This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

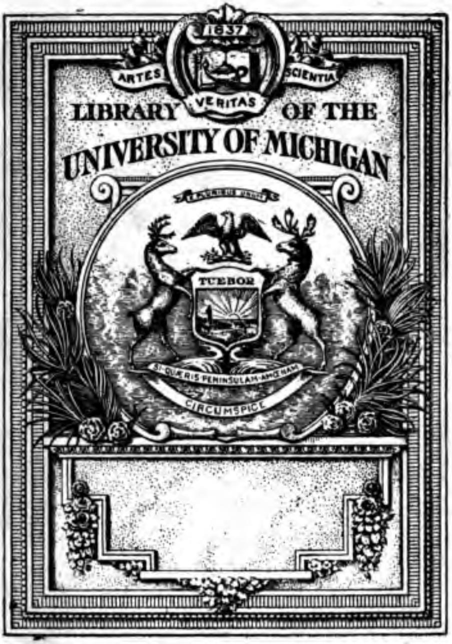
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MEMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en FRANCE
pendant les premieres années du Regne
de LOUÏS XIV.

NOUVELLE EDITION

Augmentée de plusieurs Eclaircissemens historiques
& de quelques Pieces du CARDINAL de
RETZ & autres, servant à l'Histoire
de ce tems-là.

TOME SECOND.

DC 130 R44 A3 1719 v.2

A AMSTERDAM,
Chez J. FREDERIC BERNARD,
Et H. DU SAUZET.

MDCCXIX.

MEMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

LIVRE III.

MR. le Cardinal Mazarin ne songea, après la Paix, qu'à se défendre, pour ainsi parler, des obligations qu'il avoit à Mr. le Prince, qui à la lettre l'avoit tiré de la potence; & l'une de ses premieres vûës fut de s'allier avec la Maison de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres s'étoit trouvée opposée aux interêts de la Maison de Condé. Il s'appliqua, par le même motif à gagner l'Abbé de la Riviere, & il eut même l'imprudence de laisser voir à Mr. le Prince qu'il lui faisoit esperer le Chapeau destiné à Mr. le Prince de Conti. 1649.

Quelques Chanoines de Liege aiant jetté les yeux sur le même Prince de Conti pour cet Evêché, le Cardinal, qui affectoit de témoigner à la Riviere, qu'il eût souhaité de le dégouter

1649. de sa profession, y trouva des obstacles, sous le prétexte qu'il n'étoit pas de l'interêt de la France de se brouiller avec la Maison de Baviere, qui y avoit des prétentions naturelles & declarées.

J'omets une infinité de circonstances, qui marquerent à Mr. le Prince la méconnoissance & la défiance du Cardinal. Il étoit trop vif & trop jeune encore pour songer à diminuer la derniere; il l'augmenta par la protection qu'il donna à Chavigni, qui étoit la bête du Mazarin & pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris par le soin qu'il prit des interêts de Mr. de Bouillon qui s'étoit fort attaché à lui depuis la Paix, & par les ménagemens qu'il avoit de son côté pour la Riviere, lesquels n'étoient pas secrets. *Il ne se faut point jouër avec ceux qui ont en main l'Autorité Roïale. Quelques defauts qu'ils aïent, ils ne sont jamais assez foibles pour ne pas meriter, ou qu'on les ménage ou qu'on les perde. Leurs ennemis ne les doivent jamais mépriser, parce qu'il n'y a au monde que ces sortes de gens, à qui il ne convienne pas quelquefois d'être méprisez.*

Ces indispositions firent que Mr. le Prince ne se pressa pas, comme il avoit accoûtumé, de prendre cette Campagne le commandement des armées. Les Espagnols avoient pris Saint Venant & Ypres: & le Cardinal se mit dans l'esprit de prendre Cambrai. Mr. le Prince, qui ne jugea pas l'entreprise praticable, ne s'en voulut pas charger. Il laissa cet emploi à Mr. le Comte d'Harcourt, qui y échoua, & il partit pour aller en Bourgogne, en même tems que le Roi s'avança à Compiegne pour pousser avec chaleur le Siége de Cambrai.

Ce voïage, quoi que fait avec la permission *du Roi*, fit peine au Cardinal, & l'obligea à faire

faire couler à Mr. le Prince des propositions indirectes de raprochement. Mr. de Bouillon m'a dit qu'il savoit qu'Arnaud, qui avoit été Mestre de Camp des Carabins & qui étoit fort attaché à Mr. le Prince, s'en étoit chargé. Je ne sais pas si Mr. de Bouillon en étoit bien informé, & je sais aussi peu quelles suites ces propositions purent avoir. Ce qui me parut, est que Mezerolles, Negociateur de Mr. le Prince, vint à Compiegne en ce tems-là; qu'il y eût des Conferences particulieres avec Mr. le Cardinal, & qu'il lui declara au nom de son Maître, que si la Reine se défaisoit de la Surintendance des Mers qu'elle avoit prise pour elle à la mort de Mr. de Brezé son beau-frere; il prétendoit que ce fut en sa faveur, & non en celle de Mr. de Vendôme, comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon qui croïoit être bien avertie, me dit que le Cardinal avoit été fort étonné de ce discours, auquel il n'avoit répondu que par un galimathias, *que l'on lui fera bien expliquer*, ajouta-t-elle, *quand on le tiendra à Paris*. Je remarquai ce mot, que je lui fis moi-même expliquer; & j'apris que Mr. le Prince faisoit état de ne pas demeurer long-tems en Bourgogne & d'obliger à son retour la Cour de revenir à Paris, où le Cardinal seroit plus souple qu'ailleurs. Cette parole faillit à me couter la vie, comme vous verrez. Mais parlons auparavant de ce qui se passoit à Paris. 1649.

La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoit pas. C'est le plus irremediable de tous les inconveniens qui sont attachez à la faction, & il est très-grand en ce que la licence qui ne convient pas à la faction, lui est presque toujours funeste, parce qu'elle

1649. la décrie. Nous avions interêt de ne pas étouffer les Libelles & les Vaudevilles qui se faisoient contre le Cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à supprimer ceux qui se faisoient contre la Reine & contre l'Etat. On ne peut s'imaginer la peine que la chaleur des esprits nous donna sur ce sujet. La Tournelle condamna à la mort deux Criminels * convaincus d'avoir mis au jour deux Ouvrages très-dignes du feu. Comme ils étoient sur l'échelle ils crierent qu'on les faisoit mourir pour avoir debité des vers contre le Mazarin; le peuple les enleva à la Justice. Je touche cette circonstance pour vous faire connoître l'embaras où sont les gens sur le compte desquels on ne manque jamais de mettre tout ce qui se fait contre les Loix; & ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'il ne tient cinq ou six fois le jour qu'à la fortune, de corrompre, par des contre-tems plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures & les plus sages productions du bon sens. En voici un exemple.

Jerzai qui étoit en ce tems-là fort attaché au Cardinal se mit en tête d'accoûtumer, disoit-il, les Parisiens à son nom, & il s'imagina qu'il y réussiroit en brillant avec tous les autres jeunes gens de la Cour qui avoient ce caractere, dans les Tuilleries, où tout le monde avoit pris fantaisie de se promener tous les soirs. Mrs. de † Candale,

* Un de ces Criminels s'appelloit Marlot, Imprimeur de son mêtier. Il avoit été condamné au Gibet, pour avoir imprimé un Libelle très-offensant contre la Reine. Voïez les *Memoires de Joli*, Tom. I. p. 58.

† Louïs Charles Gaston de Nogaret, de la Valette & de Foix, Duc de Candale, &c. mort sans Alliance en 1658. âgé d'un peu plus de 30. ans.

dale, de * Bouteville, de Souvré, de † St. 1649.
Mesgrin se laisserent persuader à cette folie, qui leur réussit au commencement. Nous n'y fîmes point de reflexion, & comme nous nous sentions Maîtres du pavé, nous crûmes même qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité, à qui on devoit de la consideration, quoi qu'ils fussent de parti contraire. Ils en prirent avantage, ils se vanterent à saint Germain que les Frondeurs ne leur faisoient point quiter le haut du pavé dans les Tuilleries. Ils affecterent de faire de grands soupers sur la terrasse du Jardin de Renard, d'y mener les Violons & de boire publiquement à la santé de son Eminence. Cette extravagance m'embarassa. Je savois d'un côté, *qu'il est dangereux de souffrir que nos ennemis fassent devant les peuples ce qui nous doit déplaire, parce que les peuples s'imaginent qu'ils le peuvent, puis qu'on le souffre.* Je ne voïois d'autre part point de moïen pour l'empêcher, que la violence, qui n'étoit pas honnête contre des particuliers, parce que nous étions trop forts; & qui n'étoit pas sage, parce qu'elle commettoit à des querelles particulieres, par lesquelles le Mazarin eût été ravi de nous donner le change. Voici l'expedient qui me vint dans l'esprit. J'assemblai chez moi Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Retz, de Vitri, & de Fontrailles. Avant que de m'ouvrir, je leur fis jurer de se conduire à ma mode dans une affaire que j'avois

* François Henri de Montmorenci, Duc de Pinei-Luxembourg, Maréchal de France en 1675. mort le 4 Janvier 1695.

† Jaques Esthuert, Marquis de Saint Mesgrin, mort en 1652. Il fut tué aux troubles de Paris.

1649. vois à leur propoſer. Je leur fis voir les inconveniens de l'inaction ſur ce qui ſe paſſoit dans les Tuilleries: je leur exaggerai les inconveniens des procedez particuliers, & nous convinmes que dès le ſoir Mr. de Beaufort accompagné de ceux que je viens de nommer, & de cent ou cent-vint Gentilshommes ſe trouveroit chez Renard, quand il ſauroit que ces Meſſieurs ſeroient à table, & qu'après avoir fait compliment à Mr. de Candale & aux autres, il diroit à Jerzai que ſans leur conſideration, on l'auroit jetté du haut du rempart, pour lui aprendre à ſe vanter. J'ajoutai qu'il ſeroit bon encore de faire caſſer quelques violons lors que la bande s'en retourneroit & qu'elle ne ſeroit plus en lieu où les perſonnes qu'on ne vouloit point offenſer, y puſſent prendre part. Le pis de cette affaire étoit le procedé de Jerzai qui ne pouvoit point avoir de mauvaiſe ſuite, parce que ſa naiſſance n'étoit pas fort bonne. Ils promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui, & de ſe ſervir de ce pretexte pour en faire purement une afaire de parti. Cette reſolution fut très-mal executée. Mr. de Beaufort, au lieu de faire ce qui avoit été réſolu, s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe, il renverſa la table, l'on coifa d'un potage le pauvre Vineville qui n'en pouvoit pas davantage, & qui ſe trouva par hazard à table avec eux. Le pauvre Commandeur de Jars eut le même ſort. L'on caſſa les inſtrumens ſur la tête des Violons. Menil qui étoit avec Mr. de Beaufort, donna trois ou quatre coups d'épée à Jerzai. Mr. de Candale & Mr. de Bouteville, qui eſt aujourd'hui Mr. de Luxembourg, mirent l'épée à la main, & ſans Caumeſnil qui ſe mit au devant d'eux, ils euſſent couru fortune dans la foule des

gens

gens qui avoient tous l'épée hors du fourreau. 1649.

Cette avanture me donna une cruelle douleur, & aux partisans de la Cour la satisfaction d'en jetter sur moi le blâme dans le monde; mais cela ne fut pas de longue durée, parce que l'aplication que j'eus à en empêcher les suites fit assez connoître mon intention, & parce qu'il *y a des tems où certaines gens ont toûjours raison.* Par la raison des contraires, Mazarin avoit toûjours tort. Nous ne manquâmes point de celebrer comme nous devions, la levée du Siege de Cambrai; le bon accueil fait à Servien, pour le païer de la rupture de la Paix de Munster; le bruit du rétablissement d'Emery, qui courut aussitôt que Mr. de la Meilleraïe se fut défait de la Surintendance des Finances, & qui se trouva vrai peu après. Enfin nous nous trouvions en état d'attendre avec sûreté & même avec dignité ce que pourroit produire le chapitre des accidens, dans lequel nous commencions à entrevoir de grandes indispositions de Mr. le Prince pour le Cardinal, & du Cardinal pour Mr. le Prince.

Ce fut dans ce moment où Madame de Bouillon me découvrit que Mr. le Prince avoit pris la résolution d'obliger le Roi de revenir à Paris; & Mr. de Bouillon me l'aiant confirmé, je pris celle de me donner l'honneur de ce retour qui étoit très-souhaité du peuple. Pour cet effet je fis insinuer à la Cour que les Frondeurs aprehendoient ce retour, & j'écoutai les negociations que Mazarin ne manquoit jamais de hazarder de huit en huit jours, par de differens canaux, pour lui lever tout soupçon qu'il y eut de l'art de notre côté. Je fis ce que je pûs

1649. pour faire agir en cela Mr. de Beaufort sous son nom, parce que je croïois que le Mazarin s'imagineroit qu'il trouveroit plus de facilité à le tromper que moi. Mais comme Mr. de Beaufort vit que la suite de la negociation alloit à faire le voïage de Compiegne, la Boulaïe, à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de n'y point entrer, soit qu'il crut qu'il y eut trop de peril pour lui, soit qu'il ne put se resoudre à laisser faire un pas à Mr. de Beaufort aussi contraire aux esperances que Madame de Montbazon, à qui la Boulaïe étoit devoué, donnoit continuellement à la Cour de son accommodement. Cette ouverture de Mr. de Beaufort à la Boulaïe me donna de l'inquiétude, parce qu'étant persuadé de son infidelité & de celle de son amie, je ne voïois pas seulement la fausse negociation, que je projettois avec la Cour, inutile, je la considerois encore comme dangereuse. Elle étoit pourtant nécessaire, car vous jugez bien de quel inconvenient il étoit de laisser l'honneur du retour du Roi au Cardinal ou à Mr. le Prince qui s'en fussent fait une preuve de ce qu'il avoit toûjours dit que nous nous y opposions. Le Président de Bellievre me dit, que puis que Mr. de Beaufort m'avoit manqué au secret sur un point qui pouvoit me perdre, je pouvois lui en faire un de mon côté sur un point qui le pouvoit sauver lui-même; qu'il y alloit du tout pour le Parti; qu'il falloit tromper Mr. de Beaufort pour son salut; que je le laissasse faire & qu'il me donnoit parole qu'avant qu'il fût nuit, il racommoderoit tout le mal que le manquement de secret de Mr. de Beaufort avoit causé. Il me prit dans son Carosse, il me mena chez Madame de Montbazon, où Mr. de Beaufort passoit toutes les soirées. Il arriva un moment a-

près

près nous; & Mr. de Bellievre fit si bien qu'il repara effectivement ce qui étoit gâté. Il leur fit croire qu'il m'avoit persuadé, qu'il faloit songer tout de bon à s'accommoder, que la bonne conduite ne vouloit pas que nous laissassions venir le Roi à Paris sans avoir au moins commencé à negocier, & que la negociation se devoit faire par nous-mêmes en personne, c'est-à-dire par Mr. de Beaufort & par moi. Madame de Montbazon qui prit feu à cette ouverture, & qui crut qu'il n'y avoit plus de peril en ce voïage, puis qu'on vouloit bien effectivement negocier, avança même qu'il seroit mieux que Mr. de Beaufort y allât. Le Président de Bellievre allegua douze ou quinze raisons, dont il n'y avoit pas une qu'il entendît lui-même, pour lui prouver que cela ne seroit pas à propos, & je remarquai alors, que *rien ne persuade tant les gens qui ont peu de sens, que ce qu'ils n'entendent pas.* Le Président de Bellievre leur laissa même entrevoir qu'il seroit peut-être à propos que je me laissasse persuader, quand je serois là, de voir le Cardinal. Madame de Montbazon qui entretenoit des correspondances avec tout le monde, par les differentes relations qu'elle avoit avec chacun, se fit honneur par celle qu'elle entretenoit avec le Maréchal * d'Albret, (à ce qu'on m'a dit depuis,) de ce projet à la Cour. Et ce qui me le fait assez croire, est que Servien recommença fort instamment les negociations avec moi. J'y répondis à tout hazard, comme si j'eusse été assuré que la Cour 1649.

* César Phebus d'Albret, Comte de Miossens, Marêchal de France en 1653. mort en 1676. La branche de ce Marechal est Batarde de la Maison d'Albret.

1649. en eût été avertie par Madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiegne le Cardinal Mazarin, parce que j'étois très-resolu de ne l'y point voir ; mais je lui fis entendre que je l'y pourrois voir, parce que je reconnus clairement que si le Cardinal n'eût eu l'esperance que cette visite me décrediteroit chez le peuple, il n'eût point consenti à un voïage qui pouvoit faire croire au peuple que j'avois part au retour du Roi. Je jugeai à la mine plûtôt qu'aux paroles de Servien, que ce retour n'étoit pas si éloigné de l'inclination du Cardinal que l'on le croïoit à Paris & même à la Cour. Vous croïez facilement que j'oubliai de dire à Servien que je fisse état de parler à la Reine sur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiegne avec une joie merveilleuse, & je trouvai dans mes amis une opposition extraordinaire, parce qu'ils crurent que j'y courrois un grand peril ; mais je leur fermai la bouche en leur disant que *tout ce qui est nécessaire n'est pas hazardeux*. J'allai coucher à Liancourt où le Maître & la Maîtresse de la maison firent de grands efforts pour m'obliger à retourner à Paris, & j'arrivai le lendemain à Compiegne au lever de la Reine.

Comme je montois l'escalier, un petit homme habillé de noir que je n'avois jamais vû & que je n'ai jamais vû depuis, me coula dans la main un billet où étoient ces mots en grosses lettres : *Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort*. J'y étois, il n'étoit plus tems de reculer. Comme je vis que j'avois passé la Sale des Gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je temoignai à la Reine que je venois l'assurer de mes obéïssances très-humbles, & de la disposition où étoit l'Eglise de Paris de rendre à leurs Majestez tous les services ausquels elle étoit obligée. J'insinuai

dans

dans mon discours tout ce qui étoit nécessaire 1649.
pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté pour le retour du Roi. La Reine me témoigna beaucoup de bonté, & même beaucoup d'agrément sur ce que je lui disois : mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le Cardinal & qu'elle eût vû que quoiqu'elle me pressât de le voir, je persistois à lui répondre que cette visite me rendroit inutile à son service ; elle ne se pût plus contenir, elle rougit ; & tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux.

Servien racontoit un jour au Maréchal de Clerembaut, que l'Abbé Fouquet * proposa de me faire assassiner chez lui (Servien,) où je dînois; & il ajouta qu'il étoit arrivé à tems pour empêcher ce malheur. Mr. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenoit de fâcheux conseils contre moi ; mais quand cela n'auroit pas été, Mr. de Vendôme l'auroit dit pourtant, car il n'y a jamais eu un imposteur pareil à lui.

Je revins à Paris aïant fait tout ce que j'avois souhaité. J'avois effacé le soupçon que les Frondeurs fussent contraires au retour du Roi ; j'avois jetté sur le Cardinal toute la haine du delai ; je l'avois bravé dans son trône, je m'étois assuré l'honneur principal du retour. Il y eut le lendemain un Libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le Président de Bellievre fit voir à Madame de Montbazon, que les circonstances particulieres m'avoient forcé à changer de résolution touchant la visite du Cardinal. J'en persuadai aisément Mr. de Beaufort, qui fut

* Basile Fouquet, Abbé de Bargeau, Frere du Surintendant des Finances, mort en 1680.

1649. fut d'ailleurs chatouillé du succès que cette demarche eut auprès du peuple. Hoquincourt qui étoit de nos amis fit le même jour je ne sai quelle bravade au Cardinal. Je ne me ressouviens point du détail, mais nous la relevâmes de mille couleurs. Enfin nous connûmes visiblement que nous avions encore pour longtems de la provision dans l'imagination du peuple; ce qui fait le tout en ces sortes d'affaires.

Mr. le Prince étant revenu à Compiegne, la Cour prit ou déclara la résolution de revenir à Paris. Elle y fut reçuë comme les Rois l'ont toûjours été & le seront toûjours; c'est-à-dire avec des acclamations qui ne signifient rien que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Un petit Procureur du Chatelet aposta pour de l'argent douze ou quinze femmes qui, à l'entrée du Fauxbourg, crierent *Vive son Eminence*, qui étoit dans le Carosse du Roi; son Eminence crut là-dessus être Maître de Paris. Il s'aperçût au bout de trois ou quatre jours qu'il s'étoit trompé. Les Libelles continuerent. * Marigni redoubla de force pour les chansons; les Frondeurs parurent plus fiers que jamais. Nous marchions quelquefois seuls Mr. de Beaufort & moi avec un Page derriere notre Carosse, quelquefois avec cinquante Livrées & cent Gentilshommes. Nous diversifiïons la scene selon que nous jugions qu'elle seroit du goût des spectateurs. Les gens de la Cour qui nous blâmoient depuis le matin jusques au soir, nous imitoient à

* Jaques Carpentier de Marigni né à Nevers, Bel Esprit de ce tems là. Il suivit M. le Prince. Il s'attacha aussi au Cardinal de Retz. Il faisoit fort bien des vers, sur tout des Chansons & des Vaudevilles.

à leur mode: Il n'y en avoit pas un qui ne prit avantage sur le Ministre, des *Frotades* que nous lui donnions, (c'étoit le mot du Président de Bellievre;) & Mr. le Prince, qui en faisoit trop ou trop peu à son égard, continua à le traiter du haut en bas. Et comme il n'étoit pas content du refus qu'on lui avoit fait de la Surintendance des Mers, qui avoit été à Mr. son Beaufrere; le Cardinal pensoit toûjours à le radoucir par des propositions de quelque autre accommodement qu'il eût été bien aise toutefois de ne lui donner qu'en esperance. Il lui proposa que le Roi acheteroit le Comté de Montbeliard, Souveraineté assez considerable, & il donna charge à Hervart de ménager cette affaire avec le proprietaire qui étoit un des Cadets de la Maison de Wirtemberg. On prétendoit en ce tems-là qu'Hervart même avoit averti Mr. le Prince, que sa Commission secrete étoit de ne pas réussir dans sa negociation. Ce qui est constant, c'est que Mr. le Prince n'étoit pas content du Cardinal & qu'il ne continua pas seulement depuis son retour à traiter fort bien Mr. de Chavigni son Ennemi capital, mais qu'il affecta même de se radoucir beaucoup à l'egard des Frondeurs. Il me témoigna bien plus d'amitié qu'il n'avoit fait dans les premiers jours de la Paix, & il ménagea plus que par le passé Mr. son frere, & Madame sa sœur. Il me semble que ce fut en ce tems-là qu'il remit Mr. le Prince de Conti dans la fonction du Gouvernement de Champagne dont il n'avoit encore eu que le titre. Il s'attacha l'Abbé de la Riviere, en souffrant que Mr. son frere, qu'il prétendoit pouvoir faire Cardinal par une pure recommandation, lui laissât la nomination pour laquelle le Chevalier d'Elbene fut dépêché à Rome. 1649.

1649. Rome. Tous ces pas ne diminuoient point les défiances du Cardinal qui étoient fort augmentées par l'attachement que Mr. de Bouillon mécontent avoit pour Mr. le Prince; mais elles étoient encore aigries; en ce qu'il croïoit que Mr. le Prince favorisoit le mouvement de Bourdeaux. Cette Ville tyrannisée par Mr. d'Espernon, esprit violent, avoit pris les armes avec l'autorité du Parlement, sous le Commandement de Cambrai, & depuis sous celui de Sauvebeuf. Ce Parlement avoit dépêché à celui de Paris un de ses Conseillers appellé Guïonnet. Celui-ci ne bougeoit de chez Mr. de Beaufort, à qui tout ce qui paroissoit grand paroissoit bon. Il ne tint pas à moi d'empêcher toutes ces apparences qui ne servoient à rien & qui au contraire pouvoient nuire.

Mr. le Prince me parla avec aigreur de ces Conferences de Guïonnet avec Mr. de Beaufort; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les desordres de la Guïenne; mais le Cardinal le croïoit, parce que Mr. le Prince penchoit à l'accommodement, & n'étoit pas d'avis que l'on harcelât une Province aussi importante que la Guïenne, pour le caprice de Mr. d'Espernon. Un des plus grands défauts du Cardinal Mazarin étoit qu'il n'a jamais pû croire que personne lui parlât avec bonne intention.

Comme Mr. le Prince avoit voulu se réunir toute sa Maison, il crut qu'il ne pourroit satisfaire pleinement Mr. de Longueville, qu'il n'eut obligé le Cardinal à lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée à la Paix de Ruel, c'est-à-dire, de lui mettre entre les mains le Pont de l'Arche, qui joint au vieux Palais de Roüen, à Caen & à Dieppe ne convenoit pas mal à un Gouverneur

heur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à ne le pas faire. Mr. le Prince se trouvant un jour au Cercle, & voïant qu'il faisoit le fier plus qu'à l'ordinaire, lui dit en sortant du Cabinet de la Reine: *Adieu*, *Mars*. Cela se passa à onze heures du soir, je le sus un demi-quart d'heure après, ainsi que tout le reste de la Ville. Et comme j'allois le lendemain sur les sept heures du matin à l'Hôtel de Vendôme y chercher Mr. de Beaufort, je le trouvai sur le Pont-neuf dans le Carosse de Mr. de Nemours qui le menoit chez Madame sa femme, pour qui Mr. de Beaufort avoit beaucoup de tendresse. Mr. de Nemours étoit encore pour la Reine, & comme il savoit l'éclat du jour précedent, il s'étoit mis dans l'esprit de persuader à Mr. de Beaufort de se déclarer pour elle en cette occasion. Mr. de Beaufort s'y trouvoit tout-à-fait disposé, d'autant plus que Madame de Montbazon l'avoit prêché jusques à deux heures après minuit sur le même ton. Le connoissant comme je faisois, je ne devois pas être surpris de son peu de vûë: je le fus pourtant. Je lui représentai qu'il ne pouvoit rien voir qui fut plus contraire au bon sens; qu'en nous offrant à Mr. le Prince, nous ne hazardions rien: qu'en nous offrant à la Reine nous hazardions tout: que dès que nous aurions fait ce pas, Mr. le Prince s'accommoderoit avec le Mazarin, qui le recevroit à bras ouverts, & par sa propre consideration, & par l'avantage qu'il trouveroit à faire connoître au peuple qu'il devroit sa conservation aux Frondeurs, ce qui nous décrediteroit dans le public: qu'en nous offrant à Mr. le Prince, le pis aller seroit de demeurer comme nous étions, avec la difference que nous aurions acquis un nouveau merite à l'égard du public, 1649.

par

1649. par le nouvel effort que nous aurions fait pour ruïner son ennemi. Ces raisons emporterent Mr. de Beaufort, nous allâmes l'après-dîner à l'Hôtel de Longueville, où nous trouvâmes Mr. le Prince dans la chambre de Madame sa sœur. Nous lui offrîmes nos services, & nous fumes reçûs comme vous pouvez vous l'imaginer. Nous soupâmes avec lui chez Prudhomme, où le panegyrique du Mazarin ne manqua d'aucune figure.

Le lendemain au matin Mr. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, & il continua à me parler du même air dont il m'avoit parlé la veille. Il reçut même avec plaisir la Ballade en *Na*, *ne*, *ni*, *no*, *nu*, que Marigni lui porta alors, comme il descendoit l'escalier. Il m'écrivit le soir sur les onze heures un petit billet, où il m'ordonnoit de me trouver le lendemain matin à quatre heures chez lui avec Noirmoutier. Nous l'éveillâmes comme il nous l'avoit commandé. Il nous parut d'abord assez embarassé. Il nous dit qu'il ne pouvoit se resoudre à faire la Guerre Civile; que la Reine étoit si attachée au Cardinal, qu'il n'y avoit que ce moïen de l'en separer; qu'il n'étoit pas de sa conscience, & de son honneur de le prendre, & qu'il étoit d'une naissance à laquelle la conduite du * Balafré ne convenoit pas. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant il nous accommoderoit aussi avec la Cour, si nous le voulions; sinon, qu'il ne laisseroit pas, si la Cour nous attaquoit, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondimes, que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos services, que l'honneur de le ser-

* Voïez la Note de la page 296. du Tom. I.

servir, que nous ferions au desespoir que notre 1649.
consideration eût arrêté un moment son accommodement avec la Reine; que nous le supplïons de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le Cardinal & que cela n'empêcheroit pas que nous ne demeurassions toûjours dans les termes du respect & du service que nous avions voué à S. A.

Les conditions de l'accommodement de Mr. le Prince avec le Cardinal n'ont jamais été publiques, parce qu'il ne s'en est sû que ce qu'il plût au Cardinal en ce tems-là d'en jetter dans le monde. Ce qui en parut fut la remise du Pont de l'Arche entre les mains de Mr. de Longueville.

Les affaires publiques ne m'occupoient pas si fort que je ne fusse obligé de vâquer à des affaires particulieres qui me donnerent bien de la peine. Madame de Guimené qui s'en étoit allée d'effroi dès les premiers jours du Siege de Paris, revint de colere à la premiere nouvelle qu'elle eut de mes visites à l'Hôtel de Chevreuse. Je fus assez fou pour la prendre à la gorge, sur ce qu'elle m'avoit lâchement abandonné: elle fut assez folle pour me jetter un chandelier à la tête, sur ce que je ne lui avois pas gardé la fidelité à l'égard de Mademoiselle de Chevreuse. Nous nous accordames un quart d'heure après ce fracas, & le lendemain je fis pour son service ce que vous allez voir.

Cinq ou six jours après que Mr. le Prince se fut accommodé, il m'envoïa le Président Viole pour me dire qu'on le dechiroit dans Paris comme un homme qui avoit manqué de parole aux Frondeurs; qu'il ne pouvoit pas croire que ces bruits-là vinssent de moi, mais qu'il sa-

1649. voit que Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon y contribuoient beaucoup; qu'il me prioit d'y donner ordre. Je montai aussitôt en Carosse avec le Président Viole. J'allai avec lui chez Mr. le Prince, & je lui témoignai que j'avois toûjours parlé de lui comme je devois. J'excusai autant que je pûs Mr. de Beaufort, & Madame de Montbazon, quoi que je n'ignorasse pas que la derniere n'eût dit que trop de sotises. Je lui insinuai qu'il ne devoit pas trouver étrange que dans une Ville aussi enragée contre le Mazarin, on se fût plaint de son accommodement qui le remettoit pour la seconde fois sur le trône. Il se fit justice, il comprit que le peuple n'avoit pas besoin d'instigateurs pour être échauffé sur cette matiere: il entra avec moi dans les raisons qu'il avoit euës de ne pas pousser les affaires; il fut satisfait de ce que je lui dis pour lui justifier ma conduite; il m'assura de son amitié, je l'assurai de mes services, & la conversation finit d'une maniere assez tendre, pour me donner lieu de croire qu'il me tenoit pour son serviteur, & qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me mêlasse d'une affaire arrivée justement la veille de ce que je viens de vous raconter.

Mr. le Prince s'étoit engagé à la priere de Meille cadet de Foix, qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le Tabouret à la Comtesse de Foix; & le Cardinal qui y avoit grande aversion, suscita toute la Jeunesse de la Cour pour s'oposer à tous les Tabourets qui n'étoient pas fondez sur des Brevets. Mr. le Prince qui vit tout d'un coup une maniere d'assemblée de Noblesse, à la tête de laquelle même le Maréchal de l'Hospital s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la chaleur publique pour des interêts qui

lui étoient assez indifferens, & il crut, qu'il feroit assez pour la Maison de Foix, s'il renversoit les Tabourets des autres Maisons privilegiées. Celle de Rohan étoit la premiere de ce nombre; & jugez de quel dégoût étoit un échec de cette nature aux Dames de ce nom. La nouvelle leur en fut aportée le soir même que Madame la Princesse de Guimené revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuse, de Rohan, & de Montbazon se trouverent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire, n'étoit qu'une vengeance qu'on prenoit de la Fronde. Nous resolumes une contre-assemblée de Noblesse pour soûtenir le Tabouret de la Maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eut eu assez de plaisir qu'on l'eût distinguée par là de celle de Lorraine, mais la consideration de Madame sa mere fit qu'elle n'osa contredire le sentiment commun. Il fut question d'essaïer d'ébranler Mr. le Prince, avant que de venir à l'éclat: je me chargeai de la commission, j'allai chez lui dès le soir même, je pris mon prétexte sur la parenté que j'avois avec la Maison de Guimené. Mr. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, répondit ces paroles: *Vous êtes bon parent, il est juste de vous satisfaire. Je vous promets que je ne choquerai point le Tabouret de la Maison de Rohan.* 1649.

J'executai fidelement l'ordre de Mr. le Prince, j'allai de chez lui à l'Hôtel de Guimené où je trouvai toute la Compagnie assemblée. Je suppliai Mademoiselle de Chevreuse de sortir du Cabinet, & je fis raport de mon ambassade aux Dames qui en furent beaucoup édifiées. Il est si rare qu'une negociation finisse de cette maniére, que celle-là m'a paru n'être pas indigne de l'Histoire.

1649. Cette complaisance qu'eut Mr. le Prince pour moi déplut au Cardinal qui avoit encore tous les jours de nouveaux sujets de chagrin. Le vieux Duc de * Chaunes Gouverneur d'Auvergne, Lieutenant de Roi en Picardie & Gouverneur d'Amiens mourut en ce tems-là. Le Cardinal à qui la Citadelle d'Amiens eut assez plû pour lui-même, eût bien voulu que le Vidame lui en eut cedé le Gouvernement, dont il avoit la survivance, pour avoir celui d'Auvergne. Le Vidame, qui étoit frere aîné de Mr. de Chaunes que vous voïez aujourd'hui, se fâcha, il écrivit une Lettre très-haute au Cardinal & s'attacha à Mr. le Prince. Mr. de Nemours fit la même chose, parce qu'on balança à lui donner le Gouvernement d'Auvergne. Miossans, qui est presentement le Maréchal d'Albret, & qui étoit à la tête des Gens-d'armes du Roi, s'accoûtuma & accoûtuma les autres à menacer le Ministre, qui augmenta la haine publique en rétablissant Emeri odieux à tout le Roïaume. Ce rétablissement nous fit un peu de peine, parce que cet homme, qui connoissoit mieux Paris que le Cardinal, y jetta de l'argent, & l'y jetta même assez à propos. C'est une Science particuliere, qui bien ménagée fait autant de bons effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais, quand elle n'est pas bien entenduë. Elle est de la nature de ces choses qui sont naturellement ou toutes bonnes ou toutes mauvaises.

Cette distribution qu'il fit sagement & sans éclat,

* Honoré d'Albert Duc de Chaunes Gouverneur d'Amiens, Frere du Connêtable de Luïnes, *mort en 1649. le 30. Octobre en sa 69. année.*

éclat, nous obligea encore à songer avec plus 1649.
d'application à nous incorporer, pour ainsi dire, avec le peuple, & comme nous en trouvames une occasion qui étoit très-bonne en elle même, nous ne la manquâmes pas. Si l'on m'eût cru, l'on ne l'eût pas prise si tôt, nous n'étions pas pressez, *& il n'est pas sage de faire dans les factions, où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé.* Mais *l'inquietude des subalternes est la chose la plus incommode en ces rencontres. Ils croient que dès qu'on n'agit pas, on est perdu.* Je leur prêchois tous les jours qu'il falloit *planer*, que les pointes étoient dangereuses; que la patience avoit de plus grands effets que l'activité, mais personne ne comprenoit cette verité. L'impression que fit à ce propos dans les esprits un méchant mot de la Princesse de Guimené est incroïable. Elle se ressouvint d'un Vaudeville que l'on avoit fait autrefois sur un certain Regiment de Brûlon, où l'on disoit qu'il n'y avoit que deux Dragons & quatre Tambours. Comme elle haïssoit la Fronde pour plus d'une raison, elle me dit un jour chez elle en me raillant, que nous n'étions plus que quatorze de notre parti, qu'elle compara ensuite au Regiment de Brûlon. Noirmoutier qui étoit éveillé, mais étourdi, & Laigues qui étoit lourd, mais présomptueux, furent touchez de cette raillerie au point qu'ils murmuroient depuis le matin jusques au soir de ce que je ne m'accommodois pas, ou que je ne poussois pas les affaires à l'extremité. Comme *les Chefs dans les factions n'en sont Maîtres qu'autant qu'ils savent prevenir ou appaiser les murmures*; il falut en venir malgré moi à agir, quoi qu'il n'en fut pas encore tems; & je trouvai par bonne fortune une matiere qui eût rectifié l'imprudence, si

1649. ceux qui l'avoient causée ne l'eussent pas outrée.

Les Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris sont particulierement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que mediocrement de biens. Il est vrai qu'il y a de riches Maisons qui y ont part, mais il est encore plus vrai qu'il semble que la Providence les ait plus destinées pour les pauvres que pour les riches, & cela bien entendu, & bien ménagé pourroit être très-avantageux au service du Roi, parce que ce seroit un moïen d'autant plus efficace, qu'il seroit imperceptible, pour attacher à S. M. un nombre infini de *familles mediocres, qui sont toûjours les plus redoutables dans les revolutions.* La licence des tems a donné plus d'une fois des atteintes à ce fond sacré.

L'ignorance du Cardinal Mazarin ne garda point de mesures dans sa puissance. Il recommença aussitôt après la paix à rompre celles par lesquelles & les Arrêts du Parlement & les Déclarations du Roi avoient pourvû à ce desordre. Les Officiers de l'Hôtel de Ville dependant du Ministre y contribuerent par leurs prévarications. Les Rentiers s'en émurent, ils s'assemblerent en grand nombre. La Chambre des Vacations donna Arrêt par lequel elle defendit ces assemblées, & quand le Parlement fut rentré, à la St. Martin de l'année 1649. la Grand' Chambre confirma cet Arrêt qui étoit juridique en soi, (parce que les assemblées sans l'autorité du Prince ne sont jamais legitimes,) mais qui autorisoit toutefois le mal en ce qu'il en empêchoit le remede.

Ce qui obligea la Grand' Chambre à donner un second Arrêt fut, que nonobstant celui qui avoit été rendu par la Chambre des Vacations, les Rentiers assemblez au nombre de plus de 3000. tous Bourgeois & vêtus de noir, a-

voient

voient créé * douze Syndics pour veiller, disoient-ils, sur les prévarications du Prévôt des Marchands. Cette nomination des Syndics fut inspirée à ces Bourgeois par cinq ou six personnes qui avoient en effet quelque interêt dans les Rentes; mais que j'avois jetté dans l'Assemblée pour la diriger, aussitôt que je la vis formée. Je rendis en cette occasion un grand service à l'Etat, parce que si je n'eusse reglé, comme je fis, cette Assemblée, il y eût eu assurément une fort grande sedition. Tout s'y passa avec un très-grand ordre, les Rentiers y demeurerent dans le respect pour quatre ou cinq Conseillers du Parlement qui parurent à leur tête, & qui voulurent bien accepter le Syndicat. Ils y persisterent avec joie, quand ils surent par les mêmes Conseillers que nous leurs donnions Mr. de Beaufort & moi notre protection. Ils nous firent une députation solemnelle, & le premier Président voïant cette demarche s'emporta & donna ce second Arrêt dont je viens de parler. Les Syndics prétendirent que leur Syndicat ne pourroit être cassé que par le Parlement en Corps, & non par la Grand' Chambre, ils se plaignirent aux Enquêtes qui furent de même avis, après en avoir opiné dans leurs chambres, & qui allerent ensuite chez Mr. le prémier Président accompagnez d'un très-grand nombre de Rentiers. 1649.

La Cour, qui crut devoir faire un coup d'autorité envoïa des Archers chez Parain des Coutures, Capitaine de son Quartier, & qui étoit un des douze Syndics. Ils ne le trouverent pas chez lui. Le lendemain les Rentiers s'assemblerent en très-grand nombre en l'Hô-

B 4

* Voïez là-dessus les *Memoires de Joli*, qui étoit *un des douze Syndics*. Tom. I. p. 64.

1649. l'Hôtel de Ville, & ils y résolurent de présenter Requête au Parlement & d'y demander justice de la violence qu'on avoit voulu faire à un de leurs Syndics.

Jusques là nos affaires alloient à souhait, nous nous étions envelopez dans la meilleure & la plus juste affaire, & nous étions sur le point de nous reprendre & de nous recoudre, pour ainsi dire, avec le Parlement, qui vouloit demander l'assemblée des Chambres, & qui sanctifioit par conséquent tout ce que nous avions fait. Le Diable monta à la tête de nos subalternes. Ils crurent que cette occasion tomberoit si nous ne la relevions d'un grain, qui fut de plus haut goût que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montresor, qui dans un Conseil de Fronde, tenu chez le Président de Bellievre, proposa qu'il falloit tirer un coup de Pistolet à l'un des Syndics, pour obliger le Parlement à s'assembler: parce qu'autrement, dit-il, le prémier Président n'accordera jamais l'assemblée des Chambres, qui nous est absolument nécessaire, parce qu'elle nous rejoint au Parlement dans une conjoncture où nous serons avec le Parlement les defenseurs de la Veuve & de l'Orphelin, & où nous ne sommes sans le Parlement que des seditieux & des Tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de Pistolet dans la ruë à * un de nos Syndics, qui ne sera pas assez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, mais qui la fera suffisante pour produire l'assemblée des Chambres qui nous est si nécessaire.

Je m'opposai à ce dessein de toute ma force. Je leur représentai que nous aurions l'assemblée des

* Voïez le détail curieux de ce projet dans les Memoires de M. Joli. Tom. I. p. 69. & suiv.

des Chambres sans cet étrange expedient qui a- 1649.
voit mille inconveniens. Le Président de Bellievre traita mon scrupule de pauvreté; il me pria de me ressouvenir de ce que j'avois mis autrefois dans la Vie de Cesar; que *dans les affaires publiques la morale est de plus d'étenduë que dans les particulieres.* Je le priai à mon tour de se ressouvenir de ce que j'avois mis à la fin de cette même Vie, *qu'il est toûjours judicieux de ne se servir, qu'avec d'extrêmes précautions, de cette licence, parce qu'il n'y a que le succès qui la justifie, & qui peut répondre du succès?* Je ne fus pas écouté, bien qu'il semblât que Dieu m'eût inspiré ces paroles, comme vous le verrez par l'évenement. Il fut donc résolu qu'un Gentilhomme qui étoit à Noirmoutier tireroit un coup de Pistolet dans le Carosse de Joli que vous avez vu depuis à moi, & qui étoit un des Syndics des Rentiers; que Joli se feroit une égratignure, pour faire croire qu'il étoit blessé, qu'il se mettroit au lit, & qu'il donneroit sa Requête au Parlement. Cette resolution me donna une telle inquietude que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, & que je dis le lendemain matin au President de Bellievre ces deux Vers du fameux Corneille:

* *Je rends graces aux Dieux de n'être point Romain,*
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Le Maréchal de la Mothe en eut autant d'aversion que moi. Enfin elle s'executa le 11. Decembre, & la fortune ne manqua pas d'y jetter le plus cruel de tous les incidens. Le Marquis de la Boulaïe, soit de sa propre folie, soit de con-

* Corneille dans la Tragedie d'Horace.

1649. concert avec le Cardinal, voïant que sur l'émotion causée dans la Place Maubert par ce coup de Pistolet, & sur la plainte du Président Charton l'un des Syndics, qui s'imagina qu'on avoit pris Joli pour lui, se jetta comme un Demoniaque, le Parlement étant assemblé, au milieu de la Salle du Palais, suivi de quinze ou vint coquins, dont le plus honnête homme étoit un miserable Savetier. Il cria aux armes, il n'oublia rien pour les faire prendre dans les Rues voisines, il alla chez le bon homme Broussel qui lui fit une reprimande à sa mode. Il vint chez moi & je le menaçai de le faire jetter par la fenêtre. Voici ce qui me fit croire qu'il agissoit de concert avec le Cardinal.

Il étoit attaché à Mr. de Beaufort, qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de lui par Madame de Montbazon, de qui il étoit tout-à-fait dépendant. J'avois découvert que ce miserable avoit des conferences secretes avec Madame d'Epinelle, concubine en titre d'office de Ondedei, & espionne averée du Mazarin. J'avois pourtant fait jurer Mr. de Beaufort sur les Evangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues m'a dit que le Cardinal en mourant le recommanda au Roi, comme un homme qui l'avoit toûjours fidellement servi, & vous remarquerez que ce même homme avoit toûjours été Frondeur de profession.

Je reviens à Joli. Le Parlement s'étant assemblé ordonna que l'on informeroit de cet assassinat. La Reine qui vit que la Boulaïe n'avoit pas réussi dans la tentative de la sedition alla à son ordinaire (car c'étoit un samedi) à la Messe à Notre-Dame. Le Prévôt des Marchands l'alla assurer à son retour de la fidelité de la Ville. On af-

affecta de publier au Palais Royal, que les Frondeurs avoient voulu soulever le peuple & qu'ils avoient manqué leur coup; mais tout cela ne fut que douceur au prix de ce qui arriva le soir. La Boulaye posa une espece de Corps-de-Garde de sept ou huit Cavaliers dans la Place Dauphine, pendant que lui-même, à ce qu'on m'a assuré depuis, étoit chez une fille de joye dans le voisinage. Il y eut je ne sai quelle rumeur entre les Cavaliers & les Bourgeois du Guet, & l'on vint dire au Palais Royal, qu'il y avoit de l'émotion dans ce Quartier. Servien eut ordre d'envoyer savoir ce que c'étoit, & l'on prétend qu'il grossit beaucoup par son raport le nombre des gens qui y étoient. On observa même qu'il eut une assez longue conference avec le Cardinal dans la petite Chambre grise de la Reine, & que ce ne fut qu'après cette conference, qu'il vint dire tout échaufé à M. le Prince, qu'il y avoit assurément quelque entreprise contre sa personne. Mr. le Prince voulut aller s'éclaircir lui-même, la Reine l'en empêcha, & ils convinrent d'envoyer seulement le Carosse de Mr. le Prince avec quelques Carosses de suite, pour voir si on l'attaqueroit. Arrivez sur le Pont-neuf, ils trouverent quantité de gens armés, parce que les Bourgeois avoient pris les armes à la premiere rumeur, & il n'arriva rien. Il y eut un Laquais blessé d'un coup de pistolet derriere le Carosse de Duras, mais on ne sait point comment cela arriva. S'il est vrai, comme on le disoit en ce temps-là, que deux Cavaliers tirerent ce coup de pistolet, après avoir regardé dans le Carosse de Mr. le Prince, où ils ne trouverent personne, il y a aparence que ce fut un jeu & la continuation de celui du matin. 1649.

1649. tin. Un Boucher très-homme de bien me dit huit jours après, & il me l'a dit vint fois depuis, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de ce qui s'étoit dit de ces deux Cavaliers; que ceux de la Boulaye n'y étoient plus quand les Carosses passerent, & que les coups de pistolet ne furent qu'entre des Bourgeois yvres & quelques Bouchers qui revenoient de Poissi, & qui n'étoient pas non plus à jeun. Ce Boucher appellé le Roux, pere du Chartreux dont vous avez ouï parler, disoit qu'il étoit dans la Compagnie.

L'artifice de Servien réünit au Cardinal Mr. le Prince qui se trouva dans la nécessité de pousser les Frondeurs, parce qu'il crut qu'ils l'avoient voulu assassiner. Tout ce qu'il y avoit de gens à lui crurent qu'ils ne lui temoigneroient point assez de zele, s'ils ne lui exageroient son peril, & les flateurs du Palais Royal confondirent avec empressement l'entreprise du matin avec l'avanture du soir. On broda sur ce Canevas, tout ce que la plus lâche complaisance, tout ce que la plus noire imposture, tout ce que la credulité la plus sotte, y purent figurer; & nous nous trouvâmes le lendemain au matin reveillez par le bruit qu'on répandit par la Ville que nous avions voulu enlever la personne du Roi, le mener à l'Hôtel de Ville, & massaerer Mr. le Prince: que pour cet effet les troupes d'Espagne s'avançoient sur la Frontiere, de concert avec nous. La Cour fit le soir une peur épouvantable à Madame de Montbazon qu'on savoit être la patronne de la Boulaye. Le Maréchal d'Albret qui se vantoit d'être aimé de cette Dame lui portoit tout ce qu'il plaisoit au Cardinal de faire aller jusqu'à elle. Vigneuil qui en étoit effectivement aimé, lui inspiroit

tout

tout ce que Mr. le Prince lui vouloit faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à Mr. de Beaufort qui me vint éveiller à cinq heures du matin, pour me dire que nous étions perdus, & que nous n'avions qu'un parti à prendre. C'étoit pour lui de se jetter dans Peronne, où Hoquincourt le recevroit, & pour moi de me retirer à Mezieres, où je pouvois disposer de Bussi-Lamet. Je crus d'abord qu'il avoit fait quelque sottise avec la Boulaye. Après qu'il m'eut fait mille sermens qu'il étoit aussi innocent que moi, je lui dis que le parti qu'il me proposoit étoit pernicieux, qu'il nous feroit paroître coupables aux yeux de tout l'Univers, qu'il n'y en avoit point d'autre que de nous enveloper dans notre innocence, que de faire bonne mine, de ne rien entreprendre à l'égard de tout ce qui ne nous attaqueroit pas directement, & de resoudre ce que nous aurions à faire dans les occasions. Il entra dans mes raisons. Nous sortimes sur les huit heures, pour nous faire voir au peuple, & pour voir nous-mêmes la contenance du peuple, qu'on nous avoit mandé de differents quartiers être beaucoup consterné. Cela nous parut effectivement; & si la Cour nous eût attaqué dans ce moment, je ne sai si elle n'auroit point réüssi. Je reçus trente Billets sur le midi, qui me firent croire qu'elle en avoit le dessein, & trente autres qui me firent aprehender qu'elle ne le pût avec assez de succès. 1649.

Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutier, de Laigues, de Fiesque, de Fontrailles & de Matha vinrent dîner chez moi. Il y eut après dîner une grande contestation, la plûpart voulant que nous nous missions sur la défensive : c'est-à-dire que nous nous re-

1649. connussions coupables avant que d'être accusez. Mon avis l'emporta; ce fut que Mr. de Beaufort marchât seul dans les Ruës avec un Page derriere son Carosse, & que j'y marchasse de même maniere de mon côté: que nous allassions separement chez M. le Prince, lui dire que nous étions très-persuadez qu'il ne nous faisoit point l'injustice de nous confondre dans les bruits qui couroient.

Je ne pûs trouver après dîner Mr. le Prince chez lui, & Mr. de Beaufort, ne l'y ayant pas rencontré non plus, nous nous trouvâmes sur les six heures chez Madame de Montbazon, qui vouloit à toute force, que nous prissions des chevaux de poste pour nous enfuir. Nous eûmes sur cela une contestation qui ouvrit une scene où il y eut bien du ridicule, quoi qu'il ne s'y agît que du tragique. Madame de Montbazon soûtenant qu'au personnage que nous jouïons Mr. de Beaufort & moi, il n'y avoit rien de si aisé que de se défaire de nous, puis que nous nous mettions entre les mains de nos ennemis. Je lui répondis qu'il étoit vrai que nous hazardions notre vie, mais que si nous agissions autrement, nous perdrions notre honneur. A ce mot elle se leva de dessus son lit, où elle étoit, & me dit, après m'avoir mené vers la cheminée: „ Avoüez le vrai, ce n'est „ pas ce qui vous tient; vous ne sauriez quit„ ter vos Nymphes. Amenons l'innocente a„ vec nous, je crois que vous ne vous sou„ ciez plus gueres de l'autre “. Comme j'étois accoûtumé à ses manieres, je ne fus pas surpris de ce discours, mais je le fus davantage quand je la vis dans la pensée de s'en aller à Peronne, & si effrayée qu'elle ne savoit ce qu'elle disoit. Je trouvai que ses deux Amants

lui avoient donné plus de frayeur qu'ils n'eussent voulu. J'essaïai de la rassurer, & sur ce qu'elle me témoignoit quelque défiance que je ne fusse pas de ses amis à cause de la liaison que j'avois avec Mesdames de Chevreuse, & de Guimené; je lui dis tout ce que celle que j'avois avec Mr. de Beaufort pouvoit demander de moi dans cette conjoncture. A cela elle me répondit brusquement; *Je veux que l'on soit de mes amis pour l'amour de moi-même, ne le merite-je pas bien?* Je lui fis là-dessus son panegyrique, & de propos en propos qui continuerent assez long-temps, elle tomba sur les beaux exploits que nous aurions fait, si nous nous étions trouvez unis ensemble; à quoi elle ajouta, qu'elle ne concevoit pas comment je m'amusois à une vieille plus méchante qu'un diable, & à une jeune encore plus sotte à proportion. „ Nous nous disputons tout le jour „ cet innocent, reprit-elle, en me montrant „ Mr. de Beaufort qui jouoit aux échets, nous „ nous donnons bien de la peine & nous gâ- „ tons toutes nos affaires: accordons-nous en- „ semble; allons-nous-en à Peronne. Vous êtes „ maître de Mezieres, le Cardinal nous en- „ voïera demain des negociateurs. 1649.

Ne soyez pas surprise de ce qu'elle parloit ainsi de Mr. de Beaufort. C'étoient ses termes ordinaires, & elle disoit à qui la vouloit entendre, que le pauvre Sire étoit impuissant. Ce qu'il y a de vrai ou presque vrai est, qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt, & qu'il n'étoit amoureux que de son ame. En effet il me paroissoit au desespoir quand elle mangeoit le Vendredi de la viande, ce qui lui arrivoit souvent. J'étois accoûtumé à ses dits, mais je ne l'étois pas à ses douceurs. J'en

fus

1649. fus touché, quoi qu'elles me fussent suspectes, vû la conjoncture. Elle étoit fort belle, je n'avois pas des dispositions naturelles à perdre de telles occasions, ainsi je me radoucis beaucoup & l'on ne m'arracha pas les yeux. Je proposai donc d'entrer dans le Cabinet, mais l'on me proposa pour préalable de toutes choses d'aller à Peronne : ainsi finirent nos amours. Nous rentrâmes dans la conversation, l'on se remit à contester sur la conduite qu'il falloit tenir. Le Président de Bellievre, que Madame de Montbazon envoya consulter, répondit que l'unique parti étoit de faire toutes les démarches de respect à l'égard de Mr. le Prince; & si elles n'étoient pas reçûës, qu'il restoit de se soûtenir par son innocence & par sa fermeté.

Mr. de Beaufort sortit de l'Hôtel de Montbazon pour aller chercher Mr. le Prince qu'il trouva à table. Il lui fit son compliment avec respect: Mr. le Prince qui se trouva surpris lui demanda s'il se vouloit mettre à table. Il s'y mit, soûtint la conversation sans s'embarasser, & sortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. Je ne sai ce qui se passa depuis ce souper jusqu'au lendemain matin, mais je sai bien que Mr. le Prince qui n'avoit pas paru aigri ce soir-là parut très-envenimé contre nous le lendemain.

J'allai chez lui avec Noirmoutier, & quoi que toute la Cour y fut pour le complimenter sur son prétendu assassinat, & qu'il les fit tous entrer les uns après les autres dans son cabinet, le Chevalier de Riviere Gentilhomme de sa chambre, me laissa toûjours, en me disant qu'il n'avoit pas ordre de me faire entrer. Noirmoutier qui étoit fort vif s'impatientoit, & *j'affectois* de la patience. Je demeurai dans la

cham-

chambre trois heures entieres, & n'en sortis 1649.
qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas de cette avance, j'allai chez Madame de Longueville, qui me reçût assez froidement, après quoi je me rendis chez son Epoux qui étoit arrivé à Paris depuis peu. Je le priai de temoigner en bien pour moi à Mr. le Prince, & comme il étoit fort persuadé que tout ce qui se passoit n'étoit qu'un piége que la Cour tendoit à Mr. le Prince, il me fit connoître qu'il avoit un mortel déplaisir de tout ce qu'il voyoit. Mais comme il étoit naturellement foible & fraichement racommodé avec lui, il demeura dans les termes généraux, & contre son ordinaire il évita le détail.

Tout cela se passa le 11. & le 12. Decembre 1649. Le 13. Mr. le Duc d'Orleans accompagné de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon, de Vendôme, de St. Simon, d'Elbeuf & de Mercœur vint au Parlement où, sur une Lettre de cachet envoyée par le Roi, par laquelle S. M. ordonnoit que l'on informât des Auteurs de la sedition, il fut arrêté que l'on travailleroit à cette affaire avec toute l'application que meritoit une Conjuration contre l'Etat.

Le 14. Mr. le Prince fit sa plainte, & demanda qu'il fût informé de l'assassinat qu'on avoit voulu commettre contre sa personne.

Le 15. on ne s'assembla pas, parce que l'on voulut donner du tems à Mrs. Charon & Doujat pour achever les informations pour lesquelles ils avoient été commis.

Le 18. le Parlement ne s'étant pas assemblé pour la même raison, Joli presenta Requête à la Grand' Chambre pour être renvoyé à la Tournelle, prétendant que son affaire n'étoit que particuliere, & ne devoit pas être traitée

1649. dans l'assemblée des Chambres, parce qu'elle n'avoit aucun raport à la sedition. Le Premier Président qui ne vouloit faire qu'un procès de tout ce qui s'étoit passé le 11. renvoya la Requête à l'assemblée des Chambres.

Le 19. il n'y eût point d'assemblée.

Le 20. Monsieur & Mr. le Prince vinrent au Palais, & toute la seance se passa à contester, si le Président Charton qui avoit fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joli, opineroit ou n'opineroit pas. Il fut exclus & avec justice.

Le 21. le Parlement ne s'assembla pas.

Cependant la Fronde ne s'endormoit pas, & je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit servir au rétablissement de nos affaires. Presque tous nos amis étoient desesperez, tous étoient affoiblis: le Maréchal de la Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que Mr. le Prince lui fit de le tirer du pair, & s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire en cet endroit l'éloge de Caumartin. Il étoit mon allié, Estri mon Cousin germain ayant épousé une de ses Tantes. Il avoit déja quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Il s'unit intimement avec moi le lendemain de l'éclat de la Boulaye, & entra dans mes interêts lorsque l'on me croïoit abîmé. Je lui donnai ma confiance par reconnoissance, & je la continuai au bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passoit son âge.

Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la consternation, furent les Curez. Ils travaillerent dans ces sept ou huit jours-là parmi le *peuple* avec un zéle incroyable, & celui de St. *Gervais*, frere de l'Avocat Général Talon, m'é-

crivit dès le 5. *Vous remonterez, ſauvez-vous de l'aſſaſſinat; avant qu'il ſoit huit jours vous ſerez plus fort que vos ennemis.* 1649.

Le 21. à midi un Officier de la Chancelerie me fit avertir que Mr. Meillant Procureur Général s'étoir enfermé deux heures le matin avec Mr. le Chancelier & Mr. de Chavigni, & qu'il avoit été réſolu, de l'avis du Premier Préſident, que le 23. il prendroit ſes concluſions contre Mr. de Beaufort, contre Mr. de Brouſſel & contre moi; qu'il concluroit à ce que nous ſerions aſſignez pour être ouïs: ce qui eſt une maniere d'ajournement perſonel un peu mitigé.

Nous tinmes l'après-dîné un grand Conſeil de Fronde chez Longueil, où il y eut de grandes conteſtations. L'abatement du peuple faiſoit craindre que la Cour ne ſe ſervît de cet inſtant, pour nous faire arrêter, ſous quelque formalité de Juſtice que Longueil prétendoit pouvoir être coulée dans la Procedure par l'adreſſe du Préſident de Meſmes, & ſoûtenue par la hardieſſe du Premier Preſident. Ce ſentiment de Longueil me faiſoit peine comme aux autres; je ne pouvois pourtant me rendre à l'avis des autres, qui étoit de hazarder un ſoulevement. Je ſavois que le peuple revenoit à nous, mais je n'ignorois pas qu'il n'y étoit point revenu; qu'ainſi nous pourrions manquer notre coup; & j'étois aſſuré que quand même nous y réüſſirions, nous ſerions perdus, parce que nous n'en pouvions ſoûtenir les ſuites, & que nous nous ſerions convaincre nous-mêmes, de trois crimes capitaux & très-odieux. Ces raiſons ſont bonnes pour toucher les eſprits qui n'ont pas peur; mais ceux qui craignent ne ſont ſuſceptibles que du ſentiment que la peur

1649. inspire. J'observai alors, que *quand la frayeur est venue jusques à un certain point, elle produit les mêmes effets que la temerité.* Longueil opina en cette occasion à investir le Palais Royal. Après que je les eus laissé long-tems battre l'eau, pour laisser refroidir l'imagination, qui ne se rend jamais quand elle est échauffée; je leur proposai ce que j'avois resolu de leur dire avant que d'entrer chez Longueil. C'étoit que quand nous saurions le lendemain Monsieur & Mrs. les Princes au Palais, Mr. de Beaufort y allât suivi de son Ecuyer; que j'y entrasse en même tems par un autre degré avec un simple Aumônier; que nous allassions prendre nos places, & que je disse en son nom & au mien, qu'ayant apris qu'on nous impliquoit dans la sedition, nous venions porter nos têtes au Parlement pour être punis, si nous étions coupables; ou pour demander justice contre les calomniateurs, si nous nous trouvions innocens: & que bien qu'en mon particulier je ne me tinsse pas justiciable de la Compagnie, je renonçois pourtant à tous les privileges, pour faire paroitre mon innocence à un Corps pour qui j'avois eu toute ma vie tant d'attachement & de veneration. „ Je sai bien, Messieurs, „ ajoutai-je, que le parti que je vous propo- „ se est un peu délicat, parce qu'on nous peut „ tuer au Palais: mais si on manque de nous „ tuer, demain nous sommes maîtres du pa- „ vé, & il est si beau à des particuliers de l'ê- „ tre dès le lendemain d'une accusation atroce, „ qu'il n'y a rien qu'il ne faille hazarder pour „ cela. Nous sommes innocens, la verité est „ forte, le peuple & nos amis ne sont abattus „ que parce que les circonstances malheureu- „ ses que le caprice de la fortune a assemblées

„ à

„ à un certain point, les font douter de notre 1649.
„ innocence. Notre securité ranimera le Par-
„ lement & le peuple. Je maintiens que nous
„ sortirons du Palais, (si nous n'y tombons
„ pas,) plus accompagnez que nos ennemis.
„ Voici les Fêtes de Noël, il n'y a plus d'as-
„ semblée que demain, & après demain. Si
„ les choses se passent comme je vous mar-
„ que, je les soutiendrai dans le peuple en un
„ Sermon que je projette de prêcher le jour de
„ Noël à St. Germain de l'Auxerrois qui est
„ la paroisse du Louvre. Nous le soûtiendrons
„ après les Fêtes par nos amis que nous aurons
„ le tems de faire venir des Provinces.

On se rendit à cet avis, on nous recommanda à Dieu comme devant courir grand risque: mais chacun retourna chez soi avec fort peu d'esperance.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet de Madame de Lesdiguieres, qui me donnoit avis que la Reine, qui avoit prevu que nous pourrions nous resoudre à aller au Palais (parce que les Conclusions que le Procureur Général y devoit prendre s'étoient assez répandues dans le monde,) avoit écrit à Mr. de Paris, le conjurant d'aller prendre sa place au Parlement dans la vûë de m'empêcher d'y aller, parce que Mr. de Paris y étant, je n'y avois plus de seance.

J'allai à trois heures du matin chercher Mrs. de Brissac & de Retz, & les menai aux Capucins du Fauxbourg St. Jacques où Mr. de Paris avoit couché, pour le prier en corps de famille de ne point aller au Palais. Mon Oncle avoit peu de sens; & le peu qu'il en avoit n'étoit pas droit; il étoit foible, timide & jaloux de moi jusqu'au ridicule. Il avoit promis à la

1649. Reine qu'il iroit prendre sa place, & nous ne tirâmes de lui que des impertinences & des vanteries, comme, par exemple, qu'il me défendroit mieux que je ne me défendrois moi-même. Remarquez, s'il vous plaît, que bien qu'il jazât comme une linotte en particulier, il étoit toûjours muet comme un poisson en public. Un Chirurgien qu'il avoit à son service, me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmelites qui sont tout proche, & me vint trouver un quart d'heure après pour me dire, qu'aussitôt que nous étions sortis de la chambre de Mr. de Paris, il y étoit entré, qu'il l'avoit loué de la fermeté avec laquelle il avoit resisté à ses neveux qui le vouloient enterrer tout vif; qu'ensuite il l'avoit exhorté à se lever en diligence pour aller au Palais, mais qu'aussitôt qu'il fut hors du lit il lui avoit demandé d'un ton effaré, comment il se portoit? Que Mr. de Paris lui avoit répondu, Je me porte bien; à quoi il lui avoit reparti, Cela ne se peut, vous avez trop mauvais visage; qu'après cela lui ayant tâté le poux, vous avez, dit-il, la fievre. Sur cela Mr. de Paris s'étoit remis au lit, d'où tous les Rois & toures les Reines ne le feroient pas sortir de quinze jours.

Nous allâmes au Palais Mrs. de Beaufort, de Brissac, de Retz, & moi, mais seuls & separement. Mrs. les Princes avoient près de mille Gentilshommes avec eux, & on peut dire que toute la Cour généralement s'y trouvoit. Comme j'étois en rochet & en camail, je passai la grande Salle le bonnet à la main, & peu de gens me rendirent le salut, tant on étoit persuadé que j'étois perdu. Etant entré dans la Grand' Chambre avant que Mr. de Beaufort y fut arrivé, & ayant surpris par conséquent

la

la Compagnie, j'entendis un petit bruit sourd semblable à ceux que vous entendez quelquefois aux Sermons, à la fin d'une periode qui a plû. J'en augurai bien, & je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avois projetté chez Longueil. Ce petit bruit recommença après mon discours qui fut court & modeste. Un Conseiller ayant voulu raporter à ce moment une Requête pour Joli, le Président de Mesmes dit qu'avant toutes choses il falloit lire les informations faites contre la Conjuration publique dont il avoit plû à Dieu de preserver l'Etat & la Maison Royale. Il ajouta, en finissant ces paroles, quelque chose de celle d'Amboise qui me donna, comme vous verrez, un terrible avantage sur lui. J'ai observé mille fois, qu'il *est aussi nécessaire de choisir les mots dans les grandes affaires, qu'il est superflu de les choisir dans les petites.* 1649.

On lut les informations où l'on ne trouva pour temoins qu'un appellé Canto, qui avoit été condamné à être pendu à Pau; Pichon, qui avoit été mis sur la roüe en effigie au Mans; Sociande, contre lequel il y avoit preuve de fausseté à la Tournelle; la Comette, Marcassar, Gorgibus, Filoux fieffez. Je ne crois pas que vous ayez vû dans les petites Lettres de * Port Royal des noms plus saugrenus que ceux-là, & Gorgibus vaut bien Tambourin. La seule deposition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la substance. Qu'il s'étoit trouvé en plusieurs assemblées des Rentiers à l'Hôtel de Ville, où il avoit oüi dire que Mr.

* Ces petites Lettres de Port Royal sont les fameuses Provinciales que M. Pascal a faites sous le nom de Louïs Montalte.

1649. de Beaufort & Mr. le Coadjuteur vouloient tuer Mr. le Prince; qu'il avoit vu la Boulaye, chez Mr. de Broussel le jour de la sedition, qu'il l'avoit aussi vu chez Mr. le Coadjuteur; que le même jour le Président Charton avoit crié aux armes; que Joli avoit dit à l'oreille à lui Canto, quoi qu'il ne l'eût jamais ni vû ni connu, que cette fois-là, qu'il faloit tuer le Prince & la grande * Barbe. Les autres temoins confirmerent cette deposition. Comme le Procureur Général qu'on fit entrer après la lecture des informations, eut pris ses Conclusions, qui furent de nous assigner pour être ouïs, Mr. de Beaufort, Mr. de Broussel & moi; j'ôtai mon bonnet pour parler, & le Prémier Président aiant voulu m'en empêcher, en disant que ce n'étoit pas l'ordre, & que je parlerois à mon tour, la Sainte Cohuë des Enquêtes s'éleva & faillit à étouffer le Prémier Président. Voici ce que je dis:

„ Je ne crois pas, Messieurs, que les siecles „ passez ayent vu des ajournemens personels „ donnez à des gens de notre qualité sur des „ ouï-dire: mais je crois aussi peu que la pos„ terité puisse ni soufrir ni croire que l'on ait „ seulement écouté ces ouï-dire de la bouche „ des plus infames scelerats qui soient jamais „ sortis des cachots. Canto a été condamné „ à la corde à Pau; Pichon à la roüe au Mans; „ Sociande est encore sur vos regîtres crimi„ nels ". (Mr. l'Avocat Général Bignon m'avoit envoyé à deux heures après-minuit ces memoires.) „ Jugez, s'il vous plaît, de leurs „ témoignages par les étiquetes & par leur „ profession qui est d'être des filoux averez.

„ Ce

* On désignoit ainsi le premier President Molé.

„ Ce n'eſt pas tout, Meſſieurs: ils ont une 1649.
„ autre qualité plus relevée & plus rare: ils
„ ſont témoins à brevet. Je ſuis au deſeſpoir
„ que la deſenſe de notre honneur, qui nous
„ eſt commandée par toutes les Loix divines
„ & humaines, m'ait obligé de mettre au jour
„ ſous le plus innocent des Rois ce que les ſie-
„ cles les plus corrompus ont déteſté même
„ dans le tems des plus grands égaremens des
„ anciens Tyrans. Oui, Meſſieurs, Canto,
„ Sociande & Gorgibus ont des brevets pour
„ nous accuſer & ces brevets ſont ſignez de
„ l'auguſte nom qui ne devroit être employé
„ qu'à conſerver encore mieux les Loix les
„ plus ſaintes. Mr. le Cardinal Mazarin, qui
„ ne reconnoit que celles de la vengeance qu'il
„ medite contre les défenſeurs de la liberté pu-
„ blique, a forcé Mr. le Tellier Secretaire d'E-
„ tat de contreſigner ces brevets infames. Nous
„ en demandons juſtice, mais nous ne vous la
„ demandons qu'après vous avoir très-hum-
„ blement ſupplié de la faire à nous-mêmes la
„ plus rigoureuſe que les Ordonnances les plus
„ ſeveres preſcrivent contre les revoltez, s'il
„ ſe trouve que nous ayons ni directement ni
„ indirectement contribué à ce qui a excité ce
„ dernier mouvement. Eſt-il poſſible, Meſ-
„ ſieurs, qu'un petit-fils de Henri le Grand,
„ qu'un Senateur de l'âge & de la probité de
„ Mr. de Brouſſel, qu'un Coadjuteur de Paris
„ ſoient ſeulement ſoupçonnez d'une ſedition
„ où l'on n'a vû qu'un écervelé à la tête de
„ quinze miſerables de la lie du peuple? Je
„ ſuis perſuadé qu'il me ſeroit honteux de m'é-
„ tendre ſur ce ſujet. Voilà, Meſſieurs, ce
„ que je ſais de la moderne conjuration d'Am-
„ boiſe,

1649. Je ne vous puis exprimer les aplaudissemens des Enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'éleverent sur ce que j'avois dit des temoins à Brevet. Le bon homme Doujat, qui étoit un des Raporteurs & qui m'en avoit fait avertir par l'Avocat Général Talon son parent, l'avoua, en faisant semblant de l'adoucir. Il se leva comme en colère & dit très-finement : „ Ces „ Brevets, Monsieur, ne sont pas pour vous „ accuser, comme vous dites. Il est vrai qu'il „ y en a, mais ils ne sont que pour découvrir „ ce qui se passe dans les assemblées des Ren- „ tiers. Comment le Roi seroit-il informé, „ s'il ne promettoit l'impunité à ceux qui lui „ donnent des avis pour son service, & qui „ sont quelquefois obligez pour les avoir, de „ dire des paroles qu'on leur pourroit tourner „ à crime? Il y a bien de la difference entre „ des Brevets de cette façon, & des Brevets „ qu'on auroit donné pour vous accuser.

La Compagnie fut radoucie par ce discours, le feu monta au visage de tout le monde. Le Premier Président, qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit de la main sa longue barbe (c'étoit son geste ordinaire, quand il se mettoit en colere:) „ Patience, Messieurs, dit-il, allons avec „ ordre: Mrs. de Beaufort, le Coadjuteur & „ Broussel, vous êtes accusez, il y a des con- „ clusions contre vous, sortez de vos places ". Comme Mr. de Beaufort & moi voulumes en sortir, Mr. de Broussel nous retint en disant: „ Nous ne devons sortir, Messieurs, ni vous ni „ moi, jusques à ce que la Compagnie l'ordon- „ ne. Mr. le Premier Président que tout le mon- „ de sait être notre partie, doit sortir, si nous „ sortons. J'ajoutai, *& Mr. le Prince*. M. le Prince s'entendant nommer dit avec fierté & d'un

d'un ton moqueur; ***Moi, moi!*** à quoi je re- 1649.
pondis, *Oui, oui, Monsieur, la Justice égale tout le monde.* Le Préfident de Mesmes prit la parole & lui dit „ Non, Monfieur, vous ne „ devez point fortir, à moins que la Compa„ gnie ne l'ordonne. Si Mr. le Coadjuteur fou„ haite que vous fortiez, il faut qu'il le deman„ de par une Requête. Pour lui il eft accufé, „ il eft de l'ordre qu'il forte; mais puis qu'il en „ fait difficulté; il faut opiner “. On étoit fi échauffé fur cette accufation, & contre ces temoins à Brevet, qu'il y eut plus de 80. voix à nous faire demeurer dans nos places, quoi qu'il n'y eut rien au monde de plus contraire aux formes. Il paffa enfin à la pluralité des voix, que nous nous retirerions, mais cependant la plufpart des avis furent des panegyriques pour nous, des fatyres contre les Miniftres, & des anathemes contre les Brevets.

Nous avions des gens dans les * lanternes qui ne manquoient pas de jetter des bruits de ce qui fe paffoit dans la falle. Les Curez & les habituez des Paroiffes ne s'oublioient pas; le peuple accourut en foule de tous les quartiers de la Ville au Palais. Nous y étions entrez à fept heures du matin & nous n'en fortîmes qu'à cinq heures du foir. Dix heures donnant un grand tems pour s'affembler, l'on fe portoit dans la grande Salle, dans la Galerie, dans la Cour, & fur le degré. Il n'y avoit que Mr. de Beaufort & moi qui ne portaffions perfonne & qui fuffions portez, cependant on ne manqua point de

* Ce font de petits Cabinets boifés dans le voifinage des Chambres du Parlement, & c'eft-là que fe tiennent ceux qui veulent écouter les Plaidoiés fans être vûs.

1649. de respect ni à Monsieur ni à Mr. le Prince; on n'observa pourtant pas tout ce qu'on leur devoit: car en leur presence une infinité de voix s'élevoient & crioient *Vive Beaufort*, *Vive le Coadjuteur*.

Nous sortîmes ainsi du Palais, & nous allâmes dîner à six heures du soir chez moi, où nous eumes peine d'aborder à cause de la foûle du peuple. Nous fumes avertis sur les onze heures du soir qu'on avoit résolu au Palais Royal de ne pas assembler les Chambres le lendemain; & le Président de Bellievre, à qui nous le fîmes savoir, nous conseilla de nous trouver dès sept heures au Palais, pour en demander l'assemblée. Nous n'y manquâmes pas.

Monsieur de Beaufort dit au Premier Président, que l'Etat & la Maison Royale étoient en peril, que les momens étoient précieux, qu'il falloit faire un exemple des coupables. Il conclut par la necessité d'assembler la Compagnie, sans perdre un instant. Le bon homme Broussel attaqua personellement le Premier Président & même avec emportement. Huit ou dix Conseillers des Enquêtes entrerent incontinent dans la Grand' Chambre, pour temoigner l'étonnement où ils étoient, qu'après une conjuration aussi furieuse, l'on demeurât les bras croisez, sans poursuivre la punition. Mrs. Bignon & Talon Avocats Généraux avoient échauffé les esprits, en disant au parquet des Gens du Roi, qu'ils n'avoient eu aucune part aux Conclusions, & qu'elles étoient ridicules. Le Premier Président répondit très-sagement à toutes les paroles les plus piquantes qui lui furent dites, & les souffrit avec une patience incroyable, croïant avec raison que nous eussions été bien-aises de l'obliger à quelque *repartie* qui eût pu fonder ou appuyer une recusation.

Nous

Nous travaillâmes l'après-dînée à envoyer chercher nos amis dans les Provinces, ce qui ne se faisoit pas sans depense, & Mr. de Beaufort n'avoit pas un sou. Loziere, dont je vous ai parlé à propos des Bulles de la Coadjutorerie de Paris, m'aporta 3000. Pistoles qui suppléerent à tout. Mr. de Beaufort esperoit de tirer du Vendômois & du Blezois soixante Gentilshommes & quarante des environs d'Anet, mais il n'en eut en tout que cinquante-quatre: j'en tirai de Brie quatorze, & Anneri m'en amena quatre-vingt du Vexin, qui non seulement ne voulurent jamais prendre un double de moi, mais qui même ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries. Ils furent dans tout le cours de ce procès assidus auprès de moi comme s'ils eussent été mes gardes. Anneri pouvoit tout sur eux, & je pouvois tout sur Anneri qui étoit un des hommes les plus fermes & les plus fideles. Vous verrez dans la suite à quoi nous destinions cette Noblesse. 1648.

Je prêchai le jour de Noël à St. Germain de l'Auxerrois. J'y traitai de la Charité Chrétienne, sans parler un mot des affaires présentes. Les femmes y pleuroient sur l'injustice de la persecution que l'on faisoit à un Archevêque qui n'avoit que de la tendresse pour ses ennemis, & je connus bien au sortir de la Chaire, par les benedictions qui me furent données, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eu que ce Sermon feroit un très-bon effet. Il fut incroyable & surpassa de bien loin mon imagination.

Il arriva à propos de ce Sermon un incident . . . . dit depuis & par la haine qu'il avoit pour elle. Je crois, sans raillerie, que par le même principe elle se résolut à m'en fai-

Il y a ici cinq lignes effacées dans l'original.

1649. faire part . . . Je m'aperçus que j'eusse mieux fait de l'être.

Justement quatre ou cinq jours avant que le procès criminel commençât, mon Medecin ordinaire se trouvant par malheur à l'extremité, & un Chirurgien domestique que j'avois, étant venu à sortir de chez moi, parce qu'il avoit tué un homme, je crus que je ne pouvois mieux m'adresser qu'au Marquis de Noirmoustier, qui étoit mon ami intime & qui avoit un Medecin très-bon & très-affidé. Quoi que je le connusse pour n'être pas secret, je ne pus m'imaginer qu'il ne le fût pas en cette occasion . . . . . . Noirmoustier qui étoit auprès d'elle lui repondit : Vous le trouveriez bien plus beau, si vous saviez qu'il est si malade à l'heure qu'il est, qu'un autre que lui ne pourroit pas seulement ouvrir la bouche . . . . à laquelle j'avois été obligé l'avant-veille en parlant à elle-même de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effet que cette indiscretion ou plûtôt que cette trahison produisit . . . . mais je fus assez sot pour me racommoder avec le Cavalier qui me demanda tant de pardons, & qui me fit tant de protestations, que j'excusai ou sa passion ou sa legereté. Je crois plûtôt la seconde, la mienne ne fût pas moindre de lui confier une place aussi considerable que le Mont Olympe. Vous verrez ce détail dans la suite & comment il fit justice à mon imprudence, car il m'abandonna & me trompa pour la seconde fois.

Le 29. nous entrâmes au Palais, avant que Mrs. les Princes y fussent arrivez, & nous y vinmes ensemble Mr. de Beaufort & moi avec *un corps* de Noblesse qui pouvoit faire 300. *Gentilshommes*. Le peuple qui étoit revenu

dans sa chaleur pour nous, nous donnoit assez de sureté, mais la Noblesse nous étoit bonne, tant pour faire paroître que nous ne nous traitions pas simplement de Tribuns du peuple, que parce que faisant état de nous trouver tous les jours au Palais dans la quatrième Chambre des Enquêtes qui répondoit à la Grande, nous étions bien aises de n'être pas exposez, (dans un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer,) à l'insulte des gens de la Cour qui y étoient pêle-mêle avec nous. Nous étions en conversation les uns avec les autres, nous nous faisions des civilitez, & cependant nous étions huit ou dix fois tous les matins sur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevassent dans la Grand' Chambre: ce qui arrivoit assez souvent par la contestation, dans la chaleur où étoient les esprits. Tout le monde étoit dans la défiance, & je puis dire sans exaggération que sans même excepter les Conseillers il n'y avoit pas vint hommes dans le Palais qui ne fussent armez de poignards. Pour moi je n'en avois point voulu porter, Mr. de Brissac m'en fit prendre un par force, un jour où il paroissoit qu'on pourroit s'échauffer plus qu'à l'ordinaire. De telles armes qui me convenoient peu, me causerent un chagrin qui me fut des plus sensibles. Mr. de Beaufort qui étoit un peu lourd & étourdi de son naturel, voyant la garde du stilet dont le bout paroissoit un peu hors de ma poche, le montra à Arnaud, à la Moussaye, & à Des Roches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince, en leur disant; Voila le Breviaire de Mr. le Coadjuteur. J'entendis la raillerie, mais à dire vrai, je ne la soûtins pas de bon cœur. 1649.

Nous présentâmes Requête au Parlement,

pour

1649. pour recuser le Prémier Préſident comme notre ennemi, ce qu'il ne ſoûtint pas avec la fermeté qui lui étoit naturelle. Il en parut touché & même abatu. La déliberation pour admettre ou ne pas admettre la recuſation dura pluſieurs jours. On opina d'aparat, & il eſt conſtant que cette matiere fut épuiſée. Il paſſa enfin à la pluralité de quatre-vingt-dix-huit contre ſoixante-deux, qu'il demeureroit Juge, & je ſuis perſuadé que l'Arrêt étoit juſte, au moins dans les formes du Palais. Mais je ſuis perſuadé en même tems que ceux qui n'étoient pas de cette opinion avoient raiſon dans le fond; ce Magiſtrat témoignant autant de paſſion qu'il en faiſoit voir en cette affaire: mais il ne la connoiſſoit pas lui-même. Il étoit préocupé, & ſon intention étoit bonne. Le tems qui ſe paſſa depuis le ju-
1650. gement de cette recuſation, qui fut le 4. Janvier, ne fut employé qu'à des chicanes que Charon qui étoit l'un des Raporteurs, & tout-à-fait dependant du Prémier Préſident, faiſoit autant qu'il pouvoit pour differer, & pour voir ſi on ne tireroit point quelque lumiere de la prétenduë conjuration par un certain Bocquemont, qui avoit été Lieutenant de la Boulaye en la Guerre civile, & par un nommé Belot Syndic des Rentiers, alors priſonnier en la Conciergerie.

Ce Belot, qui avoit été arrêté ſans decret, faillit à être la cauſe du bouleverſement de Paris. Le Préſident de la Grange remontra qu'il n'y avoit rien de plus opposé a la Déclaration, pour laquelle on avoit fait de ſi grands efforts autrefois. Mr. le Prémier Préſident ſoûtenant l'empriſonnement de Belot, Daurat Conſeiller de la troiſième Chambre lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme pour l'excluſion duquel il y avoit eu ſoixante-deux voix ſe pût reſoudre

dre à violer les formes de la Justice à la vûë 1650.
du soleil. Là-dessus le Prémier Président se leva de colere en disant, qu'il n'y avoit plus de discipline, & qu'il laissoit sa place à quelqu'un pour qui on auroit plus de consideration que pour lui. Ce mouvement fit une commotion & causa un trepignement dans la Grand' Chambre qui fut entendu dans la quatrième, & qui fit que ceux des deux Partis qui y étoient, se démêlerent avec précipitation les uns d'avec les autres pour se remettre ensemble. Si le moindre Laquais eût alors tiré l'épée dans le Palais, Paris étoit confondu.

Nous pressions toûjours notre jugement, & on le differoit tant qu'on pouvoit, parce qu'on ne pouvoit pas s'empêcher de nous absoudre & de condamner les témoins à brevet. Tantôt on prétendoit qu'on étoit obligé d'attendre un certain Desmartinaux qu'on avoit arrêté en Normandie, pour avoir crié contre le Ministre dans les assemblées des Rentiers, & que je ne connoissois pas seulement de visage ni de nom en ce tems-là; tantôt on incidentoit sur la maniere de nous juger, les uns prétendant qu'on devoit juger ensemble tous ceux qui étoient nommez dans les Informations, les autres ne pouvant soufrir que l'on confondît nos noms avec ceux de ces sortes de gens que l'on avoit impliqué en cette affaire. Il n'y a rien de si aisé qu'à laisser écouler les matinées en des procedures où il ne faut qu'un mot pour faire parler cinquante personnes: il faloit à tout moment relire ces miserables Informations où il n'y avoit pas seulement assez d'indices, pour faire donner le fouet à un Crocheteur. Voila l'état du Parlement jusqu'au 18. Janvier 1650. Voila ce que tout le monde voyoit: mais voici ce que personne ne savoit que ceux

1650. qui connoissoient les ressorts de la machine.

Notre premiere apparition au Parlement jointe au ridicule des Informations qui avoient été faites contre nous, changea si fort les esprits, que le public fut persuadé de notre innocence. Mr. le Prince s'adoucit quatre ou cinq jours après la lecture des Informations. Mr. de Bouillon m'a dit depuis plus d'une fois que le peu de preuves qu'il avoit trouvé à ce que la Cour lui avoit fait voir d'abord comme clair & certain, lui avoit donné de bonne heure de violens soupçons de la tromperie de Servien & de l'artifice du Cardinal; & que lui Mr. de Bouillon n'avoit rien oublié pour le confirmer dans cette pensée. Il ajoutoit que Chavigni, quoi qu'ennemi de Mazarin, ne l'aidoit pas en cette occasion, parce qu'il ne vouloit pas que Mr. le Prince se raprochât des Frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigni me fit en ce tems-là par du Gué de Bagnols, pere de celui que vous connoissez, son ami & le mien. Il nous fit venir la nuit chez lui où Mr. de Chavigni me temoigna qu'il eût cru être le plus heureux des hommes s'il eût pû contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que Mr. le Prince étoit persuadé que nous n'avions point eu de dessein contre lui; mais qu'il étoit engagé & à l'égard du monde & à l'égard de la Cour: que pour ce qui étoit de la Cour, il eût pû trouver des temperamens; mais qu'à l'égard du monde il étoit dificile de trouver quelque chose qui pût satisfaire un premier Prince du Sang, à qui on disputoit le pavé publiquement, & les armes à la main, à moins que je ne me resolusse à le lui ceder au moins pour quelque tems. Il me proposa en conséquence l'Ambassade ordinaire de Rome, ou l'ex-

l'extraordinaire à l'Empire, dont il se parloit alors à propos de je ne sai quoi. Vous jugez bien quelle put être ma reponse: nous ne convinmes de rien quoi que je n'oubliasse pas de faire connoître à Mr. de Chavigni la passion extrême que j'avois de rentrer dans les bonnes graces de Mr. le Prince. Je demandai un jour à Mr. le Prince à Bruxelles le denouement de ce que Mr. de Bouillon m'avoit dit de cette negociation de Chavigni, & je ne me puis remettre ce qu'il me répondit. 1650.

Cette Conference avec Chavigni se passa le 30. de Decembre *. Le premier de Janvier Madame de Chevreuse qui revoyoit la Reine depuis le retour du Roi à Paris, & qui même dans ses disgraces avoit conservé avec elle une espece d'habitude incomprehensible, alla au Palais Royal. Le Cardinal la tirant dans une croisée du petit cabinet de la Reine lui dit, *Vous aimez la Reine, est-il possible que vous ne lui puissez donner vos amis? Le moyen!* repondit-elle, *la Reine n'est plus Reine, elle est très-humble servante de Mr. le Prince. Mon Dieu*, reprit le Cardinal en se frotant le front, *si l'on pouvoit s'assurer des gens, on feroit bien des choses: mais Mr. de Beaufort est à Madame de Montbazon: Madame de Montbazon est à Vigneul, & le Coadjuteur....* en me nommant il se prit à rire. *Je vous entends*, dit Madame de Chevreuse, *je vous reponds de lui & d'elle.* Voila comment cette conversation s'entama. Le Cardinal fit un signe de tête à la Reine, qui fit voir à Madame de Chevreuse que la conversation avoit été concertée. Elle en eut une assez longue le même soir avec la Reine qui lui donna le Billet suivant écrit & signé de sa main.

* 1649.

1650. *Je ne puis croire nonobstant le passé & le présent que M. le Coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse voir sans que personne le sache que Madame & Mademoiselle de Chevreuse. Ce nom sera sa sureté.* ANNE.

Madame de Chevreuse me trouva chez elle au retour du Palais Royal, & je m'aperçus d'abord qu'elle avoit quelque chose à me dire, parce que Mademoiselle de Chevreuse, à qui elle avoit donné le mot en carosse, en revenant me pressentit beaucoup sur les dispositions où je serois, en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas long-tems dans le doute de la tentative, parce que Mademoiselle de Chevreuse qui n'osoit me parler ouvertement devant sa mere, me serra la main en faisant semblant de ramasser son manchon, pour me faire connoître qu'elle ne me parloit pas d'elle-même. Ce qui faisoit craindre à Me. de Chevreuse que je n'y voulusse pas donner les mains, étoit que quelque tems auparavant j'avois rompu malgré elle une negociation qu'Ondedei avoit fait proposer à Noirmoutier par Me. d'Empus. Laigues qui en avoit été en colere contre moi, dit six jours après, que j'avois bien fait, & qu'il savoit que si Noirmoutier eût été la nuit chez la Reine, comme Ondedei le lui proposoit, la partie étoit liée pour faire mettre derriere une tapisserie le Maréchal de Grammont, afin qu'il pût faire voir à Mr. le Prince, que les Frondeurs qui l'assuroient tous les jours de leurs services, étoient des trompeurs. Je ne balançai pas cependant, après avoir pesé toutes ces circonstances, entre lesquelles celle qui me persuada le plus que sa colere contre Mr. le Prince étoit sincere, fut que j'étois informé qu'elle se prenoit à Mr. le Prince d'une

ga-

galanterie que Jerzai avoit voulu faire croire à tout le monde qu'il avoit avec elle. Il ne tint pas à Mlle. de Chevreuse de m'empêcher de tenter une avanture dans laquelle elle croïoit, qu'on me feroit perir, & bien qu'elle n'eût pas voulu d'abord témoigner son sentiment devant Madame sa mere, elle ne se put contenir ensuite. Je l'obligeai enfin à y consentir, & je fis cette réponse à la Reine. 1650.

Il n'y a jamais eu de moment en ma vie, où je n'aye été également à Votre Majesté. Je serois trop heureux de mourir pour son service, pour songer à ma sureté. Je me rendrai où elle me l'ordonnera.

J'envelopai son Billet dans le mien, & Madame de Chevreuse lui porta le lendemain ma réponse, qui fut bien reçue. On prit heure & je me trouvai à minuit au Cloître St. Honoré, où Gabouri, Porte-manteau de la Reine, me vint prendre & me mena par un escalier derobé au petit Oratoire où elle étoit toute seule enfermée. Elle me témoigna toutes les bontez que la haine qu'elle avoit contre Mr. le Prince lui pouvoit inspirer, & que l'attachement qu'elle avoit pour Mr. le Cardinal Mazarin lui pouvoit permettre. Le dernier me parut encore au dessus de l'autre, je crois qu'elle me repeta vingt fois: *Le pauvre Mr. le Cardinal*, en me parlant de la Guerre Civile & de l'amitié qu'il avoit pour moi. Son Cardinal entra demi-heure après. Il supplia la Reine de lui permettre qu'il manquât au respect qu'il lui devoit, pour m'embrasser devant elle. Il fut au desespoir, disoit-il, de ce qu'il ne pouvoit me donner sur l'heure même son Bonnet, & il me parla tant de graces, de recompenses, & de bienfaits, que je fus obligé

1650. de m'expliquer, n'ignorant pas que *rien ne jette tant de défiance dans les reconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec qui on se reconcilie.* Je repondis à Mr. le Cardinal, que l'honneur de servir la Reine faisoit la recompense la plus signalée que je dusse jamais esperer, quand même j'aurois sauvé la Couronne; & que je la suppliois très-humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connoître que c'étoit la seule récompense que j'estimois, & qui pût m'être sensible.

Mr. le Cardinal prit la parole, & supplia la Reine de me commander de recevoir la nomination au Cardinalat, que la Riviere, ajouta-t-il, a arrachée avec insolence & qu'il a reconnue par une perfidie. Je m'en excusai, en disant que je m'étois promis à moi-même de n'être jamais Cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre raport à la Guerre Civile; afin de faire connoître à la Reine que la seule necessité m'avoit separé de son service. Je me défis sur ce fondement de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de Grand Aumonier, pour l'Abbaïe d'Orcan. Et comme il insista, soûtenant toûjours que la Reine ne pouvoit s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat dans le service considerable que j'étois sur le point de lui rendre, je lui dis: „ Il y a un point, Monsieur, sur lequel la Reine me peut faire plus de bien que si elle me „ donnoit la thiare. S. M. vient de me dire „ qu'elle veut faire arrêter Mr. le Prince. La „ prison ne peut ni ne doit être éternelle à un „ homme de son rang & de son merite. Quand

„ il

„ il en sortira envenimé contre moi, ce me 1650.
„ sera un malheur, mais j'ai quelque lieu d'es-
„ perer que je le pourrai soûtenir par ma di-
„ gnité. Il y a beaucoup de gens qui sont en-
„ gagez avec moi & qui serviront la Reine en
„ cette occasion. S'il plaisoit, Madame, à V.
„ M. de confier à l'un d'eux quelque place de
„ consideration, je lui serois plus obligé que
„ de dix chapeaux de Cardinal". Le Cardinal dit à la Reine qu'il n'y avoit rien de plus juste, & que le détail étoit à concerter entre lui & moi. La Reine me demanda ma parole de ne me point ouvrir à Mr. de Beaufort du dessein d'arrêter Mr. le Prince, jusqu'au jour de l'execution, parce que Madame de Montbazon à qui il le decouvriroit assurément, ne manqueroit pas de le dire à Vigneul, qui étoit tout de l'Hôtel de Condé. Je lui répondis qu'un secret de cette nature fait à Mr. de Beaufort dans une occasion où nos interêts étoient si unis, me deshonoreroit dans le monde, si je n'en recompensois le manquement par quelque signalé service; que je suppliois donc S. M. de me permettre de lui dire que la Surintendance des Mers promise à cette Maison dès les premiers jours de la Regence, feroit un merveilleux effet dans le monde. Mr. le Cardinal reprit alors brusquement : *Elle a été promise au pere & au fils aîné.* A quoi je lui repartis : „ Le cœur
„ me dit que le fils aîné fera une alliance qui le
„ mettra beaucoup au-dessus de la Surinten-
„ dance des Mers". Il sourit, & dit à la Reine qu'il accommoderoit encore cette affaire avec moi. J'eus une seconde Conference avec la Reine & avec lui au même lieu & à la même heure : j'en eus trois avec lui seul dans son Cabinet au Palais Royal, dans lesquelles Noirmoutier & Lai-

 gues

1650. gues se trouverent. On convint dans ces Conferences que Mr. de Vendôme auroit la Surintendance des Mers, & Mr. de Beaufort la survivance : que Mr. de Noirmoutier auroit le Gouvernement de Charleville & de Mont-Olympe, qu'il auroit aussi des Lettres de Duc; que Mr. de Laigues seroit Capitaine des Gardes de Monsieur: que Mr. le Chevalier de Sevigni auroit vint-deux mille livres: que Mr. de Brissac auroit pour recompense le Gouvernement d'Anjou à tel prix & avec un brevet de retenue pour toute la somme. Il fut résolu que l'on arrêteroit Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti & Mr. de Longueville. Je n'oubliai rien pour tirer du pair le dernier; je m'offris d'être sa caution, je contestai jusqu'à l'opiniâtreté, & je ne me rendis qu'après que le Cardinal m'eut montré un billet de la main de la Riviere à Flamarin, où je lûs ces propres mots : *Je vous remercie de votre avis, mais je suis aussi assuré de Mr. de Longueville, que vous l'êtes de Monsr. de la Rochefoucaut. Les paroles sacramentales sont dites.*

Le Cardinal s'étendit à ce propos sur l'infidelité de la Riviere, dont il nous dit un détail qui en verité faisoit horreur. „ Cet homme „ croit, ajouta-t-il, que je suis la plus grosse „ bête du monde, & qu'il sera demain Car„ dinal. J'ai eu le plaisir de lui faire aujourd'hui „ essayer des étofes rouges qu'on m'a aporté „ d'Italie, & je les ai aprochées de son visa„ ge, pour voir ce qui y revenoit le mieux ou „ de la couleur de feu, ou de l'incarnat ". J'ai su depuis à Rome que quelque perfidie que la Riviere eût faite au Cardinal, celui-ci n'étoit pas en reste. Le propre jour qu'il l'eut fait nommer par le Roi, il écrivit au Cardinal Sachet-

chetti une Lettre que j'aie vûë, bien plus capable de jaunir le chapeau que de le rougir, s'il m'est permis de le dire. Cette Lettre étoit toutefois pleine de tendresse pour lui, ce qui étoit le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent qui haïssoit si fort le Cardinal qu'il avoit même de l'horreur pour tous ses amis. 1650.

Dans la seconde Conference que nous eumes en presence de la Reine, on agita fort les moyens de faire consentir Monsieur à la prison de Mrs. les Princes. La Reine disoit qu'il n'y auroit nulle peine: mais le Cardinal n'étoit pas si persuadé que la Reine, des dispositions de Monsieur. Madame de Chevreuse se chargea de le sonder. Il avoit naturellement inclination pour elle; elle s'en servit habilement; elle lui fit croire que la Reine ne pouvoit être emportée que par lui-même à une resolution de cette nature, bien que dans le fond elle fût mal satisfaite de Mr. le Prince. Elle lui exaggera l'avantage que ce seroit de ramener au service du Roi une faction aussi puissante que celle de la Fronde; elle lui marqua comme insensiblement le peril où l'on étoit tous les jours de voir Paris à feu & à sang. Je suis persuadé, & elle le fut aussi, que cette derniere raison le toucha pour le moins autant que les autres, car il trembloit de peur, toutes les fois qu'il venoit au Palais, & il y eut des jours où il fut impossible à Mr. le Prince de l'y mener. On appelloit cela les Accès de la colique de S. A. R. Sa frayeur n'étoit pas sans sujet. Si un Laquais se fût avisé de tirer l'épée, nous eussions tous été tuez en moins d'un quart d'heure, & ce qui est rare, est que si cette occasion fût arrivée entre le premier Janvier & le 18. ceux qui nous eussent égorgé eussent été

1650. ceux-là même avec qui nous étions d'accord; parce que tous les Officiers de la Maison du Roi, de celle de la Reine, de celle de Monsieur & de celle du Cardinal étoient persuadez qu'ils faisoient très-bien leur cour d'accompagner reglément tous les jours Mrs. les Princes.

Je n'ai jamais pû m'imaginer la raison pour laquelle le Cardinal lanterna tant les cinq ou six derniers jours qui précederent cette execution. Laigues & Noirmoutier crurent qu'il le faisoit à dessein & dans l'esperance que nous nous massacrerions Mr. le Prince & nous dans le Palais. Mais outre que s'il eût eu cette pensée, il lui eût été facile de la faire réüssir, en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise; je crois qu'il l'apprehendoit autant que nous; ne pouvant pas douter, qu'il n'y avoit point d'asyle assez sacré pour le sauver lui-même d'une telle catastrophe. J'ai toûjours attribué à son irrésolution naturelle ce delai, que je confesse avoir pû & dû même produire de grands inconveniens. Ce secret qui fut gardé entre dix-sept personnes, est un de ceux qui m'a persuadé que *parler trop n'est pas le défaut le plus commun des gens qui sont accoûtumez aux grandes affaires.* Ce qui me donna une grande inquietude fut que je connoissois Noirmoutier pour l'homme du monde le moins secret.

Le 18. Janvier Laigues ayant pressé au dernier point Lionne pour l'execution, dans une Conference qu'il eut la nuit avec lui, le Cardinal la résolut à midi. Il avoit fait croire la veille à Mr. le Prince, que Parain des Coutures, qui avoit été un des Syndics des Rentiers, étoit caché dans une maison, & il fit en sorte

que

que le Prince lui-même donna aux Gensdarmes & aux Chevaux-legers du Roi les ordres qui étoient necessaires pour le mener au bois de Vincennes sous le prétexte de regler ce qu'il falloit pour la prison de ce miserable. Mrs. les Princes vinrent au Conseil, Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine arrêta Mr. le Prince; Cominge Lieutenant arrêta Mr. le Prince de Conti; & Cressi Enseigne arrêta Mr. de Longueville. J'avois oublié de vous dire qu'après que Madame de Chevreuse eut fait agréer à Monsieur qu'elle fît ses efforts auprès de la Reine pour l'obliger à prendre quelque résolution contre Mr. le Prince, il lui demanda pour préalable, que je m'engageasse par écrit à le servir, & qu'aussi-tôt qu'il eut mon billet il le porta à la Reine croïant lui avoir rendu un très-signalé service. 1650.

Aussi-tôt que Mr. le Prince fut arrêté, Mr. de Bouteville, qui est à present Mr. de Luxembourg, passa sur le Pont Nôtre-Dame à toute bride en criant au peuple que l'on venoit d'arrêter Mr. de Beaufort. On prit les armes, que je fis poser un moment après, en marchant avec cinq ou six flambeaux devant moi par les ruës. Mr. de Beaufort s'y promena de même, & l'on fit par tout des feux de joye.

Nous allâmes ensemble chez Monsieur, où nous trouvâmes la Riviere dans la grande Salle qui faisoit bonne mine, & qui racontoit aux assistans le détail de ce qui s'étoit passé au Palais Royal. Il ne pouvoit pourtant pas douter qu'il ne fût perdu. Il demanda son congé, & il l'eut, mais il ne tint pas à Mr. le Cardinal qu'il ne demeurât. Il m'envoya Lionne sur le minuit pour me le proposer & pour me le persuader par les plus mechantes raisons du mon-

1650. de. J'en avois de bonnes pour m'en defendre. Lionne me dit il y a cinq ou six ans, que ce mouvement de conserver la Riviere fut inspiré au Cardinal par Mr. le Tellier qui apprehenda que les Frondeurs ne s'insinuassent dans l'esprit de Monsieur.

La Reine envoya incontinent après une Lettre du Roi au Parlement, par laquelle il expliquoit les raisons de la détention de Mr. le Prince, qui ne furent ni fortes ni bien colorées. Nous eumes notre Arrêt d'absolution, & nous allâmes au Palais Royal, où la badauderie des Courtisans m'étonna plus que celle des Bourgeois. Ils étoient montez sur tous les bancs des Chambres qu'on avoit aporté au Sermon.

Mesdames les Princesses eurent ordre de se retirer à Chantilli. Madame de Longueville sortit de Paris pour tirer du côté de la Normandie où elle ne trouva point d'asyle. Le Parlement de Rouen l'envoïa prier de sortir de la Ville; Mr. le Duc de Richelieu ne la voulut pas recevoir dans le Havre; elle se retira à Dieppe où elle ne pût pas demeurer longtems.

Mr. de Bouillon qui s'étoit fort attaché à Mr. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. Mr. de Turenne, qui avoit pris la même conduite depuis son retour en France, se jetta dans Stenai bonne place, que Mr. le Prince avoit confiée à la Moussaye. Mr. de la Rochefoucaut, qui étoit alors Prince de Marsillac, s'en alla chez lui en Poitou, & le Maréchal de Brezé beau-pere de Mr. le Prince gagna Saumur.

On publia & on enregîtra au Parlement une Déclaration contre eux, par laquelle il leur fut ordonné de se rendre dans quinze jours auprès

du

du Roi, à faute de quoi ils étoient dès ce moment declarez perturbateurs du repos public & criminels de leze-Majesté. Le Roi partit en même tems pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville, qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigni, domestique du Duc son mari, & Chamboi qui commandoit pour lui dans le Pont de l'Arche, ne fissent quelque mouvement. Tout plia devant la Cour. Madame de Longueville se sauva par mer en Hollande, d'où elle alla ensuite à Arras pour sonder le bon homme la Tour, pensionnaire de son Epoux, qui lui offrit sa personne, mais qui lui refusa sa Place. Elle se rendit à Stenai où Mr. de Turenne la vint joindre avec ce qu'il avoit pû ramasser d'amis & de serviteurs de Mrs. les Princes, depuis son départ de Paris. La Becheraille se rendit maître de Damvillers, dont il avoit été autrefois Lieutenant de Roi, ayant fait revolter la Garnison contre le Chevalier de la Rochefoucaut, qui y commandoit pour son frere. Le Maréchal de la Ferté se saisit de Clermont sans coup ferir: les habitans de Mouzon chasserent le Comte de Grandpré leur Gouverneur, parce qu'il leur proposoit de se déclarer pour Mrs. les Princes. Le Roi, qui après son retour de Normandie alla en Bourgogne, y établit pour Gouverneur en la place de Mr. le Prince Mr. de Vendôme, comme il avoit établi en Normandie Mr. le Comte d'Harcourt en la place de Mr. de Longueville. Le château de Dijon se rendit à Mr. de Vendôme. Bellegarde defendue par Mrs. de Tavannes, de Bouteville, & de St. Micaut, fit peu de résistance au Roi qui revint à Paris de ses deux voiages de Normandie & de Bourgogne, tout couvert de lauriers. 1650.

Le

1650. Le bonheur monta un peu trop fortement à la tête du Cardinal. Il parut beaucoup plus fier, qu'il n'avoit paru avant son départ. Voici la prémiere marque qu'il en donna. Dans l'absence du Roi, Madame la Princesse Douairiere vint à Paris, & elle presenta Requête au Parlement, pour demander d'être prise en la sauvegarde de la Compagnie, afin de pouvoir demeurer à Paris, & avoir justice de la détention injuste de Mrs. ses Enfans. Le Parlement ordonna que Madame la Princesse se mît chez Mr. de la Grange Maitre des Comptes dans la cour du Palais, pendant que l'on iroit prier Mr. le Duc d'Orleans de venir prendre sa place.

Mr. le Duc d'Orleans répondit aux Députez de la Compagnie, que Madame la Princesse aiant ordre du Roi d'aller à Bourges, il ne croïoit pas devoir aller au Palais pour opiner sur une affaire en laquelle il n'y avoit qu'à obeïr aux ordres superieurs. Il ajouta qu'il seroit bien aise que Mr. le Prémier Président le vînt trouver sur les cinq heures. Il y alla, & fit connoître à Monsieur, qu'il étoit nécessaire qu'il se rendît le lendemain au Palais pour assoupir par sa présence un commencement d'affaire qui pouvoit grossir par la commiseration très-naturelle envers une grande Princesse affligée, & par la haine qu'on portoit au Cardinal, haine qui n'étoit pas éteinte. Monsieur le crut. Il trouva à l'entrée de la Grand' Chambre Madame la Princesse qui se jetta à ses pieds; elle demanda à Mr. de Beaufort sa protection, elle me dit qu'elle avoit l'honneur d'être ma parente. Mr. de Beaufort fut fort embarassé; je faillis à mourir de honte. Monsieur dit à la Compagnie que le Roi avoit commandé à Ma-

dame la Princesse de sortir de Chantilli, parce 1650.
qu'on avoit trouvé un de ses valets de pied chargé de Lettres pour celui qui commandoit dans Saumur: qu'il ne la pouvoit soufrir à Paris, parce qu'elle y étoit venue contre les ordres du Roi; qu'elle en sortît pour temoigner son obeïssance, & pour meriter que le Roi, qui seroit de retour dans deux ou trois jours, eût égard à ce qu'elle alleguoit de sa mauvaise santé. Elle partit dès le soir même, & alla coucher à Berni, d'où le Roi qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valeri. Elle resta malade à Angerville.

Je ne vois pas que Monsieur eût pû se conduire plus justement pour le service du Roi. Cependant le Cardinal prétendit qu'il avoit trop ménagé Madame la Princesse, & il nous dit à Mr. de Beaufort & à moi, que c'étoit en cette occasion que nous avions dû signaler le pouvoir que nous avions sur le peuple. Il étoit naturellement vetilleux & grondeur, ce qui est un grand defaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

Je m'aperçus deux jours après de quelque chose de pis. Comme il y avoit eu des particuliers qui avoient fait du bruit dans les Assemblées de l'Hôtel de Ville, à cause de l'interêt qu'ils avoient dans les Rentes, ils apréhendoient d'en être recherchez, & ils souhaiterent, peu de tems après que Mr. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une Amnistie. J'en parlai à Mr. le Cardinal qni n'en fit aucune difficulté, & qui me dit même dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le Cordon de son chapeau qui étoit à la Fronde: *Je serai moi-même compris dans cette Amnistie.*

Au

1650. Au retour de ces voyages du Roi ce ne fut plus cela. Il me propoſa une abolition dont le titre ſeul eût noté cinq ou ſix Officiers du Parlement, qui avoient été Syndics, & peut-être mille ou deux mille des plus notables Bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces conſiderations, qui paroiſſoient n'avoir point de replique. Il conteſta, il remit, il éluda; il fit les deux voyages de Normandie & de Bourgogne ſans rien conclure; & quoique Mr. le Prince eût été arrêté dès le 18. Janvier, l'Amniſtie ne fut publiée & enregîtrée au Parlement que le 12. de Mai. Encore ne fut-elle obtenue que ſur ce que je fis entendre, que ſi on ne me l'accordoit pas, je pourſuivrois à toute rigueur la juſtice contre les témoins à brevet; choſe que l'on apréhendoit au dernier point, parce que dans le fond, il n'y avoit rien de ſi honteux. Ils en étoient ſi convaincus, que Canto & Pichon avoient diſparu même avant que Mr. le Prince fût arrêté.

Nous eûmes preſque au même tems un autre demêlé ſur le ſujet des Rentes de l'Hôtel de Ville, où d'Emeri, qui ne vécut pas long-tems après, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit alterer les Rentiers, même ſur des ſujets où le Roi trouvoit ſi peu de profit, que j'eus lieu d'être perſuadé qu'il n'agiſſoit ainſi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avoient abandonnez depuis leur accommodement avec la Cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'Abbé Fouquet cabaloit contre moi chez le menu peuple, qu'il y jettoit de l'argent, & ſemoit tous les bruits qui pouvoient me rendre ſuſpect.

La verité eſt que tous les Subalternes, ſans exception, qui apréhendoient une union veritable du Cardinal & de moi, & qui croïoient qu'el-

qu'elle seroit facile par le mariage de * l'aîné Mancini avec Mademoiselle de Retz qui est présentement Religieuse, ne songerent qu'à nous brouiller dès le lendemain que nous fûmes racommodez ; & ils y trouverent de la facilité ; parce que les ménagemens que j'étois obligé de garder avec le public pour ne me pas perdre, leur donnoient lieu de les interpréter à leur mode auprès du Mazarin, & aussi parce que la confiance que Mr. le Duc d'Orleans prit en moi, aussitôt après la prison de Mr. le Prince, devoit par elle-même produire dans son esprit une défiance très-naturelle. Goulas Secretaire des Commandemens de Monsieur, rétabli dans sa maison par la disgrace de la Riviere qui l'en avoit chassé, contribua beaucoup à la lui donner, par l'interêt qu'il avoit à affoiblir auprès de son Maître par le moyen de la Cour ma faveur naissante, qu'il s'imaginoit traverser la sienne. Remarquez que je n'avois pas recherché cette faveur, que je connoissois pour très-fragile & pour perilleuse, par l'humeur de Monsieur, & parce que je n'ignorois pas que l'ombre même d'un Cabinet, dont on ne peut empêcher les foiblesses, n'est pas bonne à un homme dont la principale force consiste dans la réputation publique. Ma pensée avoit été de lui produire le Président de Bellievre, parce qu'il lui falloit toûjours quelqu'un qui le gouvernât, mais il ne prit pas le change. Il avoit de l'aversion pour sa mine trop fine & trop bourgeoise, disoit-il. Le Cardinal, qui croïoit, & avec raison 1650.

* N . . . Mancini tué en 1652. au Combat du Faubourg Saint Antoine. Il etoit fils de Michel Laurent Mancini & de Hieronime Mazarini, sœur du Cardinal.

1650. son, Goulas trop dépendant de Chavigni, balança trop au choix; car si d'abord il eût soûtenu Beloi ami de Goulas, je crois qu'il eût réussi. Quoiqu'il en soit, le sort tomba sur moi, & j'en fus presque aussi fâché que la Cour, pour les raisons marquées, & parce que cette sujettion contraignoit mon libertinage, qui étoit extrême & hors de raison.

Un autre incident me brouilla avec Mr. le Cardinal. Le Comte de * Montrofs Ecossois & Chef de la Maison de Graham, le seul homme du monde qui m'ait jamais rapellé l'idée de certains Heros que l'on ne voit plus que dans les Vies de Plutarque, avoit soûtenu le parti du Roi d'Angleterre dans son païs, avec une grandeur d'ame qui n'en avoit point de pareille en ce siecle. Il battit les Parlementaires, quoi qu'ils fussent victorieux par tout ailleurs, & il ne desarma qu'après que le Roi son Maître se fut jetté lui-même entre les mains de ses ennemis. Il vint à Paris un peu avant la Guerre Civile, & je fis connoissance avec lui par un Ecossois qui étoit à moi, & qui se trouvoit un peu son parent. Je trouvai lieu de le servir dans son malheur. Il prit de l'amitié pour moi, & cette amitié l'obligea de s'attacher à la France plûtôt qu'à l'Empire, quoique l'Empire lui offrît l'emploi de Feld-Maréchal qui est une charge très-considerable. Je fus l'entremetteur des paroles que Mr. le Cardinal lui donna, & qu'il n'accepta que pour le tems où le Roi d'Angleterre n'avoit pas besoin de son service. Il fut en

* Jaques Graham Marquis de Montrofs. Les Rebelles d'Angleterre le firent executer à mort à Edimbourg le $\frac{20}{30}$ Mai 1650. aiant été pris après sa descente en Ecosse.

en effet remandé quelques jours après par un 1650.
billet de sa main, qu'il porta au Cardinal qui le loua de son procedé, & lui dit en termes formels que l'on demeureroit fidelement dans les engagemens qui avoient été pris.

Mylord Montross repassa en France deux ou trois mois après que Mr. le Prince eut été arrêté, & amena avec lui près de cent Officiers, la plûpart gens de qualité & tous de service. Mr. le Cardinal ne le connut plus alors *. Ne trouvez-vous pas que je n'avois point sujet d'être satisfait? Je travaillai néanmoins de bonne foi à supléer dans le Parlement & dans le peuple à toutes les fausses demarches que l'ignorance du Cardinal & l'insolence de Servien, leur fit faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plûpart, & s'il eût plu à la Cour de se ménager, Mr. le Prince eût eu, au moins pour assez long-tems, beaucoup de peine à se relever, mais rien n'est plus rare & plus difficile aux Ministres que ce ménagement, dans le calme qui suit immédiatement les grandes tempêtes; parce que la flaterie y redouble, & que la défiance n'y est pas éteinte.

Ce calme pourtant ne pouvoit porter ce nom que par la comparaison du passé; car le feu recommençoit à s'allumer de bien des côtez. Le Maréchal de Brezé, homme de très-petit merite, s'étoit étonné à la premiere Déclaration qui fut enregîtrée au Parlement, & il envoya assurer le Roi de sa fidelité, mais il mourut aussitôt après; & Du Mont, que vous voyez à Mr. le Prince, & qui commandoit sous lui dans Saumur, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas

* On peut voir là-dessus l'Histoire des Guerres Civiles d'Angleterre par Mylord Clarendon.

1650. pas abandonner les interêts de Madame la Princesse fille de son Maître. Il se déclara pour le parti, dans l'esperance que Mr. de la Rochefoucaut, qui sous prétexte des funerailles de Mr. son pere avoit fait une grande assemblée de Noblesse, le secourroit : mais Loudun dont il avoit fait dessein de se rendre maître lui ayant manqué, & cette Noblesse s'étant dissipée, Du Mont rendit la place à * Cominges à qui la Reine en avoit donné le Gouvernement.

Madame de Longueville & Mr de Turenne firent un Traité avec les Espagnols. Le dernier joignit leur armée qui entra en Picardie & assiégea Guise, après avoir pris le Catelet. Bridieu qui en étoit Gouverneur, la défendit très-bien, & le Comte de Clermont Cadet de Tonnerre, s'y signala. Le siege dura dix-huit jours, & le manquement de vivres obligea l'Archiduc à le lever. Mr. de Turenne avoit fait quelques troupes avec l'argent que les Espagnols venoient de lui accorder par son Traité, & les avoit grossies du debris de celles qui avoient été dans Bellegarde. La plûpart des Officiers de celles qui étoient sous le nom de Mrs. les Princes, l'avoient joint avec Mrs. de Bouteville, de Coligni, de Langres, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de † Persan,

* François de Comenge, Seigneur de Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine Anne d'Autriche mort en 1663. Je crois que celui dont il est parlé ici c'est Gaston Jean Baptiste de Comenge, connu à la Cour sous le nom de *Comte de Comenge*, Gouverneur de Saumur & Capitaine des Gardes en survivance à son Oncle François, qu'on appelloit à la Cour, le *vieux Guitaut*.

† . . . de Vaudetar Marquis de Persan.

ſan, de la Mouſſaie, de la Suze, de St. Ibal, de Cugnac, de * Chavagnac, de Guitaut, de Mailli, de Meille, les Chevaliers de Foix & de Grammont &c. 1650.

Cette nuée qui groſſiſſoit devoit faire faire réflexion à Mr. le Cardinal ſur l'état de la Guienne, où la pitoyable conduite de Mr. d'Epernon avoit jetté les affaires, que rien ne pouvoit démêler que ſon éloignement. Mille démêlez particuliers, dont la moitié ne venoit que de la ridicule chimere de ſa Principauté roturiere, l'avoient brouillé avec le Parlement, & avec les Magiſtrats de Bourdeaux, qui pour la plûpart n'étoient pas plus ſages que lui. Mazarin, qui à mon ſens étoit en cela plus fou encore que tous les deux, prit ſur le compte de l'Autorité Royale tout ce qu'un habile Miniſtre eût pû imputer ſans inconvenient & même à l'avantage du Roi, aux deux Partis.

Un des plus grands malheurs que l'Autorité Deſpotique des Miniſtres du dernier ſiecle ait cauſé dans l'Etat, c'eſt la pratique que leurs interêts particuliers mal entendus y ont introduite, de ſoutenir toûjours le ſuperieur contre l'inferieur. Cette maxime eſt de Machiavel, que la plûpart des gens qui le liſent n'entendent pas, & que les autres croyent avoir été habile, parce qu'il a toûjours été méchant. Il s'en faut de beaucoup qu'il ne fût habile, & il s'eſt très-ſouvent trompé, mais en nul endroit à mon opinion plus qu'en celui-ci. Mr. le Cardinal étoit ſur ce point d'autant plus aveugle, qu'il avoit une paſſion effrenée pour l'alliance de Mr. de Candale qui n'avoit rien de grand que les canons: Et Mr. de Candale dont le genie

* Gaſpard Comte de Chavagnac.

1650. étoit au dessous du mediocre, étoit gouverné par l'Abbé * d'Etrées présentement Cardinal, qui a été dès son enfance l'esprit du monde le plus visionnaire & le plus inquiet. Tous ces caractéres differens faisoient un galimathias inexplicable dans les affaires de la Guienne, & je ne pense pas que pour les débrouiller le bon sens des Jeannins & des Villeroi infusé dans la cervelle du Cardinal de Richelieu eût même été assez bon. Monsieur conçut la suite de cette confusion, il m'en parla un jour en se promenant dans le Jardin du Luxembourg, & me pressa d'en parler au Cardinal. Je m'en excusai, sur ce qu'il voyoit comme moi qu'il n'y avoit entre nous que les apparences. Je lui conseillai d'essayer de lui faire ouvrir les yeux par le Maréchal d'Etrées & par Seneterre. Il les trouva dans les mêmes sentimens que lui, bien qu'ils fussent attachez à la Cour: & même Seneterre très-aise de ce que Monsieur l'assuroit que j'y étois comme lui avec les plus sinceres & les meilleures intentions du monde, entreprit de me raccommoder avec le Cardinal, avec qui je n'avois pas encore rompu ouvertement. Il m'en parla donc, & me trouva très-bien disposé, parce que je voyois que notre division grossiroit en moins de rien le Parti de Mr. le Prince, & jetteroit les choses dans une confusion où la bonne conduite n'auroit plus de part, parce que l'on ne pourroit prendre son parti, qu'avec précipitation. J'allai donc avec Mr. de Seneterre chez Mr. le Cardinal qui m'embrassa

* Cesar d'Etrées alors Abbé de Long-pont, de St. Germain des Prez &c. ensuite Evêque & Duc de Laon, Cardinal en 1671. & Chevalier de l'Ordre &c. mort le 18. de Decembre 1714. âgé de près de 87. ans.

brassa avec tendresse. Il mit son cœur sur la table, (c'étoit son terme;) il m'assura qu'il me parleroit comme à son fils. Je n'en crus rien; je l'assurai que je lui parlerois comme à mon pere, & je lui tins parole. Je lui dis que je n'avois au monde aucun interêt personel que celui de sortir des affaires publiques sans nul avantage: mais qu'aussi par la même raison, je me sentois obligé plus qu'un autre à en sortir avec dignité & avec honneur; que je le suppliois de faire reflexion sur mon âge, qui joint à mon incapacité, ne lui pouvoit donner aucune jalousie à l'égard de la premiere place: que je le conjurois en même tems de considerer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par cette espece de Tribunat du peuple, que la seule necessité rendoit supportable; & qu'il devoit juger que cette consideration toute seule seroit capable de me donner de l'impatience pour sortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui m'en faisoient naître le dégoût à chaque instant: que pour ce qui étoit du Cardinalat qui lui pouvoit faire quelque ombrage, je lui allois decouvrir avec sincerité quels avoient été & quels étoient encore mes mouvemens sur cette dignité: que je m'étois mis follement dans la tête qu'il seroit plus glorieux de l'abbatre que de la posseder: qu'il n'ignoroit pas que j'avois fait paroître quelques étincelles de cette vision dans les occasions: que Mr. d'Agen m'en avoit gueri en me faisant voir par de bonnes raisons qu'elle n'avoit jamais reüssi à ceux qui l'avoient eue: que cette circonstance lui faisoit au moins connoître que l'avidité pour la Pourpre n'avoit pas été grande en moi, même dès mes plus jeunes années; 1650.

1650. qu'elle y étoit encore assez médiocre: que j'étois persuadé qu'il étoit assez difficile qu'elle manquât dans les tems à un Archevêque de Paris; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il auroit à l'obtenir dans les formes, & par les actions purement de sa profession, lui feroient tourner a honte les autres moyens qu'il emploieroit pour se la procurer: que je serois au desespoir qu'il y eût sur ma Pourpre une seule goute du sang qui avoit été repandu dans la Guerre civile, & que j'étois resolu de sortir absolument de tout ce qui s'appelle intrigue, avant que de faire ni de souffrir un pas qui y eût le moindre raport: qu'il savoit que par la même raison je ne voulois ni argent ni Abbaïe; & qu'ainsi j'étois engagé par les declarations publiques que j'avois faites sur tous ces chefs, à servir la Reine sans interêt; que le seul interêt qui me tenoit en cette disposition étoit de finir avec honneur & de rentrer dans les emplois purement spirituels de ma profession, mais avec sureté; que je ne lui demandois pour cet effet que l'accomplissement de ce qui étoit encore plus du service du Roi que de mon avantage particulier; qu'il savoit que dès le lendemain que Mr. le Prince fut arrêté, il m'avoit fait porter aux Rentiers telles & telles paroles, & que je voyois qu'au préjudice de ces paroles on affectoit tout ce qui pouvoit persuader à ces gens-là que j'agissois de concert avec la Cour pour les tromper; que j'étois averti, que Ondedei avoit dit à certaine heure chez M. Dempus, que le pauvre Mr. le Cardinal avoit failli à se laisser surprendre par le Coadjuteur, mais qu'on lui avoit bien ouvert les yeux, & qu'on me tailloit une besogne à laquelle je ne m'attendois pas; que je ne dou-

doutois point que l'accès que j'avois auprès de 1650.
Monsieur ne lui fit peine, mais qu'il devoit être informé que je ne l'avois recherché en aucune façon & que j'en voyois les inconveniens. Je m'étendis beaucoup en cet endroit qui est le plus difficile à comprendre pour un homme de cabinet, & ces sortes de gens-là en sont toûjours si entêtez, que l'experience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la consideration n'y consiste. La conversation dura depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir, & je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'heure de la mort. La verité jette, lors qu'elle est arrivée à un certain point, une sorte d'éclat auquel on ne peut plus resister: mais je n'ai jamais vû d'homme qui fît si peu d'état de la verité que Mazarin. Elle le toucha pourtant en cette occasion à un point que Mr. de Seneterre, qui étoit present, en fut étonné. Il me pressa de prendre ce moment pour lui parler des dangereuses suites des mouvemens de la Guienne. Je le fis, & je lui représentai que s'il s'opiniâtroit à soûtenir Mr. d'Epernon, le parti de Mrs. les Princes ne manqueroit pas cette occasion: que si le Parlement de Bourdeaux s'y engageoit, nous perdrions peu à peu celui de Paris: qu'après un aussi grand embrasement le feu ne pourroit pas être assez éteint en cette Capitale, pour ne pas craindre qu'il n'y en restât encore beaucoup sous la cendre: que les factieux y auroient beau champ pour faire apprehender le contrecoup du châtiment d'un Corps coupable d'un crime dont la Cour ne nous tenoit pas même purgez que depuis deux ou trois mois. Seneterre appuya mon sentiment avec vigueur, & nous ébranlâmes le Cardinal qui avoit été

1650. averti la veille, que Mr. de Bouillon commençoit à remuer dans le Limousin, où Mr. de la Rochefoucaut l'avoit joint avec quelques troupes; qu'il avoit enlevé à Brives la Compagnie des Gensd'armes du Prince Thomas, & qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient dans Tulles. Ces nouvelles obligerent S. E. à faire reflexion sur ce que nous lui disions, il nous parut moins retif, & Mr. le Maréchal d'Etrées qui le vit un quart-d'heure après nous, dit à l'un & à l'autre le lendemain au matin, qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi & de ma sincerité, & qu'il lui avoit repeté à diverses reprises: *Dans le fond ce garçon veut le bien de l'Etat.* Ces dispositions donnerent lieu à ces deux hommes très-corrompus d'ailleurs, mais qui cherchoient leur repos particulier dans le repos public, parce qu'ils étoient fort vieux, de songer à trouver les moyens de nous unir intimement, le Cardinal & moi. Ils lui proposerent pour cet effet le mariage de son Neveu avec ma Niece. Il y donna les mains de bon cœur, mais je m'en éloignai à proportion, ne pouvant pas me resoudre, à ensevelir ma Maison dans celle du Mazarin, & n'estimant pas assez la grandeur, pour l'acheter par la haine publique. Je repondis civilement aux Oublieux, (on apelloit ainsi ces Messieurs, parce qu'ils alloient d'ordinaire entre huit & neuf heures du soir dans les maisons où ils negocioient quelque chose, & ils negocioient toûjours:) je leurs répondis, dis-je, civilement, mais negativement. Comme ils ne souhaitoient pas la rupture entre nous, ils colorerent si adroitement le refus, qu'il ne produisit point d'aigreur, & comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joie d'être employé à la

Paix

Paix générale, ils firent si bien que le Cardinal, 1650.
de qui l'enthousiasme pour moi dura douze ou quinze jours, me le promit comme de lui-même, & de la meilleure grace du monde.

Le Maréchal d'Etrées se servit habilement de ce bon intervale, pour le retablissement de Mr. de * Chateauneuf dans sa Commission de Garde des Seaux, dont le Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillé. On l'avoit ensuite tenu prisonnier treize ans dans le Château d'Angoulême. Cet homme avoit vieilli dans les emplois & s'y étoit aquis beaucoup de reputation, à laquelle sa longue disgrace donna même beaucoup d'éclat. Il étoit proche parent du Maréchal de Villeroi. Le Commandeur de Jars avoit été sur l'échafaut de Troyes pour ses demêlez avec le Cardinal de Richelieu. On l'avoit vu Amant de Madame de Chevreuse, & il ne l'avoit pas été sans succès. Il étoit alors âgé de 72. ans; mais sa santé forte & vigoureuse, sa dépense splendide, son desinteressement parfait en tout ce qui ne passoit pas le médiocre, & son humeur brusque & feroce, qui paroissoit franche, suppleoient à son âge, & faisoient qu'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le Maréchal d'Etrées qui vit que le Cardinal se mettoit dans l'esprit de se rétablir dans le public, en accommodant les affaires de Bourdeaux, & en remettant l'ordre dans les rentes, prit le tems de cette verve, pour ainsi dire, qui ne dureroit pas long-tems, disoit-il, pour

* Charles de l'Aubespine Marquis de Châteauneuf né en 1580. On lui ôta les Seaux en 1633. après les avoir tenu un peu plus de 2. ans. On les lui rendit le 2. Mars 1650. Il mourut le 17. Septembre 1653.

1650. pour lui persuader qu'il falloit couronner l'œuvre par la dégradation du Chancelier, odieux au public ou plûtôt meprisé, à cause de son penchant naturel à la servitude qui obscurcissoit la grande capacité qu'il avoit pour cette dignité, & par l'installation de Mr. de Châteauneuf dont le seul nom honoreroit le choix. Je ne fus jamais plus étonné que quand le Maréchal d'Etrées nous vint dire à Mr. de Bellievre & à moi, qu'il voyoit jour à ce changement. Je ne connoissois Mr. de Châteauneuf que par reputation, mais je ne me pouvois figurer que la jalousie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place, un esprit aussi bien fait pour le Ministere, & ma surprise qui n'eut point d'autres causes que celle-là, fut interpretée par le Maréchal, comme l'effet de mon apprehension que ce ne fût un genie tout aussi-bien fait pour un Cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit le soir à Mr. le Président de Bellievre, qui sachant mes intentions l'assura fort du contraire. Il n'en fut pourtant pas persuadé, au contraire il le fut si peu qu'il ne cessa point d'être surpris, & pour lever l'obstacle qu'il eût peur que je ne fisse à son ami, il m'aporta une Lettre de sa part, par laquelle il m'assuroit de ne jamais songer au Cardinalat avant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut, à un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une periode à chaque mot que je disois pour m'en défendre: on le fit pour moi à Madame de Chevreuse, à Noirmoutier, à Laigues, & à douze ou quinze autres. Le bon homme s'aida ainsi de tout le monde, & tout le monde l'aida. Le Cardinal le fit Garde des Seaux, non pour couronner les deux grands desseins,

de

de l'accommodement de Bourdeaux & du rétablissement des Rentes, mais au contraire pour autoriser par un nom de reputation la conduite toute opposée qu'il avoit prise à la persuasion des Subalternes qui apprehendoient sur tout notre réünion: & la résolution de pousser le Parlement de Guienne, & de decrediter dans Paris les Frondeurs. Il crut d'ailleurs que ce nom lui serviroit à reparer un peu à l'égard du Public le tort qu'il s'y faisoit en donnant la Surintendance des Finances, vacante par la mort d'Emeri, au Président des Maisons dont la probité étoit moins que problematique. Enfin il vouloit m'opposer dans le besoin un rival illustre pour le Cardinalat. Seneterre qui étoit attaché à la Cour, & même au Cardinal, me dit ces propres mots en parlant de lui: *Cet homme se perdra & perdra peut-être l'Etat pour les beaux yeux de Mr. de Candale.* 1650.

Le jour que Seneterre prononça cet oracle, les nouvelles arriverent que Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avoient fait entrer dans Bourdeaux Madame la Princesse & Mr. le Duc, que le Cardinal avoit laissé entre les mains de Madame sa Mere, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi, comme Servien le lui avoit conseillé. Le Parlement de cette Ville, dont le plus sage & le plus vieux jouoit en ce tems-là gayement tout son bien en une soirée, sans faire tort à sa réputation, eut en une même année deux spectacles assez extraordinaires. Il vit un Prince & une Princesse du sang à genoux au Bureau, lui demandant Justice, & il fut assez fou, si on peut parler ainsi d'une Compagnie en corps, pour faire exposer sur le même Bureau une hostie consacrée, que des Soldats des troupes de Mr. d'Epernon avoient laissé

1650. sé tomber d'un ciboire qui avoit été volé.

Le Parlement de Bourdeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à Mr. le Duc, mais il garda pourtant beaucoup plus de mesures qu'il n'apartenoit au climat Gascon & à l'humeur où il étoit contre Mr. d'Epernon. Il ordonna que Madame la Princesse, Mr. le Duc, Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut auroient la liberté de demeurer dans Bourdeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de n'y rien entreprendre contre le service du Roi, & que cependant la Requête de Madame la Princesse seroit envoyée à S. M. & que très-humbles Remontrances lui seroient faites sur la detention de Mrs. les Princes. Le Président de Gourgues dépêcha un Courier à Seneterre son ami, avec une Lettre de treize pages en chiffre, par laquelle il lui mandoit que son Parlement n'étoit pas si emporté qu'il ne demeurât dans la fidelité, si le Roi vouloit revoquer Mr. d'Epernon; qu'il lui en donnoit sa parole; que ce qu'il avoit fait jusques-là n'étoit qu'à cette intention; mais que si l'on differoit, il ne répondoit plus de la Compagnie, & beaucoup moins du peuple, qui ménagé & appuyé comme il l'étoit par le parti des Princes, se rendroit même dans peu maître du Parlement. Seneterre n'oublia rien pour faire que le Cardinal profitât de cet avis. Mr. de Châteauneuf fit des merveilles, & voyant que le Cardinal ne répondoit à ses raisons que par des exclamations contre l'insolence du Parlement de Bourdeaux qui avoit donné retraite à des gens condamnez par une Déclaration du Roi; il lui dit brusquement; *Partez demain, Monsieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous devriez être déja sur la Garonne.* Le succès fit

voir

voir que Mr. de Châteauneuf avoit raison de 1650.
conseiller le radoucissement, & qu'on eût mieux fait de ne pas tant presser l'execution. Car quoi qu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de Bourdeaux, qui alloit même jusques à la fureur, il résista pourtant long-tems aux emportemens du peuple animé par Mr. de Bouillon, & donna Arrêt pour faire sortir de la Ville D. Joseph Osorio qui étoit venu d'Espagne avec Mrs. de Silleri & de Vassé, que Mr. de Bouillon y avoit envoyé pour traiter. Il fit plus; il défendit qu'aucun de son Corps ne rendît visite à aucun de ceux qui avoient eu commerce avec les Espagnols, non pas même à Madame la Princesse. La populace ayant entrepris de le faire opiner de force pour l'union avec les Princes, il arma les Jurats, qui la firent retirer à coups de mousquet. Cette résistance du Parlement de Bourdeaux, a été traitée de simulée par presque tout le monde: mais elle m'a été confirmée pour veritable & pour très-sincere, par Mr. de Bouillon qui m'a dit plusieurs fois depuis, que si la Cour n'eût point poussé les choses, on eût eu de la peine à les porter à l'extremité. Ce qu'il y a de certain est, qu'on crut à la Cour que tout ce que faisoit ce Parlement n'étoit que grimace; qu'au retour de Compiegne où le Roi étoit allé dans le tems du siege de Guise, pour donner par sa présence de la vigueur à l'armée commandée par le Maréchal du Plessis-Praslin, on resolut d'aller en Guienne; que ceux qui en représenterent les conséquences, passerent pour des factieux qui ne vouloient pas que l'on fît un exemple de leurs semblables, & qui avoient correspondance avec ceux de Bourdeaux: que tout ce que l'on dit des suites prochaines & des influen-

1650. ces immédiates que ce voyage auroit dans le Parlement de Paris, passa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on vouloit faire, & auquel on ne pourroit pas reüssir; & que quand Monsieur s'offrit d'aller lui-même travailler a l'accommodement, pourvû qu'on lui donnât parole de revoquer Mr. d'Epernon, on lui dit pour toute réponse, qu'il étoit de l'honneur du Roi de le maintenir dans son Gouvernement.

Je vous ai déja dit que la tendresse du Cardinal pour moi ne dura pas long-tems. Seneterre qui étoit de son naturel grand rabilleur, ne voulut pas laisser partir la Cour sans mettre un peu d'onction, (c'étoit son mot,) à ce qui n'étoit, disoit-il, qu'un pur mal-entendu. La verité est que le Cardinal ne se pouvoit plaindre de moi, & que je me voulois encore moins plaindre de lui, quoi que j'en eusse sujet. On se raccomode plus aisément quand on est disposé à ne se point plaindre, que quand on l'est à se plaindre, quoiqu'on n'en ait pas de sujet. Je l'éprouvai en cette rencontre. Seneterre dit au Prémier Président qu'un mot que la Reine avoit dit à Mr. le Cardinal a la louange de ma fermeté, lui avoit frapé l'esprit d'une telle maniere, qu'il n'en reviendroit jamais. Il ne laissa pas de me témoigner toute l'amitié imaginable, avant qu'il partît pour la Guienne. Il affecta même de me laisser le choix d'un Prévôt des Marchands, ce qui fut honnête en aparence, mais un coup habile en effet; car il avoit reconnu que le précedent, qui y avoit été mis de sa main, lui avoit été inutile: cependant il n'oublia rien le même jour pour nous brouiller, Mr. de Beaufort & moi, sur un détail qu'il est nécessaire de reprendre de plus haut.

Vous

Vous avez vû que la Reine avoit desiré que 1650.
je ne m'ouvrisse point avec Mr. de Beaufort, du dessein qu'elle avoit d'arrêter Mrs. les Princes. Le jour que ce dessein fut executé, ce qui fut sur les six heures du soir, Madame de Chevreuse nous envoya querir sur le midi, lui & moi, & nous le découvrit comme un grand secret que la Reine lui eût commandé de nous communiquer, à l'issue de la Messe. Mr. de Beaufort le prit pour bon; je le menai dîner chez moi, je l'amusai toute l'après-dînée à jouer aux échets; je l'empêchai d'aller chez Madame de Montbazon, & Mr. le Prince fut arrêté avant qu'elle en eût le moindre soupçon. Elle en fut en colere, & dit à Mr. de Beaufort tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on l'avoit joué. Il s'en plaignit à moi, je m'en éclaircis avec lui devant elle: je lui tirai de ma poche les Patentes de l'Amirauté. Il m'embrassa, Madame de Montbazon m'en baisa cinq ou six fois bien tendrement. Ainsi finit l'histoire.

Mr. le Cardinal prit en gré de la renouveller deux ou trois jours avant qu'il partît pour Bourdeaux. Il témoigna une merveilleuse amitié à Madame de Montbazon, lui fit des confidences extraordinaires, & après de grands détours, tout aboutit à lui exaggerer la douleur qu'il avoit eue d'avoir été obligé par les instances de Madame de Chevreuse & du Coadjuteur, à lui faire une finesse de la prison de Mrs. les Princes. Mr. de Beaufort, à qui le Président de Bellievre fit voir que cette fausse confidence du Mazarin n'étoit qu'un artifice, me dit en présence de Madame de Montbazon; *Soyez alerte, je gage qu'on se voudra bien-tôt servir de Mademoiselle de Chevreuse pour nous brouiller.*

1650. Le Roi partit pour Guienne dans les premiers jours de Juillet, & Mr. de Mazarin aprit un peu avant son départ, que le bruit de son voyage avoit produit par avance tout ce qu'on lui avoit prédit; que le Parlement de Bourdeaux avoit accordé l'union avec Mrs. les Princes, & qu'il avoit député vers le Parlement de Paris: que ce Député avoit ordre de ne voir ni le Roi ni les Ministres: que Mrs. de la * Force & de † St. Simon étoient sur le point de se déclarer; (ils ne persisterent pas) & que toute la Province étoit prête à se soulever. La consternation du Cardinal fut extrême. Il se recommanda même aux moindres Frondeurs, & cela avec des bassesses que je ne vous puis exprimer. Monsieur demeura à Paris avec le commandement; la Cour lui laissa Mr. le Tellier pour surveillant. Mr. le Garde des Seaux & Mr. le Prémier Président entroient au Conseil. On m'y offrit place, & je ne jugeai pas à propos de l'accepter. Tout le monde sans exception s'y trouva fort embarassé, parce que nous y demeurâmes dans un état où il étoit impossible de ne pas broncher de côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guienne.

Aussitôt que le Roi fut à la portée, Mr. de St. Simon Gouverneur de Blaïe qui avoit branlé, vint à la Cour, & Mr. de la Force avec qui

* Armand Nompar de Caumont Duc de la Force, créé Maréchal de France en 1652. & mort en 1675.

† Claude de Saint Simon, Gouverneur de la Ville, Château & Comté de Blaïe &c. Il avoit été favori de Louïs XIII. & il mourut en 1693. âgé de 85. ans.

qui Mr. de Bouillon avoit aussi traité, demeura 1650.
dans l'inaction, mais * Dognon qui commandoit dans Brouage, & qui devoit toute sa fortune au feu Duc de Brezé, s'en excusa sous prétexte de la goute. Les Députez du Parlement de Bourdeaux furent au devant de la Cour à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes pour y recevoir le Roi avec toutes ses troupes. Ils répondirent qu'un de leurs privileges étoit de garder la personne des Rois quand ils étoient dans leurs villes. Le Maréchal de la Meilleraie s'avança entre la Dordogne & la Garonne, il prit le château de Vaire, où Pichon commandoit 300. hommes pour les Bourdelois, & le Cardinal le fit pendre à Libourne à cent pas du logis du Roi. Mr. de Bouillon fit pendre par represailles Canolle Officier dans l'armée de Mr. de la Meilleraie. Il attaqua ensuite l'Ile de St. George, qui fut peu défenduë par la Mothe de Las, & où le † Chevalier de la Valette fut blessé à mort: il assiegea après cela Bourdeaux dans les formes, & ensuite d'un grand combat il emporta le Fauxbourg de St. Surin, où St. Mesgrin & Roquelaure, Lieutenans Généraux dans l'Armée du Roi, firent très-bien. Mr. de Bouillon n'oublia rien de tout ce qu'on pouvoit attendre d'un sage Politique & d'un grand Capitaine. Mr. de la Rochefoucaut signala son courage dans tout le cours de ce siege, & particuliere-

* Louïs Foucaut Comte du Dognon; Gouverneur de Brouage & créé Marechal de France en 1653. Il mourut en 1659.

† Jean Louïs de la Valette dit le *Chevalier de la Valette*, fils naturel du Duc d'Epernon (Jean Louïs de Nogaret) & frere du côté gauche de Bernard de Nogaret. Il mourut en 1650.

1650. lierement à la défenſe de la demi-lune où il y eut aſſez de carnage, mais il falut enfin ceder au plus fort. Le Parlement & le Peuple ne voyant point le ſecours d'Eſpagne, obligerent les gens de guerre à capituler, ou, pour mieux dire, à faire une eſpece de paix. Gourville qui alla trouver de la part des aſſiegez la Cour, qui s'étoit avancée à Bourg, & les Députez du Parlement convinrent de ces conditions: Que l'Amniſtie générale ſeroit accordée à tous ceux qui avoient pris les armes, & negocié avec l'Eſpagne ſans exception: Que tous les gens de guerre ſeroient licenciez à la reſerve de ceux qu'il plairoit au Roi de retenir à ſa ſolde: Que Madame la Princeſſe avec Mr. le Duc demeureroient ou en Anjou, dans l'une de ſes maiſons, ou à Mouzon, à ſon choix, à condition que ſi elle choiſiſſoit Mouzon qui étoit fortifié, elle n'y tiendroit pas plus de deux cens hommes de pied & 60. chevaux: Que Mr. d'Epernon ſeroit revoqué du Gouvernement de Guienne.

Madame la Princeſſe vit le Roi & la Reine, & dans cette entrevûë, il y eut de grandes Conferences de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avec Mr. le Cardinal. Ce qui obligea le Cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne pas s'opiniâtrer à une reduction plus pleine & plus entiere de Bourdeaux, fut l'impatience extrême qu'il eut de revenir à Paris. Vous en allez voir les raiſons.

Les coups de canon que l'on tira à Bourdeaux avoient porté juſques à Paris, avant même que l'on y eût mis le feu. Auſſitôt que le Roi fut parti, Voiſin Conſeiller & Député de ce Parlement demanda audience à celui de Paris. On pria Monſieur d'y venir prendre ſa

place

place; & comme j'étois averti qu'il y auroit bien du feu à l'aparition de ce Député, je dis à Monsieur, que je croïois qu'il seroit à propos qu'il concertât avec Mr. le Garde des Seaux & avec Mr. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, & il me commanda de demeurer avec eux dans le Cabinet. Le Garde des Seaux ne put ou ne voulut pas concevoir que le Parlement pût seulement songer à déliberer sur une proposition de cette nature. Je considerai sa securité comme une hauteur d'un Ministre accoutumé au tems du Cardinal de Richelieu, mais vous verrez qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'aperçus que Mr. le Tellier qui n'étoit plus en école, parloit sur le même ton, je me moderai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un & l'autre disoient; & Monsieur qui connoissoit mieux le terrain, s'en mettant en colere contre moi, je lui proposai de prendre les sentimens du Premier Président. Il y envoya sur le champ Mr. le Tellier, qui revint très-convainçu de mon opinion, & qui dit nettement à Monsieur que celle du Premier Président étoit qu'il passeroit du Bonnet à entendre le Député. Vous remarquerez que lorsque les Députez de la Compagnie avoient été recevoir les commandemens du Roi à son depart, le Garde des Seaux leur avoit dit en sa présence, que ce Deputé n'étoit qu'un Envoyé des seditieux, & non pas du Parlement. 1650.

Il se trouva le lendemain que l'avis du Premier Président étoit bon. Quoi que Monsieur eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à Mr. d'Epernon de sortir de la Guienne, & de venir au devant de lui sur son passage, dans la vûë de traiter les affaires avec douceur, & d'agir en Pere plûtôt qu'en Roi, il n'y eut pas

1650. dix voix à ne pas recevoir le Député. On le fit entrer à l'heure même, il présenta la Lettre du Parlement de Bourdeaux; il harangua & même avec éloquence; il mit sur le bureau les Arrêts rendus par sa Compagnie, & il conclut par la demande de l'union.

On opina deux ou trois jours de suite sur cette affaire, & l'on conclut à faire regître de ce que Monsieur avoit dit touchant l'ordre du Roi à Mr. d'Epernon; que le Deputé de Bourdeaux donneroit sa créance par écrit, laquelle seroit presentée au Roi par les Deputez du Parlement de Paris, qui supplieroient très-humblement la Reine de donner la paix à la Guienne. La Déliberation fut assez sage, on ne s'emporta point; mais ceux qui connoissoient le Parlement, virent clairement à l'air plûtôt qu'aux paroles, que celui de Paris ne vouloit pas la perte de celui de Bourdeaux. Monsieur me dit dans son carosse au sortir du Palais: „ Les flateurs du Cardinal lui manderont que „ tout va bien, & je ne sai s'il n'auroit pas „ été à propos qu'il eût paru aujourd'hui plus „ de chaleur? " Il devina; car le Garde des Seaux me dit à moi-même ensuite, que ce que le Premier Président avoit mandé à Monsieur la veille, n'étoit qu'un effet de la passion qu'il avoit de se faire valoir dans les moindres choses. Il ne le connoissoit pas, & ce n'étoit pas là son foible.

Le Garde des Seaux fit le même jour une faute plus considerable que celle-là. La Lettre du Parlement de Bourdeaux contenoit une plainte contre les violences de Foulai, Maître des Requêtes & Intendant de Justice en Limousin, & la Compagnie ordonna sur cet article que Foulai seroit ouï. Le Garde des

Seaux

Seaux crut qu'il y alloit de l'autorité du Roi de 1650.
le soûtenir au moins indirectement. Il aposta Menardeau, Conseiller de la Grand' Chambre, habile homme, mais decrié à cause du Mazarinisme, pour presenter une Requête de recusation contre le bon homme Broussel qui en avoit raporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret recusa de sa part Menardeau; & ces contestations tinrent les Chambres assemblées cinq ou six jours. Monsieur, aiant apris que le Président de Gourgues étoit arrivé à Paris avec un Conseiller nommé Guyònet Envoyé par sa Compagnie pour Chef de la Députation, le voulut voir de l'avis de Mr. le Tellier, qui connoissoit mieux que tout ce qui étoit à la Cour, la conséquence des mouvemens de Guienne. Je m'imaginai, car je ne l'ai jamais su au vrai, qu'il avoit reçu quelques ordres secrets de la Cour qui lui donnoient lieu de conseiller à Monsieur ce que vous aller voir: car je doute, de l'humeur dont il étoit, qu'il eût été assez hardi pour l'oser faire de lui-même. Il l'assuroit pourtant; je m'en raporte à ce qui en est. Il dit donc à Monsieur, que son avis seroit que S. A. R. assurât dès le lendemain les Deputez que le Roi avoit envoyé à Mr. d'Epernon à Loches, qu'on lui ôteroit même le Gouvernement de la Guienne, pour satisfaire l'aversion des peuples; qu'on donneroit une amnistie générale à Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucault; qu'il souhaitoit qu'ils écrivissent à leur Compagnie les propositions qu'il leur faisoit, & qu'ils l'assurassent qu'il iroit lui-même, si elle le desiroit, les negocier à la Cour. Monsieur me commanda d'aller conferer de sa part avec Mr. le Premier Président, qui m'embrassa, ne doutant non plus que moi,

1650. que le Cardinal ne fût obligé par les difficultez qu'il trouvoit en Guienne, à prendre le parti de faire faire ces propositions par Monsieur, afin de couvrir & son imprudence & sa legereté. Il me parut très-persuadé qu'elles adouciroient beaucoup le Parlement ; & comme il sut que Monsieur les avoit faites aux Deputez de Bourdeaux, il envoya les Gens du Roi dans les Chambres des Enquêtes dire au nom de S. A. R. qu'elle les avoit mandées ce matin pour leur ordonner de dire à la Compagnie qu'il n'étoit pas necessaire qu'elle s'assemblât, parce qu'il étoit en traité avec les Deputez du Parlement de Bourdeaux. Ce procedé choqua les Enquêtes, elles prirent leurs places tumultuairement dans la Grand' Chambre, & le plus ancien de leurs Présidens dit à Mr. le Premier Président, que l'ordre n'étoit pas de porter des paroles aux Chambres par les Gens du Roi, & que quand il y avoit une proposition, elle devoit être faite en pleine assemblée du Parlement. Le Premier Président surpris ne la put pas refuser; & pour la differer au moins jusques au lendemain, il prit le prétexte de Monsieur, sans lequel il n'étoit pas du respect d'opiner, ni même de la possibilité de le faire, puis qu'il s'agissoit d'une proposition qui avoit été faite par lui.

Il y eut le soir une scene chez Monsieur, qui merite votre attention. Il nous assembla Mr. le Garde de Seaux, Mr. le Tellier, Mr. de Beaufort & moi, pour savoir nos sentimens sur la conduite qu'il avoit à tenir dans le Parlement le lendemain matin. Le Garde des Seaux soûtint d'abord qu'il falloit que Monsieur ou n'y allât point, ou défendît l'Assemblée, ou du moins qu'il n'y demeurât qu'un moment,

&

& qu'après avoir dit à la Compagnie son intention, il sortît pour peu qu'il trouvât d'opposition. Cette proposition qui eût tourné en moins d'un demi-quart d'heure toute la Compagnie du côté des Princes, si elle eût été executée, ne trouva aucune approbation, mais elle ne fut contredite que par Mr. de Beaufort & par moi, parce que Mr. le Tellier, qui en voyoit le ridicule comme nous, ne s'y voulut pas opposer avec force, pour laisser échauffer la contestation entre le Garde des Seaux & moi, qu'il étoit fort aise de brouiller, & pour faire sa cour au Cardinal, en lui faisant voir qu'il alloit aux avis les plus vigoureux pour son service. Je connus dans la même conversation, que le Garde des Seaux mêloit dans son humeur brusque & dans ses anciennes maximes, de l'art pour faire aussi sa cour à mes dépens, & pour faire paroître à la Reine qu'il se détachoit des Frondeurs où il s'agissoit de l'Autorité Royale. Je voyois aussi qu'en me roidissant contre leurs sentimens, je donnois lieu & à eux & à tous ceux qui vouloient plaire à la Cour, de me traiter d'esprit dangereux, qui cabaloit auprès de Monsieur, pour les aliener, & qui avoit intelligence avec les Rebelles de Bourdeaux. Je considerois d'autre part que si Monsieur suivoit leur conseil, il donneroit en peu de semaines le Parlement de Paris à Mr. le Prince; que Monsieur, dont je connoissois la foiblesse, s'y redonneroit lui-même dès qu'il verroit que le public y courroit; que le Cardinal y pourroit même revenir, & qu'ainsi je courrois risque de perir par les fautes d'autrui, & par celles-là mêmes par lesquelles je ne pouvois me défendre de m'attirer ou la defiance & la haine de la Cour, ou l'aversion publique, 1650.

1650. & la honte du mauvais ſuccès, en y conſentant. Je ne trouvai de reſſource qu'à me remettre au jugement de Mr. le Premier Préſident. Mr. le Tellier y alla de la part de Monſieur, & il en revint perſuadé que l'on perdroit tout, ſi l'on ne menageoit le Parlement avec adreſſe, dans une conjoncture où les ſerviteurs de Mr. le Prince n'oublioient rien pour faire apprehender les conſéquences de la perte de Bourdeaux.

Je fus encore plus perſuadé au retour de Mr. le Tellier, que la complaiſance qu'il avoit eue pour le Garde des Seaux, n'étoit qu'un effet des raiſons que je vous ai déja marquées; car auſſitôt qu'il en eut aſſez dit pour pouvoir mander à la Cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on n'eût fait des merveilles, & qu'il m'avoit commis avec le Garde des Seaux; il revint à mon avis, ſous prétexte de ſe rendre à celui du Premier Préſident, avec une précipitation que Monſieur remarqua, & qui l'obligea à me dire dès le ſoir, que le Tellier n'avoit jamais été dans le cœur d'un autre avis que de celui auquel il diſoit ſeulement être revenu.

Monſieur propoſa le lendemain au Parlement ce qu'il avoit offert aux Deputez de Bourdeaux, en ajoutant qu'il ſouhaitoit que ſes offres fuſſent acceptées dans dix jours, faute dequoi il retireroit ſa parole. Vous comprenez que Mr. le Tellier non ſeulement n'eût pas fait une propoſition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même conſenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès de Mr. le Cardinal; & vous concevrez encore plus facilement l'importance de ne faire jamais ces propoſitions que bien à propos. Celle de la deſtitution de Mr. d'Epernon eût deſarmé la Guienne peut-être pour toûjours,

&

& eût imposé silence aux partisans de Mr. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours avant le depart du Roi, qui fut dans les premiers jours de Juillet : mais elle ne fut pas comptée pour beaucoup le huit & le neuf d'Août, & l'on se contenta d'ordonner qu'on en donneroit avis au Président le Bailleul & aux autres Deputez de la Compagnie qui étoient partis pour aller à la Cour, & elle n'empêcha pas que bien que Mr. d'Orleans menaçât à tous momens de se retirer, si l'on mêloit dans les opinions des matieres qui ne fussent pas de la deliberation, il n'y eut beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargissement de Mrs. les Princes & l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Président Viole passionné partisan de Mr. le Prince, ouvrit l'avis, non qu'il esperât de le faire passer, car il savoit bien que nous étions encore plus forts que lui en nombre de voix, mais pour en tirer l'avantage de nous embarasser, Mr. de Beaufort & moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler, & sur lequel nous ne pouvions pourtant nous taire sans passer en quelque façon pour des Mazarins. Le Président Viole servit admirablement Mr. le Prince en cette occasion, où Bourdet brave soldat qui avoit été Capitaine aux Gardes, & qui depuis s'attacha à Mr. le Prince, fit une action qui ne lui reüssit pas, mais qui donna beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en Masson avec quatre-vingts Officiers de ses troupes qui s'étoient coulées dans Paris, & ayant ramassé des gens de la lie du peuple ausquels on avoit délivré quelque argent ; il vint droit à Monsieur qui sortoit, & qui étoit déja au milieu de la Salle, en criant; *point de Mazarin*, 1650.

1650. *Vive les Princes.* Monsieur, à cette vision & à deux coups de pistolet que Bourdet tira en même tems, tourna brusquement, & s'enfuit courageusement dans la Grand' Chambre, quelques efforts que Mr. de Beaufort & moi fissions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon Rochet, & Mr. de Beaufort aiant fait ferme avec les Gardes de Monsieur & nos gens, repoussa Bourdet & le renversa sur les degrez du Palais. Il y eut deux Gardes de Monsieur tuez.

Le fracas de la Grand' Chambre étoit un peu plus dangereux. On s'y assembloit presque tous les jours, à cause de l'affaire de Foulai, dont je vous ai déja parlé, & il n'y avoit point d'assemblées où on ne donnât des *bourrades* au Cardinal, & où ceux du parti de Mr. le Prince n'eussent le plaisir deux ou trois fois le jour de nous faire voir au peuple comme des gens qui étoient dans une parfaite union avec lui. Ce qu'il y a de plus admirable est que dans ces mêmes momens le Cardinal & ses adherens nous accusoient d'avoir intelligence avec le Parlement de Bourdeaux, parce que nous soûtenions que si on ne s'accommodoit avec lui nous donnerions infailliblement celui de Paris à Mr. le Prince. Mr. le Tellier le voyoit comme nous, & il nous disoit qu'il le mandoit tous les jours à la Cour: mais je ne puis vous dire ce qui en étoit. Le grand Prevôt qui étoit à la Cour me dit, quand elle fut revenue, que le Tellier disoit vrai, & qu'il le savoit de science certaine. * Lionne m'a assuré depuis tout le contraire, &

* Hugues de Lionne, Marquis de Berni, Secretaire, Ministre d'Etat & Ambassadeur, mort en 1671, âgé de 60. ans.

& qu'il étoit vrai que le Tellier avoit pressé le retour du Roi à Paris; mais pour obvier, disoit-il, aux cabales que j'y faisois contre le service du Roi. Si j'étois à l'article de la mort je ne me confesserois pas sur ce point. J'agis en ce temps-là avec toute la sincerité que j'eusse pu avoir, si j'avois été Neveu du Cardinal Mazarin. Ce n'étoit pourtant pas pour l'amour de lui, mais je me croïois obligé par les regles de la bonne conduite, de m'opposer aux progrès que la faction de Mr. le Prince faisoit, par la mauvaise conduite de ses propres ennemis: & pour m'y opposer avec effet, je me trouvois dans la necessité de combattre avec autant d'application la flaterie des partisans du Ministre, que les efforts des serviteurs de Mr. le Prince. 1650.

Le 3. de Septembre le Président le Bailleul revint avec les autres Deputez, il fit la relation de son voyage à la Cour dans le Parlement, dont la substance fut: Que la Reine les avoit remerciez des bons sentimens, que la Compagnie lui avoit temoigné, & qu'elle leur avoit commandé de l'assurer de sa part, qu'elle étoit très-bien dispofée pour donner la paix à la Guienne, & qu'elle l'auroit déja, si Mr. de Bouillon qui avoit traité avec les Espagnols, ne se fût rendu maître de Bourdeaux, & n'eût empêché les effets de la bonté du Roi.

Les Députez du Parlement de Bourdeaux entrerent en même tems dans la Grand' Chambre, & ils y firent leurs plaintes en forme, de ce qu'on avoit donné si peu de tems de négocier à ceux de Paris, à qui on n'avoit pas permis seulement de demeurer deux jours à Libourne; & de ce qu'on les avoit laissé trois jours à Angoulême, sans leur donner aucune ré-

1650. réponse, en sorte qu'ils avoient été obligez de revenir avec aussi peu d'éclaircissement qu'ils en avoient lors qu'ils étoient sortis de Paris. Ce procedé eût porté la Compagnie à un grand éclat, si Monsieur qui l'avoit prevû, n'eût pris très-sagement le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en disant au Parlement qu'il avoit reçu une Lettre de Mr. l'Archiduc qui lui faisoit savoir que le Roi d'Espagne aïant envoyé un plein pouvoir de faire la paix, il souhaitoit avec passion de la traiter avec lui. Monsieur ajouta qu'il n'avoit point voulu faire de réponse que par l'avis de la Compagnie. Cette petite pluie fit tomber le vent qui commençoit à se lever dans la Grand' Chambre, & l'on résolut de s'assembler le Lundi suivant, pour déliberer sur une proposition de cette importance.

La veille que Monsieur l'aporta au Parlement, elle fut extremement discutée dans son Cabinet, & l'on convint que selon toutes les aparences elle n'étoit pas faite de bonne foi par les Espagnols. Ils venoient de prendre la Capelle, Mr. de Turenne les avoit joints avec ce qu'il avoit pu ramasser d'Officiers & de troupes de Mrs. les Princes; le Maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roi, n'étoit pas en état de leur faire tête. Le Trompette qui aporta la Lettre de l'Archiduc à Monsieur datée du camp de Bazoches auprès de Rheims, fit une chamade à la Croix du Tiroir, & tint même des discours fort seditieux au peuple. On trouva le lendemain cinq ou six placards affichez en differents endroits de la Ville au nom de Mr. de Turenne, par lesquels il assuroit que Mr. l'Archiduc ne venoit qu'avec un esprit de paix. Et dans l'un des placards

ces

ces paroles y étoient contenuës : „ C'eſt à „ vous, Peuple de Paris, à ſolliciter vos faux „ Tribuns devenus enfin penſionnaires & pro„ tecteurs du Cardinal Mazarin, qui ſe jouent „ depuis ſi long-tems de vos fortunes & de vo„ tre repos, & qui vous ont tantôt excité, & „ tantôt ralenti, tantôt pouſſé, & tantôt rete„ nu ſelon leurs caprices, & les differents pro„ grès de leur ambition ". 1650.

Vous voyez l'état où étoient les Frondeurs dans une conjoncture où ils ne pouvoient faire un pas qui ne fût contre eux. Monſieur me parla le ſoir avec une très-grande aigreur contre le Cardinal, ce qu'il n'avoit jamais fait juſques-là. Il me dit, „ Qu'il croyoit qu'il lui avoit fait pro„ poſer par Mr. le Tellier ce qu'il avoit avancé „ à la Compagnie, pour le decrediter; qu'une „ diſparate pareille ne pouvoit pas être l'effet „ de la pure imprudence; qu'il faloit qu'il y „ eût de la mauvaiſe intention; qu'il me vou„ loit découvrir un ſecret ſur lequel il ne s'é„ toit jamais expliqué: que le Cardinal lui a„ voit fait deux perfidies terribles en ſa vie; „ qu'il y en avoit une dont il ne s'ouvriroit „ jamais à perſonne ". Voici l'autre. Dans l'accommodement qu'il fit avec Mr. le Prince touchant le Pont de l'Arche, il étoit expreſſement porté que s'il arrivoit que lui Monſieur eût quelque choſe à démêler avec Mr. le Prince, il ſe déclareroit contre lui, & ne marieroit même aucunes de ſes Nieces ſans le conſentement de Mr. le Prince. Monſieur ajouta encore deux ou trois conditions auſſi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre la Riviere, qui le trahiſſoit, me dit-il, pour les deux autres, & qui les trahiſſoit pourtant tous trois. Monſieur continua à s'emporter

1650. ter contre le Cardinal jusqu'au point de me dire, qu'il perdroit l'Etat en se perdant soi-même, & qu'il nous perdroit tous avec lui; qu'il remettroit Mr. le Prince sur le trône.

Je vous assure que s'il m'eût plû ce jour-là de pousser Monsieur, je n'eusse pas eu peine à lui faire prendre des vûës peu favorables à la Cour, mais je me crus obligé à la conduite contraire, parce que dans l'éloignement où elle étoit, la moindre apparence qu'il eût donné de son mecontentement eût été capable de l'empêcher de se raprocher, & peut-être même de la porter à se racommoder avec Mr. le Prince. Je répondis à Monsieur, que je n'excusois pas le procedé de Mr. le Cardinal, qui étoit insoutenable, mais que j'étois persuadé toutefois, qu'il n'avoit pas un aussi mauvais principe que celui qu'il lui donnoit; que je croïois que son premier dessein avoit été, connoissant que la présence du Roi n'avoit pas produit à Bourdeaux l'effet qu'on en avoit attendu, que que son premier dessein, dis-je, avoit été de penser serieusement à l'accommodement, & qu'il avoit donné sur cela ses ordres à le Tellier: que voyant depuis que les Espagnols ne faisoient pas pour le secours de cette ville ce qu'il en avoit dû craindre lui-même, il avoit changé d'avis dans la vuë & dans l'esperance de la reduire: que je ne prétendois pas faire son panegyrique en l'excusant ainsi, mais que je concevois pourtant que l'on devoit faire une notable difference entre une faute de cette espece & celle dont S. A. R. le soupçonnoit. Voila par où je commençai son apologie; je la continuai par tout ce que le meilleur de ses amis eût pu dire pour sa défense, & je la finis par l'explication de la Maxime qui nous ordonne,

ne, *de ne nous pas si fort choquer des fautes de ceux qui sont nos amis, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre qui nous agissons.* Cette derniere consideration toucha Monsieur qui revint à lui presque tout d'un coup, & qui me dit: *Je vous l'avouë, il n'est pas encore tems de mettre à bas Mazarin.* Je remarquai ces paroles, & je les dis le soir au Président de Bellievre, qui me répondit: *Alerte, cet homme peut nous échaper à tous les momens.* 1650.

Comme cette conversation avec Monsieur finissoit, Mr. le Garde des Seaux, Mr. le Premier Président, Mr. d'Avaux & les Présidens le Coigneux le pere, & de Bellievre, qu'il avoit envoyé querir, entrerent dans sa chambre avec Mr. le Tellier; & comme ils le trouverent presque tout ému de l'emportement où il avoit été contre le Cardinal, & que le premier mot qu'il dit à le Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avoit engagé, & qui avoit été si mal secondé par Mr. le Cardinal; toute la Compagnie qui m'avoit trouvé seul avec lui, ne douta pas que je ne l'eusse échauffé; & quoi que je me joignisse de très-bonne foi à ceux qui le suplioient d'attendre, avant que de se plaindre, le retour de Coudrai Montpensier qu'il avoit envoyé à la Cour & à Bourdeaux touchant les offres qui lui avoient été inspirées par le Tellier, personne, à la réserve du Président de Bellievre qui savoit ma pensée, ne douta que ce que je disois ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faisoit croire encore davantage, est que de tems en tems je faisois de certains signes à Monsieur, pour le faire ressouvenir de ce qu'il venoit de confesser lui-même, qu'il n'étoit pas tems d'éclater contre le Cardinal. On prenoit ces signes au sens contraire,

1650. parce que Monsieur ne s'en aperçut pas d'abord, & qu'il continua à pester : de sorte que quand il se radoucit, ils crurent que la force de leurs raisons l'avoit emporté sur la fureur de mes conseils, & dès le soir ils s'en firent honneur, & l'écrivirent à la Cour. Madame de Lesdiguieres m'en fit voir une relation très-habilement & très-malicieusement circonstanciée quinze jours ou trois semaines après : mais elle ne me voulut pas dire de qui elle la tenoit. Elle protesta seulement que ce n'étoit pas du Maréchal de Villeroi. Je crus qu'elle étoit de * Vardes qui étoit en ce tems-là un peu amoureux d'elle.

Mr. de Beaufort vint à cet instant chez Monsieur, & s'impatientant d'entendre assez souvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochoient notre union avec Mazarin, il dit assez brusquement à Mr. le Tellier qu'il ne concevoit pas pourquoi le Cardinal avoit affecté de recevoir comme il avoit fait, les Députez du Parlement de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr pour donner le Parlement entier à Mr. le Prince. Comme je craignois l'impetuosité de l'éloquence de Mr. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la moderer ; & le Garde des Seaux s'aprochant alors de l'oreille du Premier Président lui dit : *Voila le bon & le mauvais Soldat*. † Ornano, Maître de la Garderobe de Monsieur, qui

* François René du Bec Marquis de Vardes, mort en 1688.

† Joseph Charles d'Ornano fils d'Alfonse Corse d'Ornano Maréchal de France. Joseph Charles Maître de la Garderobe de Gaston Duc d'Orleans mourut en 1670. âgé de 78. ans.

qui l'entendit, me le redit un quart d'heure après. 1650.

Le reste de la soirée ne racommoda pas ce qu'il sembloit que la fortune prit plaisir à gâter. On parla de la Lettre de l'Archiduc sur laquelle le Premier Président prononça hardiment & avant même qu'on lui eût demandé son avis. Il la faut prendre pour bonne, dit-il, si par hazard elle l'est. Si elle ne l'est pas, il est important d'en faire connoître l'artifice aux François & aux Etrangers. Vous avouerez qu'un homme de bien & sage ne pouvoit pas être d'un autre avis; mais le Garde des Seaux le combattit avec une force qui passa jusques à la brutalité, & soûtint qu'il étoit du respect dû à la Souveraineté, de n'y point faire de réponse & de renvoyer tout à la Reine. Le Tellier qui connoissoit comme nous que si on prenoit ce parti, on donneroit lieu aux partisans de Mr. le Prince de rejetter sur nous la rupture de la Paix générale, parce qu'il étoit public que le Cardinal avoit rompu celle de Munster; le Tellier, dis-je, n'apuya l'avis du Garde des Seaux, qu'autant qu'il falut pour nous commettre encore davantage ensemble. Dès qu'il eut fait son effet il tourna tout court comme l'autre fois, & il se rendit au sentiment de Mr. d'Avaux * qui fut plus fort que celui du Premier Président & que le mien; car au lieu que nous n'avions fait que proposer que Monsieur écrivît à l'Archiduc, & lui mandât seulement en général qu'il avoit reçu ses offres avec joye, & qu'il le prioit de lui faire savoir son intention plus

* Claude de Mesmes Comte d'Avaux, Plenipotentiaire à Munster, ensuite Surintendant des Finances & Ministre d'Etat, mort en 1651.

1650. plus en particulier pour la maniere de traiter; il soûtint que Monsieur devoit dépêcher le lendemain un Gentilhomme pour lui en proposer lui-même la maniere. Ce qui, ajouta-t-il, abregera de beaucoup, & fera connoître aux Espagnols que la proposition, qu'ils ne font peut-être en mauvaise intention, que parce qu'ils sont persuadez que nous ne voulons pas la Paix, pourra produire un meilleur effet qu'ils ne se le sont eux-mêmes imaginé. Mr. le Tellier en appuyant ce sentiment dit à Monsieur, qu'il le pouvoit assûrer que la Reine ne desaprouveroit pas ces demarches, qu'il suplioit S. A. R. de lui dépêcher un Courier, lequel lui aporteroit sûrement à son retour un plein & absolu pouvoir de traiter & de conclurre la Paix générale.

Le Baron de Verderonne fut envoyé le lendemain à l'Archiduc avec une Lettre, par laquelle Monsieur faisoit réponse à la sienne en lui demandant le lieu, le tems & les personnes que l'Espagne voudroit employer à la Paix, & en l'assurant qu'au jour & au lieu préfix, il envoyeroit sans delai un pareil nombre de personnes. Verderonne étant prêt de partir, Monsieur, à qui il vint quelque scrupule sur la réponse que le Tellier avoit dressée, envoïa chercher les mêmes personnes qui s'étoient trouvées en la conversation du soir précedent; & il nous fit faire la lecture de cette réponse. Le Premier Président remarqua que Monsieur ne répondoit pas à l'article dans lequel l'Archiduc lui proposoit de traiter personnellement avec lui, & il me le dit tout bas en ajoutant: *Je ne sai si je dois relever l'omission.* Mr. d'Avaux ne lui en laissa pas le tems, car il en parla & même avec vehemence. Mr. le Tellier s'excusa sur ce que la veille on ne s'en étoit pas expliqué

qué distinctement. Mr. d'Avaux insista que 1650.
cette clause y étoit entierement nécessaire. Le Premier Président se joignit à lui, Mrs. le Coigneux & de Bellievre furent de même avis. Le Garde des Seaux & le Tellier prétendirent que Monsieur ne se pouvoit engager à un Colloque personnel avec l'Archiduc, sans un agrément exprès & même sans un commandement positif du Roi, & qu'il y avoit bien de la difference entre une réponse générale sur un Traité de Paix que S. A. R. savoit ne pouvoir jamais être refusé par la Cour, & une conference personelle d'un Fils de France avec un Prince de la Maison d'Autriche. Monsieur qui étoit naturellement foible, se rendit ou aux raisons ou à la faveur de Mr. le Tellier, & la Lettre demeura simplement comme elle étoit. Mr. d'Avaux qui étoit très-homme de bien, s'emporta contre le faux Caton, (c'est ainsi qu'il apella le Garde de Seaux,) & il me témoigna être satisfait de ce que j'avois dit à Monsieur. Nous nous connoissions peu, & comme il étoit frere de Mr. le Président de Mesmes avec qui j'étois fort brouillé à cause des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu ensemble avant les troubles, étoit comme perdu. La sincerité avec laquelle je parlois à Monsieur contre les sentimens de le Tellier, lui plut, & lui donna lieu d'entrer en matiere avec moi sur la Paix, pour laquelle je suis persuadé qu'il eût donné la vie du meilleur de son cœur. Il le fit bien voir à Munster, où, si Mr. de Longueville eût eu la fermeté nécessaire, il l'eût donnée à la France, malgré les artifices du Ministre, avec plus de gloire & d'avantage pour la Couronne que dix batailles ne lui en eussent pû aporter. Il me trouva, dans la conversation

1650. dont je vous parle, si conforme à ses sentimens, qu'il m'en aima toûjours depuis, & qu'il eut même souvent sur ce point des contestations avec ses freres.

Verderonne revint, & il ramena avec lui Dom Gabriel de Tolede qui avoit une Lettre de l'Archiduc à Monsieur, par laquelle il le prioit que l'Assemblée se fît entre Rheims & Rhetel, & que Monsieur & lui y traitassent personnellement, en choisissant toutefois ceux qu'il leur plairoit de part & d'autre pour les assister. Le Courier dépêché à la Cour arriva aussi, & il sembloit que le Ciel alloit benir ce grand ouvrage, quand toutes les esperances s'évanouïrent de la maniere la plus surprenante.

La Cour fut surprise & affligée de la proposition de l'Archiduc, parce que dans la verité Servien avoit corrompu l'esprit du Cardinal à l'égard de la Paix générale, & que le desir que je lui avois temoigné, lors que je m'étois raccommodé la derniere fois avec lui, d'en être un des Plenipotentiaires, lui fit croire que cette proposition étoit un peu jouée, & que j'avois été de concert avec Mr. de Turenne pour la faire faire à l'Archiduc. Il ne l'osa pourtant pas refuser, M. le Tellier lui ayant mandé que tout Paris se soûleveroit, si seulement il y balançoit. Le Grand Prevôt me dit au retour qu'il savoit de science certaine que Servien avoit fait tous les efforts possibles pour l'obliger à ne point envoyer à Monsieur le plein pouvoir, & pour faire qu'il ne se rendît pas, particulierement sur le point de la Conference personelle de Monsieur avec l'Archiduc.

Les Patentes arriverent à propos pour les faire voir à Dom Gabriel de Tolede. Elles don-

donnoient à Monsieur un plein & entier pouvoir de traiter & conclure la paix à telles conditions qu'il trouveroit raisonnables & avantageuses pour le service du Roi ; & elles lui joignoient, avec subordination, mais cependant aussi avec le titre d'Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires, Mrs. Molé Premier Président, & d'Avaux. Vous êtes peut-être surprise de ne me pas trouver en tiers, après les engagemens dont je vous ai parlé cidessus. Je le fus aussi, mais je n'éclatai pas, & j'empêchai Monsieur, qui n'en étoit gueres moins en colere que moi, de faire paroître ses sentimens: car je ne voulois pas donner la moindre lueur d'aucun interêt particulier dans les préliminaires d'un bien aussi grand & aussi général que celui de la Paix. Je m'en expliquai dans ces termes à tout le monde, & j'ajoutai que tant qu'il y auroit esperance de le faire réüssir, je lui sacrifierois de bon cœur le ressentiment que je pouvois & que je devois avoir de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de Chevreuse qui en apprehenda la suite d'autant plus que je paroissois moderé, obligea le Tellier d'en écrire à la Cour. Elle en écrivit elle-même très-fortement. Le Cardinal s'effraïa; il m'envoya la commission d'Ambassadeur extraordinaire comme aux deux autres; & Mr. d'Avaux qui en fut transporté de joye, m'obligea à parler à Dom Gabriel de Tolede en particulier, & à l'assurer de sa part & de la mienne, que si les Espagnols se vouloient reduire à des conditions raisonnables, nous ferions la paix en deux jours. Ce que Mr. d'Avaux me dit sur ce sujet est remarquable. Je faisois quelque difficulté, venant de recevoir la commission de Plenipotentiaire, de conferer sur cette matiere, 1650.

1650. quoi que legerement, avec un Ministre d'Espagne. Il me dit alors ; „ J'eus cette foiblesse à Munster dans une occasion où „ elle a peut-être coûté la paix à l'Europe, „ Monsieur est Lieutenant Général de l'Etat, „ & le Roi est mineur. Vous lui ferez agréer „ ce que je vous propose, parlez-en à „ Monsieur, je consens que vous lui disiez que je vous l'ai conseillé “. J'entrai sur le champ dans le Cabinet des Livres, où Monsieur arrangeoit ses medailles; je lui fis la proposition de Mr. d'Avaux. Il le fit entrer, & après l'avoir fait parler plus d'un quart d'heure sur ce détail, il me recommanda de dire ou de faire dire à Dom Gabriel de Tolede, qu'il disoit être homme à argent, que si la Paix se faisoit dans la Conference qui avoit été proposée, il lui donneroit cent mille écus; & qu'il le prioit pour toutes conditions de dire à l'Archiduc, que si les Espagnols en proposoient de raisonnables il les accepteroit, les signeroit, & les feroit enregîtrer au Parlement, avant que le Mazarin en eût seulement le premier avis.

Mr. d'Avaux crut que je devois écrire en même tems à Mr. de Turenne, & il se chargea de lui faire rendre ma Lettre en main propre. La Lettre fut honnêtement folle, pour être écrite sur un sujet serieux. Elle commençoit par ces paroles: „ Il vous sied bien, maudit Espagnol, de nous traiter de Tribuns du „ peuple “. Elle ne finissoit pas plus sagement; car je lui faisois la guerre d'une petite grisette qu'il aimoit de tout son cœur dans la Rue des petits-champs. Le milieu de la depêche étoit plus solide. On lui faisoit voir que nous étions bien intentionnez pour la Paix. Je parlai à Dom

Dom Gabriel de Tolede chez Monsieur, d'une maniere qui parut si peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée, mais qui ne laissa pas de lui expliquer suffisamment ce que j'avois à lui dire. Il le reçût avec une joye sensible, & il ne fit même ni le fier ni le delicat sur la proposition des cent mille écus. Il étoit intime avec Fuensaldaigne qui avoit de l'inclination pour lui, & qui, pour excuser certaines fantaisies particulieres auxquelles il étoit sujet, disoit que c'étoit le plus sage fou qu'il eût jamais vû. J'ai remarqué plus d'une fois, que ces sortes d'esprits persuadent peu, mais qu'ils insinuent bien, & que *le talent d'insinuer est plus d'usage que celui de persuader : parce que l'on peut insinuer à tout le monde, & que l'on ne persuade presque jamais personne.* Dom Gabriel n'insinua ni ne persuada à Fuensaldaigne ce que l'on avoit esperé; car le Nonce du Pape & le Ministre, qui en l'absence de l'Ambassadeur residoit à Paris pour la Republique de Venise, l'aiant suivi de fort près avec Mr. d'Avaux, & étant allé coucher à Nanteuil pour attendre de plus près les passeports qu'ils demandoient à l'Archiduc pour concerter en détail ce que Dom Gabriel de Tolede n'avoit touché que fort en général; ils eurent pour toute réponse que Son Altesse Imperiale ayant assigné le lieu & le tems comme elle avoit fait, n'avoit rien à dire de nouveau; que le mouvement des Armées ne lui permettoit pas d'attendre plus long-tems que le dixhuitième; qu'il n'étoit aucun besoin de Mediateurs, & que toutes les fois que la conjoncture pourroit permettre de traiter de la Paix, on y aporteroit toutes les facilités imaginables. Vous voyez que l'on ne peut sortir d'affaire, je ne dis pas plus malhonnêtement, mais encore plus 1650.

1650. groffierement que les Efpagnols en fortirent en cette occafion; ils y agirent contre leurs interêts, contre leur reputation, & contre la bienfeance, & je n'ai jamais pu trouver perfonne qui m'en pût dire la raifon. Cet évenement eft à mon fens un des plus rares & des plus extraordinaires de notre fiecle.

En voici un d'une autre nature qui n'eft pas moindre. Le Roi d'Angleterre, qui venoit de perdre la * Bataille de Worcefter arriva à Paris le propre jour du départ de Dom Gabriel de Tolede: Mylord Taff lui fervoit de Grand Chambellan, de Valet de Chambre, d'Ecuyer de cuifine, & de Chef de Gobelet. L'équipage étoit digne de la Cour, & il n'avoit pas changé de chemife depuis l'Angleterre. Mylord Jermyn lui en donna une des fiennes en arrivant. La Reine fa mere n'avoit pas affez d'argent pour lui douner dequoi en acheter pour le lendemain. Monfieur l'alla voir auffi-tôt qu'il fut arrivé, mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un fol au Roi fon neveu; parce que, difoit-il, peu n'eft pas digne de lui, & beaucoup m'engageroit à trop dans la fuite. A propos de ces paroles je fais cette digreffion, qu'*il n'y a rien de fi fâcheux que d'être le Miniftre d'un Prince dont on n'eft pas le Favori: parce qu'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir fur le petit détail de fa Maifon, dont on ne laiffe pas d'être refponfable au public, lors que le monde voit que l'on a le pouvoir fur des chofes bien plus confiderables que le domeftique*. La faveur de Mr. le Duc d'Orleans ne s'aqueroit pas, mais elle fe conqueroit. Il favoit qu'il étoit toûjours gouverné, & il affectoit toûjours d'éviter

* Le 13. Septembre 1650.

viter de l'être, ou plûtôt de paroître l'éviter: 1650.
& jusques à ce qu'il fut dompté, pour ainsi parler, il ruoit & donnoit des saccades. J'avois trouvé qu'il me convenoit assez d'entrer dans les grandes affaires, mais je n'avois pas cru qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La figure qu'il y eût fallu faire, m'eût trop donné l'air de confusion, qui ne m'étoit pas bon, parce qu'elle ne se fût pas bien accordée avec l'homme du Public, dont je tenois le poste plus beau & bien plus sûr que celui de Favori de Mr. d'Orleans. Je dis plus sûr, car le Peuple de Paris se fixe plus aisément qu'aucun autre, & Mr. de Villeroi qui en a parfaitement connu le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il gouvernoit sous Mr. du Maine, a été de ce sentiment. Ce que j'en éprouvois moi-même me le persuadoit, & fit que bien que Montresor, qui avoit été long-tems à Monsieur, me pressât de prendre au Palais d'Orleans l'apartement de l'Abbé de la Riviere que Monsieur m'avoit offert, & qu'il m'assurât que j'aurois des degoûts, tant que je ne me serois pas érigé moi-même en Favori, bien que Madame m'en pressât très-souvent aussi elle-même, bien qu'il n'y eût rien de si facile, parce que Monsieur joignoit à l'inclination qu'il avoit pour ma personne, une très-grande consideration pour le pouvoir que j'avois dans le Public; je demeurai pourtant toûjours ferme dans ma premiere resolution, qui étoit bonne dans le fond, mais qui ne laissa pas d'avoir des inconveniens par la suite: par exemple celui sur le sujet duquel je vous fais cette remarque. Si je me fusse logé au Palais d'Orleans, & que j'eusse vû les comptes du Tresorier de Monsieur, j'eusse donné la moitié de son Apanage à qui il m'eût plû, & quand il l'au-

1650. roit trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne voulus pas me mettre sur ce pied. Il ne fut donc pas en mon pouvoir de l'obliger d'assister le Roi d'Angleterre de mille pistoles, & j'en eus honte pour lui & pour moi. J'en empruntai quinze cens de Mr. de Morangis Oncle de celui que vous connoissez, & je les portai à Mylord Taff pour le * Roi son Maître. Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, en monnoye même de son Païs, car en retournant chez moi sur les onze heures du soir je rencontrai un certain Tilnei Anglois, que j'avois connu autrefois à Rome, qui me dit que Vaire grand Parlementaire & très-confident de Cromwel venoit d'arriver à Paris, & qu'il avoit ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarassé, je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevûë. Vaire me donna une petite Lettre de la part de Cromwel, laquelle n'étoit que de creance. Elle portoit que les sentimens que j'avois fait paroître dans la défense de la Liberté Publique, joints à ma reputation, avoient donné à Cromwel le dessein de faire une étroite amitié avec moi. Le fond fut orné de toutes les honnêtetez, de toutes les offres, de toutes les vûës que vous pouvez vous imaginer. Je répondis avec respect, mais je ne dis & ne fis rien qui ne fût digne d'un vrai Catholique & d'un bon François. Vaire me parut d'une capacité surprenante. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Lai-

* Mylord Clarendon parle avec éloge des honnêtetés du Cardinal de Retz pour le Roi Charles II. & il insere une conversation curieuse du Cardinal avec ce Prince.

Laigues qui y avoit eu le matin une grande 1650.
conference avec Mr. le Tellier, m'aborda, & je connus qu'il avoit quelque chose à me communiquer. Je le lui dis, & il me répondit: Il est vrai, mais me donnez vous votre parole de me garder le secret? Je l'en assurai. Le secret étoit que le Tellier avoit ordre positif du Cardinal de tirer Mrs. les Princes du Bois de Vincennes si les ennemis se mettoient à portée d'en pouvoir aprocher, & de ne rien oublier pour y faire consentir Monsieur, mais de l'executer quand bien même il n'y consentiroit pas; d'essayer de me gagner sur ce point par le moyen de Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore tout-à-fait payée des quatre-vingt mille livres que la Reine lui avoit données de la rançon du Prince de Ligne, qui avoit été pris prisonnier à la Bataille de Lens, & qu'il croïoit par cette consideration être plus dependante de la Cour. Laigues ajoûta toutes les raisons qu'il put trouver lui-même pour me prouver la necessité & même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout court, & je lui répondis que je serois bien aise de lui parler devant Mr. le Tellier. Nous l'attendimes chez Monsieur, nous le prîmes sur le degré, nous le ménâmes dans la chambre du Vicomte d'Autel, & je l'assurai que je n'avois aucune aversion à la translation de Mrs. les Princes; que je ne croïois pas y avoir aucun interêt; que j'étois même persuadé que Monsieur n'y en avoit aucun veritable; & que s'il me faisoit l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimerois pas parler contre ma conscience en lui parlant ainsi: mais que mon opinion avoit été en même tems, qu'il n'y avoit rien de plus contraire au service du Roi, parce que cette transla-

1650. translation étoit de la nature des choses dont le fond n'étoit pas bon, & dont les apparences sont mauvaises, & qui par cette raison sont toûjours dangereuses. „ Je m'explique, ajoutai-„ je. Il faudroit que les Espagnols eussent ga-„ gné une bataille pour venir à Vincennes; & „ quand ils l'auroient gagnée, il faudroit qu'ils „ eussent des Escadrons volans pour l'investir „ avant qu'on eût le tems d'en tirer Mrs. les „ Princes. Je suis convaincu par cette raison, „ que la translation n'est pas necessaire, & je „ soûtiens que *dans les matieres qui ne sont pas* „ *favorables par elles-mêmes, tout changement* „ *qui n'est pas necessaire, est pernicieux, parce* „ *qu'il est odieux.* Je la tiens encore moins „ necessaire du côté de Monsieur, & du côté „ des Frondeurs, que du côté des Espagnols. „ Supposé que Monsieur ait toutes les plus mé-„ chantes intentions du monde contre la Cour, „ supposé que Mr. de Beaufort & moi vou-„ lions enlever Mrs. les Princes, comment s'y „ prendroit-on? Toutes les Compagnies qui „ sont dans le Château ne sont-elles pas au „ Roi? Monsieur a-t-il des troupes pour assie-„ ger Vincennes? Et les Frondeurs, quelque „ foux qu'ils puissent être, exposeront-ils le „ Peuple de Paris, à un siege que deux mille „ chevaux detachez de l'Armée du Roi feront „ lever dans un quart-d'heure à cent mille „ Bourgeois. Je conclus que la translation n'est „ pas bonne dans le fond. Examinons les ap-„ parences. Ne seront-elles pas que Mr. le „ Cardinal se seroit voulu rendre maître, sous „ le prétexte des Espagnols, des personnes de „ Mrs. les Princes pour en disposer à sa mode? „ Qui peut répondre que Monsieur n'en pren-

„ ne

„ ne pas lui-même de l'ombrage, ou du moins 1650.
„ qu'il ne se choque d'une action que le
„ commun ne peut au moins s'empêcher de
„ croire lui être desavantageuse ? Le peu-
„ ple qui est generalement Frondeur, croira
„ que vous lui ôtez Mr. le Prince, qu'il croit
„ présentement en ses mains, quand il le voit
„ sur le haut du donjon ; & que vous le lui
„ ôtez pour lui rendre la liberté, quand
„ il vous plaira, & pour venir assieger Pa-
„ ris une seconde fois avec lui. Les Partisans
„ de Mr. le Prince s'en serviront utilement
„ pour échauffer les esprits, par la commisera-
„ tion que le seul spectacle de trois Princes en-
„ chaînez & promenez de cachot en cachot,
„ produira dans l'imagination. Je vous ai dit
„ que je n'avois aucun interêt dans cette trans-
„ lation, je me suis trompé; j'y en trouve un
„ grand, qui est que le Peuple criera ; &
„ dans ce Peuple je compte tout le Parlement.
„ Je serai obligé, pour ne me point perdre, de
„ dire que je n'ai pas approuvé la resolution.
„ On mandera à la Cour que je la blâme, &
„ l'on mandera le vrai. On ajoutera que je la
„ blâme pour émouvoir le Peuple, & pour
„ decrediter Mr. le Cardinal, & cela ne sera
„ pas vrai; mais comme l'effet s'ensuivra, ce-
„ la sera crû, & ainsi il m'arrivera ce qui m'est
„ arrivé au commencement des troubles, &
„ ce que j'éprouve encore aujourd'hui sur les
„ affaires de Guienne. J'ai fait les troubles,
„ parce que je les ai prédits, & je fomente
„ la revolte de Bourdeaux, parce que je me
„ suis opposé à la conduite qui l'a fait naître.
„ Voila ce que j'ai à vous dire sur ce que vous
„ me proposez, & que j'écrirai, si vous vou-
„ lez,

1650. „ lez, aujourd'hui à Mr. le Cardinal, & même à la Reine.

Le Tellier qui avoit ses ordres, ne prit de mon discours que ce qui facilitoit son dessein. Il me remercia au nom de la Reine de la disposition que je témoignois à ne m'y point opposer. Il exaggera l'avantage que ce me seroit d'effacer, par cette complaisance aux frayeurs, (quoi que non raisonnables, si je voulois,) de la Reine, les ombrages qu'on avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monsieur; & je connus alors de le Tellier ce qu'on m'en avoit déja dit; qu'une des Figures de sa Rhetorique étoit souvent de ne pas justifier celui qu'il ne vouloit pas servir. Je ne me rendis pas à ses raisons qui n'étoient point solides, mais je m'étois attendu par avance à celles que je vous ai déja touchées sur un autre sujet, & qui étoient tirées de la necessité de ne pas outrer le Cardinal, dans une conjoncture où il pouvoit à tout moment s'accommoder avec Mr. le Prince. Je promis à Mr. le Tellier tout ce qu'il lui plut sur ce fait, & je le lui tins fidelement, car aussitôt qu'il en eut fait la proposition à Monsieur, de la part de la Reine, je pris la parole, non pas pour le soûtenir sur ce qu'il disoit de la necessité de la translation, de laquelle je ne me pus pas resoudre de convenir, mais pour faire voir à Monsieur, qu'elle lui étoit indifferente en son particulier, & que supofé que la Reine la voulût absolument, il y devoit consentir. Mr. de Beaufort s'opposa avec fureur à la proposition de le Tellier, & jusques au point d'offrir à Monsieur de charger leurs Gardes, quand on les transfereroit. Je ne manquai pas de bonnes raisons pour combattre son opinion, & comme il

il se rendit lui-même de bonne grace à la derniere que je lui alleguai, qui étoit que je savois de la propre bouche de la Reine que Bar lui avoit offert, lors qu'elle partit pour aller en Guienne, de tuer lui-même Mrs. les Princes s'il arrivoit une occasion où il crut ne les pouvoir empêcher de se sauver. Je m'étonnai beaucoup de la confidence, & j'en jugeai qu'il falloit que le Mazarin lui eût mis dans ce tems-là des soupçons dans l'esprit, que les Frondeurs pensassent à se saisir de la personne de Mr. le Prince. Je n'y avois songé de ma vie. Monsieur comprit l'inconvenient affreux qu'il y auroit à une action qui auroit une suite aussi funeste; Mr. de Beaufort en conçût de l'horreur, & l'on convint que Monsieur donneroit les mains à la translation, & que Mr. de Beaufort & moi ne dirions point dans le public que nous l'eussions approuvée. Le Tellier me temoigna être satisfait de mon procedé, quand il sut que dans la verité j'avois approuvé son avis auprès de Monsieur. Servien m'a dit depuis, qu'il avoit écrit à la Cour tout le contraire, & qu'il s'y étoit fait valoir comme ayant emporté Monsieur contre les Frondeurs. Je ne sais ce qui en est. 1650.

Permettez-moi d'égayer un peu ces matieres serieuses par deux petits contes, qui sont très-ridicules, mais qui vous feront connoître le genie des gens avec qui j'avois à agir. Mr. le Tellier proposant à Madame de Chevreuse la translation de Mrs. les Princes, lui demanda si elle pouvoit s'assurer de moi sur ce point, & il lui repeta cette demande trois ou quatre fois. Elle comprit à la fin ce qu'il entendoit, & elle lui dit: „ Je vous entens; oui, je suis assurée „ de lui, & d'elle: Il lui est plus attaché

1650. „ que jamais; & j'agis de si bonne foi en tout ce „ qui regarde la Reine & le Cardinal, que „ quand cela finira ou diminuera, je vous en „ avertirai fidelement “. Le Tellier la remercia bonnement; & de peur d'être soupçonné d'ingratitude en son endroit, en cachant l'obligation qu'il lui avoit il en fit la confidence une heure après à Vassé, qu'il trouva apparemment en son chemin plûtôt que les Trompettes de la ville. Le jour que Madame de Chevreuse fit cette amitié à Mr. le Tellier, elle m'en fit une autre; elle me mena dans le cabinet de l'apartement bas de l'hôtel de Chevreuse. Elle ferma les verroux sur elle & sur moi, & elle me demanda si je n'étois pas effectivement de ses amis? Vous vous attendez sans doute à un éclaircissement de ce côté-là. Nullement..... Je l'assurai cependant de ma prudence, elle prit ma parole, & me dit du fond du cœur: *Laigues est quelquefois insuportable.* Cette parole jointe aux reprimandes impertinentes qu'il faisoit de tems en tems avec un *rechignement*... .... & aux liaisons un peu trop étroites qu'il me paroissoit prendre avec le Tellier, m'obligea de tenir un Conseil dans le Cabinet de Madame de Rhodes, & nous resolumes elle, Mademoiselle de Chevreuse & moi de donner un autre amant à la Mere. Hacqueville fut mis sur les rangs. Il commençoit en ce tems-là à venir très-souvent à l'hôtel de Chevreuse, & il avoit aussi renoué depuis peu avec moi une ancienne amitié de college. Il m'a dit plusieurs fois, qu'il n'auroit pas accepté la commission; je m'en raporte. Je n'en pressai pas l'expedition, parce que je n'eus pas la force sur moi-même de solliciter la destitution de l'autre: mais je ne m'en trouvai pas mieux; & ce ne fut pas

la

la premiere fois que je m'aperçus, que l'on 1650.
paye souvent les depens de sa bonté.

Le jour que Mrs. les Princes furent transferez à Marcoussi, maison de Mr. d'Entragues, bonne à un coup de main, & située à six lieues de Paris, d'un côté où les Espagnols n'eussent pu aborder à cause des rivieres; le Président Bellievre parla fortement au Garde des Seaux, & lui declara en termes formels, que s'il continuoit à agir à mon égard comme il avoit commencé, il seroit obligé pour son honneur de rendre le temoignage qu'il devoit à la verité. Le Garde des Seaux lui répondit assez brusquement: *Les Princes ne sont plus à la vûë de Paris; il ne faut pas que le Coadjuteur parle si haut.* Vous verrez bien-tôt que j'eus raison de prendre date de cette parole. Je retourne au Parlement.

Le Coudrai-Montpensier étant revenu de la Cour & de Bourdeaux où Monsieur l'avoit envoïé porter les conditions qu'on a vuës ici, n'en aporta pas beaucoup plus de satisfaction que les Députez du Parlement de Paris. Il fit en pleine Assemblée la relation de ce qu'il avoit negocié en l'une & en l'autre, dont la substance étoit, que lui Coudrai-Montpensier étant arrivé à Libourne, où étoit le Roi, avoit envoïé deux Trompettes à Bourdeaux & deux Couriers pour y proposer la cessation d'armes pour dix jours; que huit de ces jours étant écoulez avant qu'il pût être à Bourdeaux pour avoir la réponse, ceux de ce Parlement avoient desiré que cette cessation d'armes ne fût comptée que du jour que Coudrai-Montpensier retourneroit à Bourdeaux du voïage qu'il étoit prié de faire à Libourne, pour obtenir du Roi cette prolongation. Il raporta encore

1650. qu'aiant jugé cette condition raisonnable, il étoit sorti de la ville pour la venir proposer à la Cour. Mais qu'étant à moitié chemin il avoit reçu un ordre du Roi de renvoïer l'Escorte & le Tambour de Mr. de Bouillon; que le lendemain, comme lui & ceux de la ville s'attendoient à une réponse favorable, ils avoient vû paroître le Maréchal de la Meilleraie qui les croïoit surprendre, & qui étoit venu attaquer la Bastide, dont il avoit été repoussé. Voilà la verité de la relation de Coudrai-Montpensier; je ne sais si le peu de commotion qu'elle causa dans les esprits le jour qu'il l'aporta à l'Assemblée des Chambres, se doit attribuer aux couleurs dont nous la déguisames tout le soir de la veille chez Monsieur, ou à des influences benignes & douces qui adoucissent en de certains jours les esprits d'une Compagnie. Je ne l'ai jamais vûe plus moderée, l'on ne nomma presque pas le Cardinal, & on passa sans contestation à l'avis de Monsieur, qui avoit été concerté la veille avec Mr. le Tellier. Cet avis fut d'envoïer deux Deputez de la Compagnie & le Coudrai-Montpensier à Bourdeaux, savoir pour la derniere fois, si le Parlement vouloit la paix ou non; & d'inviter même deux Députez de Bourdeaux d'y accompagner ceux de Paris.

Cinq ou six jours après, le Parlement de Toulouse écrivit à celui de Paris touchant les mouvemens de la Guienne, dont une partie est de sa jurisdiction; & lui demanda en termes exprès l'union : mais Monsieur éluda avec adresse cette rencontre qui étoit très-importante, & fit par insinuation plûtôt que par autorité, que la Compagnie ne répondit que par des civilités & par des expressions qui ne signifioient rien. Il ne se trouva pas à la déliberation pour mieux couvrir son jeu. Le Président de Bellievre me

dit

dit l'après-dînée : *Quel plaisir y auroit-il à faire ce que nous faisons pour des gens qui seroient capables de le connoître ?* Il avoit raison, & vous le connoîtrez, lors que je vous aurai dit que nous fumes lui & moi une partie du soir chez Monsieur avec le Tellier, qui ne nous en dit pas seulement une parole. 1650.

Le calme du Parlement n'étoit pas si parfait qu'il n'y eût toûjours de l'agitation. Tantôt il donnoit Arrêt pour interroger les prisonniers d'Etat qui étoient dans la Bastille; tantôt il en sortoit à propos de rien comme un tourbillon qui sembloit mêlé d'éclairs & de foudres contre le Cardinal Mazarin; tantôt on se plaignoit du divertissement des fonds destinez pour les rentes. Nous avions peine à parer aux coups, & nous n'eussions pas tenu long-tems contre les vagues, si la nouvelle de la Paix de Bourdeaux ne fût arrivée. Elle fut enrêgitrée à Bourdeaux le premier jour d'Octobre 1650. * Meunier & Bitaut, Deputés du Parlement de Paris, le manderent à la Compagnie par une Lettre qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abatit extremement les partisans de Mr. le Prince, ils n'osoient presque plus ouvrir la bouche, & les Assemblées des Chambres cesserent ce jour-là 11. Octobre pour ne recommencer qu'à la S. Martin. La nouvelle de Bourdeaux fit qu'on ne proposa pas même la continuation du Parlement dans les Vacations, ce qui n'auroit pas manqué d'être résolu tout d'une voix sans cette consideration. L'avarice sordide & infame d'Ondedei † couvrit

* Le Meunier Conseiller à la premiere des Enquêtes.

† Longo Ondedei Creature du Cardinal Mazarin, Docteur en Droit & ensuite Evêque de Frejus.

1650. vrit & entretint le feu qui étoit sous la cendre. Montreuil, Secretaire de Mr. le Prince de Conti ou de Mr. le Prince, je ne m'en souviens pas bien, & qui étoit un des plus jolis garçons que j'aie jamais connus, rallia par son adresse & par son application tous les serviteurs de Mr. le Prince qui étoient dans Paris, & en fit un corps invisible, qui est assez souvent en ces sortes d'affaires plus à redouter que des Bataillons. J'en avertis la Cour d'assez bonne heure, qui n'y donna aucun ordre. J'en fus surpris au point que je crus long-tems que le Cardinal en savoit plus que moi, & qu'il l'avoit peut-être gagné. Comme je fus racommodé avec Mr. le Prince, Montreuil qui agissoit tous les jours avec moi, me dit que c'étoit lui-même qui avoit gagné Ondedei en lui donnant mille écus par an, pour l'empêcher d'être chassé de Paris. Il y servit admirablement Mrs. les Princes, & son activité reglée par Madame la Palatine & soûtenue par Arnaud, Viole & Croissi, conserva dans Paris un levain de parti, qu'il n'étoit pas sage de soufrir. J'aperçus même en ce tems-là que les *grands noms, quoi que peu remplis & même vuides, sont toujours dangereux.*

Mr. de Nemours étoit moins que rien pour la capacité, mais il ne laissa pas d'y faire figure, & de nous incommoder en de certaines conjonctures. Les Frondeurs ne pouvoient faire quitter le pavé à cette cabale que par une violence, qui n'est presque jamais honnête à des particuliers, & sur laquelle l'exemple de ce qui étoit arrivé chez Renard m'avoit fort corrigé. La petite finesse qui infectoit toujours la politique, quoiqu'habile du Cardinal, lui donnoit du goût à laisser devant nos yeux, &, pour ainsi dire, entre lui & nous des gens avec qui

il

il put se racommoder contre nous-mêmes. Ces 1650.
mêmes gens l'amusoient par des negociations. Il les croyoit tromper par la même voie. Ce qui en arriva fut qu'il s'en forma & s'en grossit une nuée dans laquelle les Frondeurs s'envelo-perent eux-mêmes à la fin; mais ils y enflamerent les exhalaisons, & ils y forgerent des foudres.

Le Roi ne demeura que dix jours en Guienne après la Paix; & Mr. le Cardinal enflé du succès de la pacification de cette Province, ne songea qu'à venir couronner son triomphe par le châtiment des Frondeurs, qui s'étoient servi, disoit-il, de l'absence du Roi pour éloigner Monsieur de son service, pour favoriser la revolte de Bourdeaux, & pour travailler à se rendre maitres de Mrs. les Princes. En même tems il faisoit dire à la Palatine, qu'il avoit horreur de la haine que j'avois dans le cœur pour Mr. le Prince, & que je lui faisois faire tous les jours des propositions sur ce sujet qui étoient indignes d'un Chrétien. Il faisoit suggerer un moment après à Monsieur par Beloi, qui étoit à lui, quoi que domestique de Monsieur, que je faisois de grandes avances vers lui pour me racommoder à la Cour, mais qu'il ne pouvoit prendre aucune confiance en moi, parceque je traitois depuis le matin jusqu'au soir avec les partisans de Mr. le Prince. C'est de cette maniere que le Cardinal me recompensoit de ce que j'avois fait dans l'absence de la Cour pour le service de la Reine, avec une aplication incroïable, &, (la verité me force à le dire) avec une sincerité qui a peu d'exemple. Je ne parle pas du peril que je crois y avoir couru deux ou trois fois par jour, peril plus grand que celui des batailles: mais faites reflexion sur

1650. ce que c'étoit pour moi que d'essuier l'envie & de soûtenir la haine d'un nom aussi odieux que l'étoit celui de Mazarin, dans une Ville où il ne travailloit qu'à me perdre auprès d'un Prince dont les deux qualitez étoient d'avoir toujours peur, & de ne se fier jamais à personne, qu'à des gens qui mettoient leur interêt à me ruïner.

Je passai pendant le Siege de Bourdeaux au dessus de ces considérations & je m'envelopai dans mon devoir. Je puis même dire que je ne fis alors aucun pas qui ne fût d'un bon Chrétien & d'un bon Citoien. Cette pensée que je m'étois imprimée dans l'esprit, & mon aversion pour tout ce qui avoit la moindre apparence de *girouetterie*, m'eût, à ce que je crois, conduit insensiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à Mr. le Cardinal Mazarin de m'en arracher comme par force, & de me rejetter malgré moi dans la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bourdeaux me revint de tous côtez. Madame de Lesdiguieres me fit voir une Lettre de Mr. le Maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandoit que je ferois très-sagement de me retirer & de ne pas attendre le retour du Roi. Le Grand Prévôt m'écrivit la même chose; ce n'étoit plus un secret, & dès qu'une chose de cette nature n'a plus la forme de secret, elle est irremediable. Madame de Chevreuse qui conçut que j'aurois peine à me laisser opprimer comme une bête, & qui eût souhaitté que la Fronde n'eût pas quitté le service de la Reine, auprès de laquelle elle commençoit à retrouver de l'agrément, songea à empêcher les suites que la conduite du Cardinal lui faisoit craindre.

dre. Elle trouva du ſecours pour ſon deſſein dans la diſpoſition de la plupart de ceux de notre parti qui n'en avoit aucune à retourner à celui de Mr. le Prince. Ils ſe joignirent presque tous à elle, non pas pour me perſuader, car ils me faiſoient juſtice, & ils ſavoient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir; mais pour détromper la Cour, & faire connoître au Cardinal la netteté de mon procedé, & ſes propres interêts. Je me ſouviens d'un endroit de la Lettre que Madame de Chevreuſe lui écrivit. Après lui avoir exaggeré ce que j'avois fait pour ſoûtenir le peuple, elle ajoutoit: „ Eſt-il poſſible qu'il y ait des gens aſſez „ ſcelerats pour oſer vous mander que le Coad- „ juteur ait eu commerce avec ceux de Bour- „ deaux? Je ſuis temoin que quand il étoit „ votre ennemi declaré, il avoit peine à gar- „ der les meſures néceſſaires avec leurs Députez, „ & qu'un jour que je l'en grondai, & „ que je lui reprochai qu'il vivoit mieux avec „ ceux de Provence, il me répondit que les „ Provençaux n'étoient que frivoles, dont on „ peut quelquefois tirer parti, & que les Gaſ- „ cons ſont toûjours foux & gens avec qui il „ n'y a que des impertinences à faire ". Madame de Chevreuſe me rendoit juſtice. Elle ne pût jamais perſuader au Cardinal de me la rendre, ſoit qu'il fût trompé par le Garde des Seaux & par le Tellier, comme Lionne me le dit depuis, ou qu'il fît ſemblant de l'être, dans la vûe d'avoir occaſion de me pouſſer. 1650.

Madame de Rhodes de qui le bon homme Garde des Seaux étoit plus amoureux qu'elle ne l'étoit de lui, & qui étoit en grande liaiſon avec moi par le commerce de Madame de Chevreuſe, trouvoit dans la diſpoſition où étoient les

1650. affaires, une matiere bien ample à satisfaire son humeur naturellement portée à l'intrigue. Elle ne se brouilloit pas avec le Garde des Seaux en contribuant à me brouiller avec la Cour, non par aucune piece qu'elle m'y fit, car elle étoit incapable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avoit été assez amie de Madame de Longueville, & l'étoit davantage de Madame la Palatine, qui la pressoit de me faire des propositions pour la liberté de Mrs. les Princes. Ces propositions dont elle ne se cacha pas à l'Hôtel de Chevreuse, allarmerent toute la cabale de ceux du parti qui ne regardoient que leurs petits interêts particuliers, qu'ils trouvoient avec la Cour, & qui eussent été bien aises de ne s'en pas détacher. De ce nombre étoient Madame de Chevreuse, Noirmoutier & Laigues; le reste se trouvoit subdivisé en deux bandes dont les uns vouloient la sureté & l'honneur du parti, comme Mrs. de Montresor, de Vitri, de Bellievre, de Brissac, à sa mode paresseuse, & Mr. de Caumartin. Les autres ne savoient presque pas ce qu'ils vouloient. Mr. de Beaufort & Madame de Montbason ne vouloient proprement rien, à force de tout vouloir; & ces sortes d'esprits assemblent toûjours dans leurs imaginations des choses contradictoires. Je disois à Madame de Montbason que je serois trop satisfait de sa conduite, pourvû qu'il lui plût de ne changer d'avis & de ne prendre parti que deux ou trois fois le jour entre Mr. le Prince & Mr. le Cardinal. Pour comble d'embaras j'avois affaire à Monsieur qui, comme j'ai dit, étoit un des hommes le plus foible, le plus defiant & le plus couvert. Il n'y a que l'experience qui puisse faire connoître, combien l'union de ces qualitez dans

dans un même homme le rend d'un commerce 1650.
difficile & épineux. Comme j'étois resolu à ne point prendre de parti que de concert avec ceux qui m'étoient unis, je fus bien aise de m'en expliquer à fond avec eux. Tous par differents interêts conclurent au même avis qui leur fut inspiré habilement par Caumartin. Depuis long tems il combattoit l'opiniâtreté que j'avois à ne pas songer à la pourpre; & il m'avoit representé plusieurs fois que la déclaration que j'avois fait sur ce sujet avoit été plus que suffisamment remplie & soûtenue par le desintéressement que j'avois temoigné en tant d'occasions; qu'elle ne devoit & ne pouvoit avoir lieu tout au plus que pour le tems de la guerre de Paris; sur laquelle je pouvois avoir eu quelque fondement de parler & d'agir comme je faisois; mais qu'il ne s'agissoit plus ni de cela, ni de la défense de Paris, ni du sang du peuple; que la brouillerie qui étoit presentement dans l'État n'étoit proprement qu'une intrigue de cabinet entre un Prince du sang & un Ministre, & que la reputation qui dans la premiére affaire consistoit dans le desintéressement, tournoit en celle-ci sur l'habileté; qu'il s'y agissoit de passer pour un sot ou pour un habile homme; que Mr. le Prince m'avoit cruellement offensé par l'accusation qu'il avoit intentée contre moi; que je l'avois aussi outragé par la prison; que je voïois par le procedé du Cardinal avec moi qu'il étoit tout autant blessé des services que je rendois à la Reine, qu'il l'avoit été de ceux que j'avois rendu au Parlement; que ces considerations me devoient faire comprendre la néceſſité où je me trouvois à songer de me mettre à couvert du ressentiment d'un Prince,

1650. & de la jalousie d'un Ministre, qui pouvoient à tous momens s'accorder ensemble ; qu'il n'y avoit que le chapeau de Cardinal qui pût m'égaler à l'un & à l'autre par la grandeur de la dignité ; que la mitre de Paris ne pouvoit pas, avec tous ses brillants, faire cet effet, qui étoit toutefois néceſſaire pour se soûtenir, particulierement dans des tems calmes, contre ceux auxquels la superiorité de rang donne presque toûjours autant de consideration & autant de force que de pompe & d'éclat.

Voila ce que Mr. de Caumartin & tous ceux qui m'aimoient me proposoient depuis le soir jusqu'au matin. Ils avoient raison ; car il est constant que si Mr. le Prince & Mr. le Cardinal se fussent réünis, & m'eussent opprimé par leur poids ; ce qui paroissoit désinteressement dans le tems que je me soûtenois, eût passé pour dupperie en celui où j'eusse été abatu. Il n'y a rien de si louable que la generosité ; mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent exemples. Caumartin, par amitié, & le President de Bellievre par l'interêt de ne me pas laisser tomber, m'avoient beaucoup ébranlé au moins quant à la speculation, depuis que je m'étois aperçu que je me perdois à la Cour, & même par mes services. Mais il y a bien loin d'être simplement persuadé, à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lors qu'on se trouve dans cet état, que l'on peut appeller mitoyen, on prend les occasions, mais on ne les cherche pas. La fortune m'en presenta deux en six semaines ou deux mois avant que la Cour revînt de Guienne. Il est necessaire de les representer de plus haut.

Mr.

Mr. le Cardinal Mazarin avoit été autrefois 1650.
Secretaire de * Pancirole Nonce extraordinaire pour la paix d'Italie. Il avoit trahi son maître en cette occasion, & fut même convaincu d'avoir rendu compte de ses dépêches au Gouverneur de Milan. Pimentel m'en a fait le détail qui vous ennuieroit ici. Pancirole aiant été créé Cardinal & Secretaire d'Etat de l'Eglise, n'oublia pas la perfidie de son Secretaire à qui le Pape Urbain avoit donné le chapeau par les instances du Cardinal de Richelieu, & il n'aida pas à adoucir l'aigreur envenimée que le Pape Innocent conservoit contre Mazarin, depuis l'assassinat d'un de ses neveux, dont il croïoit qu'il avoit été complice avec le Cardinal † Antoine. Pancirole, qui crut qu'il ne pouvoit faire un déplaisir plus sensible à Mazarin que de me porter au Cardinalat, le mit dans l'esprit d'Innocent, & ce Pape agréa qu'il entrât en commerce avec moi. Il se servit pour cet effet du Vicaire General des Augustins, qui lui avoit très-confident, & qui passoit à Paris pour aller en Espagne. Il me donna une Lettre de lui, il m'en exposa la creance, & m'assura, que si j'obtenois la nomination, le Pape feroit la promotion sans delai. Ces offres ne firent pas que je me resolusse à la demander, ni même à la prendre, mais elles firent, que quand les autres

* Jean Jaques Pancirolle, ou plutôt Panzirolo, Romain, Cardinal de la création d'Urbain VIII. le 13. Juillet 1643. mort en 1652.

† Antoine Barberini Neveu d'Urbain VIII. créé Cardinal en 1628. devenu Protecteur de la Couronne de France en 1633. Grand Aumonier de ce Roïaume en 1653. Ensuite il fut nommé à l'Evêché de Poitiers & fut fait Archevêque de Rheims en 1657. Il mourut en 1671.

1650. autres considerations que je vous ai raportées tomberent sur le point de l'éclat que la Cour fit contre moi après la paix de Bourdeaux, je m'y laissai emporter plus facilement que je n'eusse fait, si je ne me fusse cru assuré de Rome. Car une des raisons qui me donnoient tant d'aversion pour le Chapeau, étoit la difficulté de fixer la nomination, parce qu'elle peut toûjours être revoquée, & je ne sache rien de plus fâcheux; car la revocation met toûjours le pretendant au dessous de ce qu'il étoit avant que d'avoir pretendu. Elle avilit la Riviere, qui étoit méprisable par lui-même; & il est certain qu'elle nuit à proportion de l'élévation.

Quand je fus persuadé que je devois penser au Chapeau, je me servis des mesures que j'avois jusques-là plûtôt reçues que prises; je dépêchai un courier à Rome; je renouvellai les engagemens. Pancirole me donna toutes les assurances imaginables; je trouvai même une seconde protection qui ne me fut pas inutile. Madame la Princesse de Rossane s'étoit depuis peu racommodée avec le Pape, de qui elle avoit épousé le Neveu, après avoir été mariée en premieres nôces au Prince de Sulmone. Elle étoit fille & héritiere de la Maison des Aldobrandins, avec laquelle la mienne a eu en Italie beaucoup d'union & d'alliances. Elle se joignit pour mes interêts à Pancirole, & vous en verrez le succès.

Comme je ne m'endormois pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormoit pas du côté de Paris; il donnoit tous les matins à Madame de Chevreuse quelque nouvelle douleur sur mon accommodement avec Mrs. les Princes „ qui nous perdra tous, disoit-il, en nous en-„ traînant dans un parti dont le ressentiment

„ sera

„ sera toûjours plus à craindre que la recon- 1650.
„ noissance n'y sera à esperer. Il insinuoit tous les soirs à Monsieur le peu de sureté qu'il y avoit à la Cour, & les inconveniens que l'on trouvoit avec les Princes, & il employoit fort habilement la maxime qui ordonne, *de faire voir à ceux qui sont naturellement foibles toutes sortes d'abimes: parce que c'est le vrai moyen de les obliger à se jetter dans le premier chemin qu'on leur ouvre.* Mr. de Bellievre lui donnoit à tous momens sur le même principe des fraïeurs à l'égard de l'infidelité de la Cour, & lui faisoit en même temps des images affreuses du retour de la faction. Toutes ces differentes idées qui se brouilloient les unes dans les autres cinq ou six fois par jour, formerent presque dans les esprits le projet de se défendre de la Cour par la Cour même, & d'essaïer au moins de diviser le Cabinet avant que de se resoudre à rentrer dans la faction. J'ai déja remarqué que tout ce qui est interlocutoire paroît sage aux esprits irresolus, parce que leurs inclinations les portent à ne point prendre de resolutions finales. Ils flattent d'un beau titre leurs sentimens. Caumartin trouva cette facilité dans le temperament des gens avec qui il avoit à faire, & il leur fit naître presque imperceptiblement la pensée qu'il leur vouloit inspirer. Monsieur faisoit en toutes choses comme font la plûpart des hommes, quand ils se baignent; ils ferment les yeux en se jettant dans l'eau. Caumartin, qui connoissoit l'humeur de Monsieur, me conseilla de les lui tenir toûjours ouverts, par des peurs moderées, mais successives. J'avouë que cette pensée ne m'étoit point venuë dans l'esprit, & que comme le défaut de Monsieur étoit la timidité, j'avois toûjours cru qu'il étoit bon de
lui

1650. lui inspirer incessamment de la hardiesse. Caumartin me demontra le contraire, & je me trouvai très-bien de son avis. Il seroit ennuyeux de vous raconter par le détail les tours qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il est vrai que bien que je fusse persuadé que la Pourpre m'étoit absolument necessaire, je n'avois pas toute l'activité requise par un reste de scrupule, qui étoit assez impertinent. Il réüssit enfin, de sorte que Monsieur crut qu'il étoit de son honneur & de son interêt de me procurer le chapeau; que Madame de Chevreuse ne douta point qu'elle ne fit autant pour la Cour que pour moi, en rompant ou retardant les mesures que l'on me pressoit de prendre avec Mrs. les Princes; que Madame de Montbason fut ravi d'avoir de quoi se faire valoir des deux côtez, les negociations des uns donnant toûjours du poids aux autres; & que Mr. de Beaufort se piqua d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvoit, touchant le Cardinalat, ce que je lui avois effectivement donné touchant la Surintendance des Mers. Nous jugions bien qu'avec tout ce concours le coup ne seroit pas sûr; mais nous le tenions possible, vû l'embaras où le Cardinal se trouvoit; & *l'on doit hazarder le possible toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du manquement du succès.* Il étoit de mon interêt de mener mes amis à Mr. le Prince en cas que je prisse mon parti. Le peu d'inclination qu'ils avoient tous a y aller, n'y pouvoit être plus naturellement conduit, que par un engagement d'honneur qu'ils prissent avec moi sur un point, où la maniere dont j'avois agi pour leurs interêts les deshonorat, s'ils ne concouroient aussi à leur tour à ma fortune. Voilà ce qui me détermina à rom-

rompre cette lance, plûtôt que toutes les autres raisons que j'ai alleguées : parceque dans le fond je ne fus jamais persuadé que le Cardinal se pût resoudre à me donner le chapeau, ou plûtôt à le laisser tomber sur ma tête (c'étoit le terme de Caumartin, & dont il disoit que le Cardinal Mazarin étoit capable, quoique contre son intention.) Nous n'oubliâmes pas de menager autant que nous pûmes le Garde de Seaux par Madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fit pas tout le mal que ses manieres nous donnoient lieu d'apprehender. Mais comme l'union de Madame de Rhodes avec Mademoiselle de Chevreuse, avec Caumartin & moi, l'avoit fâché, il n'avoit plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il la joua, & ne lui dit justement que ce qu'il falloit pour ne m'empêcher pas de prendre les précautions nécessaires contre ses atteintes. 1650.

Les dispositions étant mises, Madame de Chevreuse ouvrit la tranchée. Elle dit à le Tellier qu'il ne pouvoit ignorer les cruelles injustices qu'on m'avoit faites ; qu'elle ne vouloit pas aussi lui cacher le juste ressentiment que j'en avois; qu'on publioit à la Cour qu'elle venoit avec la resolution de me perdre, & que je disois publiquement dans Paris que je me mettois en état de me défendre; qu'il voïoit comme elle, que le parti de Mr. le Prince, qui n'étoit pas mort, quoi qu'il parût endormi, se reveilleroit à cette lueur qui commençoit à lui donner de grandes esperances; qu'elle savoit qu'on faisoit des paris immenses, que la plûpart de mes amis étoient deja gagnez ; que ceux qui tenoient encore bon, comme elle, Noirmoûtier & Laigues, ne savoient que répondre quand je leur disois : Qu'ai-je fait, quel

1650. crime ai-je commis? où est ma sûreté, je ne dis pas ma recompense? Que jusques là je ne m'étois que plaint, parce que l'on m'amusoit; mais qu'étant à la Reine au point qu'elle étoit, & amie veritable du Cardinal, elle ne lui celeroit pas que l'on ne pouvoit plus amuser l'amuseuse, & que l'amuseuse même commençoit fort à douter de son pouvoir, au moins sur ce point: que je m'expliquois peu, mais qu'on voïoit bien à ma contenance que je sentois ma force, & que je me relevois à proportion des menaces: qu'elle ne savoit pas précisément où j'en étois avec Monsieur, mais qu'il lui avoit dit depuis deux jours, que jamais homme n'avoit servi le Roi plus fidellement, & que la conduite que la Cour prenoit à mon égard étoit d'un pernicieux exemple: que Mr. de Beaufort avoit juré devant tout ce qu'il y avoit de gens dans l'antichambre de Monsieur, que si l'on continuoit encore huit jours à agir comme on faisoit, il se prépareroit à soûtenir un second siege dans Paris sous les ordres de S. A. R. & que j'avois répondu: *Ils ne sont pas en état de nous assiéger, & nous sommes en état de les combattre:* Qu'elle ne pouvoit pas se figurer que ces discours se fissent à deux pas de Monsieur, si ceux qui les faisoient n'étoient bien assurez de ses intentions: que celle qui lui paroissoit à elle dans nos esprits & même dans nos cœurs, n'étoit point mauvaise dans le fond; que nous nous croyions outragez par le Cardinal, mais que la considération de la Reine étouferoit en moins de rien ce ressentiment, si la défiance ne l'envenimoit; que c'étoit à quoi il falloit remedier. Vous voïez la chute du discours qui tomba sur le chapeau. La contestation fut vive; le Tellier refusa d'en faire la

la propofition à la Cour, Madame de Chevreufe fe chargea des conféquences. Il y confentit à condition que Madame de Chevreufe en écrivît de fon côté, & mandât qu'elle l'y avoit comme forcé. La Cour reçut ces agréables dépêches lors qu'elle étoit en chemin, à fon retour de Bourdeaux, & le Cardinal en remit la réponfe à Fontainebleau. 1650.

Le Garde des Seaux, qui ne vouloit pas que je fuffe Cardinal, parce qu'il vouloit l'être, & qui vouloit auffi perdre Mazarin, parce qu'il vouloit encore devenir Miniftre, crut qu'il feroit un double coup, s'il faifoit voir à Monfieur que fon avis n'étoit pas qu'il expofât fa perfonne aux caprices du Mazarin, qui avoit temoigné fi publiquement ne pas approuver la conduite que Monfieur avoit tenue dans l'abfence de la Cour. Comme il étoit perfuadé que mon interêt demandoit que ce voyage fe fît, parce qu'une déclaration de Monfieur préfent pourroit beaucoup appuyer ma prétention; il s'imagina que je ne manquerois pas de le confeiller, & qu'ainfi il lui feroit fa cour aux dépens du Cardinal & du Coadjuteur même, en marquant à S. A. R. beaucoup plus d'égard & de foin pour fa perfonne: que lui au refte jouoit ce perfonnage à coup fûr; car il en faifoit faire la propofition par Fremont Secretaire des Commandemens de Monfieur., l'homme de toute fa maifon le plus propre à être defavoué.

Comme je connoiffois le perfonnage qui n'étoit pas trop fin, & qui d'ailleurs étoit affez de mes amis, je connus à fa premiere parole, qu'il avoit été fifflé, & je me refolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'étoit tendu par l'endroit que Monfieur avoit de plus foible, que parce que

1650. dans la verité j'aprehendois pour sa personne. Tous mes amis se moquoient de moi sur cet article, ne pouvant seulement s'imaginer qu'en l'état où étoit le Roïaume, on osât penser à l'arrêter. Mais j'avoue que je ne pouvois me rassurer sur ce point, & que bien que je visse que mon interêt étoit qu'il allât à Fontainebleau, je ne me pus jamais resoudre à le lui conseiller; parce qu'il me sembloit que si l'on eût été assez hardi pour cela à la Cour, le Cardinal eût pu, trouver dans la suite des issues aussi sures pour le moins que celles qu'il pouvoit esperer par l'autre voie. Je sais bien que le coup eût fait une commotion generale dans les esprits, & que le parti de Mrs. les Princes joint avec les Frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte. Mais je sais bien aussi que Monsieur & Mrs. les Princes étant arrêtez, le parti contraire à la Cour n'aïant plus à la tête que leurs noms, on eût tous les jours affoibli sa consideration parce que chacun eût voulu s'en servir à sa mode, ou se fût bientôt divisé, ou fût devenu populaire, ce qui eût été un grand malheur pour l'Etat, mais qui étoit cependant d'une nature à n'être pas prevû par le Cardinal Mazarin, & à ne pouvoir par conséquent lui servir de motif pour l'empêcher d'entreprendre sur la liberté de Monsieur. En tout cela je fus seul de mon avis. J'ai su depuis, que je n'avois pas tout-à-fait tort, & Mr. de Lionne me dit à S. Germain un an ou deux avant qu'il mourût, que Servien l'avoit proposé au Cardinal, deux jours avant son arrivée à Fontainebleau en présence de la Reine; que la Reine y avoit consenti de tout son cœur, mais que Mazarin avoit rejetté la proposition, comme folle. Ce qu'il y a de vrai est, que

l'apre-

l'aprehension que j'en eus ne parut fondée à 1650.
personne, & qu'elle fut même interpretée en un autre sens. On crut qu'elle n'étoit qu'un prétexte de celle que je pourrois avoir aparemment, que Monsieur ne se laissât gagner par la Reine. Je connoissois la portée de sa foiblesse, & j'étois convaincu qu'elle n'iroit pas jusques là; mais ce qui m'étonna fut, que bien que Fremont eût essaïé de lui faire peur du voïage de la Cour, il n'en fut point du tout touché; & je me souviens qu'il dit à Madame qui balançoit un peu: *Je ne l'aurois pas hazardé avec le Cardinal de Richelieu, mais il n'y a point de peril avec Mazarin.* Il ne laissa pas de témoigner à le Tellier adroitement & sans affectation, plus de bonnes dispositions qu'à l'ordinaire pour la Cour & pour le Cardinal en particulier. Il affecta même, de concert avec moi, de rallentir un peu le commerce que j'avois avec lui, & il resolut, de mon avis, de consentir à la translation de Mrs. les Princes au Havre de Grace, que je sus la veille qu'il partit, lui devoir être proposée par la Reine à Fontainebleau. Il étonna Monsieur, jusques à le faire balancer pour le voyage; parce que le murmure qui s'étoit élevé au consentement qu'il avoit donné pour Marcoussi, lui en faisoit aprehender un bien plus grand. Mon avis fut que s'il prenoit le parti d'aller à la Cour, il ne devoit s'opposer à la translation, qu'autant qu'il seroit néceſſaire pour donner plus d'agrément au consentement qu'il y donneroit. J'étois persuadé que dans le fond il étoit très-indifferent & à lui & aux Frondeurs, en quel lieu fussent Mrs. les Princes; parceque la Cour étoit également maîtresse de tout. Si elle eût su ce que Mr. le Prince m'a dit depuis,

1650. que si on ne l'eût tiré de Marcoussi, il s'en seroit immanquablement sauvé par une entreprise qui étoit sur le point d'éclore; je ne m'étonnerois pas que le Cardinal eût eu de l'impatience de l'en faire sortir: mais comme il l'y croyoit fort en sureté, je n'ai pû concevoir la raison qui le pouvoit obliger à une action qui ne lui servoit de rien, & qui aigrissoit contre lui tous les esprits. Cette translation tenoit toutefois si fort au cœur de M. le Cardinal, que dans la suite nous sumes, qu'il fut transporté de joye, quand il trouva à Fontainebleau que Monsieur n'en étoit pas si éloigné qu'il le pensoit, & que sa joye éclatta même jusqu'au ridicule, quand on lui manda de Paris, que les Frondeurs étoient au desespoir de cette translation; car nous la jouames très-bien, nous l'ornâmes de toutes les couleurs; & l'on vit deux jours après une estampe sur le Pont-neuf & dans les boutiques des Graveurs, qui représentoit le Comte d'Harcourt armé de toutes pieces, menant en triomphe Mr. le Prince. Vous ne sauriez croire l'effet que fit cette estampe, & la commiseration qu'elle excita parmi le peuple. Nous tirâmes cependant Monsieur du pair, parceque du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiâmes qu'il avoit fait tous ses efforts pour empêcher la translation, & qu'il n'y avoit donné les mains à la fin que parce qu'il ne se croyoit pas lui-même en sûreté. Il faut avouer qu'on ne peut pas mieux jouer son personnage, qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas une démarche qui ne fût digne d'un Fils de France; il n'y dit pas une parole qui en degenerât; il y parla fermement, sagement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire sentir la verité à la Reine, & pour la faire connoître

tre au Cardinal, & quand il vit qu'il étoit tombé dans un sens reprouvé, il se tira d'affaire habilement. Il revint à Paris, & me dit ces mots: „ Madame de Chevreuse a été repoussée sur la „ barriere à votre sujet, & le Cardinal m'a „ traité sur le même article du haut en bas, „ comme sur tous les autres. J'en suis ravi; „ le miserable nous auroit amusé & fait perir „ tous avec lui; il n'est bon qu'à pendre “. Voici ce qui s'étoit passé à la Cour sur mon sujet. 1650.

Madame de Chevreuse dit à la Reine & à Mazarin tout ce qu'elle avoit vû de ma conduite pendant l'absence du Roi, & ce qu'elle avoit vû étoit assurément un tissu de services considerables que j'avois rendus à la Reine. Elle retomba ensuite sur les injustices qu'on m'avoit toûjours faites, sur le mépris qu'on m'avoit témoigné, sur les justes sujets de défiance que je ne pouvois m'empêcher de prendre à chaque instant. Elle conclut par la necessité de les lever, par l'impossibilité d'y réüssir autrement que par le Chapeau. La Reine s'emporta; le Cardinal s'en défendit, non pas par le refus, car il me l'avoit offert trop souvent, mais par la proposition du delai qu'il fonda sur la dignité de la conduite d'un grand Monarque qui ne doit jamais être forcé en rien. Monsieur venant à la charge pour soûtenir Madame de Chevreuse, ébranla au moins en apparence Mazarin qui lui voulut marquer, mais en paroles, le respect & la consideration qu'il avoit pour lui. Madame de Chevreuse voïant que l'on parlementoit, ne douta point du succès de la capitulation: elle s'y confirma quand elle vit la Reine se radoucir, & dire à Monsieur, „ qu'elle lui donnoit tout son ressentiment, &

1650. „ qu'elle feroit ce que son Conseil jugeroit bon „ & raisonnable". Ce Conseil, qui étoit un nom specieux, fut reduit à Mr. le Cardinal, au Garde des Seaux, à le Tellier & à Servien.

Monsieur se moqua de cet expedient, jugeant très-sagement qu'il n'étoit proposé que pour me faire refuser la nomination. Laigues un peu grossier se laissa enjoller par Mazarin, qui lui fit croire que ce moïen étoit nécessaire pour vaincre l'opiniâtreté de la Reine. Le Cardinal proposa l'affaire au Conseil, & conclut par une priere très-humble qu'il fit à la Reine de condescendre à la demande de Mr. le Duc d'Orleans, & à ce que les services & les merites de Mr le Coadjuteur demandoient encore avec plus d'instances, (ce furent ses propres paroles.) Elles furent relevées avec une hauteur & une fermeté que l'on ne trouve pas souvent dans les Conseils, quand il s'agit de combattre les avis des premiers Ministres. Le Tellier & Servien se contenterent de ne lui pas applaudir; mais le Garde des Seaux lui perdit tout respect; il l'accusa de prévarication & de foiblesse, il mit un genou en terre devant la Reine, pour la supplier au nom du Roi son fils de ne pas autoriser par un exemple qu'il apella funeste, l'insolence d'un Sujet, qui vouloit arracher les graces l'épée à la main. La Reine fut émue; le pauvre Cardinal eut honte de sa mollesse & de sa trop grande bonté; & Madame de Chevreuse & Laigues eurent tout sujet de reconnoître que j'avois bien jugé & que j'avois été cruellement joué. Il est vrai que j'en avois donné de ma part une occasion très-belle & très-naturelle. J'ai fait bien des sotises en ma vie; voici, à mon sens, une des plus signalées. J'ai remarqué plu-

plusieurs fois, que *quand les hommes ont balancé long-temps à entreprendre quelque chose, par la crainte de n'y pas réussir; l'impression qui leur reste de cette crainte fait pour l'ordinaire qu'ils vont ensuite trop vîte dans la conduite de leurs entreprises.* Voilà ce qui m'arriva. J'avois eu toutes les peines du monde à me resoudre à prétendre au Cardinalat, parce que la prétention sans la certitude du succès me paroissoit au dessous de moi. Dès qu'on m'y eût engagé, le reste de cette idée m'obligea, pour ainsi dire, à me précipiter, de peur de demeurer trop long-temps en cet état; & au lieu de laisser agir Madame de Chevreuse auprès de le Tellier, comme nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même deux ou trois jours après; je lui dis en bonne amitié, que j'étois bien fâché que l'on m'eût réduit, malgré moi, dans une condition où je ne pouvois plus être que Chef de Parti, ou Cardinal; que c'étoit à M. Mazarin à opter. Mr. le Tellier rendit un compte fidele de ce discours, qui servit de thême à l'opinion du Garde des Seaux. Il le devoit assurément laisser prendre à un autre, après l'obligation qu'il m'avoit, & après les engagemens pris avec moi & malgré moi. Mais je confesse aussi qu'il y avoit bien de l'étourderie de l'avoir donné. *Il est moins imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet.* Le Cardinal ne fut pas beaucoup plus sage dans l'aparat qu'il donna au refus de ma nomination. Il crut me faire beaucoup de tort en faisant voir au public, que j'avois un interêt, quoique j'eusse toûjours fait profession de n'en point avoir. Il ne distinguoit point les temps; il ne faisoit pas reflexion qu'il ne s'agissoit plus, comme disoit Caumartin, de la défense de Paris & de

1650.

1650. la protection des peuples, où tout ce qui paroît particulier est suspect. Il ne me nuisit point par sa scene dans le public, où ma promotion étoit fort dans l'ordre & fort nécessaire: mais il m'engagea par cette scene à ne pouvoir jamais recevoir de temperament sur cette même promotion.

Le Cardinal revint quelque tems après avec le Roi. Il offrit pour moi à Madame de Chevreuse Orcan, St. Lucien, le païement de mes dettes, la charge de Grand Aumonier, & il ne tint pas à elle & à Laigues, que je ne prisse ce parti. Je l'aurois refusé, même s'il y eût ajouté douze Chapeaux. J'étois engagé à Monsieur, qui s'étoit défait de sa pensée d'ériger autel contre autel, par l'impossibilité qu'il avoit trouvé à Fontainebleau de diviser le Cabinet & de m'y mettre en perspective vis à vis le Cardinal Mazarin en calotte rouge. Monsieur avoit donc pris la resolution de faire sortir de prison Mrs. les Princes; & il y avoit très-long-tems que je lui en voyois des velleïtez; mais elles fussent demeurées long-tems steriles & infructueuses, si je ne les eusse cultivées & échauffées. Il ne les avoit jamais que comme son pis aller, parce qu'il craignoit naturellement Mr. le Prince comme offensé, & comme superieur, sans proportion, en gloire, en courage & en genie: desorte qu'il perdoit ces velléïtez presqu'aussitôt qu'elles naissoient, & dès qu'il voïoit le moindre jour à se pouvoir tirer par une autre voye de l'embarras où les contre-tems du Cardinal le jettoient à tous les instans, à l'égard du public, dont Monsieur ne vouloit en aucune façon perdre l'amour. Caumartin se servit habilement de ces lumieres pour lui proposer ma promotion, comme une voye mi-

mitoïenne entre l'abandonnement au Cardinal 1650.
& le renouvellement de la faction. Monsieur la prit avec joye parce qu'il crut qu'elle ne feroit qu'une intrigue de Cabinet que l'on pourroit pousser & apliquer, dans les suites selon qu'il conviendroit. Mais dès qu'il vit que le Cardinal avoit fermé cette porte, il ne balança plus sur la liberté des Princes. Je conviens que comme *tous les hommes irresolus de leur naturel ne se déterminent que difficilement pour les moïens, quoi qu'ils soient déterminés pour la fin*, il auroit été long-tems à porter la resolution jusques à la pratique, si je ne lui en eusse ouvert le chemin. Je vous rendrai compte de ce détail, après avoir parlé de deux avantures assez bizarres que j'eus en ce tems-là.

Le Cardinal Mazarin étant revenu à Paris, ne songea qu'à diviser la Fronde; & les manieres de Madame de Chevreuse lui en donnoient assez d'esperance; car quoi qu'elle connût très-bien qu'elle tomberoit à rien, si elle se séparoit de moi, elle ne laissoit pas de se ménager soigneusement à toutes fins avec la Cour, & de lui laisser croire qu'elle étoit bien moins attachée à moi par elle-même que par l'opiniâtreté de Mademoiselle sa fille. Le Cardinal persuadé qu'il m'afoibliroit beaucoup auprès de Monsieur, s'il m'ôtoit Madame de Chevreuse, pour qui il avoit une inclination naturelle, pensa de plus qu'il feroit un grand coup pour lui, s'il me pouvoit brouiller avec Mademoiselle de Chevreuse; & il crut qu'il n'y avoit point de plus sûr moïen que de me donner un rival qui lui fût plus agréable. Il pensa qu'il réüssiroit mieux par Mr. d'Aumale qui étoit beau comme un Ange, & qui pouvoit aisément convenir à la Demoiselle par la sympathie. Il s'étoit

1650. entierement donné au Cardinal contre les interêts même de Mr. de Nemours son aîné, & il se sentit très-honoré de la commission qu'on lui donna. Il s'attacha donc à l'hôtel de Chevreuse & se conduisit d'abord si bien, que je ne balançai pas à croire qu'il ne fût envoyé pour jouer le second acte de la Piece qui n'avoit pas réüssi à Mr. de Candale. J'observai toutes ses demarches, & j'eus lieu de me confirmer dans mon opinion. Je m'en ouvris à Mademoiselle de Chevreuse, mais je ne trouvai pas qu'elle me répondît à ma mode. Je me fâchai, on m'apaisa; je me remis en colere; & Mademoiselle de Chevreuse me disant devant lui pour me plaire & pour le piquoter, qu'elle ne concevoit pas comment on pouvoit souffrir un impertinent. *Pardonnez-moi, Mademoiselle*, repris-je, *on fait quelquefois grace à l'impertinence en faveur de l'extravagance.* Le Seigneur étoit de notorieté publique l'un & l'autre. Le mot fut trouvé bon & bien apliqué; on se défit de lui en peu de jours à l'Hôtel de Chevreuse; mais il se voulut aussi défaire de moi. Il aposta un filou, apellé Grandmaison, pour m'assassiner. Le filou, au lieu d'executer sa commission, m'en donna avis. Je le dis à l'oreille à Mr. d'Aumale que je trouvai chez Monsieur, en y ajoûtant ces paroles, *J'ai trop de respect pour le nom de Savoie, pour ne pas tenir la chose secrete.* Il me nia le fait, mais d'une maniere qui me le fit croire, parce qu'il me conjura de ne le pas publier. Je le lui promis, & je lui ai tenu parole.

L'autre avanture fut encore plus rare. Vous jugez aisément par ce que vous avez déja vû de Madame de Guimené, qu'il devoit y avoir beau-

beaucoup de démêlez entre nous. Il me semble que Caumartin vous en contoit un soir chez vous le détail, qui vous divertit un quart d'heure. Tantôt elle se plaignoit à mon Pere comme une bonne Parente; tantôt elle en parloit à un Chanoine de Notre-Dame, qui m'en importunoit beaucoup; tantôt elle s'emportoit publiquement avec des injures atroces contre la mere, contre la fille & contre moi; quelquefois le menage se rétablissoit pour quelques jours, & même pour quelques semaines. Voici le comble de la folie. Elle fit très-proprement accommoder une maniere de cave, ou plûtôt de serre d'orangers, qui répond dans son jardin & qui est justement sous son petit cabinet, & elle proposa à la Reine de m'y perdre, en lui promettant qu'elle lui en donneroit les moïens, pourvu qu'elle lui donnât sa parole de me laisser sous sa garde & enfermé dans la serre. La Reine me l'a dit depuis, & Madame de Guimené me l'a confessé. Le Cardinal ne le voulut pas, parce que si j'eusse disparu, le peuple s'en seroit pris à lui. De bonne fortune pour moi, elle ne s'avisa de ce bel expedient que dans le tems que le Roi étoit à Paris; si c'eût été en celui du voiage de Guienne, j'étois perdu; car comme j'allois quelquefois chez elle de nuit & seul, elle m'eût très-facilement livré. Je reviens à Monsieur. 1650.

Je vous ai dit qu'il avoit pris la résolution de faire sortir de prison Mrs. les Princes; mais il n'y avoit rien de plus difficile que la maniere dont il seroit à propos de s'y prendre. Ils étoient entre les mains du Cardinal qui pouvoit en un quart d'heure se donner, au moins par l'évenement, le mérite de tous les efforts que Monsieur pouvoit faire en des années; & la

plus

1650. plus petite apparence de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la résolution en un quart d'heure. Nous résolûmes sur ces reflexions de nous tenir couverts pour le fond de notre dessein, & de réünir, sans considerer les offenses & les interêts particuliers, tous ceux qui avoient un interêt commun à la perte du Ministre; de jetter les apparences d'intention non droite & non sincere pour la liberté de Mrs. les Princes, non seulement parmi les gens de la Cour, mais parmi ceux même de leur parti, qui étoient les moins bien disposez pour les Frondeurs; de donner des lueurs de division parmi nous, & d'en fortifier de tems en tems les soupçons par des accommodemens avec Mr. le Prince, que nous ferions separez, successivement les uns après les autres. On résolut aussi de reserver Monsieur pour le coup décisif, & au moment de ce coup de pousser tous ensemble le Ministre & le Ministere, les uns par le Cabinet & les autres par le Parlement, & sur le tout de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des Princes, qui en eût la confiance & la clef. Tous ces ressorts étoient nécessaires, & il n'y en eut aucun qui manquât. Toutes les pieces eurent la justesse & le mouvement auquel on les avoit destinées; les seules roues de la machine qui allerent un peu plus vîte que l'on n'avoit projetté, se remirent dans leur équilibre presqu'au moment de leur déreglement. Je m'explique. Madame de Rhodes qui conservoit toûjours beaucoup d'habitude avec le Garde des Sceaux, lui donna une grande joie en lui faisant croire qu'elle auroit assez de pouvoir auprès de moi par le moïen de Mademoiselle de Chevreuse pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le der-

dernier tour qu'il m'avoit fait. Il m'avoit ôté 1650.
le Chapeau à ce qu'il pensoit; & il se trouvoit heureux de trouver un ami qui me dorât la pilule en cette occasion, & qui lui donnât lieu de demeurer lié à une cabale qui poussoit le Mazarin; ce qui étoit son compte: cependant il en avoit paru détaché; & c'étoit aussi son jeu. Il nous étoit d'une si grande consequence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Seaux qui connoissoit notre manœuvre, comme aiant été des nôtres, & comme y aiant même beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon Chapeau; que je pris ou feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire de la Comedie de Fontainebleau. Il joua fort bien, & je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avoit usé, vû les circonstances. Mademoiselle de Chevreuse qui l'appelloit son Papa, fit des merveilles; nous soupâmes chez lui, il nous donna la Comedie en tous sens; & comme il étoit extremement bijoutier, & qu'il avoit toûjours les doigts pleins de petites bagues, nous fumes une partie du soir à raisonner. . . . .

. . . .

ne nous furent pas inutiles & qu'elles couterent cher à Mazarin. Il s'imagina que Madame de Rhodes m'amusoit par Mademoiselle de Chevreuse, à qui il se figuroit qu'elle faisoit croire tout ce qu'il vouloit. Il ne pouvoit douter que le Garde des Seaux & moi ne fussions intimement mal, & je sais, que quand il connut que nous nous étions raccommodez pour le chasser, il dit en jurant, que rien ne l'avoit tant surpris de tout ce qui lui étoit arrivé en sa vie.

Ma-

1650. Madame de Rhodes ne nous fut pas moins utile du côté de Madame la Palatine. Je vous ai dit qu'elle en avoit été extremement recherchée; & vous pouvez juger comment elle en fut reçue. Elle menagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit, & je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante; ce qui me parut particulierement, en ce qu'elle savoit se fixer. C'est une qualité très-rare, & qui marque un esprit éclairé au dessus du commun. Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je l'étois sur le secret; parce qu'elle ne l'étoit pas moins que moi. Je lui dis nettement que nous aprehendions que ceux du parti de Mrs. les Princes ne nous montrassent au Cardinal pour le presser de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua que ceux du parti de Mrs. les Princes craignoient que nous ne les montrassions au Cardinal pour le forcer de s'accommoder avec nous. Sur quoi lui aiant répondu que je lui engageois ma foi, que nous ne recevrions aucune proposition de la Cour, je la vis dans un transport de joye que je ne puis exprimer. Elle ne nous pouvoit pas donner, dit-elle, la même parole, parce que Mr. le Prince se trouvoit dans un état où il étoit obligé de recevoir tout ce qui lui pouvoit donner la liberté; mais elle m'assuroit, que si je voulois traiter avec elle, la premiere condition seroit, que quoi qu'il pût promettre à la Cour, cela ne pourroit jamais l'engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrâmes ensuite en matiere. Je lui communiquai mes vûës; elle s'ouvrit des siennes, & me dit après deux heures de conference; *Je vois bien que nous serons bientôt du même parti, si nous n'en sommes déja. Il vous faut tout dire...* Elle

tira

tira de deſſous ſon chevet (car elle étoit au 1650.
lit) huit ou dix liaſſes de lettres chiffrées, & de blancs ſignés, elle prit confiance en moi, nous fimes un petit mémoire de tout ce que nous avions à faire de part & d'autre, & le voici.

Madame la Palatine devoit dire à Mr. de Nemours, au Préſident Viole, à Arnauld & à Croiſſi, que les Frondeurs étoient ébranlez, pour ſervir Mr. le Prince; mais qu'elle doutoit extremement que l'intention du Coadjuteur ne fût de ſe ſervir de ſon parti pour abattre le Cardinal, & non pas pour lui rendre la liberté; que celui qui avoit fait des avances & qui ne vouloit pas être nommé, lui avoit parlé ſi ambigûment, qu'elle en étoit entrée en défiance; qu'à tout hazard il faloit écouter, mais qu'il faloit être fort alerte, parceque les coups doubles étoient à craindre. Madame la Palatine avoit cru devoir parler ainſi d'abord, parce qu'il lui importoit, pour le ſervice des Princes, d'effacer de l'eſprit de beaucoup de gens de ſon parti l'opinion qu'ils avoient qu'elle ne fût trop alienée de la Cour; & auſſi pour répandre dans le même parti un air de défiance des Frondeurs, qui allât juſques à la Cour, & qui l'empêchât de prendre l'allarme ſi chaude de leur réünion.

„ Si j'étois, me dit Madame la Palatine, „ de l'avis de ceux qui croient que Mazarin „ pourra ſe reſoudre à rendre la liberté à „ Mr. le Prince, je le ſervirois très-mal en „ prenant cette conduite; mais je ſuis con- „ vaincuë par tout ce que j'ai vû de la ſien- „ ne depuis la priſon, qu'il n'y conſentira „ jamais. Je ſuis perſuadée qu'il ne faut que

1650. „ ſe mettre entre vos mains, & que nous
„ ne nous y mettrions qu'à demi, ſi nous
„ ne vous donnions lieu de vous défendre
„ des pieges, que ceux des amis de Mr. le
„ Prince, qui ne ſont pas de mon ſentiment,
„ vous croiront tendre, & qu'ils tendroient,
„ par l'évenement, à Mr. le Prince même.
„ Je ſai bien que je hazarde, & que vous
„ pouvez abuſer de ma confiance: mais je
„ ſai bien qu'il faut hazarder pour ſervir Mr.
„ le Prince; & que dans la conjoncture pre-
„ ſente on ne le peut ſervir ſans hazarder
„ préciſément ce que je hazarde. Vous m'en
„ montrez l'exemple. Vous êtes ici ſur ma
„ parole; vous êtes ici entre mes mains ".

J'avois naturellement de l'inclination à ſervir Mr. le Prince; mais je crois que le procedé ſi net & ſi habile de la Palatine m'y eût engagé, quand je n'y aurois pas été auſſi porté. Je commençai à l'aimer; car elle eut autant de bonté à me confier les raiſons de ſes ſentimens qu'elle avoit eu d'habileté à me les perſuader. Dès qu'elle vit que je répondois à ſa franchiſe, non plus par des honnêtetez ſur les faits, mais par des ouvertures ſur les motifs, elle quita la plume dont elle écrivoit ſon memoire. Elle me fit le plan de ſon parti, elle me dit que le Premier Preſident vouloit la liberté de Mr. le Prince, & par lui-même, & par Champlâtreux; mais qu'il l'eſperoit par la Cour, & qu'il ne la vouloit point par la guerre; que le Maréchal de Grammont la ſouhaitoit plus qu'homme de France, mais qu'elle n'en connoiſſoit pas un plus propre à ſerrer ſes liens, parce qu'il ſeroit toute ſa vie la duppe du Cabinet: que Madame de Montbazon leur faiſoit tous les jours

jours esperer Mr. de Beaufort, mais que l'on 1650.
comptoit sa foi pour rien, & son pouvoir pour peu de chose; qu'Arnauld & Viole vouloient la liberté de Mrs. les Princes pour leur interêt particulier, & que leur avidité toute seule soûtenoit leurs esperances; que Croissi étoit persuadé qu'il n'y avoit rien à faire qu'avec moi, mais qu'il étoit si emporté qu'il n'étoit pas encore tems de s'en ouvrir avec lui; que Mr. de Nemours n'étoit qu'un phantôme agréable; que le seul homme à qui elle se découvriroit, & par qui elle négocieroit avec moi seroit Montreuil. Elle reprit ici son memoire pour le continuer.

Vous avez vû le premier article. Le second fut, que quand on jugeroit nécessaire de faire paroître la Fronde, nous commencerions par Madame de Montbazon, qui croiroit si bien elle-même avoir entraîné Mr. de Beaufort, (que j'aurois toutefois disposé auparavant) que si le Cardinal en étoit averti, il ne douteroit pas lui-même que la Fronde ne fût divisée; ce qui, au lieu de l'intimider, lui donneroit plus d'audace. Le troisième Article fut, qu'elle ne s'ouvriroit sur mon sujet à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'elle eût vû tous les esprits de la faction disposez à recevoir ce que l'on voudroit leur faire savoir. Nous nous jurâmes après cela un concert entier & parfait, & nous nous tinmes fidelement parole.

Monsieur aprouva ma negociation, qui n'étoit que le plan de notre conduite, & ce qui étoit le plus pressé, parce qu'il n'y avoit pas un instant où l'on ne l'eût pu deconcerter par des pas contraires. Nous avions remis à la nuit suivante la discussion des conditions

1650. par lesquelles on commence d'ordinaire, & par lesquelles nous ne fimes pas difficulté de finir en cette occasion, parce que la Fronde avoit la carte blanche, & qu'il ne s'agissoit pas de combattre d'honnêtetez. Monsieur ne voulut point d'autres conditions que l'amitié de Mr. le Prince, le mariage de Mademoiselle d'Alençon avec Mr. le Duc, & la renovation de la Connétablie. On m'offroit les Abbaïes de Mr. le Prince de Conti, & vous croïez aisément que je ne les voulois pas. Mr. de Beaufort étoit bien aise qu'on ne le troublât pas dans la possession de l'Amirauté; & ce n'étoit pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas fâchée de devenir Princesse du sang par le mariage de Mr. le Prince de Conti; & ce fut la premiere offre que Madame la Palatine fit à Madame de Rhodes. Il fut reglé en même tems qu'il ne s'en écriroit rien, qu'à mesure que les Traitéz particuliers se feroient; & cela pour la même raison, pour laquelle il avoit été resolu de n'en point faire de général. Madame la Palatine me pressa beaucoup de recevoir en forme la parole de Mrs. les Princes, de ne point traverser mon Cardinalat. Vous verrez la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce tems-là. La posterité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se garderent. Je remediai à ce qui les pouvoit rompre plus facilement, qui étoit le peu de secret & l'infidelité de Madame de Montbazon; car nous jugeames Madame la Palatine & moi, qu'il étoit tems que Mr. de Beaufort s'ouvrît plus qu'il n'avoit fait jusques là, avec les amis de Mr. le Prince. Je lui fis voir que le secret qu'il

qu'il garderoit sur le sujet de Monsieur & sur 1650.
le mien à Madame de Montbazon, lui donneroit un grand merite auprès d'elle, & feroit cesser les reproches qu'elle lui faisoit continuellement du pouvoir que j'avois sur son esprit. Il sentit ce que je lui disois, il en fut ravi. Arnauld crut avoir fait un miracle en faveur de son parti, d'avoir gagné Mr. de Beaufort par Madame de Montbazon. Madame de Nemours sa belle-sœur prétendit cette gloire. Madame la Palatine s'en donnoit toutes les nuits la comedie à elle & à moi. Le prodige est que ce Traité de Mr. de Beaufort demeura très-secret, contre toutes sortes d'aparences, qu'il ne nuisit à rien, & qu'il ne produisit justement que l'effet que l'on vouloit, qui étoit de faire connoître à ceux qui gouvernoient à Paris les affaires de Mr. le Prince, que l'unique ressource ne consistoit pas en Mazarin. Un des articles portoit que Mrs. de Beaufort feroit tous ses efforts pour obliger Monsieur à prendre la protection de Mrs les Princes, & qu'il romproit même avec le Coadjuteur, s'il persistoit dans l'opiniâtreté qu'il avoit témoigné jusque-là contre leurs services. Madame de Montbazon avoit été negligée dans les derniers tems par la Cour, qui n'estimoit ni sa capacité ni sa fidelité, & qui connoissoit son peu de pouvoir. Cette circonstance ne nous fut pas inutile.

Quand Madame la Palatine eut donné le tems à son parti de se détromper des fausses lueurs dont la Cour l'amusoit, & qu'elle eut mis les esprits au point que Monsieur les vouloit, je me laissai penetrer plus que je n'avois accoutumé, à Arnauld & à Viole, qui se

1650. presserent de lui en aprendre la bonne nouvelle. Croissi fut l'entremetteur de notre entrevûë; elle se fit la nuit chez Madame la Palatine. Nous conferâmes, nous signâmes le Traité; Mr. de Beaufort le signa aussi, pour faire voir au parti des Princes notre union, & que celui qu'il avoit signé auparavant tout seul n'étoit pas le bon. Nous convinmes que ce Traité seroit mis en dépôt entre les mains de Blanc-ménil, qui tel que vous le connoissez, faisoit en ce tems-là quelque figure, à cause qu'il avoit été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le Cardinal Mazarin. Ce Traité est en original entre les mains de Caumartin, qui étant un jour avec moi à Joigni, il y a 8. ou 10. ans, le trouva abandonné dans une vieille armoire de garderobe. Ce qu'il y eut en cela de plaisant dans cette Conference, fut que de concert avec la Palatine, je leur fis le fin des intentions de Monsieur, ce qui étoit la grosse corde qu'on ne devoit toucher que la derniere, & qu'eux pareillement par le même concert me firent aussi les fins de ce qu'ils en savoient d'ailleurs. La difference est qu'elle vouloit bien que je visse le dessous des cartes, parce qu'elle voïoit que je ne gâterois rien au jeu, & qu'elle le leur cachoit par la raison que je vais expliquer.

Monsieur ne se resolvoit jamais que très-difficilement aux moïens, quoi qu'il fut resolu à la fin. Ce défaut est une des sources les plus empoisonnées des fausses démarches des hommes. Il vouloit la liberté de Mrs. les Princes, mais il y avoit des momens qu'il la vouloit par la Cour. Cela ne se pouvoit pas; car si la Cour y eût donné, son premier

mier soin eût été d'en exclurre Monsieur, 1650.
ou du moins de ne l'y admettre qu'après coup, & comme une representation. Il le jugeoit très-bien; mais il étoit foible, il se laissoit aller quelquefois à Mr. le Maréchal de Grammont, qui d'autre part se laissoit amuser du soir au matin par Mazarin.

Je m'aperçus bientôt de l'effet des longues conversations du Maréchal de Grammont; mais comme il me sembloit que j'en effacerois toujours les impressions par une ou deux paroles, je n'y faisois pas beaucoup de reflexion, ne pouvant m'imaginer que Monsieur qui m'avoit témoigné des aprehensions mortelles du manquement du secret, fût capable de se laisser entamer par l'homme du monde qu'il connoissoit pour en avoir le moins. Je me trompois toutefois; car Monsieur, qui véritablement ne lui avoit pas avoué qu'il traitât avec le parti des Princes par les Frondeurs, avoit fait presque pis en lui découvrant que les Frondeurs y traitoient pour eux-mêmes; qu'ils lui avoient voulu persuader de faire la même chose; qu'il l'avoit refusé; & qu'au fond il ne vouloit entrer que conjointement avec la Cour, dans l'opinion que la Cour y marcheroit de bon pied.

Le Premier President & le Marêchal de Grammont qui agissoient de concert, se firent honneur de cette importante nouvelle auprès de Viole, de Croissi & d'Arnauld, pour les empêcher de prendre aucune confiance aux Frondeurs; dont enfin la principale consideration consistoit en Monsieur. Jugez de l'effet de ce contretems, si les mesures que j'avois prises avec Madame la Palatine ne

1650. l'eussent sauvé. Elle s'en servit finement cinq ou six jours durant, pour brouiller ce que l'impetuosité de Viole avoit un peu trop éclairci. Quand elle eut fait ce qu'elle desiroit, & qu'elle crut que *Comœdia in Comœdia* n'étoit plus de saison, elle se servit encore plus finement du denoüement de la piece tel que vous l'allez voir.

Nous jugeâmes à propos Madame la Palatine & moi, que je m'expliquasse à Monsieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils mal-entendus n'arrivassent, qui eussent été capables de déconcerter les mesures les mieux prises. Je lui parlai avec liberté; je me plaignis avec ressentiment; il en eut regret; il me paya d'abord de fausse monnoïe, en me disant qu'il n'avoit pas dit cela & cela au Maréchal de Grammont; mais qu'à la verité, il avoit estimé qu'il seroit bon de lui faire croire qu'il n'étoit pas si fort passionné pour les Frondeurs que la Reine se le vouloit persuader. Comme je lui eus fait voir la consequence de ce faux pas pour lui & pour nous, il m'offrit avec empressement de faire tout ce qui seroit nécessaire pour y remedier. Il écrivit une Lettre antidattée de Limours, où il alloit assez souvent, par laquelle il me faisoit des railleries fort plaisantes des négociations que le Maréchal de Grammont prétendoit avoir avec lui. Ces railleries étoient si bien circonstanciées, selon les instructions que la Palatine m'avoit données, que les négociations du Maréchal n'en paroissoient que plus chimeriques. Madame la Palatine fit voir cette Lettre comme en grande confiance, à Viole, à Arnauld & à Croissi. Je fis semblant d'en être

fâ-

fâché; je me radoucis; j'entrai dans la raillerie, & de ce jour jusqu'à celui de la liberté de Mrs. les Princes, le Maréchal de Grammont & le Premier Président furent jouez d'une maniere qui me faisoit quelquefois pitié. 1650.

Nous eumes encore un petit embarras. Le Garde des Seaux, qui s'étoit remis avec nous pour la perte du Mazarin, aprehendoit extremement la liberté de Mr. le Prince, quoi qu'il ne s'en expliquât pas ainsi en nous parlant; mais comme Laigues ne s'y étoit rendu, que parce qu'il n'avoit pas eu la force de me résister, il se servit de lui pour essaïer de retarder nos effets par Madame de Chevreuse. Je m'en aperçus, & j'abattis cette fumée par le moïen de Mademoiselle de Chevreuse, qui fit tant de honte à sa mere de ce qu'elle balançoit pour son établissement, qu'elle revint à nous, & qu'elle ne nous fut pas même d'un mediocre usage auprès de Monsieur, dans la foiblesse duquel il y avoit bien des étages. Il y avoit très-loin de la velleïté à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moïens, du choix des moïens à l'aplication. Il arrivoit même assez souvent qu'il demeuroit tout court au milieu de l'aplication. Madame de Chevreuse nous aida sur ce point, & Laigues même voyant l'affaire trop engagée, ne nous y nuisit point. Madame de Rhodes ne s'oublia pas auprès du Garde des Seaux, qui n'osa d'ailleurs tout à fait se declarer. Enfin Monsieur signa son Traité. Caumartin l'avoit dans sa poche avec une écritoire de l'autre côté. Il l'atrapa entre les deux portes, il lui mit une plume entre les doigts, & signa, à ce que disoit Madame de Che-

1650. vreuse, comme il auroit signé la cedule du Sabbat s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon Ange. Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec Mr. le Prince de Conti fut stipulé par ce Traité. La promesse de ne se point opposer à ma promotion y fut aussi inserée; mais par rapport à l'article du mariage, & en marquant expressement que Monsieur ne m'avoit pu faire consentir à recevoir pour moi cette parole de Monsieur le Prince, qu'après m'avoir fait voir que le changement de profession de M. son frere ne lui laissoit plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. Mrs. les Princes étoient de toutes ces négotiations comme s'ils eûssent été en pleine liberté. Nous leur écrivions, ils nous faisoient réponse; & le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été mieux reglé. * Bar qui les gardoit, étoit homme de peu de sens; de plus, les plus fins y sont trompez.

Mr. le Cardinal Mazarin, qui avoit pris goût pour la seconde fois aux acclamations du peuple, quand le Roi revint de Guienne, s'en lassa dans peu de jours. Les Frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé; mais je n'en étois pas moins souvent à l'hôtel de Chevreuse, qui est à present l'hôtel de Longueville, & qui n'est qu'à cent pas du Palais Roïal, où le Roi logeoit. J'y allois tous les soirs, & mes vedettes se posoient regulierement

* De Bar étoit, selon M. Joli, un homme farouche, qui cherchoit à avancer sa fortune par le mauvais traitement qu'il faisoit aux Princes, & qui en cette occasion étoit souvent la Dupe de Montreuil Secretaire du Prince de Conti. V. les Memoires de Joli Tome I. p. 88.

ment à vingt pas des sentinelles des Gardes; 1650.
j'en ai encore honte quand j'y pense: mais ce qui m'en faisoit dans le fond du cœur dès ce tems-là paroissoit grand au vulgaire, parce qu'il étoit haut; & excusable aux autres, parce qu'il étoit nécessaire. On pouvoit dire qu'il n'étoit pas nécessaire que j'allasse à l'hôtel de Chevreuse; mais presque personne ne le disoit, tant l'habitude a de force, particulierement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit dans le premier Livre de cet Ouvrage sur ce sujet. Il n'y avoit rien de si contraire à tout ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse, que les Confirmations, les Conferences de St. Magloire, & autres telles occupations. Mais j'avois trouvé l'art de les concilier; & cet art justifie à l'égard du monde ce qu'il concilie.

Le Cardinal fatigué des allarmes que l'Abbé Fouquet commençoit à lui donner à Paris, pour se rendre nécessaire auprès de lui, & entêté de sa capacité pour le gouvernement d'une armée, sortit en ce tems-là assez brusquement de Paris pour aller en Champagne, & reprendre Rethel & Château-Portien que les ennemis avoient occupé, & dans lesquels Mr. de Turenne prétendoit hiverner. L'Archiduc qui s'étoit rendu maître de Mouzon, après un siege assez opiniâtre, lui avoit donné un corps de troupes considerable, qui jointes à celles qui avoient été ramassées par tous ceux qui étoient attachez à Mrs. les Princes, formoient une très-leste & très-belle armée. Le Cardinal lui en opposa une qui n'étoit pas moins forte; car il joignit à celle que le Maréchal du Plessis

1650. commandoit déja dans la Province, les troupes que le Roi avoit ramenées de Guienne & d'autres encore que Villequier & d'Hoquincourt avoient maintenues & même grossies tout l'été. Je vous raconterai les exploits de ces deux armées, après que vous aurez vû ceux qui se firent dans le Parlement, un peu après le départ du Cardinal.

Nous resolumes dans un Conseil tenu chez Madame la Palatine, de ne pas le laisser respirer & de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. Le Premier President qui étoit très-bien intentionné pour Mr. le Prince, avoit fait témoigner à ses serviteurs, qu'il le serviroit avec zele en tout ce qui seroit purement des voies de la Justice; mais que si on prenoit celles de la faction, il n'en pourroit être. Il s'en expliqua ainsi au President Viole, ajoûtant que le Cardinal voyant que le Parlement ne pourroit s'empêcher de faire enfin justice à deux Princes du sang qui la demandoient, & contre lesquels il n'y avoit aucune accusation intentée, se rendroit infailliblement, pourvû qu'on ne lui donnât aucun lieu de croire qu'on eût des mesures avec les Frondeurs, & que le moindre soupçon de correspondance feroit qu'il n'y auroit aucunes extremitez dont il ne fût capable, plûtôt que d'avoir la moindre pensée pour leur liberté. Voilà ce que la Reine, le Cardinal & les subalternes disoient à tous momens. Voilà ce que le Premier President & le Maréchal de Grammont se persuadoient être bon & sincere, & voilà ce qui eût tenu Mr. le Prince dans les fers peut-être toute la vie du Mazarin, sans le bon sens & la fermeté de la Palatine. Vous

voyez

voyez de quelle néceſſité il étoit de couvrir notre jeu dans une conjoncture où, au moins pour l'ouverture de la ſcene, la contenance du Premier Preſident nous étoit très-conſiderable. Il faut avouer qu'il n'y a jamais eu de comedie ſi bien executée. Monſieur fit croire au Maréchal de Grammont, qu'il vouloit la liberté des Princes, mais qu'il ne la vouloit que par la Cour, parce qu'il n'y avoit qu'elle qui pût la donner ſans guerre civile; & qu'il avoit découvert que les Frondeurs ne la vouloient pas dans le fond. Les amis de Mr. le Prince firent voir au Premier Preſident, que comme nous les voulions tromper en nous ſervant d'eux pour pouſſer Mazarin ſous prétexte de ſervir Mr. le Prince, ils ſe vouloient ſervir de nous pour donner la liberté à Mr. le Prince, ſous prétexte de pouſſer le Mazarin. Je donnois par mes manieres toutes les aparences poſſibles à ces diſcours & à ces ſoupçons, & cette conduite fit tous les effets que nous voulions; elle échauffa pour le ſervice des Princes le Premier Preſident & tous ceux du Corps qui avoient de la diſpoſition contre la Fronde; elle empêcha que le Cardinal ne ſe précipitât dans quelque réſolution qui ne nous plût pas; parce qu'elle lui donna lieu d'eſperer qu'il détruiroit les deux partis l'un par l'autre; & elle couvrit ſi bien notre marche, que l'on ne faiſoit pas ſeulement reflexion ſur les avis qui venoient de toutes parts à la Cour contre nous. On y croïoit ſavoir le deſſous des cartes. Le Premier Preſident ne pouvoit quelquefois s'empêcher de dire à ſa place de certaines paroles équivoques, qu'il croïoit que nous n'entendions pas, & qui nous 1650.

nous

1650. nous avoient été expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y rejouïssions du Maréchal de Grammont, qui disoit que les Frondeurs seroient bientôt pris pour dupes. Enfin il y eut sur ce détail mille farces dignes du ridicule de Moliere. Revenons au Parlement.

La S. Martin de l'année 1650. arriva. Le Premier President & l'Avocat General Talon exhorterent la Compagnie à demeurer tranquille, pour ne point donner avantage aux ennemis de l'Etat. Deslandes Payen, Conseiller de la Grand' Chambre, dit, qu'il avoit été chargé la veille à 9. heures du soir d'une Requête de Madame la Princesse. On la lut. Elle concluoit à ce que les Princes fussent amenez au Louvre; qu'ils y fussent gardez par un Officier de la Maison du Roi; que le Procureur General fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque chose à proposer contre leur innocence; & que faute de ce faire il fût incessamment pourvû à leur liberté. Ce qui fut assez plaisant à l'égard de cette Requête, est qu'elle fut concertée l'avant-veille chez Madame la Palatine entre Croissi, Viole & moi, & qu'elle fut minutée la veille chez le Premier President, qui disoit aux deux autres: voilà servir les Princes dans les formes, & en gens de bien, & non pas comme des factieux. On mit le soir même sur la Requête le *Soit montré*; ce qui étoit de la forme. Elle fut renvoïée au Parquet; l'on prit jour pour déliberer au Mecredi d'après qui étoit le 7. Decembre.

Ce jour-là les Chambres étant assemblées, Talon Avocat General, qui avoit été mandé pour prendre ses Conclusions sur la Requê-

quête, dit que la veille la Reine avoit mandé les Gens du Roi pour leur ordonner de faire entendre à la Compagnie, que son intention étoit que le Parlement ne prît aucune connoissance de la Requête presentée par Madame la Princesse, parce que tout ce qui regardoit la prison des Princes n'apartenoit qu'à l'autorité Roïale. Les Conclusions de Talon au nom du Procureur General, furent que le Parlement renvoïât par une députation la Requête à la Reine & la supliât d'y avoir quelque égard. Talon n'eût pas achevé de parler, que Crespin, Doïen de la Grand' Chambre, rapporta une autre Requête de Mademoiselle de Longueville, par laquelle elle demandoit la liberté de Mr. son Pere & la permission de demeurer à Paris pour la solliciter. 1650.

Aussitôt que la Requête eut été luë, les Huissiers vinrent avertir que Desroches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince étoit à la porte, qui demandoit à la Compagnie qu'il lui plût de le faire entrer pour lui presenter une Lettre des trois Princes. On lui donna audience. Il dit qu'un Cavalier des troupes qui avoit conduit Mr. le Prince au Havre de Grace lui avoit apporté cette Lettre. Elle fut lûë. On y demandoit qu'on leur fît leur procès, ou qu'on leur donnât la liberté.

Le Vendredi 9. le Parlement s'étant assemblé pour déliberer, Saintot, Lieutenant des Ceremonies, aporta à la Compagnie une Lettre de cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de surseoir toutes déliberations, jusques à ce qu'on eût deputé vers lui pour aprendre ses volontez.

On députa dès l'après-dînée. La Reine re-

1650. reçut les Députez dans le lit, où elle leur dit qu'elle se portoit fort mal. Le Garde des Seaux ajoûta, que l'intention du Roi étoit que le Parlement ne s'assemblât pour quelque affaire que ce pût être, avant que la santé de la Reine sa mere ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'aplication à tout ce qui seroit de leur satisfaction.

Le 10. le Parlement résolut de ne donner de delai que jusqu'au 14; & ce fut ce jour-là que Crespin, Doïen du Parlement, ne sachant quel avis prendre, porta celui de demander à Mr. l'Archevêque une procession generale, pour demander à Dieu la grace de n'en point prendre que de bons.

Le 14. on eut une Lettre de cachet pour empêcher qu'on ne deliberât. Elle portoit que la Reine donneroit satisfaction au plûtôt sur l'affaire de Mrs. les Princes. On n'eut aucun égard à cette Lettre de cachet. Lenain Conseiller de la Grand' Chambre fut d'avis d'inviter Mr. le Duc d'Orleans de venir prendre sa place, & la chose passa au plus de voix. Vous jugez par tout ce que vous avez vû-ci-devant, qu'il n'étoit pas encore tems que Monsieur parût. Il répondit aux Députez qu'il ne se trouveroit point à l'Assemblée; qu'on y faisoit trop de bruit; que ce n'étoit plus qu'une cohuë; qu'il ne concevoit pas ce que le Parlement prétendoit; qu'il étoit inouï qu'il eût pris connoissance de semblables affaires; qu'il n'y avoit qu'à renvoïer les Requêtes à la Reine. Remarquez que cette réponse, qui avoit été résolue chez la Palatine, parut par l'adresse de Monsieur lui avoir été inspirée par la Cour. Il ne répon-

dit

dit à Doujât & à Menardeau * qui lui avoient 1650.
été deputés, qu'après en avoir conferé avec la Reine, à qui il tourna son absence du Parlement d'une maniere si délicate, qu'il se la fit demander. Ce qu'il dit aux Députez acheva de confirmer la Cour dans l'opinion que le Maréchal de Grammont voïoit clair dans ses veritables intentions; & le Premier President en fut encore plus persuadé que les Frondeurs demeuroient les duppes de l'intrigue. Comme il ne l'étoit pas lui-même du Mazarin, à beaucoup près tant que le Maréchal de Grammont, il n'étoit pas fâché que le Parlement lui donnât des coups d'éperons; & quoi qu'il fît toûjours semblant de les rabattre de tems en tems, il n'étoit pas difficile à connoître, quelquefois par lui-même & toûjours par ceux qui dépendoient de lui dans la Compagnie, qu'il vouloit la liberté des Princes, quoi qu'il ne la voulût pas par la guerre.

Le 15. on continua la déliberation.

Le 17. de même, avec cette difference que Deslandes Païen, Raporteur de la Requête & de Mrs. les Princes, aiant été interrogé par le Premier President, s'il n'avoit rien à ajoûter à son avis, qu'il avoit porté dès le 14. & repeté dès le 15, y ajoûta, que si la Compagnie jugeoit à propos de joindre aux remontrances qu'il feroit de vive voix & par écrit pour la liberté des Princes une plainte en forme contre la conduite du Cardinal Mazarin, il ne s'en éloigneroit pas. Broussel opina encore plus fortement contre lui.

* Gratien Menardeau Conseiller au Parlement de Paris.

1650. lui. Je ne ſai pas la raiſon pour laquelle le Premier Preſident s'attira, même contre les formes, cette repetition d'avis du Raporteur; mais je ſai bien qu'on ne lui en voulut pas de mal au Palais Roïal; & d'autant plus que le Cardinal fut nommé dans cette repetition.

Le 18. la nouvelle arriva que le Maréchal du Pleſſis avoit gagné une grande bataille contre Mr. de Turenne; que le dernier qui venoit au ſecours de Rethel, & qui l'avoit trouvé déja rendu au Maréchal du Pleſſis par Delliponti, qui y commandoit, la garniſon Eſpagnole s'étant voulu retirer, avoit été forcée de combattre dans la plaine de Saumepuis; qu'il s'étoit ſauvé à toute peine lui cinquième après y avoir fait des merveilles; qu'il y avoit eu plus de deux mille hommes tuez ſur la place, du nombre deſquels étoit un des freres de l'Electeur Palatin, & ſix Colonels, & près de quatre mille priſonniers, entre leſquels étoit Dom Eſtevan de Gamarre, la ſeconde perſonne de l'armée; Bouteville, qui eſt aujourdhui Mr. de Luxembourg; le Comte de Boſſu, le Comte de Quintin-Haucourt, Senſy, le Chevalier de Jerſai & tous les Colonels. On ajoûtoit que l'on avoit pris 20. Drapeaux & 84. Etendards. Vous ne doutez pas de la conſternation du parti des Princes. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureurs & des deſeſperez. Je trouvai Monſieur atterré.

Le dix-neuf j'allai au Palais, où les Chambres ſe devoient aſſembler. Le Peuple me parut dans les ruës morne, abatu & effraïé. Je connus dans ce moment combien le Premier Preſident étoit bien intentionné pour

les

lès Princes; car M. de Rhodes Grand Maître des 1650.
cérémonies étant venu commander au Parlement de la part du Roi de se trouver le lendemain à Notre-Dame au *Te Deum* de la Victoire; le Premier President se servit naturellement de cette occasion pour faire qu'il n'y eût que peu de gens qui opinassent dans un tems où il voïoit bien que personne n'opineroit apparemment que foiblement. Il n'y eut en effet que quinze ou seize Conseillers qui parlassent. Le Premier President aïant trouvé moien de consumer le tems, ils allerent pour la plûpart aux remontrances pour la liberté des Princes, mais simplement, timidement, sans chaleur & sans parler contre le Mazarin. Il n'y eut que Menardeau Champré, qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Rhetel, & disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit forcé le Maréchal du Plessis à la donner. Il avança encore que la Compagnie ne pouvoit mieux faire que de suplier la Reine de remettre les Princes à la garde de ce bon & sage Ministre, qui en auroit le même soin qu'il avoit eu jusques-là de l'Etat. Ce qui me surprit, c'est que cet homme non-seulement ne fut pas sifflé dans l'Assemblée des Chambres, mais que même en passant dans la Salle où il y avoit une foule innombrable de Peuple, il ne s'éleva pas une seule voix contre lui. Cette circonstance, qui me fit voir le fond de l'abattement du Peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dînée dans la vieille & dans la nouvelle Fronde, (celle-ci étoit le parti des Princes) me fit prendre la résolution de me declarer le lendemain pour relever les courages. Le temperament

 que

1650. que j'y aportai, fut de laisser dans mon avis qui paroitroit favorable à Mrs. les Princes, une porte laquelle le Mazarin & le Premier President pussent croire que je me tinsse ouverte à dessein, pour ne pas m'engager à les servir en particulier pour leur liberté. Je connoissois le Premier President pour un homme tout d'une piece; & les gens de ce caractere ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les aparences qui les confirment dans la premiere impression qu'ils ont prise. Je connoissois le Cardinal pour un esprit qui n'eût pû s'empêcher de croire qu'il n'y eût eu une porte de derriere par tout où il y avoit de la place pour la mettre. *C'est presque jeu sûr avec les hommes de cette espece, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut servir.* Je me resolus, sur ce fondement, d'opiner le lendemain fortement contre les desordres de l'Etat, & de prendre mon theme sur ce que Dieu aïant beni les armes du Roi, & éloigné les ennemis de la frontiere par la victoire de Mr. le Maréchal du Plessis, nous donnoit moïen de penser serieusement aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses; à quoi je fis dessein d'ajouter, que je me croïois obligé d'ouvrir la bouche sur l'oppression des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvoit plus donner d'avantage aux Espagnols atterrez par la derniere defaite; que l'une des ressources de l'Etat étoit la conservation des Membres de la Maison Roïale; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur Mrs. les Princes dans un air aussi mauvais que celui du Havre; & que je croïois que l'on devoit faire de très-humbles

bles

bles remontrances au Roi pour les en tirer, 1650.
& pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur santé. Je ne crus pas devoir nommer le Mazarin, afin de lui donner lieu à lui-même, & au Premier President de croire que ce ménagement pourroit être l'effet de quelque arriere-pensée que j'avois peut-être de me racommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté & échauffé contre lui le parti de Mrs. les Princes par une derniere declaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageoit à rien dans les suites. Je communiquai cette pensée à Madame de Lesdiguieres, à Madame la Palatine, à Madame de Chevreuse, à Viole, à Arnauld, à Croissi, au President de Bellievre, & à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuva; tout le monde disant qu'il falloit laisser remettre les esprits qui ne se fussent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté; mais je connus que si je ne réussissois pas, je serois desavoué par quelqu'un & blâmé par tous. Le coup étoit si nécessaire, que je crus en devoir prendre le hazard.

Le 20. je le pris, je parlai comme je viens de vous le dire. Tout le monde reprit cœur, On conclut que tout n'étoit pas perdu. Le Premier President donna dans ce dont je m'etois flaté, & dit au President le Coigneux au lever de l'Assemblée, que mon avis avoit été fort artificieux; mais qu'on voïoit au travers, mon animosité contre les Princes. Le President de Mesmes, seul & unique, ne donna pas dans le panneau. Il jugea que je m'étois racommodé avec Mrs. les Princes, & il s'en afligea à un point qu'il y a des gens qui

1650. ont cru que sa douleur contribua à sa mort; qui arriva aussi-tôt après. Il y eut fort peu de gens qui opinassent ce jour-là, parce qu'il falut aller au *Te Deum*; mais on vit l'air des esprits & des visages sensiblement changez. La salle du Palais instruite par ceux qui étoient dans les Lanternes, rentra dans sa premiere ferveur; elle retentit des acclamations accoûtumées quand nous sortimes, & j'eus ce jour-là trois cens carosses chez moi.

Le 22. on continua la déliberation, & on s'aperçut de plus en plus que le Parlement ne suivoit pas le char de triomphe du Mazarin. Son imprudence d'avoir hazardé tout le Roïaume dans la derniere bataille y fut relevée de toutes les couleurs, que l'on put croire capables de ternir celles de la victoire.

Le 30. couronna l'œuvre, il produisit l'Arrêt par lequel il fut ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté des Princes, & le sejour de Mademoiselle de Longueville à Paris.

Il fut aussi arrêté de députer un President & deux Conseillers au Duc d'Orleans pour le prier d'emploïer son autorité pour le même effet.

Il ne seroit pas juste que j'oubliasse en ce lieu l'original de la fameuse Chanson *, *Il y a 3 points dans cette affaire* &c.

J'avois

* *Voici la Chanson dont il est parlé ici:*

Or écoutez, Peuple de France,
Le propre Avis en terme exprès
Du Grand Beaufort fait en presence
Du Parlement dans le Palais.

J'avois recordé jusques à deux heures après 1650.
minuit Mr. de Beaufort chez Madame de Monbazon pour le faire parler au moins un peu juste dans une occasion aussi délicate. J'y réussis, comme vous voïez, par la Chanson qui dans la verité est rendue en vers mot à mot de la prose. Admirez la force de l'imagination. Le vieux Machaut, Doïen du Conseil, qui n'étoit rien moins qu'un sot, me dit à l'oreille en entendant cet avis.: *On voit bien que cela n'est pas de son cru.* Et ce qui

Il saluït la Compagnie
De son chapeau très-humblement.
Puis d'une mine très-hardie
Il fit ce beau raisonnement.

J'avons trois points dans notre affaire:
Les Princes sont le premier point.
Je les honore & les revere;
C'est pourquoi je n'en parle point.

Le second est de l'Eminence,
Monsieur Jules de Mazarin.
Sans barguigner j'aime la France
Et vas toujours mon grand chemin.

J'ai le Cœur fait comme la Mine
Et suis tous les beaux sentimens.
C'est pourquoi je conclus & opine
Comme fera Monsieur d'Orleans.

A ces beaux mots la Compagnie
Frapa des mains & dit tout haut:
Voyez comment pour sa patrie
Beaufort opine comme il faut.

1650. qui est encore plus merveilleux, est que les gens de la Cour y entendirent finesse. Quand je demandai à Mr. de Beaufort, pourquoi il avoit parlé dans son avis, de Mr. le Duc d'Orleans, qui ne pouvoit opiner, parce qu'il n'étoit pas present; il me repondit qu'il l'avoit fait pour embarrasser le Premier President. Cette repartie vaut la chanson.

Les Gens du Roi aiant demandé audience pour les remontrances, la Reine les remit à la huitaine sous prétexte des remedes qui lui avoient été ordonnez par les Medecins. Monsieur repondit d'une maniere ambiguë au President de Novion qui lui avoit été deputé. Les remedes de la Reine durerent 8. ou 10. jours plus qu'elle n'avoit cru, ou plûtôt qu'elle n'avoit dit, & les remontrances du
1651. Parlement ne se firent que le 20. Janvier 1651. Elles furent fortes, & le Premier President n'oublia rien de ce qui les pouvoit rendre efficaces.

Le 21. il en fit sa relation; c'est-à-dire il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des Enquêtes, pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agissoit que de la liberté des deux Princes du Sang, & du repos ou du bouleversement de l'Etat, & pour deliberer sur une entreprise qu'on prétendoit que le Garde des Seaux avoit faite sur la jurisdiction du Parlement, en la personne d'un Secretaire du Roi. Cette bagatelle tint toute la matinée & obligea le Premier President à ne faire la relation que le 28. Il la finit en disant que la Reine avoit répondu qu'elle feroit réponse dans peu de jours.

Nous

Nous fumes avertis en ce tems-là que le 1651.
Cardinal, qui n'étoit revenu à Paris après la bataille de Rhetel, que parce qu'il ne douta point qu'il ne dût atterrer tous ses ennemis; nous fûmes, dis-je, avertis que se voïant déchu de cette esperance, il pensoit à en faire sortir le Roi; & nous sumes même que Beloi qui étoit à lui, quoi que domestique de Monsieur, qui dans le fond ne vouloit point de guerre civile, suivroit certainement la Cour. Madame de Frenoi dit à Fremont à qui elle ne se cachoit pas, parce qu'il lui prêtoit de l'argent, que son mari qui étoit à Madame & en cabale avec Beloi, étoit de ce sentiment, & qu'il ne l'avoit pas pris sans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme on ne pouvoit jamais pleinement s'assurer de l'esprit de Monsieur, & que d'ailleurs nous considerions que le Parlement étoit si engagé à la liberté de Mrs. les Princes, & que le Premier President s'étoit même si hautement déclaré, qu'il n'y avoit plus lieu de craindre qu'ils pussent ni l'un ni l'autre faire le pas en arriere; nous crumes qu'il n'y avoit plus de peril que Monsieur s'ouvrît; ou du moins que le peu de peril qui y restoit, ne pouvoit pas contrepeser la nécessité que nous trouvions à engager Monsieur lui-même. Car supposé que le Roi sortît de Paris, nous étions très-assurez que Monsieur ne le suivroit pas, s'il avoit rompu publiquement avec le Cardinal: au lieu que nous ne nous en pourrions repondre, si la Cour prenoit cette résolution dans le tems qu'il y gardoit encore des mesures. Nous nous servîmes de cette disparate du Parlement, dont je viens

1651. de vous parler à propos d'un Secretaire du Roi, pour faire aprehender à Monsieur que cet exemple n'instruisît la Cour, & ne lui donnât la pensée de faire de ces sortes de diversions, dont elle avoit mille moïens dans les conjonctures où les momens étoient précieux, & où il ne falloit qu'un instant pour déconcerter les plus sages résolutions du monde. Nous emploïâmes deux ou trois jours à persuader Monsieur que le tems de dissimuler étoit passé. Il le connoissoit, & il le sentoit comme nous; mais *les esprits irresolus ne suivent jamais, ni leurs vûës, ni leurs sentimens, tant qu'il leur reste une excuse de ne se pas déterminer.* Celle qu'il nous alleguoit, étoit que s'il se déclaroit, le Roi sortiroit de Paris; & qu'ainsi nous ferions la guerre civile. Nous lui répondîmes qu'il ne tenoit qu'à lui, étant Lieutenant General de l'Etat, de faire que le Roi ne sortît pas de Paris; & que la Reine ne pouvoit pas refuser dans une Minorité les assurances qu'on lui demanderoit sur cela. Monsieur levoit les épaules; il remettoit du matin à l'après-dinée, & de l'après-dinée au soir. *L'un des plus grands embaras que l'on ait auprès des Princes, c'est que l'on est souvent obligé par la consideration de leur propre service, de leur donner des conseils dont on ne peut dire la veritable raison.* Celle qui nous faisoit parler étoit le doute ou plûtôt la connoissance que nous avions de sa foiblesse, & c'étoit justement celle que nous n'osions dire. De bonne fortune pour nous celui contre lequel nous agissions, eut encore plus d'imprudence que celui pour lequel nous agissions, n'eut de foiblesse; car justement trois ou quatre jours

avant que la Reine répondît aux remontran- 1651.
ces du Parlement, il dit à Monsieur des choses assez fortes devant la Reine, sur la confiance qu'il avoit en moi. Le propre jour de la reponse, qui fut le dernier jour de Janvier, il haussa de ton. Il parla à Monsieur dans la petite chambre grise de la Reine, du Parlement, de Mr. de Beaufort & de moi, comme de la Chambre Basse de Londres, de Fairfax & de Cromwel. Il s'emporta jusques à l'exclamation en s'adressant au Roi; il fit peur à Monsieur qui fut si aise d'être hors du Palais Royal sain & sauf, qu'en montant en carosse, il dit à Jouy, qui étoit à lui, qu'il ne se remettroit jamais entre les mains de cette enragée Furie. Il appelloit ainsi la Reine, parce qu'elle avoit rencheri sur ce que le Cardinal avoit dit au Roi. Jouy qui étoit de mes amis, m'avertit de la disposition de Monsieur, & je ne la laissai point refroidir. Nous nous joignîmes Mr. de Beaufort & moi pour l'obliger de se déclarer dès le lendemain au Parlement. Nous lui fimes voir qu'après ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans le temperament; & que si le Roi sortoit de Paris, nous tomberions en une guerre civile, où il demeureroit aparemment seul avec Paris, parce que le Cardinal, qui tenoit les Princes entre ses mains, feroit ses conditions avec eux; Qu'il savoit mieux que personne que nous l'avions plûtôt retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuser le Cardinal Mazarin; mais que la chose étant dans sa maturité nous le tromperions, & nous serions des serviteurs inutiles si nous ne lui disions, qu'il n'y avoit plus de tems à perdre,
à

1651. à moins qu'il ne se resolût lui-même à perdre toute confiance dans le parti des Princes qui commençoient à se défier de son inaction; qu'il falloit que le Cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes, pour n'avoir pas pris ces instans pour négocier avec eux, & pour se donner le merite de leur liberté qui paroissoit par l'évenement avoir été apprehendée par Monsieur; que tout ce qui avoit été fait & dit par les Frondeurs ne passeroit en ce cas que pour un artifice; que nous ne doutions point que la Cour ne fût sur le point de prendre ce parti; que ce qu'elle venoit de repondre au Parlement en étoit une marque assurée, parce qu'il lui promettoit la liberté de Mrs. les Princes, aussi-tôt après que leur parti seroit desarmé; que sa réponse étoit captieuse, mais qu'elle étoit fixe; qu'elle engageoit nécessairement & sans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des Princes, que le Cardinal éluderoit facilement, si Monsieur ne la pressoit pas: ou qu'il tourneroit contre Monsieur même, si Monsieur ne la pressoit qu'à demi; qu'il seroit également honteux & perilleux à S. A. R. ou de laisser les Princes dans les fers, après avoir traité avec eux, ou de laisser les moïens au Cardinal de leur faire croire qu'il auroit été le veritable auteur de leur liberté; qu'il ne s'agissoit de rien moins dans le delai, que de ces deux inconveniens; que l'Assemblée du lendemain en décideroit peut-être, parce que la décision dépendoit de la maniere dont le Parlement prendroit la réponse de la Reine; que cette matiere n'étoit point problematique, si Monsieur y vouloit

pas

paroître, parce que sa présence assureroit la liberté des Princes, & lui en donneroit l'honneur. 1651.

Nous fumes depuis 8. heures jusques à minuit sonné à haranguer Monsieur sur ce ton, & Madame, que nous avions fait avertir par le Vicomte * d'Autel Capitaine des Gardes de Monsieur, fit des efforts inconcevables pour le persuader. Il ne fut pas en son pouvoir: elle s'emporta & lui parla même avec aigreur; ce qu'elle n'avoit jamais fait, à ce qu'elle nous dit; & comme il éleva sa voix, en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la Cour, le Cardinal emmeneroit le Roi, elle se mit à crier de son côté: *Qui êtes-vous, Monsieur? n'êtes-vous pas Lieutenant General de l'Etat? ne commandez-vous pas les armées? n'êtes-vous pas Maître du peuple? Je reponds que moi seule, je l'en empêcherai.* Monsieur demeura ferme; & ce que nous en pûmes tirer, fut que je dirois le lendemain en son nom & de sa part dans le Parlement, ce que nous desirions qu'il y allât dire lui-même. En un mot il voulut que j'éprouvasse l'avanture qu'il tenoit fort incertaine, parce qu'il croïoit que le Parlement n'auroit rien à dire contre la réponse de la Reine; & son raisonnement étoit qu'il auroit l'honneur & le fruit de ma proposition, si elle réussissoit; & que si le Parlement se contentoit de la réponse de la Reine, il en seroit quitte pour expliquer ce que j'avois dit, c'est-à-dire pour me desavouer un peu honnêtement. Je connus très-bien son intention; mais

* Ferry de Choiseul 3. du nom Vicomte d'Autel, frere puisné du Maréchal Duc de Choiseul, dit le Marechal du Plessis.

1651. mais elle ne me fit pas balancer; car il y alloit du tout, & si je n'eusse porté, comme je fis le lendemain, sa déclaration, je suis encore persuadé, que le Cardinal auroit éludé pour très-long-tems la liberté de Mrs. les Princes, & que la fin en seroit devenue une négociation avec eux contre Monsieur. Madame qui vit que je m'exposois pour le bien public, eut pitié de moi. Elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monsieur me commandât de dire au Parlement ce que le Cardinal avoit dit au Roi touchant la Chambre basse de Londres, Fairfax & Cromwel. Elle crut que ce discours raporté au nom de Monsieur l'engageroit encore davantage. Elle avoit raison. Il me le défendit expressement, & à mon avis par la même consideration, ce qui me fit encore plus juger qu'il attendoit l'évenement.

Je courus tout le reste de la nuit pour avertir que l'on grondât dans le Parlement au commencement de la seance contre la réponse de la Reine, qui étoit veritablement spécieuse, & qui portoit, que bien qu'il n'apartînt pas au Parlement de prendre connoissance de cette affaire, la Reine vouloit bien par un excès de bonté avoir égard à ses suplications, & donner la liberté à Mrs. les Princes. Elle contenoit de plus une promesse positive d'abolition contre tous ceux qui avoient pris les armes. Il n'y avoit pour tout cela que quelques petites conditions préliminaires. C'étoit que Mr. de Turenne posât les armes; que Madame de Longueville renonçât à son Traité avec l'Espagne, & que Stenai & Mouzon fussent évacuez. J'ai su depuis que cette réponse avoit été insinuée au

Ma-

Mazarin par le Garde des Seaux. Il est constant qu'elle éblouït le Premier President, qui la vouloit faire passer pour bonne au Parlement, le dernier de Janvier, qui est le jour auquel il fit la relation de ce qui s'étoit passé la veille au Palais Roïal, que le Maréchal de Grammont qui la croïoit telle, l'avoit si bien deguisée à Monsieur, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elle se pût seulement contrarier; que le Parlement y donna, le même jour que je viens de marquer, presque aussi à l'aveugle que le Premier President. Il n'est pas moins constant que le lendemain, qui fut le Mecredi premier de Fevrier, tout le monde revint de cette illusion, & s'étonna de soi-même. Les Enquêtes commencerent par un murmure sourd. On demanda après cela au Premier President, si la Déclaration étoit expediée; & comme il eût répondu que le Garde des Seaux avoit demandé un jour ou deux pour la dresser, Viole dit, que la réponse, que l'on avoit faite au Parlement, n'étoit qu'un panneau qu'on avoit tendu à la Compagnie, pour l'amuser; qu'avant qu'on pût avoir celle de Madame de Longueville & de Mr. de Turenne, le terme que l'on disoit être pris pour le Sacre du Roi, & fixé au douze de Mars, seroit échu; que la Cour étant hors de Paris on se moqueroit du Parlement. Les deux Frondes s'éleverent à ce discours, & quand je les vis bien échauffées je fis signe de mon bonnet, & je dis, „ que Monsieur m'avoit „ commandé d'assurer la Compagnie, que „ la consideration qu'il avoit pour ses senti„ mens, l'ayant confirmé dans ceux qu'il a„ voit toûjours eu naturellement pour Mrs. ses 1651.

„ Cou-

1651. „ Cousins, il étoit résolu de concourir avec „ elle pour leur liberté, & d'y contribuer en „ tout ce qui seroit en son pouvoir “. Vous ne sauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles. Il me surprit moi-même. Les plus sages me parurent aussi fous que le peuple, & le peuple me parut plus fou que jamais. Les acclamations passerent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en faloit pas moins pour rassurer Monsieur qui avoit accouché de projets toute la nuit bien plus douloureusement, me dit Madame le matin, que je n'ai jamais accouché de tous mes enfans. Je le trouvai dans la galerie accompagné de trente ou quarante Conseillers qui l'accabloient de louanges. Il les prenoit tous à part les uns après les autres, pour s'informer & se bien assurer du succès; & à chaque éclaircissement qu'il en tiroit, il diminuoit le bon traitement qu'il avoit fait tout le matin, à Mr. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris, s'étoit livré corps & ame à Monsieur le Cardinal, & qui étoit un de ses négociateurs auprès de Monsieur.

Quand il se fut tout-à-fait éclairci de l'aplaudissement que sa Déclaration avoit eue, il m'embrassa cinq ou six fois devant tout le monde, & le Tellier lui étant venu demander de la part de la Reine, s'il avouoit ce que j'avois dit de sa part au Parlement; *Oui*, lui repondit-il, *je l'avouë & je l'avouerai toûjours de tout ce qu'il fera ou qu'il dira pour moi.* Nous crûmes qu'après une aussi grande Déclaration que celle-là, Monsieur ne feroit aucune difficulté de prendre ses precautions pour empêcher que le Cardinal n'enlevât le Roi; & Madame lui proposa de

fai-

faire garder les portes de la ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader, & il faisoit scrupule, disoit-il, de tenir son Roi prisonnier. 1651.

Comme ceux du parti de Mrs. les Princes l'en pressoient extremement, en lui disant que de là dépendoit leur liberté, il leur dit, qu'il alloit faire une action qui leveroit la defiance qu'ils temoignoient avoir de lui. Il envoïa querir sur le champ le Garde des Seaux, le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur commanda de dire à la Reine, qu'il n'iroit jamais au Palais Roïal, tant que le Cardinal y seroit, & qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'Etat. Il se tourna, ensuite vers le Maréchal de Villeroi: *Je vous charge*, dit-il, *de la personne du Roi, vous m'en répondrez.* J'apris cette belle expedition un quart d'heure après, & j'en fus très-fâché, parce que je la considerai comme le moïen le plus propre pour faire sortir le Roi de Paris, & c'étoit uniquement ce que nous craignions. Je n'ai jamais pu savoir ce qui obligea le Cardinal à s'y tenir après cet éclat. Il faut que la tête lui eût alors tout à fait tourné; & Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenoit. Il me disoit, que le Cardinal ces douze ou quinze jours n'étoit plus un homme. Cette Scene se passa au Palais d'Orleans le 2. de Fevrier.

Le 3. il y en eut une autre au Parlement. Monsieur, qui ne gardoit plus de mesures avec Mazarin, & qui se résolut de le pousser personnellement & même de le chasser, me commanda de donner part à la Compagnie

1651. en ſon nom de la comparaiſon du Parlement à la Chambre Baſſe de Londres, & de quelques Particuliers à Fairfax & à Cromwel. Je l'allegnai comme la cauſe de l'éclat que Monſieur avoit fait la veille, & je l'embellis de toutes ſes couleurs. Je puis dire ſans exaggeration, qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde qu'il y en eut dans les eſprits à cet inſtant. Il y eut des avis à decreter contre le Cardinal un ajournement perſonel, il y en eut à le mander à l'heure même pour rendre compte de ſon adminiſtration. Les plus doux propoſerent de faire de très-humbles remontrances à la Reine pour demander ſon éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais Roïal à ce coup de foudre. La Reine envoïa prier Monſieur d'agréer qu'elle lui menât Mr. le Cardinal. Il répondit qu'il aprehendoit qu'il n'y eût point de ſûreté pour lui. Elle offrit de venir ſeule au Palais d'Orleans; il s'en excuſa avec reſpect, mais il s'en excuſa. Il envoïa une heure après faire défenſes aux Maréchaux de France de reconnoitre d'autres ordres que les ſiens comme Lieutenant General de l'Etat, & au Prévôt des Marchands de ne faire prendre les armes que ſous ſon autorité. Vous vous étonnerez ſans doute de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'aſſurer des portes de Paris pour empêcher la ſortie du Roi. Madame qui trembloit de peur de cette ſortie, redoubla tous les jours ſes efforts, mais ils ne ſervirent qu'à faire voir qu'un homme foible de ſon naturel n'eſt jamais fort en tout.

Le 4. Monſieur vint au Palais, & il aſſura la Compagnie d'une correſpondance parfai-

faite, pour travailler ensemble au bien de 1651.
l'Etat, à la liberté des Princes, & à l'éloignement du Cardinal. Comme Monsieur acheva de parler, les Gens du Roi qui entrerent, dirent que Mr. de Rhodes Grand Maître des Ceremonies, demandoit à présenter une Lettre de cachet du Roi. On balança un peu à lui donner audience sur ce que Monsieur dit qu'étant Lieutenant General de l'Etat, il ne croïoit pas que dans une Minorité l'on pût faire écrire le Roi au Parlement, sans sa participation. Cependant comme il ajoûta qu'il étoit du sentiment de la recevoir, l'on fit entrer Mr. de Rhodes. On lut la Lettre; elle portoit ordre de separer l'Assemblée; d'aller par Deputez au plus grand nombre qu'il se pourroit au Palais Roïal, pour y entendre les volontez du Roi. On resolut d'obeïr, & d'y envoïer sur l'heure même des Députez, mais de ne point desemparer & d'attendre dans la Grand' Chambre les Deputez. Je reçus, comme on se levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Lesdiguieres, qui me mandoit que la veille Servien avoit concerté avec le Garde des Seaux & avec le Premier President la piece qui s'alloit jouer; qu'elle n'en avoit pu découvrir le detail, mais que la piece étoit contre moi. Je dis à Monsieur ce que je venois d'aprendre. Il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du Premier President qui ne vouloit la liberté de Mrs. les Princes que par la Cour: mais que si le vieux Pantalon (il apelloit ainsi le Garde des Seaux de Châteauneuf, parce qu'il avoit toûjours une jacquette fort courte & un petit chapeau) étoit capable de cet-

1651. te folie & de cette perfidie tout ensemble; il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le meritoit donc, car il avoït été l'auteur de la Comedie que vous allez voir.

Aussitôt que les Députez furent arrivez au Palais Roïal, Mr. le Premier President dit à la Reine que le Parlement étoit sensiblement affligé de voir que nonobstant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majesté de donner pour la liberté de Mrs. les Princes, l'on n'avoit point reçu la Déclaration, que tout le Public attendoit de sa bonté & de sa promesse. La Reine répondit que le Maréchal de Grammont étoit parti pour faire sortir de la prison Mrs. les Princes en prenant d'eux les suretez nécessaires pour l'Etat; (je vous parlerai tantôt de ce voïage) que ce n'étoit pas sur ce sujet qu'elle les avoit mandez, mais sur un autre qui leur seroit expliqué par le Garde des Seaux. Il fit semblant de l'expliquer, mais il parla si bas sous prétexte d'un rhûme, que personne ne l'entendit, pour avoir lieu, à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi, que Mr. du Plessis eut bien de la peine à lire: mais la Reine le soulageoit, en disant de tems en tems ce qui étoit sur le papier. En voici le contenu. „ Tous les raports que le Coadju-„ teur a faits au Parlement sont faux, & „ controuvez par lui; *il en a menti* (voilà la „ seule parole que la Reine ajoûta à l'écrit) „ c'est un méchant & dangereux esprit, qui „ donne de pernicieux conseils à Monsieur. „ Il veut perdre l'Etat, parce qu'on lui a re-„ fusé le Chapeau, & il s'est vanté publi-„ quement qu'il mettra le feu aux quatre

„ coins

„ coins du Roïaume, & qu'il se tiendra auprès avec cent mille hommes qui lui sont „ engagez pour casser la tête à ceux qui se „ presenteront pour l'éteindre ". L'expression étoit un peu forte, & je vous assure que je n'avois rien dit qui en aprochât; mais elle étoit assez propre pour grossir la nuée qu'on vouloit faire fondre sur moi en la detournant de dessus la tête du Mazarin. On voit le Parlement assemblé pour donner Arrêt en faveur de Mrs. les Princes; on voit Monsieur dans la Grand' Chambre declaré personnellement contre le Mazarin, & l'on s'imagine que la diversion qui étoit nécessaire se rendroit possible par une nouveauté aussi surprenante que feroit celle qui mettroit en quelque façon le Coadjuteur sur la sellette, en l'exposant, sans que le Parlement eût aucun lieu de se plaindre de la forme, à tous les brocards qu'il plairoit au moindre de la Compagnie de lui donner. On n'oublia rien de tout ce qui pouvoit inspirer du respect, pour l'attaque, & de tout ce qui pouvoit affoiblir la défense. L'Ecrit fut signé des quatre Secretaires d'Etat; & afin d'avoir plus de lieu de pouvoir rendre inutile tout d'un coup ce que je dirois apparemment pour ma justification, l'on fit suivre de fort près les Députez par Mr. le Comte de Brienne, avec ordre de prier Monsieur de vouloir bien aller conferer avec la Reine, touchant le peu qui restoit pour consommer l'affaire de Mrs. les Princes. Vous verrez par les suites que le Garde des Seaux de Châteauneuf avoit inventé cet expedient, dans lequel il avoit deux fins: l'une étoit d'éloigner par de nouveaux incidens la déli-

1651.

1651. beration qui alloit directement à la liberté des Princes: l'autre de tirer de la Cour une Déclaration si publique contre mon Cardinalat, que la dignité même de la parole Roïale se trouvât engagée à mon exclusion. Voilà l'interêt du Garde des Seaux. Servien, qui porta cette proposition au Premier President, fut reçu à bras ouverts, parce que le Premier President, qui ne vouloit point que Mr. le Prince se trouvât uni avec Monsieur & avec les Frondeurs en sortant de prison, ne cherchoit qu'une occasion pour remettre sa liberté qu'il tenoit infaillible de toutes les façons, à une conjoncture où il ne leur en eût pas l'obligation aussi pure & aussi entiere qu'il la leur auroit en celle-ci. Menardeau à qui le dessein fut communiqué, poussa plus loin ses esperances & celles de la Cour; car Mr. de Lionne m'a dit depuis, qu'il promit qu'il ouvriroit l'avis de donner sur une plainte aussi authentique, commission au Procureur General d'informer contre moi; ce qui, ajoûta-t-il, sera d'une grande utilité; soit en decreditant le Coadjuteur par une procedure qui le mettra *in reatu*, ou en changeant la carte à l'égard du Cardinal.

Les Députez revinrent entre onze heures & midi au Palais, où Monsieur avoit mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la déliberation ce jour-là. Le Premier President affecta de commencer sa rélation par la lecture de l'Ecrit qui lui avoit été donné contre moi. Il crut qu'il surprendroit ainsi les esprits. Effectivement il réussit, au moins en ce point; & la surprise parut dans tous les visages. Quoi que je fusse aver-

averti, je ne l'étois pas du détail, & j'avouë 1651.
que la forme de la machine ne m'étoit pas venue dans l'esprit. Dès que je la vis j'en connus & j'en conçus la conséquence; & je la sentis encore plus vivement quand j'entendis Mr. le Premier President qui se tournant froidement à gauche, dit, *Votre avis, Mr. le Doïen?* Je ne doutai point que la partie ne fut faite; & je ne me trompois pas: mais Menardeau qui devoit ouvrir la tranchée, eut peur d'une salve du côté de la salle. Il y trouva une si grande foule de peuple en entrant, tant d'acclamations à la Fronde, tant d'imprecations contre Mazarin, qu'il n'osa s'ouvrir, & qu'il se contenta de déplorer pathetiquement la division de l'Etat, & celle particulierement qui paroissoit dans la Maison Roïale. Je ne puis vous dire de quel avis furent tous les Conseillers de la Grand' Chambre; & je crois qu'eux-mêmes ne l'eussent pu dire, si on ne les en eût pressez à la fin de leur discours. L'un fut du sentiment de faire des prieres de quarante heures; l'autre de prier Monsieur de prendre soin du public. Le bon homme Broussel oublia que l'Assemblée avoit été resolue & indiquée pour y traiter de l'affaire des Princes, & il ne parla en general que contre les desordres de l'Etat. Ce n'étoit pas mon compte; car je n'ignorois pas que tant que la deliberation ne se feroit point, elle pourroit toûjours retomber sur ce qui ne me convenoit pas. La place dans laquelle j'opinois qui étoit justement entre la Grand' Chambre & les Enquêtes, me donna le tems de faire mes reflexions, & de prendre mon parti, qui fut de traiter de satire

1651. tire & de libelle l'Ecrit qui avoit été dressé contre moi par le Cardinal; de reveiller par quelque passage court, mais curieux, l'imagination des auditeurs, & de remettre ensuite la déliberation dans son veritable sujet. Comme la memoire ne me fournissoit rien dans l'Antiquité qui eût raport à mon dessein, je fis un * passage d'un Latin le plus pur & le plus aprochant des Anciens, qui fût en mon pouvoir, & je formai mon avis en ces termes.

„ Si le respect que j'ai pour Mrs. les Pré„ opinans ne me fermoit la bouche, je ne „ pourrois m'empêcher de me plaindre de „ ce qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de „ cette paperasse qu'on vient de lire dans „ cette Compagnie contre toutes les formes; „ & que l'on voit conçuë dans les mêmes „ caracteres qui ont profané le sacré nom du „ Roi pour animer les temoins à brevet. Je „ pense qu'ils ont cru que ce libelle, qui n'est „ qu'une saillie de la fureur de M. le Cardinal „ Mazarin, étoit trop au dessous d'eux & de „ moi. Je n'y repondrai, Messieurs, pour „ m'accommoder à leurs sentimens, que par „ le passage d'un Ancien qui me vient dans „ l'esprit. *Dans les mauvais tems je n'ai point „ abandonné la Ville; dans les bons, je n'ai „ point eu d'interêt en vuë; & dans les desesperez, je n'ai rien craint.* Je demande par„ don à la Compagnie de la liberté que j'ai „ prise de sortir par ce peu de paroles du su„ jet de la déliberation. Mon avis est de „ faire de très-humbles remontrances au Roi, „ & de le supplier d'envoïer incessamment une

* Voyez M. Joly page 113. du Tome I.

„ une Lettre de cachet pour obtenir la li- 1651.
„ berté de Mrs. les Princes, & une Décla-
„ ration en leur faveur; pour éloigner de
„ sa Personne & de ses Conseils le Cardinal
„ Mazarin. Mon sentiment est aussi, Mes-
„ sieurs, que la Compagnie prenne la reso-
„ lution dès aujourd'hui de s'assembler Lun-
„ di pour recevoir la réponse qu'il aura plu
„ à Sa Majesté de faire à Mrs. les Deputez.

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion; le parti des Princes la reçut comme l'unique voie pour leur liberté; l'on opina avec chaleur, & mon avis passa tout d'une voix. J'assurerois au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires.

On chercha long-tems mon passage, qui en Latin a toute autre grace qu'en François, & même beaucoup plus de force. Le Premier President, qui ne s'étonnoit de rien, parla de la néceffité de l'éloignement du Cardinal, selon toute la force de l'Arrêt, & avec autant de vigueur que s'il avoit été proposé par lui-même; mais habilement, finement, & d'une maniere qui lui donna même lieu de l'alleguer à Monsieur comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevûe qu'elle demandoit par Mr. de Brienne. Monsieur s'en excusant sur le peu de sûreté qu'il y avoit pour lui, le Premier President insista & même avec larmes, & quand il vit Monsieur un peu ébranlé, il manda les Gens du Roi. Talon Avocat General fit une des plus belles actions, qui se soient jamais faites en ce genre. Je n'ai jamais rien ouï ni lu de plus éloquent; il accompagna ses paroles de tout ce qui leur put donner de la force; il invoqua les manes de Henri le Grand: il re-

1651. commanda la France en general à St. Louïs, un genou en terre. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce spectacle; mais vous en eussiez été émue comme toute la Compagnie, qui s'émut si fortement, que j'en vis la clameur des Enquêtes commencer à s'affoiblir. Le Premier President qui s'en aperçut comme moi, se voulut servir de l'occasion, & il proposa à Monsieur de prendre l'avis de la Compagnie. Je me souviens que Barillon vous racontoit un jour cet endroit. Comme je vis que Monsieur s'ébranloit, & commençoit même à dire qu'il feroit tout ce que le Parlement lui conseilleroit, je pris la parole & dis, que le conseil que Monsieur demandoit, n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais Roïal, puis qu'il s'étoit déja déclaré plus de vingt fois sur cela: mais qu'il vouloit seulement demander à la Compagnie la maniere dont elle jugeroit à propos qu'il s'excusât envers la Reine. Monsieur m'entendit bien; il comprit qu'il s'étoit trop avancé, il avoua mon explication, & Brienne fut renvoïé avec cette réponse: que Monsieur rendroit à la Reine ses très-humbles devoirs, aussitôt que les Princes seroient en liberté, & que le Cardinal Mazarin seroit éloigné de la Personne du Roi, & de ses Conseils.

Nous aprehendions dans la verité un coup de desespoir & de la Reine & du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais Roïal; mais on eût pu trouver des temperamens & des suretez, si nous n'eussions eu que cette consideration. Nous craignions beaucoup davantage sa foiblesse, & avec d'autant plus de

de sujet que nous avions remarqué que les delais du Cardinal pour ce qui regardoit la liberté de Mrs. les Princes, n'avoient d'autre fondement que l'esperance qu'il ne pouvoit perdre, que la Reine regagneroit Monsieur, & c'étoit dans cette vûe qu'il avoit fait partir le Maréchal de Grammont & Lionne pour le Havre de Grace, comme pour aller prendre avec les Princes les sûretez nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut par cette consideration l'afaire si avancée, qu'il se laissa aller à envoïer avec eux Goulas Secretaire de ses commandemens. Il s'y engagea dès le premier du mois avec le Maréchal de Grammont; & il en fut bien fâché le 2. au matin, parce que je lui en fis connoître la conséquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût sincere pour la liberté des Princes. Il se trouva par l'évenement que j'avois bien jugé; car le Maréchal de Grammont, qui partit le même jour pour aller au Havre, & qui dit publiquement au Luxembourg que Mrs. les Princes avoient leur liberté & sans les Frondeurs, n'eut que le plaisir de leur rendre une visite. Il partit sans instruction; on promit de lui en envoïer. Quand on vit que Monsieur s'étoit retiré du panneau, on prit d'autres vûes; & le pauvre Maréchal de Grammont avec les meilleures intentions du monde joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité pouvoit jouër. 1651.

Vous allez voir dans peu une preuve convainquante, que toutes les démarches, ou plûtôt toutes les démonstrations que le Cardinal donnoit depuis quelque tems de vouloir

1651. loir la liberté des Princes, n'étoit que dans la vûe de détacher Monſieur de leurs interêts ſous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déja dit, que cette grande ſcene des remontrances pour l'éloignement du Cardinal & du refus fait à Mr. de Brienne ſe paſſa le 4. de Fevrier; elle ne fut pas la ſeule. Le vieux bon homme de la Vieuville, le Marquis de Sourdis, le Comte de Fieſque, Bethune & Montreſor ſe mirent dans la tête de faire une aſſemblée de Nobleſſe pour le retabliſſement de leurs privileges. Je m'y opoſai fortement auprès de Monſieur, parce que j'étois perſuadé qu'il n'y avoit rien de plus dangereux dans une faction que de mêler ſans neceſſité ce qui en a la figure. Je l'avois éprouvé plus d'une fois; & toutes les circonſtances en devoient diſſuader dans cette occaſion. Nous avions Monſieur, nous avions le Parlement, nous avions l'Hôtel de Ville. Ce compoſé paroiſſoit faire le gros de l'Etat, tout ce qui n'étoit pas Aſſemblée legitime le *déparoit*. Il falut ceder à leurs deſirs, auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaiſie d'Anneri, à qui j'avois l'obligation que vous avez vûe ci-deſſus. Il étoit Secretaire de cette Aſſemblée, mais il en étoit auſſi beaucoup plus le fanatique. Cette Aſſemblée, qui ſe tint ce jour-là à l'hôtel de Vieuville, donna une grande terreur au Palais Roïal, où l'on fit monter ſix Compagnies des gardes. Monſieur s'en fâcha, il envoïa en qualité de Lieutenant General de l'Etat commander à M. d'Epernon Colonel de l'Infanterie & à M. de Schomberg Colonel des Suiſſes de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent

respectueusement, mais en gens qui étoient à la Reine. 1651.

Le 5. l'Assemblée de la Noblesse se tint chez Mr. de Nemours.

Le 6. les Chambres étant assemblées, & Monsieur aiant pris sa place au Parlement, les Gens du Roi entrerent, & ils dirent à la Compagnie, qu'aïant été demander audience à la Reine pour les remontrances, elle leur avoit répondu qu'elle souhaittoit plus que personne la délivrance de Mrs. les Princes; mais qu'il étoit juste de chercher les sûretez pour l'Etat; que pour ce qui étoit de Mr. le Cardinal elle le retiendroit dans ses Conseils tant qu'elle le jugeroit utile au service du Roi; & qu'il n'apartenoit pas au Parlement de prendre connoissance de quel Ministre elle se servoit.

Le Premier President essuïa toutes les *bourrades* qu'on se peut figurer, pour n'avoir pas fait plus d'instances. On voulut l'obliger d'envoïer demander l'audience pour l'après-dînée. Tout le delai qu'il put obtenir, ne fut que jusques au lendemain. Monsieur aiant dit que les Maréchaux de France étoient dépendans du Cardinal, l'on donna Arrêt sur l'heure, par lequel il fut ordonné de n'obeïr qu'à Monsieur.

Comme j'étois le soir chez moi, Mrs. de Guimené & de Bethune y entrerent, & me dirent que le Cardinal s'étoit sauvé lui troisième; qu'il étoit sorti de Paris en habit deguisé, & que le Palais Roïal étoit dans une consternation effroïable. Je voulois monter en carosse sur cette nouvelle, pour aller trouver Monsieur, mais ils me prierent d'entrer dans un petit cabinet où ils me pussent par-

1651. ler en particulier. Voici le secret. Chandenier Capitaine des Gardes en quartier étoit dans le carosse du Prince de Guimené, & vouloit me dire un mot, mais il ne vouloit être vû d'aucun de mes domestiques. Je connoissois pour peu sages les deux hommes qui me parloient, mais je les crus foux à lier, & à mener aux petites maisons, quand ils me nommerent Chandenier. Je ne l'avois point vû depuis le College, & encore depuis les premieres années du College, où nous n'avions que neuf ou dix ans l'un & l'autre. Nous ne nous étions jamais rendu visite. Il avoit été fort attaché au Cardinal de Richelieu dans la maison duquel j'avois été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il étoit Capitaine des Gardes en quartier, je servois le mien dans la Fronde. Je le vois à ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au Roi son Premier Ministre; je le vois dans ma chambre. Il me demande d'abord si je ne suis pas serviteur du Roi. Je vous confesse que j'eusse eu bien peur, si je n'eusse été assuré que j'avois un bon Corps de Garde dans ma cour, & bon nombre de gens fort braves & fort fideles dans mon antichambre. Comme j'eus répondu à Chandenier que j'étois au Roi comme lui, il me sauta au colet & me dit: Et moi je suis au Roi comme vous; mais comme vous êtes aussi contre Mazarin pour la cabale; cela s'entend, ajouta-t-il, car au poste où je suis je ne voudrois pas lui faire du mal autrement. Ensuite il me demanda mon amitié; il me dit qu'il n'étoit pas aussi mal auprès de la Reine qu'on le croïoit; qu'il trouveroit bien dans sa place

des

des momens à donner de bonnes bottes 1651.
au * Sicilien. Il revint une autre fois chez moi avec les mêmes gens entre minuit & une heure. Il y vint pour la troisième fois avec le Grand Prevôt qui, à mon avis, ne faisoit ce pas que de concert avec la Cour, quoi qu'il fît profession d'amitié avec moi depuis assez long-tems. La Reine eut avis de tout ceci, & de quelque maniere que cet avis lui en soit venu, il est constant qu'elle l'eut, & il ne l'est pas moins qu'il ne se pouvoit pas qu'elle ne l'eût : le Prince de Guimené & Bethune étant les deux hommes du Roïaume les moins secrets. J'en avertis Chandenier en leur presence dès la premiere visite. Il eut commandement de se retirer chez lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que j'eus avec lui; vous en verrez la suite en son tems.

Aussi-tôt que Chandenier fut sorti de chez moi, j'allai chez Monsieur, que je trouvai environné d'une troupe de Courtisans qui aplaudissoient au triomphe. Monsieur qui ne me vit pas assez content à son gré, me dit qu'il gageroit que j'aprehendois que le Roi ne s'en allât. Je le lui avouai. Il se moqua de moi; il m'assura que si le Cardinal avoit eu cette pensée, il l'auroit executée en l'emmenant avec lui. Je lui répondis qu'il sembloit que depuis quelque tems la tête tournât au Cardinal, & qu'à tout hazard il seroit bon d'y prendre garde; parce qu'avec ces sortes de gens les contretems sont toûjours à craindre. Tout ce que je pus obtenir de Monsieur, fut que je disse com-

* Le Cardinal Mazarin.

1651. comme de moi-même à Chamboy, qui étoit mon ami, & qui commandoit la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Longueville, de faire quelque patrouille sans éclat dans le quartier du Palais Roïal. Chamboy avoit fait couler dans Paris 50. ou 60. hommes de ses Gendarmes de concert avec moi depuis que j'avois traité avec les Princes. Comme je faisois chercher Chamboy, Monsieur me rapella, & me défendit expressément de faire faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avoit sur ce point étoit inconcevable; & ce n'est pas la seule occasion où j'ai observé, que *la plûpart des hommes ne font les grands maux que par les scrupules qu'ils ont des moindres.* Monsieur craignoit au dernier point la Guerre civile, qu'il eût faite par necessité, si le Roi fût sorti. Il se faisoit un crime de la seule pensée de l'empêcher.

On raisonna beaucoup sur l'évasion du Cardinal, chacun y voulant chercher des motifs à sa mode. Je suis persuadé que la fraïeur en fut l'unique cause, & qu'il ne se put donner à lui même le tems qu'il eût fallu pour emmener le Roi & la Reine. Vous verrez dans la suite qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientôt après; & aparemment le dessein en étoit formé avant qu'il s'en allât. Je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'executer pas dans une occasion où il avoit à toutes les heures du monde, sujet de craindre que l'on ne s'y opposât.

Le 17. le Parlement s'assembla & ordonna, Monsieur y assistant, que très-humbles remercimens seroient faits à la Reine pour l'éloignement du Cardinal & qu'elle seroit

aussi

auſſi supliée de faire expedier une Lettre de cachet pour faire sortir les Princes, & d'envoïer une * Déclaration par laquelle les étrangers fussent à jamais exclus du Conseil du Roi. Le Premier President s'étant acquitté de cette commission sur les 4. heures du soir, la Reine lui dit, qu'elle ne pouvoit faire des réponses, qu'elle n'eût conferé avec Mr. le Duc d'Orleans, auquel on envoïa pour cet effet le Garde des Seaux, le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur répondit, qu'il ne pouvoit aller au Palais Roïal, que Mrs. les Princes ne fussent en liberté, & que le Cardinal ne fût encore plus éloigné de la Cour. 1651.

Le 18. le Premier President aiant fait son raport au Parlement de ce que la Reine avoit dit, Monsieur expliqua à la Compagnie les raisons de sa conduite à l'égard de l'entrevûë que l'on demandoit. Il fit remarquer que le Cardinal n'étoit qu'à St. Germain, d'où il gouvernoit encore le Roïaume; que son Neveu & ses Nieces étoient au Palais Roïal; & il proposa que l'on suppliât très-humblement la Reine de s'expliquer, si cet éloignement étoit pour toûjours & sans retour. On ne peut s'imaginer jusques où alla l'emportement de la Compagnie ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y auroit plus de Favoris en France. Je ne croirois pas, si je ne l'avois ouï, que l'extravagance des hommes eût pu se porter jusqu'à cette extremité. On passa enfin à l'avis de Monsieur, qui fut de faire expliquer la Reine sur la qualité de l'éloignement du Mazarin, & de

* Voyez les Memoires de Joly Tome I. page 136.

1651. de presser la Lettre de cachet pour la liberté des Princes.

Ce même jour la Reine assembla dans le Palais Roïal Mrs. de Vendôme, de Nemours, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de l'Islebonne, d'Epernon, de Candale, d'Etrées, de l'Hôpital, de Villeroi, du Plessis-Praslin, d'Hoquincourt, de Grancei, & elle envoïa par leur avis Mrs. de Vendôme, d'Elbeuf, & d'Epernon prier Monsieur de revenir prendre sa place au Conseil, & lui dire que si pourtant il ne le jugeoit pas à propos, elle lui envoïeroit le Garde des Seaux pour concerter avec lui ce qui seroit necessaire pour l'affaire des Princes. Monsieur accepta la seconde proposition, & s'excusa de la premiere en termes fort respectueux; mais il traita fort mal * Mr. d'Elbeuf, qui le vouloit un peu trop presser d'aller au Palais Roïal. Ces Messieurs dirent à Monsieur, que la Reine leur avoit aussi commandé de l'assurer que l'éloignement du Cardinal étoit pour toûjours. Vous verrez bientôt, que si Monsieur se fût mis ce jour-là entre les mains de la Reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût sortie de Paris, & qu'elle l'eût emmené.

Le 19. Monsieur aïant dit au Parlement ce que la Reine lui avoit mandé touchant l'éloignement du Cardinal, & les Gens du Roi aiant ajouté que la Reine leur avoit donné ordre de porter la même parole à la Compagnie, l'on donna Arrêt par lequel il fut dit, que vû la Déclaration de la Reine le Cardinal Mazarin sortiroit dans 15. jours du Roïau-

* Il le traita *de Mazarin fiefé*, & lui dit d'autres duretez. Voyez *Memoires de Joly* Tome I. p. 117.

Roïaume & de toutes les terres de l'obeïssance du Roi avec tous ses parens & ses domestiques étrangers; à faute de quoi il seroit procedé extraordinairement contre eux, & permis aux Communes & à tous autres de leur courir sus. J'eus un violent soupçon, au sortir du Palais, que l'on n'emmenât le Roi ce jour-là; parce que l'Abbé Charrier, à qui le Grand Prevôt faisoit croire plus de la moitié de ce qu'il vouloit, me vint trouver tout échauffé, pour m'assurer que Madame de Chevreuse & le Garde des Seaux me jouoient, & ne me disoient pas tous les secrets, s'ils ne m'avoient fait confidence du tour qu'ils avoient fait au Cardinal: qu'il savoit de science certaine & de bon lieu, que c'étoient eux qui lui avoient persuadé de sortir de Paris, sur la parole qu'ils lui avoient donnée de le servir ensuite pour son rétablissement; & d'apuïer dans l'esprit de Monsieur les instances de la Reine, à laquelle il ne pouvoit jamais résister en présence. L'Abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonstances que j'ai trouvé depuis répandues dans le monde, & qui eussent fait croire (au moins à tous ceux qui croient que tout ce qui leur paroit le plus fin est le plus vrai) que l'évasion du Mazarin étoit un grand coup de Politique menagé par Madame de Chevreuse & par le Garde des Seaux, & pour perdre le Cardinal par lui-même. Les miserables Gazettiers de ce tems-là ont forgé là-dessus des *Contes de peau d'ane*, plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfans. Je m'en moquai dès l'heure même, parce que j'avois vû & l'un & l'autre fort embarrassez, quand ils aprirent que 1651.

1651. le Cardinal étoit parti, dans la crainte que le Roi ne le suivît bientôt. Mais comme je croïois avoir remarqué plus d'une fois que la Cour se servoit du Grand Prevôt pour me faire insinuer de certaines choses, j'observai soigneusement les circonstances, & il me parut que beaucoup de celles que l'Abbé Charrier me marquoit, & qu'il m'avoua tenir du Grand Prevôt, tendoïent à me laisser voir que le Mazarin s'en alloit paisiblement hors du Roïaume attendre avec sureté l'effet des grandes promesses du Garde des Seaux, & de Madame de Chevreuse. Le bruit de ce grand coup d'Etat a été si universel qu'il faut à mon avis qu'il ait été semé pour plus d'une fin, & je suis persuadé que l'on fut bien aise de s'en servir pour m'ôter de la pensée qu'on eût eu dessein de sortir de Paris le jour que l'on faisoit effectivement état d'en sortir. Ce qui augmenta fort mon soupçon est que la Reine, qui avoit toûjours donné des delais, s'étoit relâchée tout à coup, & avoit offert d'envoïer le Garde des Seaux à Monsieur, & de terminer l'affaire des Princes. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures, & je le suppliai d'y faire reflexion. Je le pressai, je l'importunai. Le Garde des Seaux qui vint sur le soir regler avec lui les ordres qu'on promettoit d'envoïer dès le lendemain pour la liberté des Princes, l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui, & je m'en revins chez moi, très-persuadé que nous aurions bientôt quelque scene nouvelle. Je m'étois presque endormi quand un Gentilhomme ordinaire de Monsieur tira le rideau de mon lit, & me dit que S. A. R. me demandoit. J'eus la curiosité d'en savoir la cau-

cause, & tout ce qu'il m'en put aprendre 1651.
fut, que Mademoiselle de Chevreuse étoit venuë éveiller Monsieur. Comme je m'habillois, un Page m'aporta un billet d'elle: il n'y avoit que ces mots: *Venez en diligence au Luxembourg; & prenez garde à vous par les chemins.* Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse assise sur un coffre dans sa chambre. Elle me dit que Madame sa mere, qui s'étoit trouvé mal, l'avoit envoïée à Monsieur pour lui faire savoir que le Roi étoit sur le point de sortir de Paris, qu'il s'étoit couché à l'ordinaire, & qu'il venoit de se relever, & qu'il étoit même déja tout botté. Veritablement l'avis ne venoit pas d'assez bon lieu. Le Maréchal d'Aumont Capitaine des Gardes en quartier le faisoit donner sous main & de concert avec le Maréchal d'Albret par la seule vûë de ne pas rejetter le Roïaume dans une confusion aussi effroïable que celle qu'il prevoïoit. Le Maréchal de Villeroi avoit fait donner au même instant le même avis par le Garde des Seaux. Mademoiselle de Chevreuse ajoûta, qu'elle croïoit que nous aurions bien de la peine à faire prendre une bonne resolution à Monsieur, parce que la premiere parole qu'il lui avoit dit lors qu'elle l'avoit éveillé, étoit: *Envoïez querir le Coadjuteur; toutefois qu'y a-t-il à faire?*

Nous entrâmes dans la chambre de Madame où Monsieur étoit couché avec elle. Il me dit d'abord: *Vous l'aviez bien dit, que ferons-nous?* Il n'y a qu'un parti, lui repondis-je, c'est de se saisir des portes de Paris. Le moïen à l'heure qu'il est, reprit-il! Les hommes en cet état ne parlent que par monosyllabes. Je me souviens que je le fis remar-

1651. quer à Mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles, Madame se surpassa. On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur; & tout ce que l'on en put tirer, fut, qu'il envoïeroit des Touches, Capitaine de ses Suisses, chez la Reine, pour la suplier de faire reflexion sur les suites d'une action de cette nature. Cela suffira, disoit Monsieur: car quand la Reine verra que sa resolution est penetrée, elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. Madame voïant que cet expedient n'étant pas accompagné, seroit capable de tout perdre, & que pourtant Monsieur ne pouvoit se resoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui aporter une écritoire qui étoit sur la table de son cabinet, & elle écrivit ces paroles dans une grande feuille de papier.

Il est ordonné à Mr. le Coadjuteur de faire prendre les armes. & d'empêcher que les Créatures du Cardinal Mazarin condamné par le Parlement, ne fassent sortir le Roi de Paris.

MARGUERITE DE LORRAINE.

Monsieur aiant voulu voir cette depêche, l'arracha des mains de Madame: mais il ne put l'empêcher de dire à Mademoiselle de Chevreuse, *Je te prie, ma chere Niece, de dire au Coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut, & je lui reponds demain de Monsieur, quoi qu'il dise aujourdhui.* Monsieur me cria, comme je sortois de la chambre; *Au moins, Monsieur le Coadjuteur, vous conneissez le Parlement, je ne veux point absolument me brouiller avec lui.* Mademoiselle de Chevreuse tira la porte en disant; *Je vous defie de vous*

brouil-

brouiller autant avec lui que vous l'êtes avec moi. 1651.

Vous jugez aisément de l'état où je me trouvai ; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en étoit point embarassant, quoi que l'évenement fut bien délicat. J'écrivis à Mr. de Beaufort ce qui se passoit, & je le priai de se rendre en toute diligence à l'Hôtel de Montbazon. Mademoiselle de Chevreuse alla éveiller le Maréchal de la Motte, qui monta à cheval en même temps avec tout ce qu'il put amasser de gens attachez à Mrs. les Princes. Je sais bien que Langues & Coligni furent de cette troupe. Mr. de Montmorenci porta ordre de ma part à l'Epinai de faire prendre les armes à la Compagnie dont il étoit Lieutenant ; ce qu'ils firent. Il se saisit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à son logis, sa femme, qui étoit sœur de Madame de Pomereux, se jetta en juppe dans la ruë, fit battre le tambour, & cette Compagnie se posta à la ruë St. Honoré.

Des Touches executa dans ces entrefaites sa commission ; il trouva le Roi dans le lit (car il s'y étoit remis) & la Reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur qu'elle n'avoit jamais pensé à enlever le Roi, & que c'étoit une piece de ma façon. Le reste de la nuit l'on regla les Gardes. Mrs. de Beaufort & de la Motte se chargerent des patrouilles de Cavalerie. Enfin on s'assura, comme il étoit necessaire dans cette occasion.

Je retournai chez Monsieur pour lui rendre compte du succès. Il en fut très-aise

1650. dans le fond ; mais il n'osa toutefois s'en expliquer, parce qu'il vouloit aprendre ce que le Parlement en penseroit. Selon ce qu'il en disoit lui-même, je connus clairement que je courois risque d'être desavoué, si le Parlement grondoit ; & vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avoit gueres de matiere plus propre à le faire gronder, puis qu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais que celles où il se traite d'investir le Palais Roïal. J'étois très-persuadé, comme je le suis encore, qu'elle étoit bien rectifiée & même sanctifiée par la circonstance ; car il est constant que la sortie du Roi pouvoit être la perte de l'Etat. Mais je connoissois le Parlement, & je savois que le bien qui n'est pas dans les formes, y est toûjours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est une des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embarassé. Je ne pouvois pas douter que les Gens du Roi n'éclatassent le lendemain avec fureur contre cette action ; je ne pouvois pas ignorer que le Premier President ne tonnât ; j'étois très-assuré que Longueil, qui depuis que son frere étoit devenu Surintendant des Finances, avoit renoncé à la Fronde, ne m'épargneroit pas, par ses sous-mains, que je connoissois pour être encore plus dangereuses que les declamations des autres.

Ma premiere pensée fut d'aller dès les sept heures du matin chez Monsieur le presser de se lever, ce qui étoit une affaire, & d'aller au Palais, ce qui en étoit une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis, & il me dit pour raison, que l'affaire dont il s'agissoit n'étoit

n'étoit pas de la nature de celles où il suffit d'être avoué. Je l'entendis d'abord, & j'entrai dans sa pensée ; je compris qu'il y auroit trop d'inconveniens à faire seulement suopçonner que la chose n'avoit pas été executée par les ordres positifs de Monsieur, & que la moindre resistance qu'il feroit à se trouver à l'Assemblée, feroit naturellement ce mauvais effet. Je pris la resolution de ne point proposer à Monsieur d'y aller, mais de me conduire toutefois d'une maniere qui l'obligeât d'y venir ; & le moïen que je pris pour cela fut, que nous nous y trouvassions Mrs. de Beaufort, de la Mothe & moi fort accompagnez ; que nous nous y fissions faire de grandes acclamations par le peuple, qu'une partie des Officiers des Colonels dépendants de nous se partageât ; que les uns vinssent au Palais pour y rendre le concours plus grand ; que les autres fussent chez Monsieur comme pour lui offrir leurs services dans une conjoncture aussi perilleuse pour la Ville, qu'auroit été la sortie du Roi ; & que Mr. de Nemours s'y trouvât en même tems avec Mrs. de Colligni, de Langues, de Tavannes & les autres du parti des Princes, qui lui dissent que c'étoit à ce coup que Mrs. ses Cousins lui devoient leurs libertez, & qu'ils le suplioient d'aller consommer son ouvrage au Palais. Mr. de Nemours ne put faire ce compliment à Monsieur qu'à huit heures, parce qu'il avoit commandé à ses gens de ne point l'éveiller plûtôt, sans doute pour se donner le tems de voir ce que la matinée produiroit. Nous étions cependant au Palais dès les sept heures, & nous observâmes que le Premier President gardoit la même condui- 1651.

1651. te, car il n'assembloit point les Chambres, aparemment pour voir les démarches de Monsieur. Il étoit à sa place dans la Grand' Chambre, jugeant les affaires ordinaires, mais il montroit par son visage & par ses manieres, qu'il avoit de plus grandes pensées dans l'esprit. La tristesse paroissoit dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche & qui ément, parce qu'elle n'a rien de l'abbatement. Monsieur arriva enfin, mais bien tard & après neuf heures sonnées, Mr. de Nemours aiant eu toutes les peines du monde à l'ébranler. Il dit en arrivant à la Compagnie, qu'il avoit conferé la veille avec le Garde des Seaux, & que les Lettres de cachet pour la liberté des Princes seroient expediées dans deux heures, & partiroient incessamment. Le Premier President prit ensuite la parole, & dit avec un profond soupir: *Mr. le Prince est en liberté, & le Roi, le Roi nôtre Maître est prisonnier.* Monsieur qui n'avoit point de peur, parce qu'il avoit reçû plus d'acclamations dans les ruës & dans la salle du Palais qu'il n'en avoit jamais eu, & à qui Coulon avoit dit à l'oreille que l'escopeterie des Enquêtes ne seroit pas moins forte; Monsieur, dis-je, lui repartit: *Le Roi étoit prisonnier entre les mains du Mazarin, mais Dieu merci, il ne l'est plus.* Les Enquêtes repondirent comme par un Echo, *il ne l'est plus, il ne l'est plus.* Monsieur qui parloit toûjours bien en public, fit un petit narré de ce qui s'étoit passé la nuit, délicat, mais suffisant pour autoriser ce qui s'étoit fait; & le Premier Président ne répondit que par une invective assez aigre qu'il fit contre ceux qui avoient suposé que la

Reine

Reine eût une aussi mauvaise intention ; qu'il n'y avoit rien de plus faux, & tout le reste. Je ne répondis que par un souris. Vous pouvez croire que Monsieur ne nomma pas ses Auteurs, mais il marqua en general au Premier President, qu'il en savoit plus que lui. 1651.

La Reine envoya querir dès l'après-dînée les Gens du Roi & ceux de l'Hôtel de Ville, pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée, & pour leur commander de faire même garder les portes de la Ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples. Elle fut exactement obéïe. Cela se passa le 10. Février.

Le 11. Mr. de la Vrilliere Secretaire d'Etat partit avec toutes les expeditions necessaires pour faire sortir Mrs. les Princes.

Le 13. le Cardinal, qui ne s'éloigna des environs de Paris que depuis qu'il eut apris qu'on y avoit pris les armes, se rendit au Havre de Grace où il fit toutes les * bassesses imaginables à Mr. le Prince, qui le traita avec beaucoup de hauteur, & qui ne lui fit pas le moindre remerciment de la liberté qu'il lui donna après avoir dîné avec lui. Je n'ai jamais pu comprendre cette démarche du Cardinal, qui m'a paru des plus ridicules de notre tems dans toutes ses circonstances.

Le 15. on eut la nouvelle à Paris de la sortie de Mrs. les Princes. Monsieur alla voir la Reine. On ne parla de rien, & la conversation fut courte.

Le

* Il pleura, il pria, il embrassa les genoux de Mr. le Prince. Voyez *Memoires de Joly* Tome prem. p. 120.

1651. Le 16. Mrs. les Princes arriverent. Monsieur alla au devant d'eux jusques à mi-chemin de St. Denis. Il les prit dans son carosse où nous étions aussi Mr. de Beaufort & moi. Ils allerent descendre au Palais Royal, où la Conference ne fut pas plus échaufée, ni plus longue que celle de la veille. Mr. de Beaufort demeura, tant qu'ils furent chez la Reine, du côté de la porte S. Honoré, & j'allai entendre Complies aux Peres de l'Oratoire. Le Maréchal de la Mothe ne quita pas le derriere du Palais Royal. Mrs. les Princes nous reprirent à la Croix du Tiroir, & nous soupâmes chez Monsieur, où la santé du Roi fut buë avec le refrain, *point de Mazarin*. Le pauvre Maréchal de Grammont & Mr. d'Amville furent forcez à faire comme les autres.

Le 17. Monsieur mena Mrs. les Princes au Parlement; &, ce qui est remarquable, le même peuple qui avoit fait treize mois auparavant des feux de joye pour leur emprisonnement, en fit tous ces derniers jours pour leur liberté.

Le 20. la Déclaration que l'on avoit demandée au Roi contre le Cardinal, fut aportée au Parlement pour y être enregîtrée, & elle fut renvoïée avec fureur, parce que la cause de son éloignement étoit couverte & ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un panegyrique. Comme cette Déclaration portoit que tous étrangers seroient exclus des Conseils, le bon homme Broussel qui alloit toujours plus loin que les autres, ajouta dans son opinion, *& tous les Cardinaux, parce qu'ils font serment au Pape*. Le Premier President s'imaginant qu'il me feroit

un

un grand deplaisir, admira le bon sens de 1651.
Broussel, & aprouva son sentiment. Il étoit fort tard, l'on vouloit dîner; la plûpart n'y firent point de reflexion; & comme tout ce qui se disoit & se faisoit en ce tems-là contre le Mazarin directement ou indirectement, étoit si naturel qu'il n'eût pas été judicieux de s'y imaginer du mystere, je crois que je n'y eusse pas pris garde, non plus que les autres, si Mr. de Châlons, qui avoit pris ce jour-là sa place au Parlement, ne m'eût dit que lors que Broussel eut proposé l'exclusion des Cardinaux François, & que le Parlement eût témoigné par des voix confuses de l'aprouver; Mr. le Prince avoit fait paroître beaucoup de joye, & s'étoit écrié: *Voilà un bel écho*! Il faut que je vous fasse ici mon panegyrique. Je pouvois être un peu piqué de ce que dès le lendemain d'un Traité par lequel Monsieur déclaroit qu'il pensoit à me faire Cardinal, Mr. le Prince apuyoit une proposition qui alloit directement à la diminution de cette dignité. La verité est que Mr. le Prince n'y avoit aucune part; qu'elle se fit naturellement, & ne fut apuyée que parce que rien de tout ce qui s'avançoit contre le Mazarin ne pouvoit être desaprouvé. Mais j'eus lieu de croire en ce tems-là qu'il y avoit eu du concert; que Longueil avoit fait donner dans le panneau le bon homme Broussel; que tous les gens marquez pour être serviteurs de Mrs. les Princes y avoient donné avec chaleur; & j'eus encore autant de lieu d'esperer que j'en ferois évanouïr la tentative, quand les Frondeurs qui s'aperçurent que le Premier President se vouloit servir contre moi en particulier de

la

1651. la chaleur que le Corps avoit contre le general, m'ofrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'Arrêt, & d'éclater d'une maniere qui eût assurément obligé Mr. le Prince à faire changer de ton à ceux de son parti. Il y eut dans le même tems une autre occasion qui, s'il m'eût plu, m'auroit encore donné un moyen bien plus sûr, & plus fort de brouiller les cartes, & d'embarrasser le theatre d'une façon qui n'eût pas permis au Premier President de s'égayer à mes dépens. Je vous ai déja parlé de l'Assemblée de la Noblesse. La Cour qui est toûjours disposée à croire le pire, étoit persuadée, quoi qu'à faux, comme je vous l'ai déja dit, que cette Assemblée étoit de mon invention, & que j'y faisois un grand fond. Elle crut par cette raison qu'elle fraperoit un grand coup contre moi en la dissipant; & sur ce principe qui étoit faux, elle faillit à se faire deux prejudices les plus réels & les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer. Pour obliger le Parlement, qui craint naturellement les Etats, à donner des Arrêts contre cette Assemblée de la Noblesse, elle envoya le Maréchal de l'Hôpital à cette Assemblée, lui dire qu'elle n'avoit qu'à se séparer, parce que le Roi lui donnoit sa foi & sa parole de faire tenir les Etats Generaux le 1. d'Octobre. Je sais bien qu'on n'avoit pas le dessein de l'executer, mais je n'ignore pas aussi que si Monsieur & Mr. le Prince se fussent unis ensemble pour le faire executer, comme il étoit dans le fond de leur interêt, il se fût trouvé par l'évenement que les Ministres se fussent attirez sans necessité pour une bagatel-

telle, celui de tous les inconveniens qu'ils 1651.
ont toujours aprehendé le plus. L'autre, qu'ils hazarderent par cette conduite, fut qu'il ne tint presque à rien que Monsieur ne prît la protection de cette Assemblée malgré moi; & s'il l'eût fait dès le commencement, comme je le vis sur le point de le faire, la Reine, contre son interêt & son intention qui conspiroient ensemble à diviser Monsieur, d'avec le Prince, les eût unis davantage par un éclat, qui étant fait dès les premiers jours de la liberté, eût entraîné de necessité le delivré dans le parti du Liberateur. Le tems donne des prétextes, il donne même quelquefois des raisons qui sont des manieres de dispenses pour les bienfaits; & il n'est jamais sage dans la nouveauté d'en presser la méconnoissance.

La * Vieuville & de † Sourdis, secondez par Montresor qui depuis la disgrace de la Riviere avoient repris assez de creance auprès de Monsieur, le piquerent un jour si vivement sur l'ingratitude que le Parlement lui temoignoit, en s'opiniâtrant à vouloir dissiper une Assemblée qui s'étoit formée sous son autorité, qu'il leur promit que s'ils continuoient le lendemain, il declareroit à la Compagnie qu'il s'en alloit aux Cordeliers, où l'Assemblée se tenoit, & se mettroit à sa tête pour recevoir les Huissiers du Par-

* La Vieuville dont il est parlé ici c'est Charles, Duc de la Vieuville, Gouverneur du Poitou, Lieutenant General en Champagne &c, mort en 1689. agé de 73. ans.

† Charles d'Escoubleau Marquis de Sourdis mort en 1666.

1651. Parlement qui feroient affez hardis pour lui venir fignifier fon Arrêt. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que depuis le jour que le Palais Royal fut invefti, Monfieur étoit fi perfuadé de fon pouvoir fur le peuple, qu'il n'avoit plus aucune frayeur du Parlement. Mr. de Beaufort qui entra dans le tems de cette converfation, l'anima encore fi fort, qu'il fe fâcha contre moi-même avec aigreur, & me reprocha que j'avois contribué à fousfrir que l'on infiftât à la Déclaration contre les Cardinaux François; qu'il favoit bien que je ne m'en fouciois pas, parce que ce ne feroit qu'une chanfon, & même très-impertinente & très-ridicule, toutes les fois qu'il plairoit à la Cour; mais que je devois fonger à fa gloire qui étoit trop intereffée à foufrir que les Mazarins, c'eft-à-dire, ceux qui avoient fait leurs efforts pour foutenir ce Miniftre dans le Parlement, fe vengeaffent de ceux qui l'avoient fervi pour le detruire, en quittant fa perfonne pour attaquer fa dignité en vuë d'un homme, en qui lui Monfieur la vouloit faire tomber. Mr. de Beaufort outré de ce que le Prefident * Perrault, Intendant de Mr. le Prince, avoit dit la veille dans la Buvette de la Chambre des Comptes, qu'il s'opoferoit au nom de fon Maître à l'enregîtrement de fes Provifions de l'Amirauté, Mr. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer & pour lui mettre dans l'efprit qu'il ne falloit pas laiffer paffer ces deux occafions fans éprouver ce que l'on devoit attendre de Mr. le Prince, dont tous les

* Prefident en la Chambre des Comptes, Intendant de la Maifon de M. le Prince.

les partisans paroissoient en l'un & en l'autre 1651.
s'unir beaucoup avec ceux de la Cour.

Vous voïez que j'avois beau jeu, & d'autant plus que je pouvois presque être d'un sentiment contraire, sans me brouiller en quelque façon avec tous les autres amis que j'avois dans le Corps de la Noblesse. Je ne balançai pas un moment, parce que je resolus de me sacrifier à mon devoir, & de ne pas corrompre la satisfaction que je trouvois dans moi-même à avoir contribué, autant que j'avois fait, & à l'éloignement du Cardinal & à la liberté de Mrs. les Princes: deux ouvrages extremement agréables au public; de ne la pas corrompre; dis-je, par des intrigues nouvelles & par des subdivisions de parti, qui d'un côté m'éloignoient toûjours du gros de l'arbre, & qui de l'autre eussent toujours passé dans le monde pour des effets de la colere que je pouvois avoir contre le Parlement. Je dis, Que je pouvois avoir; car dans la verité je ne l'avois pas, & parce que le gros du Corps qui étoit toujours très-bien intentionné pour moi, songeoit beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, & parce que je n'ai jamais compris que l'on se puisse émouvoir de ce que fait un Corps. Je n'eus pas de merite à ne me pas échaufer; mais je crois en avoir eu un peu à ne me pas laisser ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimoient point prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tenterent; je n'y succombai pas, & je demeurai ferme à soutenir à Monsieur qu'il devoit dissiper l'Assemblée de la Noblesse; qu'il ne devoit point s'opposer à la Déclaration qui portoit l'exclusion des Conseils des Cardi-

1651. naux François; & que son unique vuë devoit être dorenavant d'assoupir toutes les partialitez. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de satisfaction interieure que cette action. Ce que je fis à la Paix de Paris étoit mêlé de l'interêt que je trouvois à ne pas devenir le subalterne de Fuensaldagne: mais je ne fus porté à cette action-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me resolus de m'y attacher uniquement; j'étois satisfait de mon ouvrage, & s'il eût plu à la Cour & à Mr. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur disois, je rentrois moi-même de la meilleure foi du monde dans les exercices purs & simples de ma Profession. Je passois dans le monde pour avoir chassé le Mazarin qui étoit l'horreur du public, & pour avoir délivré les Princes qui en étoient devenus les delices. C'étoit un grand contentement, & je le sentois au point d'être très-fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu au Cardinalat. Je voulus marquer le détachement que j'en avois, par l'indifference que je témoignai pour l'exclusion des Conseils qu'on lui donnoit. Je m'opposai à la resolution que Monsieur avoit prise de se déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher; je fis qu'il se contenta d'avertir la Compagnie, qu'elle alloit trop loin, & que la premiere chose que le Roi feroit à sa Majorité, (comme il arriva,) seroit de revoquer cette Declaration. Je n'entrai en rien à l'opposition que le Clergé de France y fit par la bouche de Mr. * l'Archevêque d'Am-

* George d'Aubusson de la Feuillade Archevêque d'Ambrun & ensuite Evêque & Prince de Metz, &c. mort en 1697. âgé de 88. ans.

d'Ambrun, & non seulement je n'opinai pas 1651.
sur ce sujet dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes amis d'opiner comme moi. Et comme le President de Bellievre, qui vouloit à toutes forces rompre en visiere au Premier President sur cette matiere, qui dans la verité pouvoit se tourner très-facilement en ridicule contre un homme qui avoit fait tous ses efforts pour soutenir cette même dignité en la personne du Mazarin; comme, dis-je, le President de Bellievre m'eut reproché devant le feu de la Grand' Chambre, que je manquois aux interêts de l'Eglise en la traitant ainsi, je lui repondis tout haut: *On n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Eglise, & j'en ferois un solide à l'Etat, si je ne faisois tous mes efforts pour y assoupir les divisions.* Cette parole plut à beaucoup de gens.

Le peu d'action que j'eus dans le même tems touchant les Etats Generaux, ne fut pas si aprouvé. L'on voulut s'imaginer qu'ils rétabliroient l'Etat, & je n'en fus pas persuadé. Je savois que la Cour ne les avoit proposez que pour obliger le Parlement, qui les aprehende toujours, à se brouiller avec la Noblesse. Mr. le Prince m'avoit dit vingt fois avant sa prison, qu'un Roi, ni des Princes du Sang n'en devoient jamais soufrir. Je connoissois la foiblesse de Monsieur, incapable de regir une machine de cette étendue. Voilà les raisons que j'eus pour ne me pas donner sur cet article le mouvement que beaucoup de gens eussent souhaité de moi. Je crois encore que j'avois raison. Toutes ces considerations firent qu'au lieu de m'éveiller sur les Etats Generaux, sur l'Assem-

1651. blée de la Noblesse, & sur la Declaration contre les Cardinaux je me confirmai dans la pensée de me reposer, pour ainsi dire, dans mes dernieres actions; & je cherchai même les voyes de le pouvoir faire avec honneur. Ce que Mr. de Châlons m'avoit dit de Mr. le Prince, joint à ce qui me paroissoit des démarches de beaucoup de ses serviteurs, commença à me donner ombrage; & cet ombrage me fit beaucoup de peine, parce que je prevoyois que si la Fronde se brouilloit avec Mr. le Prince, nous retomberions dans des confusions étranges. Je pris le parti, dans cette vuë, d'aller au devant de tout ce qui pourroit y donner lieu. J'allai trouver Mademoiselle de Chevreuse, je lui dis mes doutes; & après que je l'eus assurée que je ferois pour ses interêts, sans exception, tout ce qu'elle voudroit, je la priai de me permettre de lui représenter qu'elle devoit toujours parler du mariage de Mr. le Prince de Conti, comme d'un honneur qu'elle recevroit, mais comme d'un honneur qui n'étoit pourtant pas au dessus d'elle; que par cette raison elle ne devoit pas le courir, mais l'attendre; que toute la dignité y étoit conservée jusques-là, parce qu'elle avoit été recherchée, & poursuivie même avec de grandes instances; qu'il s'agissoit de ne rien perdre; que je ne croyois pas qu'on voulût manquer à ce qui avoit été non seulement promis dans la prison, mais à ce qui avoit été confirmé depuis par tous les engagemens les plus solemnels, (vous remarquerez, s'il vous plaît, que Mr. le Prince de Conti soupoit presque tous les soirs à l'Hôtel de Chevreuse:) mais qu'ayant des lueurs que les

les dispositions de Mr. le Prince pour la Fronde n'étoient pas si favorables que nous avions eu sujet de l'esperer, j'étois persuadé qu'il étoit de la bonne conduite de ne pas s'exposer à une avanture aussi fâcheuse que seroit celle d'un refus d'une personne de sa qualité : qu'il m'étoit venu dans l'esprit un moyen qui me paroissoit haut & digne de sa naissance pour nous éclaircir de l'intention de Mr. le Prince, & propre à en accelerer l'effet, si elle étoit bonne, ou à en rectifier ou colorer la suite, si elle étoit mauvaise : que ce moïen étoit que je disse à Mr. le Prince, que Madame sa mere & elle m'avoient ordonné de l'assurer qu'elles ne prétendoient en façon du monde se servir des engagemens qui avoient été pris par les Traitez ; qu'elles n'y avoient consenti que pour avoir la satisfaction de lui remettre sa parole ; & que je le supliois en leur nom de croire, que si elles lui faisoient la moindre peine, ou le moindre préjudice aux mesures qu'il pouvoit avoir en vûe de prendre à la Cour, elles s'en désistoient de tout leur cœur, & qu'elles ne laisseroient pas de demeurer elles & tous leurs amis très-attachez à son service. 1651.

Mademoiselle de Chevreuse donna dans mon sens, parce qu'elle n'en avoit jamais d'autre que celui de l'homme qu'elle aimoit. Madame sa mere y tomba, parce que ses lumieres naturelles lui faisoient toujours prendre avec avidité ce qui étoit bon. Laigues s'y opposa, parce qu'il étoit lourd, & que les gens de ce caractere ont toutes les peines du monde à comprendre ce qui est double. Bellievre, Caumartin, Montresor l'emporterent à la fin en lui expliquant ce double, & en lui faisant voir que si Mr. le Prince a-

1651. voit bonne intention, ce procedé l'obligeroit; que s'il l'avoit mauvaise, il le retiendroit, & l'empêcheroit au moins de nous accabler dans un moment où nous en usions si respectueusement, si franchement & si honêtement avec lui. Ce moment étoit ce que nous avions justement & uniquement à craindre, parce que la constitution des choses nous faisoit déja voir plus que suffisamment, que si nous l'échapions d'abord, nous ne serions pas long-tems sans en rencontrer de plus défavorables. Jugez, je vous prie, de la délicatesse de celui qui pouvoit unir contre nous l'Autorité Roiale, purgée du Mazarinisme, & le parti de Mr. le Prince purgé de la faction. Sur le tout quelle sureté en Mr. le Duc d'Orleans! Vous voïez que j'avois raison de songer à prévenir l'orage & à nous faire un merite de ce qui pouvoit nous l'attirer. Je fis mon Ambassade à Mr. le Prince. Je mis entre ses mains la prétention de mon Chapeau. Je lui remis le mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pour qui je le prenois. Je sortis persuadé, & je le suis encore, qu'il avoit toute l'intention de l'executer.

Tout ce que je viens de vous dire de l'Assemblée de la Noblesse, des Etats Generaux, & de la Declaration contre les Cardinaux, tant François qu'Etrangers, fut ce qui remplit la scene depuis le 17. Fevrier 1651. jusqu'au 3. Avril. Je n'en ai pas daté les jours, parce que je vous aurois trop ennuïée par la repetition. Elle fut continuée sans interruption dans le Parlement sur ces matieres. La Cour chicana toutes choses à son ordinaire,

re, elle se relâcha aussi de toutes choses à son ordinaire. Elle fit tant par ses journées, que le Parlement de Paris écrivit à tous les Parlemens du Roïaume pour les exciter à donner Arrêt contre le Cardinal Mazarin & ils le donnerent; qu'elle fut aussi obligée de donner une Declaration d'innocence à Mrs. les Princes, qui fut un panegyrique; qu'elle fut forcée de donner une Declaration, par laquelle tous les Cardinaux tant François qu'étrangers seroient exclus des Conseils du Roi, & le Parlement n'eut pas de repos que le Cardinal n'eût quitté Sedan, & ne fût allé à Breull, maison de l'Electeur de Cologne. Le Parlement faisoit tous ces mouvemens le plus naturellement du monde, s'imaginoit-il; les ressorts étoient sous le théatre; vous les allez voir. 1651.

Mr. le Prince, qui étoit incessamment sollicité par la Cour de s'accommoder, égayoit de jour en jour le Parlement pour se rendre plus nécessaire à la Reine & à Monsieur. Et comme j'avois interêt à tenir en haleine & en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormois pas de mon côté. La Reine, dont l'animosité la plus fraiche étoit contre le Prince, me faisoit parler dans le même tems qu'elle n'oublioit rien pour l'obliger à negocier. Le Vicomte d'Autel, Capitaine des Gardes de Monsieur & mon ami particulier, étoit frere du Maréchal du Plessis-Prâlin, & il me pressa sept ou huit jours durant d'avoir une conference secrete avec lui, pour affaire, me disoit-il, où il y alloit de ma vie & de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parce que je connoissois le Maréchal du Plessis pour un grand Mazarin, &

1651. le Vicomte d'Autel pour un bon homme très-capable d'être trompé. Monsieur à qui je rendis compte de l'instance que l'on me faisoit, me commanda d'écouter le Maréchal, en prenant de toutes manieres mes précautions, & ce qui l'obligea à me donner cet ordre fut que le Maréchal lui fit dire par son frere, qu'il se soumettoit à tout ce qu'il lui plairoit, si ce qu'il me devoit dire n'étoit pas de la derniere importance à S. A. R. Je le vis donc la nuit chez le Vicomte d'Autel qui avoit sa chambre au Luxembourg, mais qui avoit aussi son logis dans la Rue d'Enfer. Il me parla sans façonner de la part de la Reine; il me dit qu'elle avoit toûjours de la bonté pour moi; qu'elle ne me vouloit point perdre; qu'elle m'en donnoit une marque en m'avertissant que j'étois sur le bord du précipice; que Mr. le Prince traittoit avec elle; qu'elle ne pouvoit s'ouvrir davantage, n'étant pas assurée de moi; mais que si je voulois m'engager à son service, elle me feroit toucher le détail au doigt & à l'œil. Cela étoit, comme vous voïez, un peu trop general. Je repondis qu'en mon particulier je ne douterois jamais de quoi que ce soit qu'il plût à la Reine de me faire dire; qu'elle jugeoit bien que Monsieur étant aussi engagé qu'il l'étoit à Mr. le Prince, il ne romproit pas avec lui, à moins, non-seulement qu'on lui fît voir des faits, mais qu'il pût lui-même les faire voir au Public. Cette parole qui étoit pourtant très-raisonnable, aigrit beaucoup la Reine contre moi. Elle dit au Maréchal: *Il veut perir, il perira.* Je l'ai su de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle vouloit dire. Servien & Lion-

Lionne traitoient avec Mr. le Prince, & ils 1651.
lui promettoient pour lui le Gouvernement de Guienne, celui de Provence pour son frere, la Lieutenance de Roi de Guienne, & le Gouvernement de Blaye pour la Rochefoucaut, qui étoit du secret de la negociation, & qui y étoit même present. Mr. le Prince devoit avoir par ce Traité ses troupes entretenues dans ces Provinces, à la reserve de celles qui seroient en garnison dans les Places qu'on lui avoit déja rendues. Il avoit mis Meillant dans Clermont, Marsin dans Stenai, Bouteville dans Bellegarde, Arnaud dans le Château de Dijon, Persan dans Mouron; jugez quel établissement! Lionne m'a assuré plusieurs fois depuis, que lui & Servien avoient fait de très-bonne foi à Mr. le Prince la proposition touchant la Guienne & la Provence, parce qu'ils étoient persuadez qu'il n'y avoit rien que la Cour ne dût faire pour le gagner. Les gens qui veulent croire du mystere à toutes ces choses, ont dit qu'ils ne penserent qu'à l'amuser. Ce qui a donné de la couleur à cette opinion est que la chose leur réüssit justement comme s'ils en eussent eu ce dessein; car Mr. le Prince qui ne douta pas que deux hommes aussi dépendans du Cardinal, n'auroient pas eu la hardiesse de lui faire des propositions de cette importance, sans son ordre, & qui d'ailleurs trouva d'abord toute la facilité imaginable pour le Gouvernement de Guienne, dont il fut effectivement pourvû, en laissant celui de Bourgogne à Mr. d'Epernon: Mr. le Prince, dis-je, ne douta point de l'aveu du Cardinal pour le Gouvernement de Provence; & avant que de l'avoir reçu, ou il consentit, ou

1651. il fit entendre qu'il consentiroit, on en parle diversement, au changement du Conseil qui arriva le 3. Avril en la maniere que je vais vous le raconter, après que je vous aurai prié de remarquer que cette faute de Mr. le Prince est, à mon opinion, la plus grande qu'il ait jamais faite contre la Politique.

Le 3. Avril Monsieur & Mr. le Prince étant allez au Palais Roïal, Monsieur y aprit que Chavigni l'intime de Mr. le Prince y avoit été mandé par la Reine, de Touraine où il étoit. Monsieur qui le haïssoit mortellement, se plaignit à la Reine de ce qu'elle l'avoit fait revenir sans lui en parler, & d'autant plus qu'elle lui alloit, (au moins selon le bruit commun,) faire prendre la place de Ministre au Conseil. La Reine lui répondit fierement, qu'il avoit bien fait d'autres choses sans elle. Monsieur sortit du Palais Roïal, Mr. le Prince le suivit. Après le Conseil la Reine envoïa Mr. de la Vrilliere demander les Seaux à Mr. de Châteauneuf. Elle les donna sur les 10. heures du soir à Mr. le Premier President, & elle envoïa Mr. de Sulli chercher son Beau-pere pour venir au Conseil tenir la place de Chancelier. La Tivolliere, Lieutenant de ses Gardes, vint donner part à Monsieur entre 10. & 11. heures de ce changement. Madame & Mademoiselle de Chevreuse n'oublierent rien pour lui en faire connoître la conséquence, qui ne devoit pas être bien difficile à prouver à un Lieutenant General de l'Etat, aussi vivement & aussi hautement offensé qu'il l'étoit. Vous n'aurez pas de peine à croire que je ne conservai pas en cette occasion la modération sur laquelle je vous ai tantôt fait

mon

mon éloge. Monsieur nous parut très-animé, & il nous assembla tous ; c'est-à-dire, Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, Mr. de Beaufort, Mr. de Nemours, Mrs. de Brissac, de la Rochefoucaut, de Chaulnes, frere aîné de celui que vous connoissez, de Vitri, de la Mothe, d'Estampes, de Fiesque, & Montresor. Il exposa le fait, & il en demanda avis. Montresor ouvrit celui d'aller demander les Seaux au Premier President de la part de S. A. R. Mrs. de Chaulnes, de Brissac, de Vitri, de Fiesque furent du même sentiment. Le mien fut que celui qui venoit d'être proposé étoit juste, & fondé sur le pouvoir legitime de Monsieur ; qu'il étoit même necessaire; mais que comme il étoit de sa bonté d'obvier à tout ce qui pouvoit arriver de plus violent dans une action de cette nature ; ma pensée n'étoit pas qu'il se fallût servir du Peuple, comme Mr. de Chaulnes venoit de dire; mais qu'il seroit, à ce qu'il me sembloit, plus à propos que Monsieur fît executer la chose par son Capitaine des Gardes; que Mr. de Beaufort & moi nous nous pourrions tenir sur les quais qui sont des deux côtez du Palais pour retenir le peuple, qui n'avoit besoin que de bride par tout où le nom de Monsieur paroissoit. Mr. de Beaufort m'interrompit à ce mot, & il me dit : *Je parlerai pour moi, Monsieur, quand j'opinerai, pourquoi m'alleguer ?* Je faillis à tomber de mon haut. Il n'y avoit pas eu entre nous la moindre ombre, je ne dis pas de division, mais de mécontentement. Mr. de Beaufort continua en disant qu'il ne repondroit pas que nous pussions contenir le peuple, & l'empêcher 1651.

1651. de jetter peut-être le Premier President dans la riviere. Quelcun du parti des Princes, (je ne me souviens pas précisément si ce fut Mr. de Nemours, ou Mr. de la Rochefoucaut,) releva & orna ce discours de tout ce qui pouvoit donner au mien figure ou couleur d'une exhortation au carnage. Mr. le Prince ajouta qu'il confessoit qu'il n'entendoit rien à la guerre des *pots de chambre*; qu'il se sentoit même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire & de sedition; mais que si Monsieur croïoit être assez outragé pour commencer la Guerre civile, il étoit tout prêt à monter à cheval, à se retirer en Bourgogne, & à faire des levées pour son service. Mr. de Beaufort se remit encore sur le même ton, & ce fut précisément ce qui abatit Monsieur, parce que voïant Mr. de Beaufort dans les sentimens de Mr. le Prince, il crut que le peuple se partageroit entre lui & moi.

Vous avez sans doute la curiosité de savoir le sujet qui obligea Mr. de Beaufort à cette conduite. Vous serez bien étonnée quand vous le saurez. Gonzeville, Lieutenant de ses Gardes, m'a dit depuis, que Madame de Nemours sa sœur, qu'il aimoit fort, l'avoit obligé par ses larmes plûtôt que par ses raisons, dans une conversation qu'il eut l'après-dînée avec elle, à ne se point separer de Mr. de Nemours qui étoit inseparable de Mr. le Prince, & que ses efforts se firent de concert avec Madame de Montbazon, qu'il pretendoit avoir été persuadée d'un côté par Vigneuil, & de l'autre par le Maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordoient en ce tems-là pour le desunir de la Fronde. Madame

de Montbazon a toûjours soûtenu au President de Bellievre, qu'elle n'avoit jamais été de ce complot, & qu'elle fut plus surprise que personne, quand Mr. de Beaufort lui dit le lendemain au matin ce qui s'étoit passé. Le President de Bellievre ne faisoit aucun fond sur tout ce qu'elle disoit, & particulierement sur cette matiere, où Mr. de Beaufort prit si mal son parti, qu'il tomba tout d'un coup à rien. Vous le verrez par la suite, & que par consequent Madame de Montbazon avoit raison de ne pas prendre sur elle sa conduite. Gonzeville m'a souvent dit depuis, que Mr. de Beaufort en fut au desespoir dès le lendemain. Je sais que Brillet qui étoit son Ecuier, a dit le contraire. Tout cela est incertain; mais ce qui m'a paru de plus sûr, est qu'il me crut perdu, voïant la Cour & Mr. le Prince reünis, & croïant que Monsieur n'auroit pas la force de se soûtenir contre eux. Il ne jugea pas bien; car je suis persuadé que si lui-même ne se fût pas détaché, Monsieur eût fait tout ce que nous eussions desiré, & qu'il l'eût fait à jeu sûr. Il ne tint pas à moi de lui faire connoître qu'il le pouvoit même sans lui, comme il étoit vrai; car comme il fut entré après cette Conference dans la chambre de Madame, où Madame & Mademoiselle de Chevreuse l'attendoient; je lui proposai en leur presence d'amuser Mrs. les Princes, sous prétexte de consulter encore sur le même sujet, & je ne lui demandai que deux heures de tems pour faire prendre les armes aux Colonels, & pour leur faire voir qu'il étoit absolument maître du peuple. Madame qui pleuroit de colere, & qui vouloit à toutes forces qu'on prît 1651.

1651. prît ce parti, l'ébranla, & il dit : *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout à l'heure, & eux, & mon neveu de Beaufort.* Ils sont allez dans le cabinet des Livres, répondit Mademoiselle de Chevreuse, attendre V. A. R. Il n'y a qu'à donner un tour de clef pour les y enfermer. J'envie cet honneur au Vicomte d'Autel ; ce sera une belle chose qu'une fille arrête un gagneur de Batailles ! Elle fit un saut en disant cela, pour y aller. La grandeur de la proposition étonna Monsieur, & comme je connoissois parfaitement son naturel, je ne la lui avois pas faite d'abord, & je ne lui avois parlé que de les amuser. Comme il avoit de l'esprit, il jugea bien que dès qu'il y auroit du bruit dans la ville il seroit absolument necessaire de les arrêter, & son imagination lui en arracha la proposition. Si Mademoiselle de Chevreuse n'eût rien dit, je ne l'eusse pas relevée, & Monsieur m'eût peut-être laissé faire ; ce qui lui eût imposé la necessité d'executer ce qu'il avoit imaginé. L'impetuosité de Mademoiselle de Chevreuse lui approcha d'abord toute l'action, il n'y a rien qui effraïe tant une ame foible. Il se mit à sifler, ce qui n'étoit jamais un bon signe, quoi que ce signe ne fut pas rare ; il s'en alla réver dans une croisée ; il nous remit au lendemain ; il passa dans le Cabinet des Livres, où il donna congé à la Compagnie ; & Mrs. les Princes sortirent du Palais Roïal en se moquant publiquement sur les degrez, de la guerre des pots de chambre.

Comme j'étois le lendemain au matin dans la chambre de Madame de Chevreuse, le President Viole y entra fort embarassé, à ce qui

qui nous parut. Il se demêla de l'Ambassade 1651.
qu'il avoit à porter, comme un homme qui en étoit fort honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire, & nous comprimes par l'autre qu'il venoit de declarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuse lui repondit galamment. Mademoiselle de Chevreuse qui s'habilloit auprès du feu, se prit à rire. Vous jugez bien que nous ne fumes pas surpris de la chose; mais je vous avoüe que je le suis encore de la maniere. Je n'ai jamais pu la concevoir; mais qui plus est, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé mille fois à Mr. le Prince; j'en ai parlé à Madame de Longueville; j'en ai parlé à Mr. de la Rochefoucaut; aucun d'eux ne m'a pu alleguer aucune raison de ce procedé si peu ordinaire en de pareilles occasions, où l'on cherche au moins toûjours des prétextes. On dit après, que la Reine avoit défendu cette alliance, & je n'en doute point. Mais je sais bien, que Viole n'en dit pas un mot dans son compliment. Ce qui est encore de plus étonnant est que Madame de Longueville m'a dit vingt fois depuis sa devotion, qu'elle n'avoit point rompu ce mariage; que Mr. de la Rochefoucaut me l'a confirmé, & que Mr. le Prince, qui est l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avoit contribué ni directement ni indirectement. Comme je disois un jour à Guitaut, que cette varieté m'étonnoit: il me repondit, qu'il n'en étoit point surpris, parce qu'il avoit remarqué sur beaucoup d'articles, que Mr. le Prince & Madame sa Sœur avoient oublié la plûpart des circonstances de ce qui s'étoit passé dans ce tems-là. Faites

re-

1651. reflexion, je vous prie, sur l'inutilité des recherches qui se font tous les jours par les Gens d'étude, à l'égard des siecles qui sont plus éloignez.

Aussitôt que Viole fut sorti de l'Hôtel de Chevreuse, je reçus un billet de Jouï qui étoit à Monsieur. Ce billet portoit, que S. A. R. s'étoit levée de fort bon matin; qu'elle paroissoit consternée; que le Maréchal de Grammont l'avoit entretenu fort long-tems, & que Goulas avoit eu une Conference particuliere avec lui; que le Maréchal de la * Ferté-Imbaut, qui étoit une maniere de girasol, commençoit à fuir ceux qui étoient remarquez dans la maison pour être de mes amis. Le Marquis de Sablonniere, qui commandoit le Regiment de Valois, & qui étoit mon ami, entra aussi un moment après, pour m'avertir que Goulas étoit allé chez Chavigni avec un visage fort gai au sortir de la conversation qu'il avoit eu avec Monsieur. Mademoiselle de Chevreuse reçut en même tems un Billet de Madame qui la chargeoit de me dire, que je me tinsse sur mes gardes, & qu'elle mouroit de peur que les menaces qu'on faisoit à Monsieur, ne l'obligeassent à m'abandonner. Ces avis me porterent à me faire un merite auprès de Monsieur du sujet que j'avois de craindre sa foiblesse, & de ce que je croïois néceſſaire pour ma sureté. Je declarai ma pensée à l'Hôtel de Chevreuse en presence des

* Jaques d'Estampes, Marquis de la Ferté-Imbault. Il fut élevé à la dignité de Maréchal de France en 1651. & mourût en 1668. âgé de 78. ans.

des gens les plus affidez du parti. Ils l'aprouverent, & je l'executai. * La voici. J'allai trouver Monsieur ; je lui dis qu'aiant eu l'honneur & la satisfaction de le servir dans les deux choses qu'il avoit eu le plus à cœur, qui étoient l'éloignement du Mazarin & la liberté de Mrs. ses Cousins, je me sentirois obligé de rentrer purement dans les exercices de ma profession, quand je n'aurois point d'autres raisons que celle de prendre un tems aussi propre que celui-là pour m'y remettre: que je serois le plus imprudent de tous les hommes, si je le manquois dans une occasion, où non seulement mon service ne lui étoit plus utile, mais où ma presence même lui seroit d'un grand embarras; que je n'ignorois pas qu'il étoit accablé d'instances & d'importunitez sur mon sujet, & que je le conjurois de les faire finir en me permettant de me retirer dans mon Cloître. 1651.

Il feroit inutile que je vous achevasse ce discours; vous en jugez assez la suite. Je ne puis vous exprimer le transport de joie qui parut dans les yeux, & sur le visage de Monsieur, quoi qu'il soit l'homme du monde le plus dissimulé, & qu'il fît en paroles tous ses efforts pour me retenir. Il me promit qu'il ne m'abandonneroit jamais; il m'avoua que la Reine l'en pressoit; & il m'assura que bien que la réünion de la Reine & des Princes l'obligeât à faire bonne mine; il n'oublieroit jamais le cruel outrage qu'il venoit de recevoir: qu'il auroit fait des merveilles, si Mr. de Beaufort ne lui avoit pas

* Voyez là-dessus les Memoires de Joly Tome I. page 131.

1651. manqué; que sa desertion étoit cause qu'il avoit molli, parce qu'il avoit cru qu'il pouvoit partager le peuple; que je me donnasse un peu de patience, & que je verrois qu'il sauroit bien prendre son tems pour remettre les gens à leur devoir. Je ne me rendis pas; il se rendit, mais avec de grandes promesses de me conserver toute sa vie dans son cœur, & d'entretenir par Jouï un commerce secret. Il voulut savoir mon sentiment sur la conduite qu'il avoit à tenir, il me mena chez Madame, qui étoit au lit, pour me le faire dire devant elle. Je lui conseillai de s'accommoder avec la Cour, & de mettre pour unique condition que l'on ôtât les Seaux à Mr. le Premier President: ce que je fis sans aucune animosité contre sa personne; car il est vrai, que bien que nous fussions toûjours de parti contraire, je l'aimois naturellement. Mais j'agissois ainsi, parce que j'eusse cru trahir ce que je devois à Monsieur, si je ne lui eusse representé la honte qu'il y auroit pour lui, de souffrir que les Seaux demeurassent à un homme qui les avoit eu sans la participation du Lieutenant General de l'Etat. Madame reprit tout d'un coup: *Et de Chavigni, vous n'en dites rien?* Non, Madame, lui repondis-je, parce qu'il est bon qu'il demeure. La Reine le hait mortellement; il hait mortellement le Mazarin, on ne l'a remis au Conseil, que parce qu'il plait à Mr. le Prince: voilà deux ou trois grains qui altereroient la composition du monde la plus naturelle; laissez-le, Madame, il y est admirable pour Monsieur, dont l'interêt n'est pas, qu'une confederation dans laquelle il n'entre que par force, dure longtems.

têms. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce M. de Chavigny dont est question avoit été favori & même fils, à ce qu'on a cru, du Cardinal de Richelieu; qu'il avoit été fait par lui Chancelier de Monsieur, & que ce Chancelier traitoit si familierement Monsieur, son maître, qu'un jour il lui fit tomber un bouton de son pourpoint en lui disant : *Je veux bien que vous sachiez que Mr. le Cardinal vous fera sauter quand il voudra, comme je fais sauter ce bouton.* Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur. Vous voïez, que Madame n'avoit pas tout-à-fait tort de se ressouvenir de Chavigny. Monsieur eut de la peine à le souffrir dans le Conseil; il se rendit pourtant à ma raison. Il ne s'opiniâtra que sur le Garde des Seaux. On le destitua. On crut à la Cour, que l'on en étoit quitte à bon marché, & on avoit raison. 1651.

Au sortir de chez Monsieur j'allai prendre congé de Mrs. les Princes. Ils étoient avec Madame de Longueville & Madame la Palatine à l'Hôtel de Condé. Le Prince de Conti reçut mon compliment en riant, & en me traitant de bon Pere Hermite. Madame de Longueville ne me parut pas y faire beaucoup de reflexion. Mais Mr. le Prince en conçut la conséquence; & je vis clairement que ce pas de ballet l'avoit surpris. Madame la Palatine l'observa mieux que personne & vous le verrez dans la suite. Je me retirai dans mon Cloître de Notre-Dame, où je ne m'abandonnai pas si fort à la Providence, que je ne me servisse aussi des moyens humains pour me défendre de l'insulte de mes ennemis.

1651. Annery, avec la Noblesse du Vexin, me rejoignit ; Château-Briant, Château-Renaut, le Vicomte de Lamet, Argenteuil, le Chevalier d'Humieres se logerent dans le Cloître ; Balantin & le Comte de Craffort avec cinquante Officiers Ecossois, qui avoient été des troupes de Montross, furent distribuez dans les maisons de la Rue-neuve qui m'étoient le plus affectionnées. Les Colonels & les Capitaines du quartier, qui étoient dans mes interêts, eurent chacun leur signal & leur mot de ralliement. Enfin je me résolus d'attendre ce que le Chapitre des accidens produiroit, en remplissant exactement les devoirs de ma profession, & en ne donnant plus aucune apparence d'intrigues du monde. Joüi ne me voyoit qu'en cachette ; je n'allois plus que la nuit à l'Hôtel de Chevreuse avec Malclerc. Je ne voyois plus que des Chanoines & des Curez. La raillerie en étoit forte au Palais Royal, & à l'Hôtel de Condé. Je fis faire en ce tems-là une voliere dans une croisée, & Nogent en fit le proverbe ; *Le Coadjuteur siffle les linotes.* La disposition de Paris me consoloit fort du ridicule du Palais Royal ; j'y étois très-bien, & d'autant mieux que tout le monde y étoit fort mal. Les Curez, les Habituez, les Mendians avoient été informez avec soin des negociations de Mr. le Prince. Je donnois des bottes à Mr. de Beaufort, qu'il ne paroit pas avec toute l'adresse necessaire. Mr. de Châteauneuf, qui s'étoit retiré à Montrouge après qu'on lui eut ôté les Seaux, me donnoit tous les avis qui lui venoient d'ordinaire très-bons, du Maréchal de Villeroi, & du Commandeur de Jarzai. Monsieur qui

dans

dans le fond du cœur étoit enragé contre la 1651.
Cour, entretenoit très-soigneusement le commerce que j'avois avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables.

Le Vicomte d'Autel vint chez moi entre minuit & une heure, & il me dit que le Maréchal du Plessis son frere étoit dans le fond de son Carosse à la porte. Comme il fut entré il m'embrassa en me disant : *Je vous saluë comme notre Ministre.* Comme il vit que je souriois à ce mot, il y ajouta : *Non, je ne raille pas : il ne tiendra qu'à vous que vous ne le soyez. La Reine vient de me commander de vous dire, qu'elle remet entre vos mains la personne du Roi & sa Couronne. Ecoutez-moi.* Il me conta ensuite tout le prétendu Traité de Monsieur le Prince avec Servien & Lionne, dont je vous ai déja parlé. Il me dit que le Cardinal avoit mandé à la Reine, que si elle ajoûtoit le Gouvernement de Provence à celui de Guyenne, sur lequel elle venoit de se relâcher, elle étoit deshonorée à jamais ; & que le Roi son fils, quand il seroit en âge la considereroit comme celle qui auroit perdu son Etat : qu'elle voyoit son zele pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres interêts : que ce Traité portant son établissement comme il le portoit, il y pouvoit trouver son compte, parce que le Ministre du Roi affoibli trouvoit quelquefois plus d'avantage pour son particulier dans la diminution de l'autorité que dans son agrandissement : (il eût eu peine à prouver cette these,) mais qu'il aimoit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte, que de consentir que la Reine contribuât elle-même à

1651. cette diminution, & particulierement pour la consideration de lui Mazarin. Le Maréchal du Plessis, à ce dernier mot, tira la Lettre de sa poche, écrite de la main du Cardinal, que je connoissois très-bien. Je ne me souviens pas d'avoir vu en ma vie une si belle Lettre. Voici ce qui me la fit croire ostensive; ce n'est pas de ce qu'elle n'étoit point en chifre, car elle étoit venue par une voye très-sûre. Elle finissoit ainsi; ,, Vous savez, ,, Madame, que le plus capital ennemi que ,, j'aye au monde est le Coadjuteur; servez-vous-en, Madame, plûtôt que de ,, traiter avec Mr. le Prince aux conditions ,, qu'il demande; faites-le Cardinal, donnez-lui ma place; mettez-le dans mon ,, apartement. Il sera peut-être plus à Monsieur qu'à Votre Majesté; mais Monsieur ,, ne veut point la perte de l'Etat. Ses intentions dans le fond ne sont point mauvaises; enfin tout, Madame, plûtôt que ,, d'accorder à Mr. le Prince ce qu'il demande. S'il l'obtenoit, il n'y auroit plus ,, qu'à le mener à Reims ". Voilà la Lettre du Cardinal. Il ne me souvient peut être pas des propres paroles; mais je suis assuré que c'en étoit la substance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis de cette Lettre dans mon ame. Je temoignai au Maréchal que je la croyois très-sincere & qu'il ne se pouvoit pas par consequent que je ne me sentisse très-obligé. Mais comme dans la verité je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la Cour; je résolus aussi sans balancer d'en user de même du mien; de ne point accepter le Ministere, & d'en tirer, si je pouvois, le Cardi-

dinalat. Je repondis au Maréchal du Plessis, 1651.
que j'étois sensiblement obligé à la Reine, & que pour lui témoigner ma reconnoissance je la supliois de me permettre de la servir sans interêt; que j'étois très-incapable du Ministere par toutes sortes de raisons; qu'il n'étoit pas même de la dignité de la Reine d'y élever un homme encore tout chaud & tout fumant, pour ainsi parler, de la faction; que le titre même me rendroit inutile à son service du côté de Monsieur, & encore beaucoup davantage du côté du Peuple. C'étoient les deux endroits, qui dans la conjoncture presente lui étoient les plus considerables. „ Mais, reprit tout d'un coup le „ Maréchal du Plessis, il faut quelqu'un pour „ remplir la niche. Tant qu'elle sera vuide „ Mr. le Prince dira toujours que l'on y veut „ remettre le Cardinal, & c'est ce qui lui „ donnera de la force. Vous avez d'autres „ sujets, lui repondis-je, bien plus propres „ à cela que moi. A quoi le Maréchal re- „ pondit: Le Premier President ne seroit „ pas agréable aux Frondeurs. La Reine, „ ni Monsieur ne se fieront jamais à Chavi- „ gny“. Après bien des tours, je lui nommai Monsieur de Châteauneuf. Il se récria à ce mot? „ Eh! quoi, me dit-il, vous ne savez pas „ que ce fut lui qui s'opposa à votre Cha- „ peau à Fontainebleau? Vous ne savez pas „ que ce fut lui qui écrivit ce beau Memorial „ de sa main, qui fut envoyé à votre hon- „ neur & louange au Parlement“? Voilà précisement où j'ai apris cette derniere circonstance; car je savois déja la piece de Fontainebleau. Je repondis au Maréchal que je n'étois pas peut-être si ignorant qu'il se

1651. l'imaginoit; mais que les tems avoient apporté des raccommodemens, qui à l'égard du public avoient couvert le passé: que je craignois comme la mort la necessité des Apologies. „ Mais, reprit le Maréchal, si nous „ vous remettons en main le Memoire envoyé au Parlement.... Si vous me le remettez en main, repartis-je, j'abandonnerai Mr. de Châteauneuf; car en ce cas „ le Memoire qui a été écrit depuis notre „ racommodement me servira d'apologie". Le Maréchal s'agita beaucoup sur cet article, sur lequel il prit occasion de me dire plus délicatement qu'à lui n'apartenoit, que Monsieur m'avoit aussi abandonné; ce qu'il coula pour découvrir comment j'étois avec lui. Je voulus bien lui en donner le contentement en lui répondant, qu'il étoit vrai, mais que je ne le traiterois pas néanmoins comme Mr. de Châteauneuf. J'ajoutai à la reponse un petit souris, comme s'il m'eût échapé, pour lui faire voir que je n'étois peut-être pas si maltraité de Monsieur qu'on avoit cru. Comme il vit que je m'étois refermé après avoir jetté cette petite lueur, il me dit: Il faudroit que vous vissiez vous-même la Reine. Je ne fis pas semblant de l'avoir entendu, & il le repeta encore une fois; & puis tout d'un coup il jetta un papier sur la table en disant: *Tenez, lisez, vous fierez-vous à cela?* C'étoit un écrit signé de la Reine, qui me promettoit toute sorte de sûreté, si je voulois aller au Palais Roïal. Non, dis-je au Maréchal, & vous l'allez voir. Je baisai le papier avec un profond respect & je le jettai dans le feu, en disant: *Quand me voulez-vous mener chez la Reine?*

Je

Je n'ai jamais vu un homme plus surpris que le Maréchal. Nous convinmes que je me trouverois à minuit dans le Cloître St. Honoré. Je n'y manquai pas, il me mena au petit Oratoire, par un degré derobé. La Reine y entra un quart d'heure après; le Maréchal sortit, & je restai tout seul avec elle. Sa Majesté n'oublia rien pour m'obliger à prendre le titre de Ministre, & l'apartement du Cardinal au Palais Royal, que ce qui étoit précisement & uniquement necessaire pour m'y resoudre: car je connus clairement qu'elle avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit & dans le cœur; & quoi qu'elle affectât de me dire que bien qu'elle l'estimât beaucoup, & qu'elle l'aimât fort, elle ne vouloit pas perdre l'Etat pour lui; j'eus tout lieu de croire, qu'elle y étoit plus disposée que jamais. Je fus convaincu, avant même que je sortisse de l'Oratoire, que je ne me trompois pas dans mon jugement; car aussitôt qu'elle eût vu que je ne me rendois pas sur le Ministere, elle me montra le Cardinalat, mais comme le prix des efforts que je ferois pour l'amour d'elle, me disoit-elle, pour le retablissement du Mazarin. Je crus alors qu'il étoit nécessaire que je m'ouvrisse, quoi que le pas fût fort délicat: mais j'ai toute ma vie estimé, que *quand on se trouvoit obligé à faire un discours que l'on prevoit ne devoir pas agréer, l'on ne peut lui donner trop d'aparence de sincerité, parce que c'est l'unique voye pour l'adoucir.* Voici ce que sur ce principe je dis à la Reine. 1651.

„ Je suis au desespoir, Madame, qu'il
„ ait plu à Dieu de reduire les affaires dans
„ un état qui ne permet pas seulement,

 „ mais

1651. „ mais qui ordonne même à un Sujet de par-
„ ler à sa Souveraine, comme je vais parler
„ à Votre Majesté. Elle sait mieux que per-
„ sonne, que l'un de mes crimes auprès du
„ Cardinal est d'avoir predit cela, & j'ai
„ passé pour l'auteur de ce dont je n'ai ja-
„ mais été que le prophete. L'on y est,
„ Madame; Dieu sait mon cœur, & que
„ personne en France, sans exception, n'en
„ est plus affligé que moi. Votre Majesté
„ souhaite & avec beaucoup de justice de
„ s'en tirer; & je la suplie très-humble-
„ ment de me permettre de lui dire, qu'el-
„ le ne le peut faire à mon sens, tant qu'el-
„ le pensera au rétablissement du Cardinal.
„ Je ne dis pas cela, Madame, dans la pen-
„ sée que je le puisse persuader à Votre
„ Majesté, ce n'est que pour m'aquitter de
„ ce que je lui dois. Je coule le plus legere-
„ ment qu'il m'est possible sur ce point que
„ je sais n'être pas agréable à Votre Ma-
„ jesté, & je passe à ce qui me regarde.
„ J'ai, Madame, une passion si violente de
„ pouvoir recompenser par mes services ce
„ que mon malheur m'a forcé de faire dans
„ les dernieres occasions, que je ne recon-
„ nois plus de regles à mes actions, que cel-
„ les que je me forme sur le plus ou le
„ moins d'utilité, dont elles vous peuvent
„ être. Je ne puis proferer ce mot, sans
„ revenir encore à suplier humblement Vo-
„ tre Majesté de me le pardonner. Dans les
„ tems ordinaires cela seroit criminel, par-
„ ce que l'on ne doit considerer que la vo-
„ lonté du Maître. Dans les malheurs où
„ l'Etat est tombé, l'on peut & l'on est mê-
„ me obligé, lors que l'on se trouve dans

„ de

„ de certains postes, à n'avoir égard qu'à 1651.
„ le servir; & c'est là une chose dont un
„ homme de bien ne se doit jamais tenir
„ dispensé. Je manquerois au respect que
„ je dois à Votre Majesté, si je prétendois
„ contrarier par toute autre voye que par
„ une très-humble & très-simple remontran-
„ ce les pensées qu'elle a pour M. le Cardi-
„ nal: mais je crois, que je n'en sors pas,
„ vu les circonstances, en lui représen-
„ tant avec une profonde soumission, ce
„ qui me peut rendre utile ou inutile à son
„ service dans la conjoncture presente. Vous
„ avez, Madame, à vous défendre contre
„ Mr. le Prince qui veut le retablissement
„ de Mr. le Cardinal, à condition que vous
„ lui donnerez par avance de quoi le perdre
„ quand il lui plaira. Vous avez besoin pour
„ lui résister de Monsieur qui ne veut point
„ le retablissement du Cardinal & qui, su-
„ posé son exclusion, veut tout ce qu'il
„ vous plaira. Vous ne voulez point, Ma-
„ dame, donner à Mr. le Prince ce qu'il
„ demande, ni à Monsieur ce qu'il souhai-
„ te. J'ai toute la passion du monde pour
„ vous servir contre l'un, & pour vous ser-
„ vir auprès de l'autre, & il est constant
„ que je n'y puis reüssir, qu'en prenant les
„ moyens qui sont propres à ces deux fins.
„ Mr. le Prince n'a de force contre Votre
„ Majesté que celle qu'il tire de la haine
„ qu'on a contre M. le Cardinal, & Mon-
„ sieur n'a de consideration, (hors celle de
„ sa naissance,) capable de vous servir uti-
„ lement contre Mr. le Prince, que celle
„ qu'il emprunte de ce qu'il a fait contre
„ Mr. le Cardinal. Vous voiez, Madame,

„ qu'il

1651. „ qu'il faudroit beaucoup d'art pour concilier ces contradictions, quand même l'esprit de Monsieur seroit gagné en sa faveur. Il ne l'est pas; & je vous proteste „ que je ne crois pas qu'il puisse l'être, & „ que s'il entrevoyoit que je l'y voulusse porter, il se mettroit aujourd'hui plûtôt que „ demain entre les mains de Mr. le Prince". La Reine sourit à ces dernieres paroles, & elle me dit: *Si vous le vouliez, si vous le vouliez....* Non, Madame, repris-je, je vous le jure sur ce qu'il y a en ce monde de plus sacré. *Revenez à moi*, me dit-elle, *& je me moquerai de votre Monsieur qui est le dernier des hommes*. Je lui repondis: „ Je vous jure, Madame, que si j'avois fait ce pas, & qu'il „ parût le moins du monde que je me fusse radouci pour le Cardinal, je serois plus „ inutile à votre service auprès de Monsieur „ & du peuple, que le Prelat de Dole, parce que je serois sans comparaison plus haï „ de l'un & de l'autre". La Reine se mit alors en colere & me dit que Dieu protegeroit le Roi son fils, puis que tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi-quart d'heure dans de grands mouvemens, dont elle revint après assez bonnement. Je voulois prendre ce moment pour suivre le fil du discours que je lui avois commencé. Elle m'interrompit, en me disant: „ Je ne vous „ blâme pas tant à l'égard de Monsieur que „ vous pensez. C'est un étrange Seigneur. „ Mais, reprit-elle tout d'un coup, je fais „ tout pour vous, je vous ai offert place „ dans le Conseil, je vous offre la nomination du Cardinalat, que ferez-vous pour „ moi"? Si Votre Majesté, *lui repondis-je*,

m'a-

„ m'avoit permis d'achever ce que j'avois com- 1651.
„ mencé, elle auroit déja vu que je n'étois
„ pas venu ici pour recevoir des graces, mais
„ pour essaïer de les meriter". Le visage de la
Reine s'épanouït à ce mot, *hé que ferez-vous?*
me dit-elle fort doucement. „ Votre Ma-
„ jesté me permet-elle ou plûtôt me com-
„ mande-t-elle de lui dire une sotise, par-
„ ce que ce sera manquer au respect qu'on
„ doit au Sang Roïal"? *Dites, dites*, reprit
la Reine avec impatience. „ Madame, lui
„ repartis-je, j'obligerai Mr. le Prince à sor-
„ tir de Paris avant qu'il soit huit jours &
„ je lui enleverai Monsieur dès demain".
La Reine transportée de joye me tendit la
main en me disant: *Touchez-là; & vous êtes
après-demain Cardinal & de plus le second de
mes amis*. Elle entra ensuite dans les moïens,
je les lui expliquai, ils lui plurent jusqu'à
l'emportement; elle eut la bonté de souffrir
que je lui fisse un detail & une maniere d'a-
pologie du passé; elle conçut, ou fit sem-
blant de concevoir une partie de mes rai-
sons, elle combatit les autres avec bonté &
douceur. Elle revint ensuite à me parler du
Mazarin & à me dire qu'elle vouloit que
nous fussions amis, & je lui fis voir que je
me rendrois absolument inutile à son servi-
ce, pour peu que l'on touchât cette corde,
que je la conjurois donc de me laisser le ca-
ractere d'Ennemi de Mazarin. *Mais vrai-
ment*, dit la Reine, *je ne crois pas qu'il y
ait jamais eu une chose si étrange que celle-
là! Il faut, que pour me servir, vous deve-
niez l'Ennemi de celui qui a ma confiance!*
„ Oui, Madame, il le faut, & n'ai-je pas
„ dit à Votre Majesté, en entrant ici, que
„ l'on

1650. „ l'on eſt tombé dans un tems où un hom-
„ me de bien a quelquefois honte de parler
„ comme il y eſt obligé " ? J'ajoutai :
„ Mais Madame pour faire voir à Votre
„ Majeſté que je vai même à l'égard de Mr.
„ le Cardinal juſqu'où mon devoir & mon
„ honneur me le permettent, je lui fais une
„ propoſition. Qu'il ſe serve de l'état où je
„ ſuis avec Mr. le Prince, comme je me
„ ſers de l'état où Mr. le Prince eſt avec lui,
„ il y pourra peut-être trouver ſon compte,
„ comme j'y trouve le mien ". La Reine ſe prit à rire & de bon cœur; puis elle me demanda ſi je dirois à Monſieur ce qui venoit de ſe paſſer ? Je lui repondis que je ſavois certainement qu'il l'aprouveroit & que pour le lui temoigner le lendemain au Cercle, il lui parleroit d'un apartement qu'elle vouloit faire accommoder ou faire à Fontainebleau. Comme je la ſupliai de garder le ſecret, elle me répondit qu'elle en avoit bien plus de ſujet que je ne penſois. Elle me dit ſur cela tout ce que la rage fait dire contre Servien & Lionne, qu'elle apella vint fois des perfides. Elle traita Chavigny de petit coquin, & finit par le Tellier, en diſant; *il n'eſt pas traître comme les autres, mais il eſt foible & n'eſt pas aſſez reconnoiſſant.* „ Madame, repris-je, „ je ſuplie Votre Majeſté de me per-
„ mettre de lui dire, que tant que la niche du
„ premier Miniſtre ſera vuide, M. le Prince en
„ prendra une grande force, parce qu'il la
„ fera toujours paroître comme prête à re-
„ cevoir le Cardinal ". Il eſt vrai, me repondit la Reine, „ & j'ai fait reflexion ſur
„ ce que vous en avez dit la nuit paſſée au
„ Maréchal du Pleſſis. Le vieux Château-
„ neuf

„ neuf est bon pour cela, mais le Cardinal 1651.
„ y aura bien de la peine, parce qu'il le
„ hait mortellement & il en a sujet. Le Tel-
„ lier croit qu'il n'y a que lui à mettre en
„ cette place, mais à propos de cela, ajou-
„ ta-t-elle, j'admire votre folie! Vous vous
„ faites un point d'honneur de rétablir cet
„ homme qui est le plus grand ennemi que
„ vous ayez sur la terre. Attendez....
En disant cette parole, elle sortit du petit Oratoire, & y rentra aussitôt en jettant sur un petit autel le Memoire qui avoit été envoyé contre moi au Parlement. Ce Memoire étoit brouillé & raturé, mais écrit de la main de Mr. de Châteauneuf. Je lui dis après l'avoir lu: „ S'il vous plaît, Mada-
„ me, de me permettre de le faire voir,
„ je me separerai dès demain de Mr. de Châ-
„ teauneuf; mais Votre Majesté juge bien
„ qu'à moins d'une justification de cette na-
„ ture je me deshonorerois. Non, repon-
„ dit la Reine, je ne veux pas que vous le
„ montriez. Châteauneuf nous est bon; & au
„ contraire il faut que vous lui fassiez meilleur
„ visage que jamais". Elle me reprit des mains son papier. „ Je le garde, dit-elle, pour
„ le faire voir en tems & lieu à sa bonne
„ amie Madame de Chevreuse: mais à pro-
„ pos de bonne amie, ajouta la Reine, vous
„ en avez une meilleure peut-être que vous
„ ne pensez. Devinez-la: C'est la Palatine,
„ reprit-elle". Je demeurai tout étonné, parce que je croyois la Palatine encore dans les interêts de Mr. le Prince. „ Vous êtes
„ surpris, me dit la Reine, elle est moins
„ contente de Mr. le Prince que vous ne
„ l'êtes, voyez-la, je suis convenuë avec

„ elle

1651. „ elle que vous regleriez ensemble ce qu'il „ faut mander sur tout ceci à Mr. le Cardi- „ nal, car vous croyez facilement que je „ n'executerai rien sans avoir de ses nou- „ velles : ce n'est pas, ajouta-t-elle, que „ cela soit necessaire à l'égard de votre Car- „ dinalat, car il y est très-bien resolu & il „ reconnoit de bonne foi que vous ne pou- „ vez plus vous-même vous en défendre : „ mais enfin, il le faut persuader pour Châ- „ teauneuf, ce qui sera très-difficile. La „ Palatine vous dira encore autre chose. Il „ faut que Bertet parte, le tems presse, vous „ voïez comme Mr. le Prince me traite ! „ Il me brave tous les jours depuis que j'ai „ desavoué mes deux traîtres ". C'est ainsi qu'elle apelloit Servien & Lionne. Vous verrez qu'elle changea bientôt de sentiment à l'égard du dernier. Je pris ce moment où elle rougissoit de colere, pour lui bien faire ma Cour, en lui repondant : „ Avant qu'il soit „ deux jours, Madame, Mr. le Prince ne „ vous bravera plus. Votre Majesté veut „ attendre des nouvelles de Mr. le Cardinal „ pour effectuer ce qu'elle me fait l'honneur „ de me promettre ; je la suplie très-hum- „ blement de me permettre de n'attendre „ rien pour la servir ". La Reine fut tou- chée de cette parole qui lui parut honnête. Le vrai est qu'elle m'étoit de plus necessai- re, car je voyois que Mr. le Prince depuis cinq ou six jours gagnoit du terrain par les éclats qu'il faisoit contre Mazarin, & qu'il étoit tems que je parusse, pour en prendre ma part. Je fis valoir sans affectation à la Reine la démarche que je meditois, & j'ache- vai de lui en expliquer la maniere, que

j'avois

J'avois déja touchée dans le discours. Elle en 1651.
fut transportée de joye. La tendresse qu'elle avoit pour son cher Cardinal fit qu'elle eût un peu de peine à agréer que je continuasse à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on étoit obligé à tous les quarts d'heure de le dechirer. Elle se rendit toutefois à la consideration de la necessité.

Comme j'étois déja sorti de l'Oratoire, elle me rapella pour me dire qu'au moins je me ressouvinsse bien que c'étoit Mr. le Cardinal qui lui avoit fait instance de me donner la nomination. A quoi je lui repondis que je m'en sentois très-obligé & que je lui en temoignerois toujours ma reconnoissance en tout ce qui ne seroit pas contre mon honneur; qu'elle savoit ce que je lui avois dit d'abord, & que je la pouvois assurer que je la tromperois doublement, si je lui disois que je la puisse servir pour le rétablissement de Mr. le Cardinal dans le Ministere. Je remarquai qu'elle réva un peu; & puis elle me dit d'un air assez gai: *Allez, vous êtes un vrai demon. Voyez la Palatine, bon soir. Que je sache la veille, le jour que vous irez au Palais.* Elle me mit entre les mains de Gabouri, (car elle avoit renvoïé le Marechal du Plessis) qui me conduisit par je ne sai combien de détours presque à la porte de la Cour des Cuisines.

J'allai le lendemain la nuit chez Monsieur, qui eut une joie que je ne puis vous exprimer. Il me gronda toutefois beaucoup de ce que je n'avois pas accepté le Ministere, & l'apartement du Palais Roïal, en me disant que la Reine étoit une femme d'habitu-

1651. de, dans l'esprit de laquelle je me serois peut-être insinué. Je ne suis pas encore persuadé que j'aie eu tort en cette rencontre. *On ne se doit jamais jouer avec la faveur; on ne la peut trop embrasser quand elle est veritable, on ne la peut trop éloigner quand elle est fausse.*

J'allai au sortir de chez Monsieur chez la Palatine, d'où je ne sortis qu'un moment avant le jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu sur ma memoire pour y rapeller les raisons qu'elle me dit de son mécontentement contre le Prince. Je sai bien qu'il y en avoit 3. ou 4. je ne me ressouviens que de deux, dont l'une, à mon sens, fut plus alleguée pour moi, que pour la personne interessée; & l'autre étoit en tout sens très-solide & très-veritable. Elle prenoit part à l'outrage que Mademoiselle de Chevreuse avoit reçu, parce que c'étoit elle qui avoit porté la premiere parole du mariage. Mr. le Prince n'avoit pas fait ce qu'il avoit pû pour faire donner la Surintendance des Finances au bon homme la * Vieuville, pere du Chevalier du même nom qu'elle aimoit éperdument. Elle me dit que la Reine lui en avoit donné parole positive, elle y engagea la mienne, j'engageai la sienne pour mon Cardinalat. Nous nous tinmes fidelement parole de part & d'autre, & je crois dans la verité lui devoir le chapeau, parce qu'elle ménagea si adroitement le Cardinal, qu'il ne put

* Charles de la Vieuville I. du nom, Marquis & ensuite Duc de la Vieuville Grand Fauconnier de France & Surintendant des Finances, mort en 1653.

put enfin s'empêcher avec les plus mauvaises intentions du monde de le laisser tomber sur ma tête. Nous concertâmes cette nuit-là & la suivante tout ce qu'il y avoit à regler touchant le voïage de Bertet. La Palatine écrivit pour lui une grande depêche en chiffre au Cardinal; qui est une des plus belles pieces qui se soit peut-être jamais faite. Elle lui parloit entre autres du refus que j'avois fait à la Reine de la servir à l'égard de son retour en France, si délicatement, & si habilement, qu'il me sembloit à moi-même que ce fut la chose du monde qui lui fut la plus avantageuse. Vous pouvez juger que je ne m'endormis pas du côté de Rome. Je préparai de celui de Paris les esprits à l'ouverture de la nouvelle scene, que je meditois. L'importance des Gouvernemens de Guienne, & de Provence fut exaggerée, le voisinage d'Espagne & d'Italie fut figuré; les Espagnols qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenai, quoi que Mr. le Prince en tînt la Citadelle ne furent pas oubliez. Après que j'eus un peu arrosé le public, je m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis que j'étois au desespoir que l'état où je voïois les affaires m'obligeât à sortir de la retraite où je m'étois resolu; que j'avois esperé qu'après tant d'agitation & de trouble, on pourroit jouïr de quelque calme & d'une honnête tranquillité; qu'il me paroissoit que nous tomberions dans une condition beaucoup plus mauvaise que celle dont nous venions de sortir; parce que les negotiations que l'on faisoit continuellement avec le Mazarin faisoient bien plus de mal à l'Etat que son Ministere; qu'elles entretenoient la Rei-

1651.

1651. ne dans l'esperance de son rétablissement; & qu'ainsi rien ne se faisoit que par lui; & que comme les pretentions de Mr. le Prince étoient immenses, nous courions fortune d'avoir une Guerre Civile pour prealable de son rétablissement, qui seroit le prix de l'accommodement; que Monsieur en seroit la victime, mais que sa qualité le sauveroit du sacrifice, & que les pauvres Frondeurs y demeureroient égorgez. Ce canevas beau & fort, comme vous voïez, qui fut mis & étendu sur le métier par Caumartin, fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faisois voir. Je réussis. Je m'aperçus qu'en 3. ou 4. jours j'avois fait mon effet; & je mandai à la Reine par Madame la Palatine que le lendemain j'irois au Palais. Jugez, s'il vous plaît, de la joie qu'elle en eut, par un emportement qui ne merite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me semble que je vous ai déja dit que Madame de Chevreuse avoit toûjours assez gardé de mesures avec la Reine, & qu'elle avoit pris soin de lui faire croire qu'elle étoit beaucoup plus emportée par sa fille que par elle-même à tout ce qui se passoit. Je ne puis bien vous dire ce que la Reine en crut effectivement, parce que j'ai observé sur ce point beaucoup de pour & de contre. Ce qui s'ensuivit fut que Madame de Chevreuse ne cessa point d'aller au Palais Roïal, dans le tems même que Mr. le Prince s'y croïoit le Maître, ni de parler à la Reine avec beaucoup de familiarité, dès que le Traité qu'il croïoit avoir conclu avec Servien & Lionne fut desavoué. Elle étoit dans

le

le cabinet avec Mademoiselle sa Fille le jour 1651.
que la Palatine venoit d'écrire à la Reine que j'irois au Palais. La Reine apella Mademoiselle de Chevreuse, & lui demanda si je continuois dans cette resolution. Mademoiselle de Chevreuse lui aiant repondu que j'irois, la Reine la baisa 2. ou 3. fois, en lui disant: *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal.*

Vous avez vû ci devant que Mr. le Prince égayoit de tems en tems le Parlement pour se rendre plus considerable à la Cour. Quand il sut que le Cardinal avoit rompu le Traité de Servien & de Lionne, il n'oublia rien pour l'enflammer, afin de se rendre plus redoutable à la Reine. Il y avoit tous les jours quelque nouvelle scene. Tantôt l'on envoïoit dans les Provinces informer contre le Cardinal. Tantôt l'on faisoit des recherches de ses effets dans Paris. Tantôt l'on declamoit dans les Chambres assemblées contre les Bertet, les Brachets & les Fouquets qui alloient & venoient, incessamment de Paris à Breull. Et comme depuis ma retraite j'avois cessé d'aller au Parlement, j'aperçus que l'on se servoit de mon absence pour faire croire que je mollissois à l'égard du Mazarin & que j'aprehendois de me trouver dans les occasions où je pourrois être obligé de me declarer sur son sujet. Un certain Montardé, mechant Ecrivain à qui de Vardes avoit fait couper le nez pour je ne sai quel libelle qu'il avoit fait contre Madame la Maréchale de Guebriant sa sœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la miserable fortune du Commandeur de St. Simon, Chef des criailleurs du parti des Princes, & m'attaqua par douze ou quinze libelles tous plus mau-

1651. vais l'un que l'autre, en douze ou quinze jours de tems. Je me les faisois aporter regulierement sur l'heure de mon dîner, pour les lire publiquement au sortir de Table en presence de tous ceux qui se trouvoient chez moi. Et quand je crus avoir fait connoître suffisamment aux particuliers, que je méprisois ces sortes d'invectives, je me résolus de faire voir au public que je les savois relever. Je travaillai pour cela avec soin à une reponce courte, mais generale, que j'intitulai: *L'Apologie de l'ancienne & légitime Fronde*; dont la lettre paroissoit être contre le Mazarin, & dont le sens étoit proprement contre ceux qui se servoient de son nom pour abatre l'autorité Roïale. Je la fis crier & debiter dans Paris par cinquante Colporteurs qui parurent en même tems dans differentes rues, & qui étoient soûtenus dans toutes par des gens apostez pour cela. J'allai le même matin au Palais avec 400. hommes. Je pris ma place après avoir fait une profonde reverence à Mr. le Prince que je trouvai devant le feu de la Grand' Chambre. Il me salua fort civilement. Il parla dans la Seance avec beaucoup d'aigreur contre le transport d'argent hors du Roïaume par Cantarini Banquier du Cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas non plus, & que tout ce qui étoit de la vieille Fronde se piqua de rencherir sur la nouvelle. Celle-ci en parut embarassée, & Croissi qui en étoit & qui venoit de lire l'Apologie de l'ancienne, dit à Caumartin: „ La botte est belle, „ vous l'entendez mieux que nous". J'avois bien dit à Mr. le Prince qu'il falloit faire taire ce coquin de Montardé. Comme il ne se

tut

tût pourtant point, je continuai aussi de mon côté à écrire, & faire écrire. Portail Avocat au Parlement & habile homme fit en ce tems, *la Défense du Coadjuteur*, qui est d'une très-grande éloquence. Sarrazin Secretaire de Mr. le Prince de Conti fit contre moi *la Lettre du Marguillier au Curé*, qui est une fort belle piece. Patru, bel esprit & fort poli, y repondit par une *Lettre du Curé au Marguillier*, qui est très-ingénieuse. Je composai ensuite, *Le vrai & le faux du Prince de Condé & du Cardinal de Retz*; *le Vraisemblable*; *le Solitaire*; *les Interêts du tems*; *les Contretems du Sr. de Chavigni*; * *le Manifeste de Mr. de Beaufort* en son jargon. † Joli qui étoit à moi fit *les Intrigues de la Paix*. Le pauvre Montardé s'étoit épuisé en injures, & il est constant que la partie n'étoit pas égale pour l'écriture. Croissi s'entremit pour faire cesser cette escarmouche de plumes. Mr. le Prince la défendit aux siens, même en des termes fort obligeans pour moi. Je fis la même chose en la maniere la plus respectueuse qu'il me fut possible. L'on n'écrivit plus ni de part ni d'autre, & les deux Frondes ne s'égaïerent plus qu'aux depens de Mazarin. Cette suspension de plumes ne se fit qu'après 3. ou 4. mois de guerre bien échauffée; mais j'ai cru qu'il seroit bon de reduire 1651.

re

* Cette piéce, que l'on trouve parmi les Oeuvres de Saint-Evremond a pour tirre *Apologie de M. de Beaufort*. Girard Auteur de la Vie de M. le Duc d'Espernon l'est aussi de cette Apologie.

† Guy Joli alors Conseiller au Chatelet, & ensuite au Parlement, Auteur des Memoires qui portent son nom.

1651. re en ce petit endroit tout ce qu'il y a de ces combats & de cette treve, pour n'être pas obligé de rebattre une matiere qui ne se peut tout-à-fait omettre, & qui à mon sens ne merite pas d'être beaucoup traitée. Il y a plus de 60. vol. de pieces composées dans le cours de la Guerre civile; je crois pouvoir dire avec verité, qu'il n'y a pas cent feuillets qui meritent que l'on les lise.

Mon aparition au Palais plut si fort à la Reine, qu'elle écrivit dès l'après-disnée à Madame la Palatine de me temoigner la satisfaction qu'elle en avoit, & de me commander de sa part de me trouver dès le lendemain entre onze heures & minuit à la porte du Cloître St. Honoré. Gabouri m'y vint prendre & me mena dans le petit Oratoire dont je vous ai déja parlé, où je trouvai la Reine qui ne se sentoit pas de la joie qu'elle avoit de voir sur le pavé un Parti declaré contre Mr. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avoit pas cru possible, du moins qu'il pût être en état de paroître si tôt. Elle me dit que Mr. le Tellier ne se le pouvoit encore persuader. Elle ajouta que Servien soutenoit qu'il faloit que j'eusse un concert secret avec Mr. le Prince. „ Mais je ne m'é„ tonne pas de Servien, ajouta-t-elle, c'est „ un traître qui s'entend avec lui & qui est „ au desespoir de ce que vous lui faites tê„ te. Mais à propos de cela, continua-t„ elle, il faut que je fasse reparation à Lion„ ne, il a été trompé par Servien, il n'y „ a point de sa faute en tout ce qui s'est pas„ sé, & le pauvre homme est si fort affligé „ d'avoir été soupçonné, que je n'ai pu lui „ refuser la consolation qu'il m'a demandée,

„ que

„ que ce soir il traite avec vous de tout ce 1651.
„ qu'il y aura à faire contre Mr. le Prince.

Je vous ennuïerois, si je vous racontois le détail qui avoit justifié Mr. de Lionne dans l'esprit de la Reine, mais je me contenterai de vous dire en general que son absolution même ne me parut gueres mieux fondée, que les soupçons que l'on avoit pris de sa conduite, au moins jusques là. Je dis jusques là, parce que vous allez voir que celle qu'il eut dans la suite marque un menagement bien extraordinaire pour Mr. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce tems-là dans la plainte de la Reine contre Lionne & Servien, sur le Traité qu'ils avoient projetté pour le Gouvernement de Provence, je ne puis encore à l'heure qu'il est m'en former aucune idée qui aille à les condamner ou à les absoudre, parce que les faits mêmes qui ont été les plus éclaircis sur cette matiere se trouvent dans une grande circonvolution de circonstances obscures & bizarres, que je me souviens qu'on s'y perdoit dans les momens qui en étoient les plus proches. Ce qui est constant, c'est que la Reine qui m'avoit parlé, comme vous avez vu, le dernier Mai, de Servien & de Lionne comme de deux traîtres, me parla du dernier le 25. Juin comme d'un fort homme de bien, & que le 28. elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avoit pas failli par malice, que Mr. le Cardinal étoit très-persuadé de son innocence. J'ai toûjours oublié de parler de ce détail à Mr. le Prince qui seul le pouvoit éclaircir.

Je reviens à ma Conference avec la Reine; elle dura jusques à 2. heures après mi-

1651. nuit, & je crus voir clairement dans son cœur & dans son esprit, qu'elle craignoit le raccommodement avec Mr. le Prince; qu'elle souhaitoit avec une extrême passion que Mr. le Cardinal en quittât la pensée, à laquelle il donnoit, disoit-elle, par excès de bonté comme un innocent; & qu'elle ne comptoit pas pour un grand malheur la Guerre Civile. Comme elle convenoit pourtant que le plus court seroit d'arrêter, s'il étoit possible, Mr. le Prince, elle me commanda de lui en expliquer les moïens. Je n'ai jamais pû savoir la raison pour laquelle elle n'aprouva pas celui que je lui proposai, qui étoit d'obliger Monsieur, d'executer la chose chez lui. J'y avois trouvé du jour, & je savois bien que je ne serois pas desavoué, mais elle n'y voulut jamais entendre, sous prétexte que Monsieur ne seroit jamais capable de cette resolution, & qu'il y auroit même trop de peril à la lui communiquer. Je ne sai si elle ne craignit point que Monsieur aiant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît ensuite contre elle même. Je ne sais non plus si ce que d'Hoquincourt me dit de l'offre qu'il lui avoit faite de tuer Mr. le Prince en l'attaquant dans une rue, ne lui avoit pas fait croire que cette voïe étoit encore plus décisive. Enfin elle rejetta absolument celle de Monsieur qui étoit infaillible, & elle me commanda de conferer avec d'Hoquincourt, *qui vous dira*, ajouta-t-elle, *qu'il y a des moïens plus sûrs que celui que vous proposez.*

Je vis d'Hoquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuse, qui me conta familierement tout le particulier de l'offre qu'il avoit fait à la Reine. J'en eûs horreur, & je suis obli-

obligé de dire pour la verité, que Madame 1651.
de Chevreuse n'en eut pas moins que moi. Ce qui est d'admirable, c'est que la Reine qui m'avoit renvoïé à lui la veille comme à un homme qui lui avoit fait une proposition raisonnable, nous temoigna à Madame de Chevreuse & à moi qu'elle aprouvoit fort nos sentimens, qui étoient assurément bien éloignez d'une action de cette nature. Elle nous nia même absolument qu'Hoquincourt la lui eût expliquée ainsi. Voila le fait sur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'un quart d'heure après que Madame de Chevreuse eût dit à la Reine que j'avois rejetté avec horreur la proposition d'Hoquincourt, la Reine dit à Senneterre à propos de rien; *Le Coadjuteur n'est pas si hardi que je le croïois.* Et le Marechal du Plessis me dit dans le même moment, à propos de rien aussi, que le scrupule étoit indigne d'un grand homme. Je n'apliquai pas cette parole en ce tems-là; mais ce qui me l'a fait observer depuis, & ce qui m'a toûjours fait croire que le Maréchal savoit & approuvoit même l'entreprise d'Hoquincourt, est que Mr. le Duc de Vitri m'a dit plus d'une fois que Madame d'Ormail parente & intime amie du Maréchal l'avoit envoïé querir en ce tems-là, lui Mr. de Vitri, à Aigreville, & qu'elle lui avoit proposé à Picpus où il étoit venu à sa priere, d'entrer avec le Maréchal dans une entreprise contre la personne de Mr. le Prince. Elle s'adressoit bien mal, car je n'ai jamais connu personne plus incapable d'une action noire que Mr. le Duc de Vitri.

Le lendemain du jour dans lequel ce que

1651. je viens de vous dire se passa, je reçus un billet de Montresor à 4. heures du matin, qui me prioit d'aller chez lui sans perdre un moment. J'y trouvai Mr. de Lionne qui me dit que la Reine ne pouvoit plus soufrir Mr. le Prince, & qu'elle avoit des avis certains qu'il formoit une entreprise pour se rendre maître de la personne du Roi; qu'il avoit envoïé en Flandres pour faire un Traité avec les Espagnols; qu'il falloit que lui ou elle perît; qu'elle ne vouloit pas se servir des voïes du sang, mais que ce qui avoit été proposé par Hoquincourt ne pouvoit avoir ce nom, puis qu'il l'avoit assuré la veille, qu'il prendroit Mr. le Prince sans coup ferir, pourvû que je l'assûrasse du peuple. Enfin je connus clairement par tout ce que Lionne me dit, qu'il falloit que la Reine eût été encore nouvellement échauffée, & je trouvai un moment après que ma conjecture avoit été bien fondée: Car Lionne m'aprit qu'Ondedei étoit arrivé avec un Memoire sanglant contre Mr. le Prince & qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'aprehender la trop grande douceur de Mr. le Cardinal. Lionne me parut en son particulier très-animé, & au delà même de ce que la bienseance le pouvoit permettre. Vous verrez par la suite que l'animosité de celui-ci étoit aussi affectée que celle de la Reine étoit naturelle.

Tout contribua ces jours-là à aigrir son esprit. Le Parlement continua avec aigreur sa procedure criminelle contre le Mazarin, qui se trouvoit convaincu par les regîtres de Cantarini d'avoir volé neuf millions. Mr. le Prince avoit obligé les Chambres de s'assembler mal-

gré

gré toute la resistance du Premier President 1651.
& de donner un nouvel Arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenoient avec lui. Les ordres de Breull arriverent dans ces conjonctures & enflammerent aisément la bile de la Reine qui étoit naturellement susceptible d'un grand feu; & Lionne qui croïoit, à mon sens, que Mr. le Prince demeureroit Maitre du champ de Bataille, soit par la faction, soit par la negociation, & qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien pour m'obliger à porter les choses à l'extremité, aparemment pour découvrir tout mon jeu & pour tirer merite de la connoissance qu'il lui en pourroit donner lui-même. Il me pressa à un point dont je suis encore surpris à l'heure qu'il est, de concourir à l'entreprise d'Hoquincourt, qui aboutissoit toujours en termes un peu deguisez à assassiner Mr. le Prince. Il me somma vingt fois, au nom de la Reine, de ce que je l'avois assurée que je lui ferois quitter la partie: les instances allerent jusques à l'emportement, & il ne me parut que médiocrement satisfait de sa negociation avec moi, quoi que je lui offrisse de faire arrêter Mr. le Prince au Palais d'Orleans, ou, en cas que la Reine continuât à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même à aller au Palais fort accompagné & en état de m'oposer à ce que Mr. le Prince voudroit entreprendre contre son service. Montresor qui étoit present à cette Conference, a toujours cru que Lionne me parloit sincerement; que son intention veritable étoit de perdre Mr. le Prince; & qu'il ne prit le parti de le ménager, qu'après qu'il eut vû que je ne voulois

1651. lois pas le sang, & qu'il crût par cette raison qu'il demeureroit à la fin maître ; & il est vrai qu'il me repeta deux ou trois fois dans le discours, la parole de Machiavel qui dit, *que la plûpart des hommes perissent, parce qu'ils ne sont qu'à demi mechans.* Je suis encore convaincu que Montresor se trompoit; que Lionne n'avoit d'autre intention, dès qu'il commença à me parler, que de tirer de moi tout ce qui pouvoit être de la mienne, pour en faire l'usage qu'il en fit: & ce qui me l'a toujours persuadé c'est un certain air que je remarquai dans son visage & dans ses paroles qui ne se peut exprimer, mais qui prouve souvent beaucoup mieux que tout ce qui se peut exprimer. C'est une remarque que j'ai faite peut-être plus de mille fois dans ma vie. J'observai aussi dans cette rencontre, qu'il y a des points inexplicables dans les affaires & inexplicables même dans leur instant. La conversation que j'eus avec Lionne chez Montresor, commença à cinq heures du matin & finit à sept. Lionne en avertit à huit M. le Maréchal de Grammont, qui la fit savoir à dix par Chavigny à Mr. le Prince. Il y a apparence que Lionne étoit bien intentionné pour lui. Il est constant toutefois qu'il ne lui découvrit rien du détail; qu'il ne nomma pas Hoquincourt qui étoit cependant le plus dangereux, & qu'il se contenta de lui faire dire que la Reine traitoit avec le Coadjuteur pour le faire arrêter. Je n'ai jamais osé entamer avec Mr. de Lionne cette affaire qui, comme vous voyez, n'est pas le plus bel endroit de sa vie. Mr le Prince, à qui j'en ai parlé, n'est pas plus informé que moi, à ce qu'il m'a paru, de l'iné-

l'inégalité de cette conduite. La Reine avec laquelle j'ai eu une fort longue converſation deux jours après ſur le même ſujet, en étoit auſſi étonnée, de même que vous le pouvez être. Ne doit-on pas admirer après cela l'inſolence des Hiſtoriens vulgaires, qui croiroient ſe faire tort, s'ils laiſſoient un ſeul évenement dans leurs Ouvrages, dont ils ne démêlaſſent pas tous les reſſorts, qu'ils montent & qu'ils relâchent preſque toujours ſur des Cadrans de Colleges? 1651.

L'avis que Lionne fit donner à Mr. le Prince ne demeura pas ſecret; je l'apris le même jour à huit heures du ſoir par Madame de Pomereux à qui Flammarin l'avoit dit, & qui l'avoit auſſi informée par quel canal il avoit été porté. J'allai en même tems chez Madame la Palatine qui en avoit déja été inſtruite d'ailleurs, & qui me dit une circonſtance que j'ai oubliée, mais qui étoit toutefois très-conſiderable, autant que je m'en puis reſſouvenir, à propos de la faute que la Reine avoit faite de ſe confier à Lionne. Je ſais bien que Madame la Palatine ajouta, que la premiere penſée de la Reine, après avoir reçu la depêche de Breull, dont je vous ai déja parlé, fut de m'envoyer querir dans le petit Oratoire à l'heure ordinaire, mais qu'elle n'avoit oſé, de peur de déplaire à Ondedei qui lui avoit temoigné quelque ombrage de ces Conferences particulieres. La trahiſon de Lionne étourdit tellement ce même Ondedei; qu'il ne fut plus ſi délicat, & qu'il preſſa lui-même la Reine de me commander de l'aller trouver la nuit ſuivante.

J'attendis Gaboury devant les Jacobins; le

1651. le rendez-vous du Cloître, qui étoit connu de Lionne, n'aiant pas été jugé sûr. Il me mena donc dans la petite Galerie qui par la même raison fut choisie au lieu de l'Oratoire. Je trouvai la Reine dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuoit néanmoins rien de celui qu'elle avoit contre Mr. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hoquincourt, à laquelle elle donnoit toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté en lui soûtenant que le succès ne pouvoit l'être. Sa colere alla jusques aux reproches, & jusqu'à me temoigner de la defiance de ma sincerité. Je souffris ces defiances & ces reproches avec le respect & la soumission que je lui devois, & je lui repondis simplement ces propres paroles: „ Votre Majesté, Madame, „ ne veut pas le sang de Mr. le Prince, & „ je prens la liberté de lui dire qu'elle me „ remerciera de ce que je m'opose à ce qu'il „ soit repandu contre son intention. Il le „ feroit, Madame, avant qu'il soit deux „ jours, si l'on prenoit les moïens que Mr. „ d'Hoquincourt propose ‟. Imaginez vous, je vous prie, que le plus doux auquel il s'étoit reduit, c'étoit de se rendre Maître, à la petite pointe du jour du Pavillon de l'Hôtel de Condé, & de surprendre Mr. le Prince au lit. Considerez, je vous prie, si ce dessein étoit praticable, sans massacre, dans une maison toute en defiance & contre l'homme du plus grand courage qui soit au monde. Après une contestation fort vive & fort longue, la Reine fut obligée de se contenter que je continuasse de jouër le personnage que je jouois dans Paris; „ avec lequel „ j'ose,

„ j'ose, lui dis-je, vous promettre, Mada- 1651.
„ me, que Mr. le Prince quittera le pavé à
„ Votre Majesté, ou que je mourrai pour
„ son service, & ainsi mon sang effacera le
„ soupçon qu'Ondedei vous donne de ma
„ fidelité ". La Reine qui vit que j'étois touché de ce qu'elle m'avoit dit, me fit mille honnêtetez, elle ajouta que je faisois injustice à Ondedei, & qu'elle vouloit que je le visse. Elle l'envoya querir sur l'heure par Gaboury. Il vint habillé en vrai Capitan de Comedie & chargé de plumes comme un mulet. Ses discours me parurent encore plus fous que sa mine. Il ne parloit que de la facilité qu'il y avoit à terrasser Mr. le Prince & à rétablir Mr. le Cardinal. Il traita les instances que je faisois à la Reine, de permettre que Monsieur arrêtât Mr. le Prince chez lui, de propositions ridicules, & faites à dessein, pour éluder les entreprises les plus faciles & les plus raisonnables que l'on pouvoit faire contre lui. Enfin tout ce que je vis ce soir-là de cet homme, ne fut qu'un tissu d'impertinences & de fureur. Il se radoucit un peu sur la fin à la très-humble suplication de la Reine, qui me paroissoit avoir une grande consideration pour lui; & Madame la Palatine me dit deux jours après que tout ce que j'avois vu de ce Seigneur Capitan n'étoit rien, au prix de ce qui s'étoit passé le lendemain; & qu'il l'avoit traitée avec une insolence que l'on n'auroit pu s'imaginer. Elle fut un peu rabatue par le retour de Bertet qui aportoit une grande dépêche du Cardinal qui blâmoit, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avoient empêché la Reine de donner les mains à la proposition que je lui avois faite

1651. de faire arrêter Mr. le Prince chez Monsieur; qui faisoit mes éloges sur cette proposition; qui traitoit Ondedei de fou, le Tellier de poltron, Servien & Lionne de duppes, & qui contenoit même une instance très-pressante à la Reine, de me faire expedier la nomination, de faire Mr. de Châteauneuf Chef du Conseil, & de donner la Surintendance des Finances à Mr. de la Vieuville. La Reine me fit commander une heure après que la dépêche de Breull fut dechifrée, de l'aller trouver entre minuit & une heure. Elle me fit voir le dechifrement qui me parut être veritable; elle me temoigna une joie sensible des sentimens où elle voyoit M. le Cardinal, elle me fit promettre de les mettre dans leur plus beau jour en en rendant compte à Monsieur, & d'adoucir son esprit sur son sujet le plus qu'il me seroit possible; car je vois bien, ajouta t-elle, qu'il n'y „ a que lui qui vous retienne, & que si vous „ n'aviez pas cet engagement, vous seriez „ Mazarin ". Je fus très-aise d'en être quitte à si bon marché. Je lui repondis que j'étois au desespoir d'être engagé, & que je n'y trouvois de consolation que la croïance où j'étois que je serois par cet engagement moins inutile à son service que par ma liberté. La Reine me dit ensuite, que l'avis du Maréchal de Villeroi étoit qu'elle attendît la majorité du Roi, qui étoit fort proche, pour faire éclatter le changement qu'elle avoit resolu pour les places du Conseil; parce que ce nouvel établissement qui seroit très-desagreable à Mr. le Prince, tireroit encore de la dignité & de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité

té Roïale. „ Mais, repartit-elle, tout à 1651.
„ coup, il faudroit par la même raison re-
„ mettre votre nomination, Mr. de Châ-
„ teauneuf est de ce sentiment “. Elle sourit à ce mot & elle me dit „ Non, la voi-
„ la en bonne forme, il ne faut pas donner
„ le tems à Mr. le Prince de cabaler contre
„ vous à Rome “. Je repondis ce que vous vous pouvez imaginer à la Reine, qui fit cette action avec la meilleure grace du monde, parce que le Cardinal l'avoit trompée la premiere, en lui mandant qu'il faloit agir de bonne foi avec moi. Bluet Avocat du Conseil & intime d'Ondedei, m'a dit plusieurs fois depuis, que celui-ci lui avoit avoué le soir qu'il arriva de Breull à Paris, que le Cardinal ne lui avoit rien recommandé avec plus d'empressement que de faire croire à la Reine même, que son intention pour ma promotion étoit très-sincere; „ parce, dit-il à Ondedei, que Ma-
„ dame de Chevreuse la penetreroit infailli-
„ blement, si elle savoit elle-même ce que
„ nous avons dans l'ame “. Vous ne serez pas assurément surprise de ce qu'il y avoit dans cette ame, & que c'étoit une resolution bien formée de me jouër, de se servir de moi contre Mr. le Prince, de me traverser sous main à Rome, de trainer ma promotion, & de trouver dans le Chapitre des accidens dequoi la revoquer.

La fortune sembla dans les commencemens favoriser ces projets; car comme je m'étois enfermé le lendemain au soir chez Mr. l'Abbé de Bernai pour écrire à Rome avec plus de loisir, & pour dépêcher l'Abbé Charrier que j'y envoyois pour solliciter ma

1651. promotion, j'en reçus une Lettre qui m'aprit la mort de Pancirole. Ce contretems, qui rompit en un instant les seules mesures qui m'y paroissoient certaines, m'embarrassa beaucoup, avec d'autant plus de raison que je ne pouvois pas ignorer que le * Commandeur de Valençai, qui étoit Ambassadeur pour le Roi & qui avoit pour lui-même de grandes pretentions au Chapeau, ne fît contre moi tout ce qui seroit en son pouvoir. Je ne laissai pas de faire partir l'Abbé Charrier, qui, comme vous verrez dans la suite, trouva fort peu d'obstacles à sa negociation, quoi que le Cardinal n'oubliât rien de tout ce qui pouvoit y en mettre.

Il est à remarquer que la Reine, dans toute la conversation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de Mr. le Cardinal, ne s'ouvrit en façon du monde de ce qu'il lui avoit écrit par un billet separé, à ce que Mr. de Châteauneuf me dit le lendemain, touchant la proposition du mariage de Mademoiselle d'Orleans, qui est presentement Madame de Toscane, avec le Roi. La grande Mademoiselle y avoit beaucoup pretendu, le Cardinal le lui avoit fait esperer, & comme elle vit qu'il n'en avoit aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la Frondeuse, même avec emportement. Elle temoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de Mr. le Prince. Monsieur la connoissoit si bien, & il avoit si peu de consideration pour elle, que l'on ne faisoit presque

* Henri d'Estampes Grand-Croix & Bailli de Malte, Grand-Prieur de France, alors Ambassadeur à Rome, mort à Malte en 1678. âge de 75. ans.

que aucune reflexion sur ses demarches, dans 1651.
le tems même où elle eût dû, au moins par sa qualité, être de quelque consideration. Vous me pardonnerez par cette raison le peu de soin que j'ai eu jusques ici de vous en rendre compte. Le Cardinal qui crut que Monsieur pouvoit se flater plus facilement de faire épouser au Roi la cadette, dont l'âge étoit en effet plus sortable, manda à la Reine de lui donner toutes les ouvertures possibles pour cette alliance, mais de se garder sur toutes choses de les faire donner par moi; parce que, ajouta-t-il, le Coadjuteur en serreroit les mesures plus brusquement & plus étroitement qu'il ne convient encore à Votre Majesté. Mr. de Châteauneuf me fit voir ces propres paroles dans un billet qu'il me jura avoir été copié sur l'original même de celui du Cardinal. Il prioit la Reine de faire porter cette parole ou plûtôt cette vuë à Monsieur par Beloy; Si toutefois, portoit le billet, l'on continue à être assuré de lui. Monsieur m'a juré plus de dix fois depuis, que l'on ne lui avoit jamais fait cette proposition ni directement ni indirectement. Ces deux faits paroissent donc bien contraires: mais voici qui n'est pas moins inexplicable.

Je vous ai déja dit que le Cardinal blâmoit extremement par sa dépêche ceux qui avoient dissuadé la Reine d'accepter la proposition que je lui avois faite de faire arrêter Mr. le Prince chez Mr le Duc d'Orleans: je m'attendois par cette raison qu'elle en prendroit la pensée, & qu'elle me presseroit même de lui tenir ma promesse en le lui proposant. Je fus surpris au dernier point,

1651. quand je trouvai qu'elle ne me parut pas seulement y avoir fait reflexion, & je le suis encore, quand je la fais moi-même. Le Tellier, Servien & Madame la Palatine que j'ai mis depuis sur cette matiere cent & cent fois, ne m'en ont pas paru plus savans que moi; & ce qui m'étonne encore davantage est qu'ils ont tous convenu que la Lettre du Cardinal étoit veritable & sincere en ce point. Je me confirme donc en ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y a des points & des affaires qui échapent par des rencontres même naturelles aux plus clair-voyans, & que nous en rencontrerions bien plus frequemment dans les Histoires, si elles étoient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses, & qui par consequent eussent été superieurs à la vanité ridicule de ces Auteurs impertinens, qui étant, pour ainsi dire, nez dans la basse Cour, & n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de ce qui s'est passé dans le Cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tout sens qui s'imaginent avoir penetré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, & qui n'ont laissé aucuns évenemens dont ils n'aient pretendu avoir developpé & la suite & l'origine. Je trouvai un jour sur la table du cabinet de Monsieur le Prince deux ou trois Ouvrages de ces ames serviles & venales. Mr. le Prince me dit, en voyant que j'y avois jetté les yeux : *Ces miserables nous ont fait vous & moi tels qu'ils auroient été, s'ils s'étoient trouvez dans nos places.* Cette parole est d'un grand sens.

Je reprens ce qui se passa sur la fin de cette conversation que j'eus cette nuit-là avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que Mr. le Prince s'y trouveroit, & Madame la Palatine, à qui je dis le lendemain que j'avois observé une aplication particuliere de la Reine sur ce point, me repondit ces propres paroles: „ J'en sais la raison; Servien lui dit à toutes les heures „ du jour que vous êtes de concert avec „ Mr. le Prince, & qu'il y aura des occasions, où par le même concert vous ne „ vous trouverez pas aux Assemblées du Parlement". Je n'en manquai aucune, & je tins une conduite qui dût, au moins par l'évenement, faire honte au jugement de Mr. Servien. Je n'y eus de complaisance pour Mr. le Prince que celle qui ne lui pouvoit plaire. J'aplaudissois à tout ce qu'il disoit contre le Cardinal, mais je n'oubliois rien de tout ce qui pouvoit éclairer & les negociations & les prétextes: conduite qui étoit d'un grand embarras à un parti dont l'intention n'étoit dans le fond que de s'acommoder avec la Cour par les frayeurs qu'il prétendoit donner au Ministre. L'intention de Mr. le Prince étoit très-éloignée de la Guerre civile; celle de la Rochefoucaut qui gouvernoit Madame de Longueville & Mr. le Prince de Conti étoit toujours portée à la negociation. Les conjonctures obligeoient les uns & les autres à des déclarations & à des déclamations qui eussent pu aller à leurs fins, si ces déclarations & ces déclamations n'eussent été soigneusement expliquées & commentées par les Frondeurs & du côté de 1651.

1651. quand je trouvai qu'elle ne me parut pas seulement y avoir fait reflexion, & je le suis encore, quand je la fais moi-même. Le Tellier, Servien & Madame la Palatine que j'ai mis depuis sur cette matiere cent & cent fois, ne m'en ont pas paru plus savans que moi; & ce qui m'étonne encore davantage est qu'ils ont tous convenu que la Lettre du Cardinal étoit veritable & sincere en ce point. Je me confirme donc en ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y a des points & des affaires qui échapent par des rencontres même naturelles aux plus clair-voyans, & que nous en rencontrerions bien plus frequemment dans les Histoires, si elles étoient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses, & qui par consequent eussent été superieurs à la vanité ridicule de ces Auteurs impertinens, qui étant, pour ainsi dire, nez dans la basse Cour, & n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de ce qui s'est passé dans le Cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tout sens qui s'imaginent avoir penetré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, & qui n'ont laissé aucuns évenemens dont ils n'aient pretendu avoir developpé & la suite & l'origine. Je trouvai un jour sur la table du cabinet de Monsieur le Prince deux ou trois Ouvrages de ces ames serviles & venales. Mr. le Prince me dit, en voyant que j'y avois jetté les yeux : *Ces miserables nous ont fait vous & moi tels qu'ils auroient été, s'ils s'étoient trouvez dans nos places.* Cette parole est d'un grand sens.

Je reprens ce qui se passa sur la fin de cette conversation que j'eus cette nuit-là avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que Mr. le Prince s'y trouveroit, & Madame la Palatine, à qui je dis le lendemain que j'avois observé une aplication particuliere de la Reine sur ce point, me repondit ces propres paroles: „ J'en sais la raison; Servien lui dit à toutes les heures „ du jour que vous êtes de concert avec „ Mr. le Prince, & qu'il y aura des occasions, où par le même concert vous ne „ vous trouverez pas aux Assemblées du Parlement“. Je n'en manquai aucune, & je tins une conduite qui dût, au moins par l'évenement, faire honte au jugement de Mr. Servien. Je n'y eus de complaisance pour Mr. le Prince que celle qui ne lui pouvoit plaire. J'aplaudissois à tout ce qu'il disoit contre le Cardinal, mais je n'oubliois rien de tout ce qui pouvoit éclairer & les negociations & les prétextes: conduite qui étoit d'un grand embarras à un parti dont l'intention n'étoit dans le fond que de s'acommoder avec la Cour par les frayeurs qu'il prétendoit donner au Ministre. L'intention de Mr. le Prince étoit très-éloignée de la Guerre civile; celle de la Rochefoucaut qui gouvernoit Madame de Longueville & Mr. le Prince de Conti étoit toujours portée à la negociation. Les conjonctures obligeoient les uns & les autres à des déclarations & à des déclamations qui eussent pu aller à leurs fins, si ces déclarations & ces déclamations n'eussent été soigneusement expliquées & commentées par les Frondeurs & du côté de 1651.

1651. la Cour & du côté de la Ville. La Reine qui étoit très-fiere ne prit pas confiance à des avances qui étoient toujours precedées par des menaces. Le Cardinal ne prit pas la peur, parce qu'il vit que Mr. le Prince n'étoit plus dominant, (au moins uniquement) dans Paris. Le peuple instruit du dessous des cartes ne prit plus pour bon tout ce qu'on vouloit lui persuader sous le prétexte du Mazarin qu'il ne voïoit plus. Ces dispositions jointes à l'avis que Mr. le Prince eut de ma conference avec Lionne, & à celui que le Bouchet lui donna de la marche de deux Compagnies des Gardes, l'obligerent de sortir le 6. Juillet sur les deux heures du matin de l'Hôtel de Condé & de se retirer à St. Maur. Il est constant qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, & que la place n'étoit plus tenable dans Paris pour lui, à moins qu'il ne se fût resolu de faire dès ce tems-là ce qu'il y fit depuis; c'est-à-dire, à moins qu'il ne s'y fût mis publiquement sur la défensive. Il ne le fit pas, parce qu'il ne s'étoit pas encore resolu à la Guerre civile, pour laquelle il est constant qu'il avoit une aversion mortelle. On a voulu blâmer son irrésolution, mais je crois que l'on en doit plûtôt louër le principe, & je méprise au dernier point ces ames de bouë, qui ont osé écrire & imprimer qu'un cœur aussi ferme & aussi éprouvé que celui de Cesar, eût été capable dans cette occasion d'une allarme mal prise. Ces Auteurs impertinens & ridicules meriteroient qu'on les fouëttât dans les carrefours.

Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de Mr. le Prince fit dans tous les esprits.

Ma-

Madame de Longueville, quoi que malade, 1651.
l'alla joindre aussitot, & le Prince de Conti, Messieurs de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucaut, de Richelieu, de la Mothe se rendirent en même tems auprès de lui. Il envoïa Mr. de la Rochefoucaut à Monsieur pour lui faire part des raisons qui l'avoient obligé à se retirer. Monsieur en fut & en parut étonné. Il en fit l'affligé; il alla trouver la Reine; il aprouva la résolution qu'elle prit d'envoyer le Maréchal de Grammont, à St. Maur pour assurer Mr. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein sur sa personne. Monsieur qui crut que Mr. le Prince ne reviendroit plus à Paris après le pas qu'il avoit fait, & qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea le Maréchal de Grammont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toûjours de l'inconvenient à s'engager sur des suppositions de ce que l'on croit impossible. Il est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté.

Aussitôt que Mr. le Prince fut à St. Maur, il n'y eut pas un homme dans son parti qui ne pensât à l'accommoder avec la Cour; & c'est ce qui arrive toujours dans les affaires où le Chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer, mais il est de la sagesse de cacher son aversion, quand on a le malheur d'y être engagé. Teligni beau-fils de Mr. l'Amiral de Coligni disoit la veille de la St. Barthelemi, *que son beaupere avoit plus perdu dans le parti des Huguenots, en laissant pene-*

1651. *trer sa lassitude, qu'en perdant les Batailles de Montcontour, & de St. Denis.* Voila donc le premier coup que celui de Mr. le Prince reçut & d'autant plus dangereux, qu'il n'y a peut-être, jamais eu de corps ausquels ces sortes de blessures fussent plus mortelles, qu'à celui qui composoit son parti. Mr. de la Rochefoucaut un des Membres des plus considerables par le pouvoir absolu qu'il avoit sur l'esprit de Mr. le Prince de Conti, & sur celui de Madame de Longueville, étoit dans la faction ce que Mr. de Bullion avoit autrefois été dans les Finances. Mr. le Cardinal disoit que celui-ci emploïoit douze heures du jour à la création de nouveaux Offices & les douze autres à leur suppression; & Matha apliquoit cette remarque à Mr. de la Rochefoucaut, en disant qu'il faisoit tous les matins une brouillerie & que tous les soirs il travailloit à un r'habillement, c'étoit son mot. Mr. de Bouillon qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince & qui ne l'étoit pas davantage de la Cour, n'aida pas à fixer les resolutions, parce que la difficulté de s'assurer des uns & des autres brouilloit à midi les vûes qu'il avoit prises à dix heures, ou pour la rupture ou pour l'accommodement. Mr. de Turenne qui n'étoit pas plus satisfait ni des uns ni des autres que Mr. son frere, n'étoit pas à beaucoup près si decisif dans les affaires que dans la guerre. Mr. de Nemours amoureux de Madame de Châtillon trouvoit dans les craintes de s'en éloigner des obstacles au mouvement que la vivacité de son âge, plûtôt que celle de son honneur, lui pouvoit donner pour l'action. Chavigni qui étoit rentré dans

dans le Cabinet son unique élement, & qui 1651.
y étoit rentré par le moïen de Mr. le Prince, ne pouvoit souffrir qu'il l'abandonnât; & il pouvoit encore moins souffrir qu'il le tînt en bonne intelligence avec Mazarin qui étoit l'objet de son horreur. Viole qui dependoit de Chavigni joignoit aux sentimens toûjours incertains de son ami, sa propre timidité qui étoit très-grande, & son avidité qui n'étoit pas moindre. Croissi qui avoit l'esprit naturellement violent, étoit suspendu entre l'extremité à laquelle son inclination le portoit, & la moderation dont les mesures qu'il avoit toûjours gardées très-soigneusement avec Mr. de Châteauneuf l'obligeoient de conserver au moins les aparences. Madame de Longueville vouloit en des momens l'accommodement, parce que la Rochefoucaut le desiroit; en d'autres elle vouloit la rupture, parce qu'elle l'éloignoit de Mr. son mari qu'elle n'avoit jamais aimé, mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque tems. Cette constitution des esprits ausquels Mr. le Prince avoit à faire, eût embarassé Sertorius: jugez, s'il vous plaît, quel effet elle pouvoit faire dans celui d'un Prince du sang, couvert de lauriers innocens, qui ne regardoit la qualité de Chef de parti que comme un malheur, & même un malheur qui étoit au dessous de lui. Une de ses grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de se défendre des défiances qui sont naturelles & infinies dans les commencemens des affaires, encore plus que dans leurs progrès & dans leurs suites. Comme rien n'y est encore formé & que tout y est vague, l'imagination qui n'y a point

1651. point de bornes, se prend & s'étend même à tout ce qui est possible. Le Chef est par avance responsable de tout ce qu'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. Mr. le Prince, pour cette raison, ne se crut point obligé de donner audience particuliere à Mr. le Maréchal de Grammont, quoi qu'il l'eût toûjours fort aimé. Il se contenta de lui dire en presence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la Cour tant que les créatures de Mr. le Cardinal y tiendroient les premieres places. Tous ceux qui étoient dans les interêts de Mr. le Prince, & qui souhaitoient pour la plûpart l'accommodement, trouvoient leur compte à cette proposition qui effraïant les subalternes du Cabinet, les rendoit plus souples aux differentes prétentions des particuliers. Chavigni, qui alloit & venoit de St. Maur à Paris & de Paris à St. Maur, se faisoit un merite auprès de la Reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de Mr. le Prince avoit jetté, s'étoit plûtôt attaché à le Tellier, à Lionne, & à Servien qu'au Cardinal même. Il ne laissoit pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenoit, & c'étoit d'éloigner d'auprès de la Reine ceux dont le Ministere veritable & solide offusquoit le sien, qui n'étoit qu'aparent & imaginaire. Cette vuë qui étoit assurément plus subtile que judicieuse, le charmoit à un point qu'il en parla à Bagnols, le jour que Mr. le Prince se fut declaré contre eux, comme de l'action la plus sage & la plus fine qui eût été faite de notre siecle. „ Elle amuse le Cardi-

„ dinal, lui dit-il, en lui faisant croi- 1651.
„ re que l'on prend le change, & qu'au
„ lieu de presser la Déclaration contre lui,
„ laquelle n'est pas encore expediée, on
„ se contente de clabauder contre ses amis.
„ Elle chasse du Cabinet les seules person-
„ nes à qui la Reine se pourroit ouvrir, &
„ y en laisse d'autres ausquels il faudra ne-
„ cessairement qu'elle s'ouvre, faute d'au-
„ tres; & elle oblige les Frondeurs ou à
„ passer pour Mazarins, en épargnant ses
„ créatures, ou à se brouiller avec la Reine
„ en parlant contre elle". Ce raisonnement que Bagnols me raporta un quart d'heure après, me parut aussi solide pour le dernier article qu'il me sembla frivole pour les autres. Je m'apliquai soigneusement à y remedier, & vous verrez par la suite que j'y travaillai avec succès.

Je vous ai déja dit que Mr. le Prince se retira à St. Maur le 6. Juillet 1651. Le 7. Mr. le Prince de Conti vint au Palais y porter les raisons que Mr. le Prince avoit eues de se retirer. Il ne parla qu'en general des avis qu'il avoit reçus de tous côtez des desseins de la Cour contre sa personne. Il declara ensuite que Mr. son frere ne pouvoit trouver aucune sureté à la Cour, tant que Mrs. le Tellier, Servien, & Lionne n'en seroient point éloignez. Il fit de grandes plaintes de ce que Mr. le Cardinal s'étoit voulu rendre maître de Brisac & de Sedan, & il conclut en disant à la Compagnie, que Mr. le Prince lui envoïoit un Gentilhomme avec une Lettre. Mr. le Premier President repondit à Mr. le Prince de Conti, que Mr. le Prince auroit mieux fait de venir lui-même prendre

1651. sa place au Parlement. On fit entrer le Gentilhomme. Il rendit sa Lettre qui n'ajoutoit rien à ce qu'avoit dit Mr. le Prince de Conti. Le Premier President prit la parole, en donnant part à la Compagnie que la Reine lui avoit envoïé un Gentilhomme à 5. heures du matin, pour lui donner avis de cette Lettre de Mr. le Prince, & pour lui commander de faire entendre à la Compagnie que sa Majesté ne desiroit pas qu'on fît aucune deliberation qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. Mr. le Duc d'Orleans ajouta que sa conscience l'obligeoit à temoigner que la Reine n'avoit eu aucune pensée de faire arrêter Mr. le Prince; que les Gardes qui avoient passé dans le fauxbourg St. Germain n'y avoient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins qu'on vouloit faire passer sans payer les droits; que la Reine n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé à Brisac. Enfin Monsieur parla comme il eût fait, s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine. Comme je pris la liberté de lui demander après la seance, s'il n'avoit pas aprehendé que la Compagnie lui demandât la garantie de la sûreté de Mr. le Prince, dont il venoit de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très-embarrassé: *Venez chez moi, je vous dirai mes raisons.* Il est certain qu'il s'étoit exposé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvenient, qui n'étoit pas mediocre; & Mr. le Premier President, qui servoit alors la Cour de très-bonne foi, le lui évita très-habilement en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expedient, & en supliant seulement Monsieur de rassurer Mr. le Prin-

Prince, & d'essaïer de le faire revenir à la Cour. Il affecta aussi de laisser couler le tems de la Seance, & ainsi on n'eut que celui de remettre l'Assemblée au lendemain, & d'arrêter seulement qu'en attendant, la Lettre de Mr. le Prince seroit portée à la Reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit, lors qu'il fut revenu chez lui. 1651.

Il me mena dans le Cabinet des Livres, il en ferma la porte au verrou, il jetta son chapeau avec émotion sur une table, & il s'écria en jurant: „ Vous êtes une grosse „ duppe ou je suis une grosse bête: croïez- „ vous que la Reine veuille que Mr. le Prin- „ ce revienne à la Cour? Oui, Monsieur, „ lui dis-je sans balancer, pourvu qu'il y „ vienne en état de se faire prendre ou as- „ sommer. Non, me repondit-il, elle veut „ qu'il revienne à Paris en toutes manieres; „ & demandez à votre ami le Vicomte d'Au- „ tel ce qu'il m'a dit aujourdhui de sa part, „ comme j'entrois dans la Grand' Cham- „ bre". Voici ce qu'il lui avoit dit; Que le Maréchal du Plessis-Pralin son frere avoit eu ordre de la Reine à six heures du matin de prier Monsieur de sa part d'assurer le Parlement, que Mr. le Prince ne courroit aucune fortune, s'il lui plaisoit de revenir à la Cour. „ Je n'ai pas été jusques là, ajouta „ Monsieur; car j'ai mille raisons pour ne „ lui pas servir de caution, & ni l'un ni „ l'autre ne m'y ont obligé; mais au moins, „ vous voïez, me continua-t-il, que je n'ai „ pu moins dire que ce que j'ai dit, & vous „ voïez de plus le plaisir qu'il y a d'agir en- „ tre tous ces gens-là. La Reine dit avant- „ hier qu'il faut qu'elle ou le Prince quitte „ le

1651. „ le pavé: elle veut aujourd'hui que je l'y „ ramene, & que je m'engage d'honneur „ au Parlement pour sa sureté. Mr. le Prin- „ ce sortit hier au matin de Paris, pour „ s'empêcher d'être arrêté, & je gage qu'il „ y reviendra avant qu'il soit deux jours, de „ la maniere que cela tourne. Je veux m'en „ aller à Blois & me moquer de tout.

Comme je connoissois Monsieur, & que je savois de plus que Vallois qui étoit à lui, mais qui étoit serviteur de Mr. le Prince, avoit dit la veille, que l'on se tenoit à St. Maur très-assuré du Palais d'Orleans; je ne doutai point que la colere de Monsieur ne vînt de son embaras, & que son embaras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à Mr. le Prince, dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient jamais à rien, parce qu'il étoit persuadé qu'il ne reviendroit plus à la Cour. Comme il vit que la Reine, au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offroit des suretez, au cas qu'il voulût retourner à Paris, & que cette conduite lui fit croire qu'elle seroit capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal celui de Lionne, Servien & le Tellier, il s'affraya; il crut que Mr. le Prince reviendroit au premier jour à Paris, & qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser effectivement les Ministres, mais pour faire sa cour en se racommodant avec elle, & en tirant ses avantages particuliers pour prix des complaisances qu'il auroit pour elle en les rapellant. Monsieur crut sur ce fondement qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des mesures qu'il gardoit avec Mr.

le Prince, „ après ce qu'il avoit fait, lui 1651.
„ dit-elle, ſans ce que je ne vous ai pas en-
„ core dit “. Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'elle ne s'en eſt jamais expliquée plus clairement; ce qui me fait croire que ce n'étoit rien. Monſieur venoit de charger le Maréchal de Grammont de toutes les douceurs & de toutes les promeſſes poſſibles touchant la ſureté de Mr. le Prince; car ce fut l'après-dînée de ce même jour 7. Juillet, que le Maréchal de Grammont fit le voïage de St. Maur dont je vous ai parlé ci-deſſus, voïage qui avoit été concerté la veille avec la Reine. Monſieur crut donc qu'aiant fait d'une part ce que la Reine avoit deſiré, & prenant de l'autre avec Mr. le Prince tous les engagemens, qu'il lui pouvoit donner pour ſa ſureté, il s'aſſuroit ainſi lui-même des deux côtez. Voila juſtement où échouent toutes les ames timides; la peur qui groſſit toujours les objets donne du corps à toutes leurs imaginations, elles prennent pour forme tout ce qu'elles ſe figurent en penſée de leurs ennemis, & elles tombent preſque toujours dans des inconveniens très-effectifs, par la fraïeur qu'elles prennent de ceux qui ne ſont qu'imaginaires.

Monſieur vit le 6. au ſoir dans l'eſprit de la Reine des diſpoſitions à s'accommoder avec Mr. le Prince, quoi qu'elle l'aſſurât du contraire; & il ne pouvoit ignorer, que l'inclination de Mr. le Prince ne fût de s'accommoder avec la Reine. La timidité lui fait croire que ces diſpoſitions produiront leur effet dès le huitième, & il fit dès le ſeptième, ſur ce fondement qui étoit faux, des pas qui n'auroient pu être judicieux, que

1651. supofé que l'accommodement eût été fait dès le cinquième. Je le lui fis avouer à lui-même, avant que de le quiter, par ce dilemme: „ Vous aprehendez, que Mr. le Prin-„ ce ne revienne à la Cour, parce qu'il en „ sera le maître: Prenez-vous un bon moïen „ pour l'en éloigner, en lui ouvrant toutes „ les portes, & en vous engageant vous-„ même à sa fureté? Voulez-vous qu'il y „ revienne pour avoir plus de facilité à le per-„ dre? Je ne vous crois pas capable de cette „ pensée à l'égard d'un homme à qui vous „ donnez votre parole à la face de tout un „ Parlement & de tout un Roïaume. Le „ voulez-vous faire revenir pour l'accommo-„ der effectivement avec la Reine? Il n'y a „ rien de mieux, pourvû que vous soyez „ assuré qu'ils ne s'accommoderont pas en-„ semble contre vous-même, comme ils fi-„ rent il n'y a pas long-tems: mais je m'ima-„ gine que Votre Altesse Roïale a bien su „ prendre ses sûretez ". Monsieur qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui representois avec assez de force, & il me dit: „ Voila des inconveniens; mais que „ faire en l'état où sont les choses? Ils se ra-„ commoderont tous ensemble, & je de-„ meurerai seul comme l'autre fois. Si vous „ me commandez, Monsieur, lui repondis-„ je, de parler à la Reine de votre part aux „ termes que je vais proposer à Votre Al-„ tesse Roïale, j'ose vous repondre que vous „ verrez, au moins bientôt, clair dans vos „ affaires ". Il me donna carte blanche, ce qu'il faisoit toujours avec facilité, quand il se trouvoit embarrassé. Je la remplis d'une maniere qui lui agréa. Je lui expliquai le

tour

tour que je donnerois à ce que je dirois à 1651.
la Reine. Il l'aprouva, & je fis suplier la Reine par Gaboury dès le soir même de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite Galerie. Monsieur, à qui je fis savoir par Joui que la Reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoïa chercher sur les huit heures à l'Hôtel de Chevreuse où je soupois, pour me dire qu'il m'avouoit qu'il n'avoit de sa vie été si embarrassé qu'il l'étoit alors; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de sa faute; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occasion où il sembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre ses mesures: que Mr. le Prince lui avoit fait dire par Croissi à sept heures du matin des choses qui lui donnoient lieu de croire qu'il ne reviendroit pas à Paris; que Mr. de Chavigny lui avoit parlé à sept heures du soir d'une maniere qui lui faisoit juger qu'il y pourroit être au moment qu'il me parloit. Il ajouta que la Reine étoit une étrange femme; qu'elle lui avoit temoigné la veille qu'elle étoit très-aise que Mr. le Prince eût quitté la partie, & que ce qu'elle lui feroit dire par le Maréchal de Grammont ne seroit que pour la forme; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là à six heures du matin, qu'il falloit faire tous ses efforts pour l'obliger à revenir: qu'il m'avoit envoyé querir pour me recommander de bien prendre garde à la maniere dont je parlerois à la Reine; „ parce qu'enfin, me dit-il, je vous dé„ clare que voyant comme je le vois, qu'el„ le se va raccommoder avec Mr. le Prince, „ je ne veux plus me brouiller ni avec l'un „ ni avec l'autre “. J'essaïai de faire com-

1651. prendre à Monsieur que le vrai moïen de se brouiller avec tous les deux seroit de ne pas suivre la voye qu'il avoit prise, ou du moins resolue, & de faire expliquer la Reine. Il vetilla beaucoup sur la maniere dont il étoit convenu à midi ; & je connus encore en cette rencontre, que de toutes les passions, la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, & que ceux qui en sont possedez retiennent aisément les impressions qu'elle leur inspire, même dans le tems où ils se défendent, ou plûtôt où on les défend des mouvemens qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie.

Comme la conversation avec Monsieur s'échaufoit plus sur les termes, que sur la substance des choses dont il me paroissoit que je l'avois assez convaincu, le Maréchal de Grammont entra. Il venoit de rendre compte à la Reine du voïage de St. Maur dont je vous ai déja parlé. Et comme il étoit fort piqué du refus que Mr. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à son voïage & à sa negociation un air de ridicule qui ne me fut pas inutile. Monsieur qui étoit l'homme du monde qui aimoit le plus à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des Etats de la Ligue assemblez à St. Maur, (ce fut ainsi que le Maréchal apella le Conseil devant lequel il avoit parlé.) Il peignit fort plaisamment tous ceux qui le composoient, & je m'aperçus que cette idée de plaisanterie diminua beaucoup dans l'esprit de Monsieur la fraïeur qu'il avoit conçue du parti de Mr. le Prince.

Je reçus, au moment que le Maréchal de Gram-

Grammont partit d'auprès de Monsieur, un 1651.
Billet de Madame la Palatine, qui ne me servit pas moins à lui faire connoitre que les mesures du Palais Roïal n'étoient pas encore si sûres, qu'il fût encore tems d'y bâtir comme sur des fondemens bien assurez. Voici les propres mots de ce Billet.

Je vous prie que je vous puisse voir au sortir de chez la Reine; il est necessaire que je vous parle. J'ai été aujourd'hui à St. Maur où l'on ne sait ce que l'on peut, & je sors du Palais Roïal où l'on sait encore moins ce que l'on veut.

J'expliquai ces mots à Monsieur à ma maniere. Je lui dis qu'ils signifioient que tout étoit en son entier dans l'esprit de la Reine. Je l'assurai que pourvû qu'il ne changeât rien à l'ordre qu'il m'avoit donné de negocier de sa part avec elle, je raporterois de quoi le tirer de la peine où je le voyois. Il me le promit, quoi qu'avec des restrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la Reine & je lui dis que Monsieur m'avoit commandé de l'assurer encore de ce qu'il lui avoit protesté la veille touchant la sortie de Mr. le Prince, qui étoit que non seulement il ne l'avoit pas sue, mais encore qu'il la desaprouvoit & qu'il la condamnoit au dernier point; qu'il n'entreroit en rien de tout ce qui feroit contre le service du Roi & contre le sien; que M. le Cardinal étant éloigné, il ne favoriseroit en façon du monde les prétextes que l'on vouloit prendre de la crainte de son retour, parce qu'il étoit persuadé effectivement que la Reine n'y pensoit plus: que Mr. le Prin-

1651. ce ne songeoit qu'à animer son phantôme, pour effaroucher les peuples, & que lui Monsieur n'avoit d'autres desseins que de les radoucir: Que l'unique moïen d'y réüssir étoit de suposer le retour du Cardinal pour impossible, parce que tant que l'on feroit paroitre qu'on le craignît comme proche, on tiendroit les Peuples & même les Parlemens en défiance & en chaleur. Je commençai ma Députation vers la Reine par ce préambule, qui, pour vous dire le vrai, n'étoit pas fort necessaire, & je m'arrêtai en cet endroit pour essaïer de juger, par la maniere dont elle recevroit un discours dont le fond lui étoit très desagreable, si un avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur étoit bien fondé. Valois qui étoit à lui m'assûra, comme je montois en carosse, qu'il avoit ouï Chavigny, qui disoit à l'oreille à Goulas, que la Reine étoit depuis midi dans une fierté qui lui faisoit craindre qu'elle n'eût quelques negociations cachées & soûterraines avec Mr. le Prince. Je n'en trouvai aucune aparence ni dans son air ni dans ses paroles: elle écouta tout ce que je lui dis, fort paisiblement & sans s'émouvoir, & je fus obligé de passer plûtôt que je n'avois cru au veritable sujet de mon Ambassade, qui étoit de la suplier de s'expliquer pour une bonne fois avec Monsieur de la maniere dont il plaisoit à Sa Majesté qu'il se conduisît à l'égard de Mr. le Prince: Que l'ouverture pleine & entiere étoit encore plus de son service en cette conjoncture que de l'interêt de Monsieur, parce que les moindres pas qui ne seroient point concertez, seroient capables de donner des avantages à

Mr.

Mr. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils 1651.
jetteroient de la défiance dans les esprits, en une occasion où la confiance se pouvoit presque dire uniquement necessaire. La Reine m'arrêta à ce mot, & me dit d'un air qui me paroissoit fort naturel & même bon:
„ A quoi ai-je manqué? Monsieur se plaint-
„ il de moi depuis hier? Non, Madame,
„ lui repondis-je, mais Votre Majesté lui
„ temoigna hier à midi qu'elle étoit bien ai-
„ se que Mr. le Prince fût sorti de Paris, &
„ elle lui a fait dire ce matin par le Vicom-
„ te d'Autel qu'il ne lui pouvoit rendre un
„ service plus signalé que d'obliger Mr. le
„ Prince à revenir". Ecoutez-moi, reprit
„ la Reine, sans balancer & tout d'un coup,
„ & si j'ai tort, je consens que vous me le
„ disiez librement. Je convins hier à midi
„ avec Monsieur que nous envoïerions pour
„ la forme seulement Mr. de Grammont à
„ Mr. le Prince, & que nous tromperions
„ même l'Ambassadeur, qui, comme vous
„ savez, n'a point de secret. J'aprens
„ hier à minuit que Monsieur a envoyé Gou-
„ las à neuf heures du soir à Chavigny,
„ pour lui ordonner de donner de sa part à
„ Mr. le Prince toutes les paroles les plus
„ positives & les plus particulieres d'union &
„ d'amitié. J'aprends au même instant qu'il a
„ dit au President de Nesmond, qu'il feroit
„ des merveilles au Parlement pour son Cou-
„ sin. Puis-je moins faire dans l'émotion où
„ je vois tout le monde sur l'évasion de Mr.
„ le Prince, que de prendre quelques dates
„ pour me défendre, à l'égard de Monsieur
„ même, des reproches qu'il est capable de
„ me faire dès demain peut-être? Je ne me

1651. „ prends pas à vous de sa conduite. Je sais
„ bien que vous n'êtes point du concert, qui
„ passe par le canal de Goulas & de Chavi-
„ gny: mais aussi, puis que vous ne pou-
„ vez pas les empêcher, vous ne devez pas
„ au moins trouver étrange que je prenne
„ quelques précautions. De plus je vous
„ avoue, reprit la Reine, que je ne sais où
„ j'en suis. Mr. le Cardinal est à cent lieuës
„ d'ici, tout le monde me l'explique à sa
„ mode. Lionne est un traître, Servien
„ veut que je sorte demain de Paris, ou
„ que je fasse aujourd'hui tout ce qu'il plai-
„ ra à Mr. le Prince, & cela à votre hon-
„ neur & louange. Le Tellier ne veut que
„ ce que j'ordonnerai, le Maréchal de Vil-
„ leroi attend les volontez de son Eminen-
„ ce; cependant Mr. le Prince me met le
„ couteau à la gorge; & voila Monsieur
„ qui pour rafraichissement dit que c'est ma
„ faute, & qui veut se plaindre de moi,
„ parce que lui-même m'abandonne.

Je confesse que je fus touché de ce discours de la Reine, qui sortoit de source. Elle remarqua que j'en étois ému, & me temoigna qu'elle m'en savoit bon gré; & elle me commanda de lui dire avec liberté mes pensées sur l'état des choses. Voici les propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrit sur ce que j'en écrivis moi même le lendemain.

„ Si Votre Majesté, Madame, peut se re-
„ soudre à ne plus penser au retour de Mr.
„ le Cardinal, elle peut sans exception tout
„ ce qu'il lui plaira; parce que toutes les
„ peines qu'on lui fait ne viennent que de la
„ persuasion où l'on est, qu'elle ne songe

„ qu'à

„ qu'à ce retour. Mr. le Prince eſt perſua- 1651.
„ dé qu'il peut tout obtenir en vous le fai-
„ ſant eſperer. Monſieur qui croit que Mr.
„ le Prince ne ſe trompe pas dans cette vûë,
„ le ménage à tout évenement. Le Parle-
„ ment à qui l'on préſente tous les matins
„ cet objet, ne veut rien diminuer de ſa
„ chaleur. Le peuple augmente la ſienne,
„ Mr. le Cardinal eſt à Breull & ſon nom
„ fait autant de mal à Votre Majeſté & à
„ l'Etat, que pourroit faire ſa perſonne s'il
„ étoit encore dans le Palais Roïal". *Ce n'eſt qu'un prétexte*, reprit la Reine comme en colere; *ne fais-je pas aſſurer tous les jours le Parlement, que ſon éloignement eſt pour toujours, & ſans aucune eſperance de retour?*
„ Oui, Madame, lui repondis-je; mais je
„ ſuplie très-humblement Votre Majeſté de
„ me permettre de lui dire, qu'il n'y a rien
„ de ſecret de tout ce qui ſe dit & de tout
„ ce qui ſe fait au contraire de ſes Declara-
„ tions publiques, & qu'un quart d'heure
„ après que le Cardinal eut rompu le Traité
„ de Servien & de Lionne touchant le Gou-
„ vernement de Provence, tout le monde
„ fut également informé que le premier ar-
„ ticle étoit ſon rétabliſſement à la Cour.
„ Mr. le Prince n'a pas avoué à Monſieur
„ qu'il y eût conſenti, mais il eſt convenu
„ que Votre Majeſté le lui avoit fait propo-
„ ſer comme une condition neceſſaire, &
„ il le dit publiquement à qui le veut en-
„ tendre". *Paſſons, paſſons*, dit la Reine, *il ne ſert de rien d'agiter ici cette queſtion: je ne puis faire ſur cela que ce que j'ai fait. On le veut croire, quoi que je diſe, il faut donc agir ſur ce que l'on veut croire.* „ En ce cas-là,

1651. „ Madame, je suis persuadé qu'il y a bien „ plus de propheties à faire que de conseils „ à donner ". *Dites vos propheties*, repartit la Reine, *mais sur le tout qu'elles ne soient pas comme celles des Barricades. Tout de bon*, ajouta-t-elle, *dites-moi en homme de bien ce que vous croïez de tout ceci. Vous voila Cardinal, autant vaut, vous seriez un mechant homme, si vous vouliez le bouleversement de l'Etat. Je confesse que je ne sais où j'en suis; je n'ai que des traîtres & des poltrons à l'entour de moi. Dites moi vos pensées en toute liberté.* „ Je „ le vais faire, Madame, repris-je, quoi „ qu'avec peine, parce que je sai que ce „ qui regarde Mr. le Cardinal est sensible „ à Votre Majesté; mais je ne puis m'em- „ pêcher de lui dire encore, que si elle „ se peut resoudre aujourd'hui à ne plus „ penser au retour du Cardinal, elle se- „ ra demain plus absolue qu'elle n'étoit „ le premier jour de sa Regence; & que „ si elle continue à vouloir le rétablir, el- „ le hazarde l'Etat ". *Pourquoi*, reprit-elle, *si Monsieur & Mr. le Prince y consentoient?* „ Parce que, Madame, lui repon- „ dis-je, Monsieur n'y consentira que quand „ l'Etat sera hazardé, & que Mr. le Prin- „ ce n'y consentira que pour le hazarder ". Je lui expliquai en cet endroit le détail de tout ce qui étoit à craindre, je lui exaggerai l'impossibilité de separer Mr. le Prince du Parlement, & l'impossibilité de gagner sur ce point le Parlement par une autre voïe que celle de la force qui mettroit la Couronne en peril. Je lui remis devant les yeux les prétentions immenses de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut.

Je

Je lui fis voir au doigt & à l'œil qu'elle dissiperoit, quand il lui plairoit, par un seul mot, pourvû qu'il partît du cœur, toutes ces fumées si noires & si épaisses. Et comme j'aperçus qu'elle étoit touchée de ce que je lui disois, & qu'elle prenoit particulierement goût à ce que je lui représentois du rétablissement de son autorité; je crus qu'il étoit assez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la sincerité de mes intentions. „ Et plut à Dieu, Madame, „ ajoutai-je, que V. M. voulût rétablir son „ autorité par ma propre perte! On lui dit „ à toutes les heures du jour que je pense „ au Ministere; & Mr. le Cardinal s'est ac- „ coutumé à ces paroles: *Il veut ma place.* „ Est-il possible, Madame, que l'on me „ croïe assez impertinent pour m'imaginer „ qu'on puisse devenir Ministre par la fac- „ tion; & que je connoisse si peu la ferme- „ té de V. M. pour croire que je conquê- „ terai sa faveur par les armes? Mais ce qui „ n'est que trop vrai, est, que ce qui se dit „ ridiculement du Ministere se fait réelle- „ ment à l'égard des autres prétentions que „ chacun a. Mr. le Prince vient d'obtenir „ la Guienne, il veut Blaye pour Mr. de „ la Rochefoucaut; il veut la Provence „ pour Mr. son Frere; Mr. de Bouillon veut „ Sedan; Mr. de Turenne veut comman- „ der en Allemagne; Mr. de Nemours veut „ l'Auvergne; Viole veut être Secretaire „ d'Etat; Chavigni veut demeurer en son „ poste; & moi, Madame, je demande le „ Cardinalat. S'il plait à V. M. de se mo- „ quer de toutes nos pretentions, & de les „ regler absolument selon ses interêts & se-

„ lon

1651. „ lon ses volontez, elle n'a qu'à renvoïer „ pour une bonne fois Mr. le Cardinal en „ Italie, rompre tous les commerces, que „ les Particuliers conservent avec lui, effa- „ cer de bonne foi les idées qui restent de „ son retour & qui se renforcent même tous „ les jours, & declarer ensuite, qu'aiant „ bien voulu donner au Public la satisfac- „ tion qu'il a souhaité de l'éloignement du „ Cardinal, elle croit qu'il est de sa dignité „ de refuser aux Particuliers les graces qu'ils „ ont demandées ou prétendues sous ce pré- „ texte. Nul ne perdra plus que moi, Ma- „ dame, à cette conduite, qui revoque ma „ nomination d'une maniere qui sera agréée „ generalement de tout le monde, mais qui „ ne le sera assurément de nul autre sans „ exception, plus que de moi même, parce „ que je ne me la crois necessaire que pour „ des raisons qui cesseront, dès que V. M. „ aura rétabli les choses dans l'ordre où elles „ doivent être ". *N'ai-je pas fait tout ce que vous me proposez*, reprit la Reine? *N'ai-je pas assuré dix fois Monsieur, M. le Prince, & le Parlement; que le Cardinal ne reviendroit jamais? Avez-vous pour cela cessé de pretendre, & vous qui parlez, tout le premier?* „ Non, Madame, „ lui dis je, personne n'a cessé de préten- „ dre, parce qu'il n'y a personne qui ne „ sache que Mr le Cardinal gouverne plus „ que jamais. V. M. m'a fait l'honneur de „ ne se point cacher de moi sur ce sujet; „ mais ceux à qui elle ne le dit pas, en sa- „ vent peut-être encore plus que moi; & „ c'est ce qui perd tout, Madame, parce que tout le monde se voit en droit de se défendre de ce que l'on croit d'autant

„ moins

„ moins legitime, que V. M. le desavoue 1651.
„ publiquement “. *Mais tout de bon*, dit la Reine, *croïez-vous que Monsieur abandonnât Mr. le Prince, s'il étoit assuré que le Cardinal ne revînt pas?* „ En pouvez-vous douter, „ Madame, lui répondis-je, après ce que „ vous avez vu ces jours passez? Il l'eût ar- „ rêté chez lui, si vous l'aviez voulu, quoi „ qu'il ne se croie nullement assuré qu'il ne „ doive point revenir “. La Reine réva un peu sur ma reponse, & puis tout d'un coup elle me dit, même avec précipitation, comme aiant impatience de finir ce discours: *C'est un plaisant moïen de rétablir l'Autorité Roiale que de chasser le Ministre du Roi malgré lui!* Elle ne me laissa pas reprendre la parole, & continua en me commandant de lui dire mon sentiment sur l'état où étoient les choses: *Car*, ajouta-t-elle, *je ne puis faire davantage sur ce point que ce que j'ai déja fait & ce que je fais tous les jours.* J'entendis bien qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai donc point directement, mais je fis la même chose en satisfaisant à ce qu'elle m'avoit commandé, qui étoit de lui dire ma pensée: car je repris ainsi le discours: „ Pour obeïr, Madame, à V. M. il „ faut que je retombe dans les Propheties „ que j'ai tantôt pris la liberté de lui tou- „ cher. Si les choses continuent comme el- „ les sont, Monsieur sera dans une perpe- „ tuelle defiance que Mr. le Prince ne se rac- „ commode avec V. M. par le rétablisse- „ ment du Cardinal; & il se croira obligé „ par cette vuë de le ménager toûjours & „ de se tenir avec soin dans le Parlement „ & parmi le peuple. Mr. le Prince ou s'uni-

„ ra

1651. „ ra avec lui pour s'assurer contre ce réta-
„ blissement, s'il n'y trouve pas son comp-
„ te, ou il partagera le Roïaume pour le souf-
„ frir, jusques à ce qu'il trouve plus d'inte-
„ rêt à le chasser. Les Particuliers qui ont
„ quelques considerations ne songeront qu'à
„ en tirer leur avantage : il y aura mille
„ subdivisions & dans la Cour & dans les
„ factions. Voila, Madame, bien des ma-
„ tieres pour la Guerre civile, & cette
„ Guerre se mêlant à une Guerre étran-
„ gere aussi grande que celle que nous
„ avons aujourd'hui, peut porter l'Etat
„ sur le penchant de sa ruïne „. *Si Monsieur vouloit*, repartit la Reine . . . . „ Il
„ ne voudra jamais, lui repondis je. On
„ trompe V. M. si on le lui fait esperer, &
„ je me perdrois auprès de lui si je le lui
„ avois seulement proposé. Il craint Mr. le
„ Prince, il ne l'aime point ; il ne peut
„ plus se fier à Monsieur le Cardinal. Il au-
„ ra dans des momens des foiblesses pour
„ l'un ou pour l'autre, selon ce qu'il en
„ aprehendera ; mais il ne quittera jamais
„ l'ombre du Public, tant que ce Public se-
„ ra un Corps, & il le sera encore long-
„ tems sur une matiere sur laquelle V. M.
„ est obligée elle-même de l'échauffer toû-
„ jours par de nouvelles Déclarations.

Je connus en cet endroit plus encore que je n'avois fait, qu'il est impossible que la Cour conçoive ce que c'est que le Public. La flatterie qui en est la peste l'infecte toûjours à un tel point, qu'elle lui cause un delire incurable sur cet article ; & je remarquai, que la Reine traitoit dans son imagination tout ce que je lui en disois de chimeres,

res, avec la même hauteur que si elle n'eût jamais eu aucun sujet de faire des reflexions sur les Barricades. Je glissai sur cela par cette consideration plus legerement que la matiere ne le portoit, & elle m'en donna d'ailleurs assez de lieu, parce qu'elle me rejetta dans le particulier de la maniere d'agir de Mr. le Prince, en me demandant ce que je disois de la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de le Tellier, de Lionne & de Servien. Comme j'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'étoit pas le *haussepied* de quelques negociations soûterraines, je souris à cette proposition de la Reine avec un respect que j'assaisonnai d'un air de mystere. La Reine de qui tout l'esprit consistoit en air, l'entendit, & elle me dit: „ Non, il n'y a rien que ce que „ vous voïez comme moi & comme tout „ le monde. Mr. le Prince a voulu tirer de „ moi, dequoi chasser douze Ministres, par „ l'esperance de m'en laisser un, qu'il m'au- „ roit peut-être ôté dès le lendemain. On „ n'a pas donné dans ce panneau, il en „ tend un autre; il me veut ôter ceux qui „ me restent, c'est-à-dire il propose de les „ ôter: car si on lui veut laisser la Proven- „ ce, il me laissera le Tellier, & peut-être „ que j'obtiendrai Servien pour le Langue- „ doc ". Qu'en dit Monsieur? *Il prophetise, Madame*, lui repondis-je, *car, comme j'ai déja dit à V. M., que peut-on dire dans l'état où sont les affaires?* „ Mais enfin qu'en dit-il, „ reprit la Reine? Ne se joindra-t-il pas „ encore à Mr. le Prince, pour me faire „ faire ce pas de Ballet "? *Je ne le crois pas, Madame*, repartis-je, *quand je me ressouviens*

1651. *de ce qu'il m'en a dit aujourd'hui: mais je n'en doute pas, quand je fais reflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain.* „ Et vous, me dit „ la Reine, que ferez-vous “? *Je me declarerai en plein Parlement*, repliquai-je, *&* *en Chaire même contre la proposition, si V. M. se resout à se servir de l'unique & souverain remede, & j'opinerai aparemment comme les autres, si elle laisse les choses dans l'état où elles sont* *.

La Reine qui s'étoit fort contenuë jusques là, s'emporta à ce mot; elle éleva même sa voix, & me dit que je ne lui avois donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre en face? „ Je suis bien éloi- „ gné, Madame, de cette insolence & de „ cette folie, lui repondis-je, puis que je „ n'ai suplié V. M. de me permettre d'avoir „ l'honneur de la voir aujourd'hui, que „ pour savoir de la part de Monsieur ce „ qu'il vous plaît, Madame, de lui com- „ mander, pour prévenir celle dont Mr. le „ Prince vous menace. Il y a quelque tems „ que je disois à V. M. qu'on est bien „ malheureux de tomber dans des tems où „ un homme de bien est obligé, même par „ son devoir, de manquer au respect qu'il „ doit

* On sait combien le Coadjuteur en vouloit alors au Cardinal Mazarin, sous l'autorité du Prince de Conti, qui étoit le Chef du parti opose au Cardinal. On fit en ce tems-là ce Vaudeville.

Monsieur de Retz a juré par sa Crosse
Et Conti par sa bosse:
Nous allons de Saint Germain,
Chasser le Mazarin.

„ doit à son maître. Je sais, Madame, 1651.
„ que je ne l'observe pas en parlant com-
„ me je fais sur le sujet de Mr. le Cardinal,
„ mais je sais en même tems que je parle
„ & que j'agis en bon Sujet, & que tous
„ ceux qui font autrement, sont des préva-
„ ricateurs qui plaisent, mais qui trahissent
„ leur conscience, & leurs devoirs. V. M.
„ me commande de lui dire mes pensées
„ avec liberté, & je lui obeïs. Qu'elle me
„ ferme la bouche & elle verra ma soumis-
„ sion, & que je raporterai simplement à
„ Monsieur & sans replique ce dont elle me
„ fera l'honneur de me charger ". La Reine reprit tout d'un coup un air de douceur & me dit: „ Non, je veux au contraire que
„ vous me disiez vos sentimens, expliquez-
„ les moi à fond ". Je suivis son ordre à la lettre, je lui fis une peinture la plus naturelle qu'il me fut possible de l'état où les affaires étoient reduites; j'achevai de craïonner ce que vous en voïez déja ébauché; je lui dis toute la verité avec la même sincerité & la même exactitude que j'aurois euë si j'avois dû en rendre compte à Dieu un quart d'heure après. La Reine en fut touchée, & elle dit le lendemain à la Palatine qu'elle étoit convaincuë que je parlois du cœur, mais que j'étois aveuglé moi même par la préocupation. Ce qui me parut, c'est qu'elle l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement qu'elle avoit pour le Cardinal Mazarin, & que son inclination l'emportoit toûjours sur les velleïtez que je lui voïois de tems en tems d'entrer dans les ouvertures que je lui faisois pour rétablir l'Autorité Roïale, aux dépens & des Mazarins & des Frondeurs. Je

1651. remarquai que sur la fin de la conversation elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet; & que comme elle vit que je le faisois effectivement avec sincerité & avec bonne intention, elle m'en temoigna sa reconnoissance.

J'aprehenderois de vous ennuïer, si je m'étendois davantage sur un détail qui n'est déja que trop long, & je me contenterai de vous dire, que le resultat fut, que je ferois tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à Mr. le Prince, pour demander l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, en lui donnant parole de la part de la Reine, qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec Mr. le Prince sans la participation & sans le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole; & la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois, que les aparences d'accommodement entre le Palais Roïal & St. Maur n'étoient pas tout-à-fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'étoit impossible d'obliger la Reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre, ou pour procurer le retour de Mr. le Prince, ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même; mais je connus clairement à ses manieres & même à quelques-unes de ses paroles, qu'elle en avoit changé plus de trois fois, depuis que j'étois dans la Galerie; & je me souvins de ce que la Palatine m'avoit écrit, qu'on ne savoit au Palais Roïal ce que l'on y vouloit.

Je

Je ne laissai pas d'insister & de presser la Reine, parce que je jugeois bien que Monsieur, qui étoit très-clairvoiant, ne recevant de moi qu'une parole vague & generale, à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parce qu'il se defioit beaucoup des intentions de la Reine à son égard, ne manqueroit pas de jetter & d'arrêter toute sa reflexion, & avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui donnerois du veritable dessein de la Reine. Et je ne doutois pas que par cette consideration il ne fît encore de nouveaux pas vers Mr. le Prince, ce que je ne croïois nullement de son interêt, non plus que de celui du Roi. Je parlai sur cela à la Reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, & de plus je ne pouvois rien gagner, parce qu'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite. 1651.

Il étoit presque jour, lors que je sortis du Palais Roïal, & ainsi je n'eus pas le tems d'aller chez Madame la Palatine, qui m'écrivit un billet à six heures du matin, par lequel elle me faisoit savoir qu'elle m'attendoit dans un carosse de louage devant les *Incurables*. J'y allai aussitôt dans un carosse gris. Elle m'expliqua son billet du soir, elle me dit que Mr. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les discours de Madame de Longueville qu'il ne connoissoit pas sa force, en ce qu'il croïoit ses ennemis beaucoup plus unis & beaucoup plus de concert qu'ils ne l'étoient. Que la Reine ne savoit où elle en étoit; qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de Mr. le Prince; qu'à l'au-

1651. tre elle remercioit Dieu de sa sortie de Paris; que cette variation venoit des differens conseils qu'on lui donnoit; que Servien lui disoit que l'Etat étoit perdu, si Mr. le Prince s'éloignoit; que le Tellier balançoit; que l'Abbé Fouquet qui étoit nouvellement revenu de Breull, l'assuroit que Mr. le Cardinal seroit au desespoir, si elle ne se servoit de l'occasion que Mr. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pousser; que l'aîné Fouquet soûtenoit savoir le contraire de science certaine; que tout iroit ainsi, jusqu'à ce que l'ordre de Breull auroit decidé. La Palatine étoit surtout persuadée qu'il y avoit des propositions sous-terre, qui aidoient à tenir encore la Reine dans ces incertitudes. Voila ce que Madame la Palatine me dit avec précipitation, parce que le tems d'aller au Palais pressoit, & Monsieur avoit déja envoïé deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carosse. Je lui rendis compte en fort peu de paroles de ma commission, je lui exposai le fait tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avois predit à la Reine, & dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisoit donner n'étoit ni précedée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjoncture dont il s'agissoit; il se mit à siffler & me dit: *Voila une bonne drogue! Allons, allons au Palais.* Mais encore, Monsieur, lui dis-je, il me semble qu'il seroit bon que Votre Altesse Roïale resolût ce qu'elle y dira. *Qui diable le peut savoir? qui le peut prevoir?* repondit-il. *Il n'y a ni rime ni raison avec ces gens-ci. Allons; & quand nous serons dans la Grand' Chambre, nous trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui Same-*

medi. Ce l'étoit pourtant & le 8. Juillet 1651. 1651.

Auſſitôt que Monſieur eut pris ſa place, Talon Avocat General entra avec ſes Collegues, & dit qu'il avoit porté la veille à la Reine la Lettre que Mr. le Prince avoit écrite au Parlement, que Sa Majeſté avoit fort agréé la conduite de la Compagnie, & que Mr. le Chancelier avoit mis entre les mains du Procureur General un écrit par lequel il ſeroit informé des volontez du Roi. Cet Ecrit portoit que la Reine, qui étoit extrement ſurpriſe de ce que Mr. le Prince avoit pu douter des aſſurances qu'elle avoit données tant de fois, qu'elle n'avoit eu aucun deſſein contre ſa perſonne; qu'elle ne s'étonnoit pas des ſoupçons qu'il témoignoit touchant le retour de Mr. le Cardinal; qu'elle déclaroit vouloir obſerver religieuſement la parole qu'elle avoit donnée ſur ce ſujet au Parlement; qu'elle ne ſavoit rien du mariage de Mr. de Mercœur ni des negociations de Sedan; qu'elle avoit plus de ſujet que perſonne de ſe plaindre de ce qui s'étoit paſſé à Briſac: (Je vous entretiendrai tantôt de ces trois articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, elle vouloit bien qu'on ſût qu'elle ne prétendoit pas être gênée dans le choix des Miniſtres du Roi ſon fils, ni dans celui de ſes domeſtiques, & que la propoſition qu'on lui faiſoit ſur ce point étoit d'autant plus injuſte, qu'il n'y avoit aucuns des trois nommez qui eût ſeulement fait un pas pour le rétabliſſement de Mr. le Cardinal Mazarin. La Compagnie s'échaufa beaucoup après la lecture de cet Ecrit, ſur ce qu'il n'étoit pas

 ſigné,

1651. signé, ce qui dans les circonstances n'étoit d'aucune consequence : mais comme dans ces sortes de Compagnies tout ce qui est de la forme touche les petits esprits & amuse même les plus raisonnables, on emploïa la matinée proprement à rien, & l'on remit l'Assemblée au Lundi. On pria en attendant Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement. * Il y eut dans cette seance beaucoup de chaleur entre Mr. le Prince de Conti & Mr. le Premier President. Celui-ci qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince en son particulier, qu'il croïoit, à mon sens sans fondement, avoir obligé à plus de reconnoissance qu'il n'en avoit reçu; celui-ci, dis-je, parla avec force de la retraite de St. Maur, & l'apella même un triste préalable de la Guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui sembloient marquer les mouvemens passez, & causez par Mr. le Prince de Condé. Mr. le Prince de Conti le releva, même avec menaces, en lui disant qu'en tout autre endroit il lui aprendroit à se tenir dans le respect qui est dû aux Princes du sang. Le Premier President lui repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, & qu'il avoit lieu de se plaindre lui-même qu'on osât l'interrompre dans sa place, où il representoit la personne du Roi. On se leva de part & d'autre. Monsieur qui étoit très-aise de les voir commis les uns contre les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre; & il dit à la fin aux uns & aux autres, que tout le monde

* On trouvera le détail de cette Seance dans les Memoires de M. Joly page 139. du Tome I.

de ne devoit s'apliquer qu'à radoucir les es- 1651.
prits. Monsieur étant de retour chez lui me mena dans le cabinet des Livres, ferma la porte à verrou lui-même, jetta son chapeau sur la table, & me dit après d'un ton fort ému qu'avant que d'aller au Palais il n'avoit pas eu le tems de me dire une chose qui me surprendroit, quoi que cependant elle ne me devoit pas surprendre; qu'il savoit depuis minuit que le vieux Pantalon, (il apelloit ainsi Mr. de Châteauneuf) traitoit par le canal de St. Romain & de Croissi avec Chavigni l'accommodement de Mr. le Prince avec la Reine; qu'il n'ignoroit pas ce que j'avois à dire sur cela; qu'il ne faloit point disputer des faits, que celui-là étoit sûr. *Et si vous en doutez*, ajouta-t-il, en me jettant une Lettre, *tenez, voyez, lisez.* Cette Lettre étoit de Châteauneuf & adressée à Croissi, & portoit entr'autres ces propres mots: „ Vous pouvez assurer Mr. de Chavigni, „ que le Commandeur de Jarzai qui n'est „ jamais duppe qu'en des bagatelles, est „ convenu que la Reine marche de bon „ pied, & que non seulement les Frondeurs, „ mais que le Tellier même ne savent rien „ de notre negociation. Le soupçon de Mr. „ de St. Romain n'est pas fondé ".

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que le Grand, premier valet de chambre de Monsieur, aiant vu tomber ce billet de la poche de Croissi, l'avoit ramassé & l'avoit porté à Monsieur. Il n'attendit pas que j'eusse achevé de le lire, pour me dire: „ Avois-je tort „ de vous dire ce matin, que l'on ne fait où „ l'on en est avec ces gens-là? On dit tou- „ jours qu'il n'y a point d'assurance au peu-

 „ ple;

1651. „ ple; on en a menti, il y a mille fois plus „ de solidité dans le peuple que dans le Ca„ binet, je veux m'aller loger aux halles ". *Vous croyez donc, Monsieur*, lui dis-je, *que l'accommodement est fait.* „ Non, dit-il, je „ ne crois pas qu'il le soit ". *Et moi, Monsieur, je serois persuadé qu'il ne se peut faire par ce canal, s'il m'etoit permis d'être d'un autre sentiment que Votre Altesse Royale.*

Cette question fut agitée avec chaleur. Je soutins mon opinion par l'impossibilité qui me paroissoit au succès d'une negociation dans laquelle, par une rencontre assez bizarre, tous les Negociateurs se trouvoient avoir éminemment, au moins pour cette occasion très-épineuse en elle même, toutes les qualitez les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monsieur demeura dans son sentiment, parce que sa foiblesse naturelle lui faisoit toujours voir ce qu'il aprehendoit, comme infaillible & même proche. Ce fut à moi de ceder, ainsi que vous le pouvez croire, & de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire dès l'après-dînée à la Reine par Madame la Palatine, que son sentiment étoit que Sa Majesté s'accommodât en toutes manieres avec Mr. le Prince, & que le Parlement & le peuple étoient si échaufez contre tout ce qui avoit quelque teinture de Mazarinisme, qu'il ne faloit plus songer qu'à aplaudir à celui qui a été assez habile, me dit-il même avec aigreur, pour nous prévenir à recommencer l'escarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui représenter, que supofé même pour sûr, ce qu'il croïoit très-proche, & ce que je tiendrois fort éloigné, si j'osois

le

le contredire, le parti qu'il prenoit avoit des 1651.
inconveniens terribles, & particulierement celui de précipiter la Reine dans la résolution que l'on craignoit, & même de l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que les raisons que je lui alleguois n'étoient que des prétextes pour couvrir la veritable qui me faisoit parler, qu'il alla chercher dans l'aprehension qu'il s'imagina que j'avois qu'il ne s'accommodât lui-même avec Mr. le Prince; & il me dit qu'il prendroit si bien ses mesures du côté de St. Maur, que je ne devois pas craindre qu'il tombât dans l'inconvenient que je lui marquois; & que si la Reine l'avoit gagné de la main une fois, il le lui sauroit bien rendre. *Je ne suis pas si sot qu'elle croit*, ajouta-t-il, *& je songe plus à vos interêts que vous n'y songez vous même.* Je confesse que je n'entendis point ce que signifioit en cet endroit cette derniere parole, mais je m'en doutai aussitôt après; car il ajouta: *Mr. le Prince, quoi qu'enragé contre vous, vous a-t-il nommé dans la Lettre qu'il a écrite au Parlement?* Je m'imaginai que Monsieur vouloit me faire valoir ce silence, & me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avoit pour moi à sa consideration, & des precautions qu'il prendroit de ce côté-là sur mon sujet, en cas de besoin. Je jugeai de ce discours & de plusieurs autres qui le précederent & qui le suivirent, que la persuasion où je le voïois, que la Reine & Mr. le Prince étoient ou accommodez ou du moins sur le point de s'accommoder, étoit ce qui l'avoit obligé de me commander d'en faire presser la Reine en son nom, & de témoi-

1651. gner à elle-même qu'il ne se sentiroit pas desobligé de son accommodement & de tirer merite auprès de Mr. le Prince du conseil qu'il en donnoit à la Reine. Je fus tout-à-fait confirmé dans mon soupçon, par une conversation de plus d'une heure, qu'il eut un moment après que je l'eus quitté, avec Charai, qui étoit serviteur particulier de Mr. le Prince, comme je vous l'ai déja dit, quoi qu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma force les sentimens de Monsieur, qui dans la verité étoient plûtôt des égaremens de fraïeur, que des raisonnemens. Je ne l'ébranlai pourtant point, & j'éprouvai en cette rencontre ce que j'ai observé depuis en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse, est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut gueres moins que moi du compliment que je la priai de faire à la Reine de la part de Monsieur. Elle en revint toutefois plûtôt & plus aisément, en faisant reflexion sur la constitution des affaires, *qui*, dit-elle très-sensément, *redresseront les hommes, au lieu que pour l'ordinaire ce sont les hommes qui redressent les choses.* Madame de Beauvais venoit de lui mander que Metayer, Valet de Chambre de Mr. le Cardinal, venoit d'arriver de Breull; & peut-être, ajouta-t-elle, cet homme nous aporte-t-il dequoi tout changer en un instant. Elle disoit cela à l'avanture, & dans la seule vûë que Mr. le Cardinal ne pourroit jamais rien aprouver de tout ce qui se passoit par le canal de Chavigny.

gny. Son pressentiment fut une prophetie, 1651.
car en effet il se trouva que le Messager avoit aporté des anathemes plûtôt que des Lettres contre les propositions qui avoient été faites, & que bien qu'il fût l'homme du monde qui reçût toujours en aparence le plus agréablement ce qu'il ne vouloit pas en effet ; il n'avoit gardé dans cette rencontre aucune mesure qui aprochât seulement de sa conduite ordinaire ; ce que nous attribuâmes, Madame la Palatine & moi, à l'aversion qu'il avoit pour les Negociateurs. Châteauneuf lui étoit très-suspect ; Chavigny étoit sa bête ; St. Romain lui étoit odieux, & par l'attachement qu'il avoit avec Chavigny & par celui qu'il avoit eu à Munster à Mr. d'Avaux. Madame la Palatine qui ne savoit pas encore ce que le messager avoit aporté, quoi qu'elle sût qu'il étoit arrivé, trouva à propos que je retournasse chez Monsieur, pour lui dire que ce Courier auroit pu peut-être avoir donné à la Reine, de nouvelles vûës, & qu'elle jugeoit qu'il ne feroit que mieux par cette consideration qu'elle n'executât pas la commission qu'il lui avoit donnée par moi, avant que l'on pût être informé de ce détail.

Monsieur que j'allai trouver sur le champ se gendarma contre cette ouverture, qui étoit pourtant très-sage, par une préocupation qui lui étoit fort ordinaire aussi bien qu'à beaucoup d'autres. *La plupart des hommes examinent moins les raisons de ce qu'on leur propose contre leur sentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propose de s'en servir.* Ce defaut est très-commun & très-grand. Je connus clairement que Mon-

sieur

1651. sieur ne recevoit ce que je lui dis de la part de la Palatine que comme un effet de l'entêtement qu'il croïoit que nous avions l'un & l'autre contre Mr. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, & je connus encore en cet endroit *qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même, ne se fie jamais veritablement à personne.* Il avoit plus de confiance en moi, sans comparaison, qu'en tous ceux qui l'ont jamais aproché; mais sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la Reine eût été fait par une personne moins adroite que Madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'évenement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire. A quoi elle fut très-bien servie elle-même par la fortune qui fit arriver ce Messager, dont je viens de vous parler, justement au moment où il étoit necessaire, pour rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter: car la Reine qui étoit toujours soumise à Mr. le Cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement, quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colere, se trouva, lors que Madame la Palatine commença à lui parler, dans une pensée si éloignée d'aucun accommodement avec Mr. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur, ne produisit en elle d'autres mouvemens que ceux que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur, & de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, & de desirer avec impatience de me parler. Madame la

Pa-

Palatine fut même chargée par la Reine de 1652.
lui faire ſavoir par mon canal le détail de la dépêche du Meſſager, & de me commander d'aller entre onze heures & minuit au lieu accoutumé. Madame la Palatine ne douta pas non plus que moi, que Monſieur ne dût avoir beaucoup de joie de ce que je lui allois porter. Nous nous trompâmes beaucoup l'un & l'autre; car auſſitôt que je lui eus dit que la Reine lui offroit tout ſans exception, pourvu qu'il voulût s'unir de ſon côté ſincerement & parfaitement à elle contre Mr. le Prince, il tomba dans un état que je ne puis bien vous exprimer, qu'en vous supliant de vous reſſouvenir de celui où il n'eſt pas poſſible que vous ne vous ſoïez trouvée quelquefois. N'avez-vous jamais agi ſur des ſupoſitions qui ne vous plaiſoient pas? Et n'eſt-il pas vrai pourtant que quand ces ſupoſitions ne ſe ſont point trouvées bien fondées, vous avez ſenti en vous-même un combat qui s'y eſt formé entre la joie de vous être trompée à votre avantage, & le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me ſuis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monſieur étoit ravi de ce que la Reine étoit bien plus éloignée de l'accommodement qu'il ne l'avoit cru; mais il étoit au deſespoir d'avoir fait les avances qu'il avoit faites vers Mr. le Prince, & qu'il avoit faites dans la vuë de cet accommodement, qu'il croïoit bien avancé. Les hommes qui ſe rencontrent en cet état, ſont pour l'ordinaire aſſez long-tems à croire qu'ils ne ſe ſont pas trompez, même après qu'ils s'en ſont aperçus; parce que la difficulté qu'ils trouvent à découdre le tiſſu qu'ils ont commencé, fait qu'ils s'y font des objections à

1651. cas que Mr. le Prince continuât à demander leur éloignement; & j'eus en même tems la liberté de l'assurer, que, moïennant cette permission, Monsieur se déclareroit dans la suite contre Mr. le Prince, en cas que Mr. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions; & comme je ne croïois pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrer de tout point la Reine par un éclat de cette nature, je représentai à Monsieur avec force, qu'il avoit beau jeu pour faire un coup double, & même triple, en obligeant la Reine par la conservation des Sous-Ministres, (qui dans le fond étoient assez indifferens) en faisant voir que Mr. le Prince ne se contentoit pas de la destitution du Mazarin, & qu'il vouloit saper aussi les fondemens de l'autorité Roiale, en ne laissant pas même l'ombre de l'Autorité à la Regente, & en satisfaisant en même tems le Public par une agravation, pour ainsi parler, contre le Cardinal, que je proposai en même tems, & que je m'assurois même de faire agréer à la Reine. Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une Lettre écrite par le Cardinal à la Reine, qu'il la suplioit de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderoit contre lui; parce qu'il étoit persuadé que le plus que l'on desireroit, après l'excès auquel on s'étoit porté, tourneroit plûtôt en sa faveur qu'autrement, ce qu'il y auroit d'esprits moderez; & parce qu'il convenoit assez à son service que l'on amusât les *fâcheux*, (c'étoit son mot) à des clabauderies, qui ne pouvoient plus être que des répetitions fort inutiles. Je ne tenois pas pour bien juste ce raisonnement de Mr. le Cardinal, mais je m'en servis pour former la condui-

duite que j'eusse souhaité que Monsieur eût 1651.
voulu prendre, & je raisonnai ainsi: „ Si
„ Monsieur concourt à l'exclusion des Sous-
„ Ministres, il fait apparemment le compte
„ de Mr. le Prince, en ce qu'il obligera peut-
„ être la Reine à accorder à Mr. le Prince
„ tout ce qu'il lui demandera. Il ne fera
„ pas le sien du côté de la Cour; parce qu'il
„ outrera de plus en plus la Reine, & qu'il
„ outragera de plus ceux qui l'aprochent. Il
„ ne le fera pas non plus du côté du Public;
„ car, comme il le dit lui même, Mr. le Prin-
„ ce l'a gagné de la main; & comme c'est
„ lui qui a fait le premier la proposition de
„ se défaire de ces restes du Mazarinisme,
„ il en aura la fleur de la gloire, ce qui dans
„ le peuple est le principal. Voila donc un
„ grand inconvenient, qui est celui de fai-
„ re à la Reine une peur dont Mr. le Prin-
„ ce peut se servir pour son avantage; voilà,
„ dis-je, un grand inconvenient, qui est accom-
„ pagné de plus d'un grand déchet de repu-
„ tation, en ce qu'il fait voir Monsieur agis-
„ sant en second avec Mr. le Prince, & en-
„ traîné à une conduite dont non seulement
„ il n'aura pas l'honneur, mais qui lui tour-
„ nera même à honte, parce que l'on pré-
„ tendra que c'étoit à lui à commencer à
„ la prendre. Quelle utilité trouvera-t-il qui
„ se puisse comparer à cet inconvenient?
„ On ne s'en peut imaginer d'autre que cel-
„ le d'ôter à la Reine des gens que l'on croit
„ affectionnez au Cardinal: est-ce un avan-
„ tage, quand on pense que les Fouquets,
„ les Bertets, les Brachets passeront égale-
„ ment la moitié des nuits auprès d'elle, que
„ les d'Etrées, les Souverets & les Seneterres

1651. „ y demeureront tous les jours, & que ceux-„ ci y seront d'autant plus dangereux que la „ Reine sera encore plus aigrie par l'éloigne-„ ment des autres? Je suis convaincu par tou-„ tes ces considerations que Monsieur doit „ faire à la premiere Assemblée des Cham-„ bres le panegyrique de Mr le Prince sur „ la fermeté qu'il temoigne contre le retour „ de Mr. le Cardinal Mazarin, confirmer „ tout ce qui s'est dit en son nom par Mr. „ le Prince de Conti touchant la necessité des „ precautions qu'il est bon de prendre con-„ tre son rétablissement; combatre publique-„ ment & par des raisons solides celle que „ l'on cherche dans l'éloignement des trois „ Ministres; faire voir qu'elle est injurieuse „ à la Reine à laquelle on doit assez de res-„ pect, & même assez de reconnoissance „ pour les paroles qu'elle reitere en toute oc-„ casion de l'exclusion à jamais de Mr. le „ Cardinal Mazarin, pour ne pas abuser à „ tous momens de sa bonté par de nouvel-„ les conditions, auxquelles on ne voit plus „ de fin; ajouter, que si la proposition d'al-„ ler ainsi de branche en branche venoit „ d'un fond dont l'on fût moins assuré que „ de celui de Mr. le Prince, elle seroit suspec-„ te, parce que le gros de l'arbre n'est pas „ encore deraciné. La Déclaration contre „ le Cardinal n'est pas encore expediée, on „ sait que l'on conteste encore sur des paro-„ les, au lieu de la presser, au lieu de con-„ sommer, ou plûtôt de cimenter cet ou-„ vrage dont tout le monde est convenu. „ On fait des propositions nouvelles qui peu-„ vent faire naître des scrupules dans les es-„ prits les mieux intentionnez. Tel croit se

„ sanc-

„ sanctifier en mettant une pierre sur le tombeau du Mazarin, qui croiroit faire un grand peché, s'il en jettoit seulement une petite contre ceux dont il plaira dorenavant à la Reine de se servir. Rien ne justifieroit davantage ce Ministre coupable, que de donner le moindre lieu de croire que l'on voulût tirer en exemple journalier & même frequent, ce qui s'est passé à son égard. La justice & la bonté de la Reine ont consacré ce que nous avons fait; avec des intentions très-pures & très-sinceres pour son service & pour le bien de l'Etat; il faut de notre part y répondre par des actions, dans lesquelles on connoisse que notre principal soin est d'empêcher que ce que le salut du Roïaume nous a forcé de faire contre le Ministre, ne puisse blesser en rien la veritable autorité du Roi. Nous avons en cette rencontre un avantage très-signalé. La déclaration publique que la Reine a fait faire tant de fois & à Mrs. les Princes & au Parlement, qu'elle excluoit pour jamais le Cardinal du Ministere, nous met en droit, sans blesser l'autorité Roïale, qui nous doit être sacrée, de chercher toutes les assurances possibles à cette parole qui ne lui doit pas être moins inviolable. C'est à quoi S. A. R. doit s'apliquer & avec dignité & avec succès. Il ne doit point, à mon opinion, prendre le change, & il doit faire craindre au Parlement qu'on ne le lui veuille donner; en lui proposant des diversions qui ne sont que frivoles au prix de ce qu'il y a effectivement à faire. Ce qui presse veritablement est de bien fon- 1651.

1651. „ der la Déclaration contre le Cardinal. La „ premiere que l'on a portée étoit ſon pa- „ negyrique ; celle à laquelle on travaille „ n'eſt, au moins à ce qu'on nous a dit, „ fondée que ſur les Remontrances du Par- „ lement & ſur le conſentement de la Rei- „ ne, & ainſi pourroit être expliquée dans „ le tems. S. A. R. peut dire demain à „ la Compagnie que la fixation, pour ainſi „ dire, de cette Déclaration, eſt la précau- „ tion veritable & ſolide, à laquelle il faut „ s'appliquer, & que cette fixation ne peut „ être plus ſûre qu'en y inſerant que le Roi „ exclut le Cardinal de tout ſon Roïaume „ & de ſes Conſeils, parce qu'il eſt de no- „ torieté publique & inconteſtable que c'eſt „ lui qui a rompu la Paix Generale à Munſ- „ ter : Si Monſieur éclate demain ſur ce „ ton, je lui réponds de ſe voir faire agréer „ le ſoir par la Reine. Il ſe réünit avec „ elle en donnant une cruelle atteinte au „ Mazarin, il ſe donne l'honneur, dans „ le public de le pouſſer perſonellement & „ ſolidement & il l'ôte à Mr. le Prince, en „ faiſant voir qu'il affecte de n'attaquer que „ ſon ombre, Il fait connoître à tous les „ eſprits ſages & moderez qu'il ne veut pas „ ſouffrir que ſous prétexte du Mazarin l'on „ continue tous les jours à donner de nou- „ velles atteintes à l'autorité Roïale “.

Voila ce que je conſeillai à Monſieur, voila ce que je lui donnai par écrit, avant que de ſortir de chez lui ; voila ce qu'il porta à Madame, qui étoit au deſeſpoir de ce qu'il s'étoit engagé avec Mr. le Prince ; voila ce qu'il aprouva de toute ſon ame ; & voila toutefois ce qu'il n'oſa faire, parce que

n'aïant

n'aïant pas douté; comme je vous l'ai déja dit, que Mr. le Prince ne s'accordât avec la Cour, il lui avoit promis à jeu sûr, à ce qu'il croïoit par cette raison, de se declarer avec lui contre les Sous-Ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué. Ce que je pus tirer de lui, fut qu'il donnât sa parole à la Reine, qu'il s'emploïeroit fidelement auprès de Mr. de Prince, pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommez; & que s'il n'y pouvoit réüssir & qu'il fût contraint de parler contre eux, il déclareroit en même tems à Mr. le Prince, que ce seroit pour la derniere fois, & que la Reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de Mr. le Cardinal, il ne se separeroit plus de ses interêts. Madame qui aimoit Mr. le Tellier, & qui étoit très-fâchée, par cette raison & par beaucoup d'autres, que Monsieur ne fît pas davantage, lui fit prometre qu'il feroit le malade le lendemain, dans la vûë de retarder l'Assemblée des Chambres, & de se donner par ce moïen le tems de l'obliger à quelque chose de plus. Aussitôt qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit savoir à la Reine, en lui mandant en même tems que je faisois des merveilles pour son service. Ce témoignage qui fut reçu très-agreablement, parce qu'il fut porté dans un instant où la Reine étoit très-satisfaite de Madame, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, facilita beaucoup ma negociation. J'allai le soir chez la Reine que je trouvai avec un visage fort ouvert, & ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi, fut que ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je 1651.

 lui

1651. lui eus déclaré ce que je ne croïois pas pouvoir lui cacher, que l'on pût empêcher Monsieur de concourir avec Mr. le Prince contre les Sous-Ministres, & que je ne pourrois pas moi-même m'empêcher d'y opiner, si l'on en déliberoit au Parlement.

Vous devez être si fatiguée des dits & redits des conversations passées, que je crois qu'il est mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue, & que je me contente de vous rendre compte du resultat, qui fut, que je m'apliquai de toute ma force à faire que Monsieur tînt fidellement la parole que je donnai à la Reine de sa part, qu'il feroit tous ses efforts pour adoucir l'esprit de Mr. le Prince en faveur des trois nommez; & qu'en cas qu'il ne le pût qu'il fût obligé lui-même par cette consideration de les pousser, & que par la même raison, je fusse forcé d'y concourir de ma voix; je déclarerois à Monsieur, qu'au cas que dans la suite Mr. le Prince fît encore de nouvelles propositions, je n'y entrerois plus, quand même Monsieur s'y laisseroit emporter. Je vous avouë que je me défendis long-tems de cette derniere clause, parce que dans la verité elle m'engageoit beaucoup, & parce qu'elle me paroissoit même être au dernier point contre le respect, en ce qu'elle confondoit & qu'elle égaloit, pour ainsi parler, mes engagemens avec ceux de la Maison Roïale. Il falut enfin y passer. Je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monsieur, qui fut si aise de ne se point trouver dans la necessité de rompre avec Mr. le Prince, même de concert avec la Reine, qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce

Trai-

Traité. Je vous en dirai la suite, après que 1651.
je vous aurai supplié de faire reflexion sur deux circonstances de ce qui se passa dans cette derniere conversation que j'eus avec la Reine.

Il m'arriva, en lui parlant de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, de les nommer les trois Sous-Ministres. Elle releva ces mots avec aigreur en me disant: „ Dites plutôt „ les deux. Ce traître de Lionne peut-il „ porter ce nom? C'est un petit Secretaire de „ Monsieur le Cardinal. Il est vrai, que par- „ ce qu'il l'a déja trahi deux fois, il pourra „ être un jour Secretaire d'Etat". Cette remarque s'est renduë par l'évenement assez curieuse.

La seconde est que lors que j'eus promis à la Reine de ne me point accommoder avec Mr. le Prince dans la suite, quand même Monsieur s'accommoderoit, & que j'eus ajouté que je le dirois moi-même à Monsieur dès le lendemain; elle s'écria plûtôt qu'elle ne prononça: *Quelle surprise pour Mr. le Tellier!* Elle se referma tout d'un coup, & quoi que je fisse tout ce qui se put pour penetrer ce qu'elle avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monsieur.

Je le vis le lendemain au matin chez Madame. Il fut très-satisfait de ma negociation, & me temoigna que l'engagement que j'avois pris en mon particulier avec la Reine ne lui pouvoit faire aucune peine, parce qu'il étoit très-resolu lui-même, passé cette occasion, à ne jamais concourir en rien avec Mr. le Prince, pourvu que la Reine demeurât dans la parole donnée pour l'exclusion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit

1651. obliger à le confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins dès ce jour-là à voir s'il ne pouvoit rien gagner sur l'esprit de Mr. le Prince. Il trouva de méchantes excuses, & il dit qu'il pouvoit prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que Mr. le Prince lui-même feroit dire. Il en reçut effectivement un Gentilhomme sur le midi, mais pour savoir simplement des nouvelles de sa santé, ou plûtôt pour savoir s'il iroit le lendemain au Palais. Monsieur qui faisoit semblant d'avoir pris medecine, ne laissa pas d'aller chez la Reine sur le soir. Il lui confirma par serment ce que je lui avois promis par son ordre. Il lui protesta qu'il ne s'ouvriroit en façon du monde de ce qu'elle lui faisoit esperer, qu'elle cederoit encore pour cette fois à Mr. le Prince, en cas que Monsieur ne le pût gagner sur l'article des Sous-Ministres. „ A votre seule considera-„ tion, ajouta-t-elle, & sur la parole que „ vous me donnerez, que vous serez pour „ moi dans toutes les autres prétentions de „ Mr. le Prince qui seront infinies sans dou-„ te “. Elle le conjura ensuite de lui tenir fidellement la parole qu'il lui avoit fait donner par moi de faire tous ses efforts pour obliger Mr. le Prince de se desister de son instance. Monsieur l'assura, qu'il avoit envoyé dès midi à St. Maur le Maréchal d'Estampes pour cet effet; ce qui étoit vrai. Il s'étoit ravisé après l'avoir refusé à Madame, comme je vous l'ai tantôt dit. Il attendit même au Palais Roïal la réponse du Maréchal d'Estampes qui fut negative, & qui portoit

toit expreſſément que Mr. le Prince ne ſe déſiſteroit jamais de ſon inſtance. Monſieur revint donc chez lui fort embarraſſé, du moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le ſoir, & il ſe retira de beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire. 1651.

Le lendemain, qui fut le Mardi onzieme de Juillet, les Chambres s'aſſemblerent, & Mr. le Prince de Conti ſe trouva au Palais fort accompagné. Monſieur dit à la Compagnie qu'il avoit fait tous ſes efforts auprès de la Reine & auprès de Mr. le Prince pour l'accommodement, & qu'il n'avoit pu rien gagner ni ſur l'un ni ſur l'autre; qu'il prioit la Compagnie de joindre ſes offices aux ſiens. Mr. le Prince de Conti prit la parole auſſitôt que Monſieur eut fini, pour dire qu'il y avoit un Gentilhomme de M. ſon frere à la porte de la Grand' Chambre. On le fit entrer, il rendit une Lettre de Mr. le Prince qui n'étoit proprement qu'une repetition de la premiere.

Mr. le Premier Preſident preſſa aſſez longtems Monſieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la ſeule habitude qu'ont tous les hommes à ſe faire prier, même des choſes qu'ils deſirent. Il le refuſa enſuite ſous le prétexte de l'impoſſibilité de réüſſir, mais en effet, comme il me l'avoua le jour même, parce qu'il eut peur de déplaire à Mr. le Prince de Conti, ou plûtôt à toute la jeuneſſe, qui crioit & qui demandoit qu'on deliberât contre les reſtes du Mazariniſme. Le Premier Preſident fut obligé de plier. On manda les Gens du Roi pour prendre leurs concluſions ſur la requiſition de Mr. le Prin-

1651. ce. L'indisposition parut très-grande ce jour-là contre les Sous-Ministres, & toute l'adresse de Mr. le Premier President, jointe à la froideur de Monsieur, qui ne parut nullement échaufé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la déliberation au lendemain, en ordonnant toutefois que la Lettre de Mr. le Prince seroit portée dès le jour même à la Reine. Monsieur fut aussi supplié par le Parlement de continuer ses offices pour l'accommodement. La chaleur qui avoit paru dans les esprits jointe à celle de la Sale du Palais qui fut très-grande, fit que Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conseil que je lui avois donné, de s'opposer à la Déclaration de Mr. le Prince contre les Sous-Ministres. Il m'en fit même une espece de raillerie au sortir du Palais; & je lui repondis que je le supliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dînée Monsieur alla à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à Mr. le Prince. Il y éut une fort longue conversation avec lui dans le jardin, & il me dit le soir qu'il n'avoit rien oublié pour lui persuader de ne pas insister à son instance contre les Ministres. Il le dit à Madame qui en fut très-persuadée; je le crus encore, parce qu'il est constant qu'il n'aprehendoit rien tant au monde que le retour de Mr. le Prince à Paris, & qu'il se croïoit très-assuré qu'il ne reviendroit pas, si les Ministres demeuroient à la Cour. La Reine me dit le lendemain, qu'elle savoit de science certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très-foiblement, & tout de même, me dit-elle,

que

que si elle avoit eu l'épée à la main. Il n'est pas possible que dans les conversations que j'ai eues depuis avec Mr. le Prince je ne me sois éclairci de ce detail; mais je ne me souviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui est certain, c'est que la facilité qu'il eut à laisser mettre l'affaire en deliberation fit croire à la Reine qu'il la jouoit. Elle me soupçonna ce jour-là, & encore davantage le lendemain, d'être de la partie. Vous verrez par la suite qu'elle ne me fit pas longtems cette injustice. 1651.

Le lendemain qui fut le 12. le Parlement s'assembla, & Mr. l'Avocat General Talon fit son raport de l'audience qu'il avoit eue de la Reine. Sa Majesté lui avoit repondu simplement que la seconde Lettre de Mr. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la premiere, elle n'avoit rien à ajouter à la réponse qu'elle y avoit faite. Mr. le Duc d'Orleans donna part à la Compagnie des conferences qu'il avoit eu la veille avec la Reine & avec Mr. le Prince. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre. Il se tint couvert au dernier point au sujet des trois Ministres, & il crut qu'il satisferoit la Reine par cette moderation. Il exaggera même avec emphase les sujets de défiance que Mr. le Prince prétendoit avoir, & il s'imagina qu'il contenteroit Mr. le Prince par cette exaggeration. Il ne réussit ni en l'un ni en l'autre. La Reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole, & elle eut assez de raison de le croire, quoi que je ne sois pas convaincu qu'il l'ait fait dans le fond. Mr. le Prince se plaignit aussi beaucoup le soir de sa conduite, au moins à ce que Mr.

le

1651. le Comte de Fiesque dit à Mr. de Brissac: Voila le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires en contentant tout le monde.

Talon aïant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire, car elles parurent plûtôt un galimathias affecté qu'un discours digne du Senat; on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord. L'un fut celui des conclusions qui alloient à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données, que l'éloignement du Mazarin étoit pour jamais, & à la prier de donner quelque satisfaction à Mr. le Prince. Voila ce que je viens d'apeller galimathias. L'autre avis fut de Des Landes Païen, qui quoi que proche parent de M. de Lionne, declama contre les trois Sous-Ministres, & opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combatis pas son sentiment au Palais, quoi que je l'eusse combattu dans le Cabinet de Monsieur. Je mêlai dans mon avis certains traits qui servirent à me demêler de la multitude, c'est-à-dire, qui me distinguerent de ceux qui n'opinerent qu'à l'aveugle contre le nom du Mazarin. Cette distinction m'étoit necessaire à l'égard de la Reine: elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'aprouvoient pas la conduite de Mr. le Prince. Ils étoient en grand nombre dans le Parlement, & le bon homme Laîné même, Conseiller de la Grand' Chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie integre, & passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se declarer ouvertement contre la requisition

de

de Mr. le Prince. Il soutint qu'elle étoit injurieuse à l'autorité Roïale. Cette circonstance, jointe à d'autres, obligea Monsieur de m'avouer le soir, que j'avois mieux jugé que lui, & que s'il se fût opposé à la proposition, comme je le lui avois conseillé, il en auroit été bien loué & suivi; car il fit croire en ne la blâmant pas, qu'il l'aprouvoit. Ceux même qui l'eussent combattue avec peine, y donnerent avec joie. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition; c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus, que s'il s'y fût opposé, beaucoup de gens eussent concouru avec lui : ainsi je crus avoir assez de cette vuë pour pouvoir, sans crainte de me nuire dans le public, donner des atteintes indirectes à une action dont il étoit bon pour toutes raisons de diminuer le merite, quoi que je fusse obligé, par celle de Monsieur & du peuple, d'y contribuer au moins de ma voix. J'entends bien mieux ce galimathias que je ne vous l'explique, & il est vrai qu'il ne se peut bien concevoir que par ceux qui se sont trouvé dans ce tems-là dans les déliberations de cette Compagnie. J'y ai remarqué peut-être plus de vingt fois, que ce qui y passoit dans un moment pour incontestablement bon, y eût passé dans le suivant pour incontestablement mauvais, si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent legere, à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en savoir discerner & prendre les instans. Monsieur manqua en ce point. J'essaïai d'y supléer en ce qui me regardoit, d'une maniere qui ne donnât pas l'avantage 1651.

sur

1651. sur moi à Mr. le Prince de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du Mazarinisme, & qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai mon Avis que je fis imprimer & publier dès le lendemain à Paris, pour la raison que je vous expliquerai dans la suite.

(*) „ J'ai toujours été persuadé qu'il eût „ été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les „ esprits aucune inquietude sur le retour de „ Mr. le Cardinal Mazarin, & que même „ on ne l'eût pas cru possible. Son éloigne- „ ment aiant été jugé nécessaire par les „ vœux communs de toute la France, il „ semble que l'on ne puisse douter de son „ retour, sans douter en même tems du salut „ de l'Etat dans lequel il jetteroit assurément „ la confusion & le desordre Si les scrupu- „ les qui paroissent sur ce sujet dans les es- „ prits sont solides, ils produiront infailli- „ blement cet effet si funeste; & s'ils n'ont „ point de fondement, ils ne laisseront pas „ de donner une juste aprehension d'une „ très-dangereuse suite par le prétexte „ qu'ils donneront à toutes les nou- „ veautez.

„ Pour les étoufer tout d'un coup & pour „ ôter aux uns l'esperance, & aux autres „ le prétexte, j'estime qu'on ne sauroit pren-

(*) Ce Discours, ou Avis se trouve, avec quelque diference, dans les Memoires de Joly, Tom. I. page 140. Suivant les Memoires de ce dernier, le Coadjuteur *l'avoit composé avec Caumartin & Joly, qui connoissoient parfaitement les dispositions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre en cette occasion.*

„ prendre en cette matiere d'avis trop déci- 1651.
„ sif; & comme on parle de beaucoup de
„ commerces qui allarment le public; & qui
„ inquietent les esprits, je crois qu'il seroit
„ à propos de déclarer criminels & pertur-
„ bateurs du repos public ceux qui negocie-
„ ront avec Mr. le Cardinal Mazarin, ou
„ pour son retour, en quelque sorte & ma-
„ niere que ce puisse être.

„ Si les sentimens que Son Altesse Roiale
„ temoigna, il y a quelques mois, dans cette
„ Compagnie sur le sujet de ceux qui y furent
„ nommez, eussent été suivis, les affaires
„ auroient maintenant une autre face. On
„ ne seroit pas tombé dans ces defiances; le
„ repos de l'Etat seroit assuré, & nous ne
„ serions pas presentement en peine de su-
„ plier Son Altesse Roïale, comme c'est mon
„ avis, de s'emploïer auprès de la Reine pour
„ éloigner de la Cour les restes du Mazari-
„ nisme & les créatures du Cardinal Maza-
„ rin qui ont été nommez. Je sai que la
„ forme avec laquelle on demande cet
„ éloignement est extraordinaire. Il est
„ vrai que si l'aversion d'un de Mrs. les Prin-
„ ces du Sang étoit toûjours la regle de la
„ fortune des particuliers, cette dépendance
„ diminueroit beaucoup l'Autorité du Roi,
„ & la liberté de ses Sujets; & l'on pourroit
„ dire que ceux du Conseil & les autres qui
„ n'ont de subsistance que par la Cour au-
„ roient beaucoup de Maîtres.

„ Je crois pourtant qu'il y a exception dans
„ cette rencontre. Il s'agit d'une affaire qui
„ est une suite comme naturelle de celle de
„ Mr. le Cardinal Mazarin. Il s'agit d'un é-
„ loignement qui peut lever beaucoup d'om-

1651. „ brages que l'on prend de son retour; d'un
„ éloignement qui ne peut être que très-utile, qui a été souhaité, & proposé à cette
„ Compagnie par Mr. le Duc d'Orleans dont
„ les intentions toutes pures & toutes sinceres pour le service du Roi & le bien de
„ l'Etat sont connues de toute l'Europe, &
„ dont les sentimens, étant Oncle du Roi &
„ Lieutenant General de l'Etat, ne tirent
„ point à consequence à l'égard de qui que
„ ce soit.

„ Il faut esperer de la prudence de leurs
„ Majestez & de la sage conduite de Mr. le
„ Duc d'Orleans, que les choses se disposeront en mieux, que les defiances seront
„ levées, que les soupçons seront dissipez,
„ & que nous verrons bien-tôt l'union rétablie dans la Maison Roïale, qui a toûjours
„ été le vœu de tous les gens de bien, qui
„ ont souhaité la liberté de Mrs. les Princes,
„ particulierement par cette consideration,
„ avec tant d'ardeur, qu'ils se sont trouvez
„ bienheureux, lors qu'ils y ont pu contribuer de leurs suffrages.

„ Pour former donc mon opinion, je suis
„ d'avis de declarer criminels & perturbateurs
„ du repos public ceux qui negocieront avec
„ Mr. le Cardinal Mazarin, ou pour son retour, en quelque maniere que ce puisse être; suplier très-humblement Monsieur de
„ s'emploïer auprès de la Reine, pour éloigner
„ de la Cour les Créatures du Cardinal qui ont
„ été nommez, & appuïer les remontrances
„ de la Compagnie sur ce sujet; le remercier des soins qu'il prend incessamment
„ pour la réunion de la Maison Roïale, si
„ importante à la tranquillité de l'Etat & de

toute

„ toute la Chrétienté ; puis que j'ose dire 1651.
„ qu'elle eſt le ſeul préalable neceſſaire a la
„ paix generale.

Je vous ſuplie d'obſerver que Monſieur vouloit abſolument que je le citaſſe dans mon avis comme le premier auteur de la propoſition contre les Sous-Miniſtres, parce qu'il ne doutoit point qu'elle n'eût une aprobation generale ; que je ne lui obéïs en ce point qu'avec beaucoup de peine, parce que je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit de temps en temps fort en general contre les amis de Mr. le Cardinal, fût un fondement aſſez ſolide pour avancer & pour ſoutenir un fait auſſi ſpecifique que celui-là. Obſervez auſſi que l'émotion des Eſprits fit qu'on le reçut pour auſſi bon que s'il eût été bien veritable ; que cette émotion, quoi que grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fiſſent une ſerieuſe reflexion ſur ce que M. Lainé avoit expliqué clairement dans ſon avis, & ſur ce que j'avois touché dans le mien, de l'atteinte donnée à l'Autorité Roïale ; que Monſieur qui s'en aperçut eut regret d'avoir été ſi vîte, & crut qu'il pouvoit avec ſûreté & ſans ſe perdre dans le public, ſe mitiger un peu. Quelle foule de mouvemens tout opoſez ! quelle contrarieté ! quelle confuſion ! On l'admire dans les Hiſtoires, on ne la ſent pas dans l'action. Rien ne paroiſſoit plus ordinaire que ce qui ſe faiſoit & ſe diſoit ce jour-là. J'y ai fait depuis reflexion, & je confeſſe que j'ai encore peine à comprendre à l'heure qu'il eſt, la multitude, la varieté, & l'agitation des mouvemens que ma memoire me repreſente. Comme en opinant on retom-

1651. boit à la fin à peu près dans le même avis; on ne sentoit presque pas ce mouvement; & je me souviens que Deslandes Païen me disoit au lever de la Seance: *C'est une belle chose que de voir une Compagnie aussi unie!* Remarquez, s'il vous plaît, que Monsieur, qui avoit plus de discernement, s'aperçut très-bien, qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient si uniformément, à la reserve de fort peu d'entre eux, qu'il sembloit qu'ils eussent été concertez; qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui, s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait; mais il eut honte, & avec raison, de changer, & il se contenta de me commander de faire dire à la Reine par Madame la Palatine, qu'il esperoit qu'il trouveroit lieu d'adoucir son avis. La reponse de la Reine fut que je me trouvasse à minuit à l'Oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de ce qui s'étoit passé le matin au Palais; elle traita Monsieur de perfide, elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier & de lui faire voir que je n'avois ni pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait, & comme je ne lui avois pas celé auparavant à elle-même. Je la suppliai d'observer que mon avis n'étoit pas moins contre Mr. le Prince que contre Mr. le Cardinal. Je lui excusai même la conduite de Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis d'opiner contre les Ministres; & comme je vis que

les

les raisons ne faisoient aucun effet, & que la preoccupation, dont le propre est de s'armer particulierement contre les faits, tiroit même ombrage de ceux qui lui devoient être les plus clairs ; je crus que l'unique moïen de les lever, seroit d'éclaircir le passé par l'avenir, parce que j'avois éprouvé plusieurs fois, que le seul remede contre les préventions est l'esperance. Je flattai la Reine de celle que Monsieur se radouciroit, dans la suite de la Déliberation, qui devoit encore durer un jour ou deux ; & comme je prevoïois que cet adoucissement de Monsieur ne seroit pas au point qui seroit necessaire pour conserver les Sous-Ministres ; je prévins ce que je disois avec un peu trop d'exaggeration de son effet, par une proposition qui me disculpoit par avance de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite est toûjours bonne, quand on agit avec des gens dont le genie n'est pas capable de juger que par l'évenement ; parce que le même caractere qui produit ce defaut, fait que ceux qui l'ont, ne raisonnent jamais constamment des effets à leurs causes. J'offris sur ce fondement à la Reine de faire imprimer & de publier dès le lendemain l'avis que j'avois porté au Parlement, & je me servis de cette offre pour lui faire croire que si je ne me fusse tenu pour très-assuré que la fin de la Déliberation ne devoit pas être avantageuse à Mr. le Prince, je n'eusse pas agravé par un éclat de cette nature, auquel rien ne m'obligeoit, une action où je lui avois déja donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit. 1651.

La Reine donna, sans balancer, à cette

1651. lueur qui lui plaisoit. Elle crut que ce que je lui proposois n'avoit point d'autre origine que celle que je lui marquois. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'étoit passé le matin; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvoit passer le lendemain; & que quand elle connut 24. heures après, que le radoucissement de Monsieur ne lui seroit pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture presente, qu'elle se l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde, par ces sortes de diversions; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vûës, & qui sont emportez. Si la Reine eût été capable de lumiere & de raison en cette occasion, ou plûtôt si elle eût été servie par des personnes qui eussent preferé à leur conservation particuliere son veritable service, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à plier dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monsieur, puis que Monsieur ne faisoit pas davantage pour elle. Elle n'étoit pas encore capable de la verité sur ce fait, & moins de ma part que d'aucun autre. Je la lui deguisai par cette consideration comme les autres, & je crus y être obligé, pour être en état de la servir dans la suite elle-même, Monsieur & le Public.

Le lendemain, qui fut le 13. Juillet, le Parlement s'assembla. On continua la Déliberation qui demeura presque toûjours sur le même ton, à la reserve de cinq ou six voix, qui allerent à déclarer Mrs. le Tellier, Servien & Lionne perturbateurs du repos pu-

public. Quelqu'un dont j'ai oublié le nom y 1651.
ajouta l'Abbé de Montaigu.

Le 14. l'Arrêt fut donné conformément à l'avis de Monsieur qui passa de cent neuf voix contre soixante deux. L'Arrêt portoit que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne pas faire revenir le Cardinal; qu'elle seroit très-humblement supliée d'envoïer une Déclaration au Parlement, comme aussi de donner à Mr. le Prince toutes les sûretez necessaires pour son retour, qu'il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient avec le Cardinal quelque commerce. Monsieur qui empêcha que les Sous-Ministres ne fussent nommez dans l'Arrêt, crut qu'il avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point non plus, que Mr. le Prince ne fût content de lui, parceque les sûretez que l'on demandoit pour lui, emportoient certainement, quoi que tacitement, l'éloignement des Sous-Ministres. Il sortit du Palais très-satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. La Reine ne prit ce qu'il avoit dit que comme une duplicité ridicule pour lui & inutile pour elle. Mr. le Prince ne le reçut que comme une marque que Monsieur étoit appliqué à se ménager au moins avec la Cour. La Reine ne dissimula point du tout son sentiment; M. le Prince ne dissimula point assez le sien. Madame qui étoit fort en colere, releva de toutes les couleurs celui de tous deux. Monsieur eut peur, & la peur qui n'aplique jamais de remedes à propos, le porta à des soumissions envers la Reine, qui étant sans mesures, augmenterent la defiance qu'elle avoit de lui; & à des avances à l'égard de Mr. le Prince qui firent un effet di-

1651. rectement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique desir étoit de contenter l'un & l'autre, & de le faire néanmoins d'une telle maniere, que Mr. le Prince ne revînt pas à la Cour & qu'il demeurât paisible dans son Gouvernement. L'unique moïen pour parvenir à cette derniere fin, étoit de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque temps, mais qui ne l'assurassent pas pour le present, ou du moins qui ne l'assurassent pas assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voila ce que je lui avois proposé, voila ce que Madame avoit appuïé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut; sa foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé; il s'ôta par ses basses & fausses excuses la croyance qui lui étoit necessaire dans l'esprit de la Reine, pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec Mr. le Prince: il donna tant d'assurances à Mr. le Prince de son amitié pour lui, en vûë de reparer le ménagement qu'il avoit temoigné à l'égard des Sous-Ministres, que soit que Mr. le Prince crût ses assurances veritables, soit qu'il prît confiance dans la fraïeur même qu'il savoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que les créatures du Cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'aprehendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scene, après que je vous aurai prié de faire une reflexion, qui marque, à mon sens, autant que chose du monde, le privilege & & l'excellence de la sincerité.

Monsieur n'avoit point promis à la Reine de ne se pas déclarer contre les Sous-

Ministres : au contraire il lui avoit signifié en termes formels qu'il s'y déclareroit. 1651.
Il ne le fit qu'à demi, il les ménagea, il leur épargna le dégout d'être nommez dans l'Arrêt; il ne s'emporta point contre la Reine, quoi qu'elle ne tint pas elle-même ce à quoi elle s'étoit obligée, qui étoit de les abandonner, au cas que Monsieur pût empêcher le Prince de les pousser. La Reine toutefois se plaignit avec une aigreur inconcevable de Monsieur; elle lui fit à lui-même dès l'après-dînée des reproches aussi rudes & aussi violens que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables : elle se prétendit dégagée par ce procedé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas s'opiniâtrer à la conservation des Sous-Ministres; elle ne le dit pas seulement, mais elle le crut, & cela parce qu'au sortir de la conversation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoïa le Maréchal d'Etampes à la Reine lui demander proprement une abolition, & qu'il la lui demanda lui-même l'après-dînée, en lui faisant des excuses qui ne pouvoient être, me dit-elle à moi-même, que d'un homme coupable.

J'allai le soir chez elle par le commandement de Monsieur, mais je ne lui fis pour mon particulier aucune apologie. Je suposai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois par avance toujours promis de faire en cette occasion. Elle s'en ressouvint avec bonté, & me dit positivement qu'elle ne pouvoit se plaindre de moi; & je connus clairement qu'elle parloit du cœur. Madame la Palatine qui étoit presente à la conversation, dit à la Reine : Que ne feroit point la sincerité dans la conduite d'un Fils de Fran-

1651. ce, puisque dans celle d'un Coadjuteur de Paris aussi contraire à votre volonté, elle oblige Votre Majesté de la louer? Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connoitre à la Reine, qu'elle ne devoit pas attendre les Remontrances du Parlement pour éloigner les Sous-Ministres, parce qu'il seroit plus de sa dignité de les prévenir: mais elle ne put rien gagner sur son esprit, ou plûtôt sur son aigreur, qui en de certains momens, lui tenoit lieu de tout. Le Maréchal d'Etrées m'a dit depuis, qu'il y avoit encore quelque chose de plus que son aigreur, & que Chavigni la flatoit qu'il pouvoit obliger Mr. le Prince à soufrir que l'on expliquât l'Arrêt. Ce qui me fait croire que le Maréchal d'Etrées avoit raison, est que je sais de science certaine, que le même Chavigni pressa en ce temps-là le Premier President de biaiser un peu sur les Remontrances: sur quoi la reponse de celui-ci fut remarquable & digne d'un grand Magistrat: *Vous avez été, Monsieur, l'un de ceux qui ont le plus poussé ces Messieurs: vous changez, je n'ai rien à vous dire; mais le Parlement ne change pas.* La Reine ne fut pas tout ce jour-là de l'opinion du Premier President, car il me parut qu'elle crut que l'Arrêt se pouvoit interpreter dans la suite, & que peut-être le Premier President le pourroit interpreter lui-même dans la Remontrance. Elle ne lui faisoit pas justice en cette rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet Arrêt fut donné le 14. Juillet, & comme Mrs. les Sous-Ministres n'y étoient pas denommez, il ouvrit un grand champ aux reflexions & par conséquent aux negociations depuis le 14. jusqu'au 18. qui fut le

jour auquel les Remontrances furent faites. 1651.
Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en disoit, mais comme ce qui s'en disoit, n'étoit, à proprement parler, que les bruits ou l'écho de St. Maur & du Palais Roïal, jettez aparemment avec dessein dans le monde; je crois que le recit en seroit aussi superflu qu'incertain, & je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénetrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de negocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement en des conjonctures pareilles, n'est jamais sans negociation, mais il est constant qu'il en produit encore beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hazard y donna lieu, en faisant que les Remonrrances, faute de la signature de l'Arrêt, & de je ne sais quel obstacle fort naturel du côté du Palais Roïal, furent différées jusqu'au 18. *Tout ce qui est vuide dans les tems de faction & d'intrigue passe pour mysterieux à tous ceux qui ne sont pas accoutumez aux grandes affaires.* Ce vuide qui ne fut rempli le 15. le 16. & le 17. que de negociations qui ne furent, au moins par l'évenement, que d'une substance très-legere, le fut pleinement le 18. par les Remontrances du Parlement. Le Premier President les porta avec toute la force possible; & quoi qu'il se contînt jusques dans les termes de l'Arrêt, en ne nommant pas les Sous-Ministres, il les désigna si bien, que la Reine s'en plaignit même avec aigreur, en disant que le Premier President étoit d'une humeur incomprehensible, & plus fâcheux que ceux qui étoient les plus mal intentionnez. Elle

1651. Elle m'en parla en ces termes, & comme je pris la liberté de lui repondre que le Chef d'une Compagnie ne pouvoit, sans prévarication, s'empêcher d'expliquer les sentimens de son Corps, quoi que ce ne fussent pas les siens en particulier, elle me dit avec colere : Voila des maximes de Republicain. Je ne vous raporte ce petit détail, que parce qu'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les Monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoissent pas les regles les plus legitimes, & les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des Remontrances, après que je vous aurai fait le recit d'une histoire qui arriva au Palais dans le tems de la Déliberation dont je viens de vous entretenir.

La curiosité de la matiere y attira beaucoup de Dames qui voïoient la Seance des Lanternes & qui entendoient aussi les opinions. Madame & Mademoiselle de Chevreuse s'y trouverent avec beaucoup d'autres, le 13. Juillet qui fut la veille du jour auquel l'Arrêt fut donné ; mais elles furent demêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillard, qui étoit un criailleur à gages dans le parti des Princes. Comme les Dames craignent la foule, elles ne sortirent des Lanternes qu'après que Monsieur & tout le monde se fut retiré. Elles furent reçuës dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur Chef, qui étoit Savettier de sa profession. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'apris cette nouvelle qu'à l'Hôtel de Chevreuse, où j'allai dîner après avoir ramené Monsieur chez lui. J'y trouvai Madame de Chevreuse dans la fureur, & Mademoiselle sa fille dans les lar-

larmes. J'essaïai de les consoler en les assurant 1651.
qu'elles auroient une promte satisfaction par la punition de ces insolents, dont je m'offrois de faire faire dès le même jour une punition exemplaire. Ces indignes victimes furent rebuttées, même avec indignation, de ce qu'elles avoient seulement été proposées. Il falloit du sang de Bourbon, pour reparer l'affront qui avoit été fait à celui de Lorraine: ce sont les propres paroles de Madame de Chevreuse, & tout le temperament que Madame de Rhodes, instruite par Mr. de Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles retourneroient le lendemain au Palais si bien accompagnées, qu'elles seroient en état de se faire respecter, & de faire connoître à Mr. le Prince de Conti qu'il avoit intérêt d'empêcher que les gens de son parti ne fissent plus d'insolence. Montresor qui se trouva par hazard à l'Hôtel de Chevreuse, n'oublia rien pour faire concevoir & sentir aux Dames les inconveniens qu'il y avoit à faire une cause particuliere de la publique, dans un moment qui pouvoit attirer & même produire des circonstances aussi extraordinaires & aussi afreuses que celles où un Prince du sang pouvoit perir. Quand il vit que tous ses efforts étoient inutiles sur l'esprit de la mere & sur celui de la fille, il les tourna sur moi & fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour m'obliger à remettre mon ressentiment à une autre fois. Il me tira même à part, pour me representer avec plus de liberté la joie & le triomphe de mes ennemis si je me laissois emporter à l'impetuosité de ces Dames. Je lui répondis ces propres mots: „ J'ai tort, & par la consideration de ma „ pro-

1651. „ profeſſion & par celle même des affaires „ que j'ai ſur les bras, d'être auſſi engagé „ que je ſuis avec Mademoiſelle de Che- „ vreuſe: mais j'ai raiſon, ſupoſé cet enga- „ gement que j'ai pris, & ſur lequel il eſt „ trop tard de déliberer, de chercher & de „ trouver la ſatisfaction dans la conjoncture „ preſente. Je n'aſſaſſinerai pas Mr. le Prin- „ ce de Conti, elle n'a qu'à commander ſur „ tout ce qui n'eſt pas poiſon ou aſſaſſinat. „ Ce n'eſt plus à moi à qui il faut parler ". Caumartin prit en même tems la vuë que je viens de vous marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme une bonne vuë, mais comme la moins mauvaiſe, vû la diſpoſition de la Dame. Il l'alla propoſer à Madame de Rhodes qui avoit pouvoir ſur ſon eſprit; elle fut agréée. Les Dames ſe trouverent dans les Lanternes le lendemain, 14. qui fut le jour de l'Arrêt, avec plus de quatre cens Gentilhommes & plus de quatre mille des plus gros Bourgeois. Ceux du bas peuple qui avoient acoûtumé de clabauder dans la ſale s'éclipſerent de fraïeur, & Mr. le Prince de Conti, qui n'avoit point été averti de cette aſſemblée, dont les ordres furent donnez & executez avec un ſecret qui tint du prodige, fut obligé de paſſer avec de grandes reverences devant Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe, & de ſoufrir que Maillard, qui fut attrapé ſur les degrez de la Ste. Chapelle, reçut pluſieurs volées de coups de bâtons. Voilà la fin d'une des plus délicates avantures qui me ſoient jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvoit être cruelle & pernicieuſe par l'évenement, parce que ne faiſant que ce que j'étois obligé de faire

vû

vû les circonstances, j'étois perdu presque 1651.
autant de reputation que de fortune, si ce
qui pouvoit naturellement y arriver y fut
arrivé. Je concevois tout l'inconvenient,
mais je le hazardois; & je ne me suis même
jamais reproché cette action comme une
faute, parce que je me suis persuadé qu'elle
a été de la nature de celles que la politique
condamne & que la morale justifie. Je reviens à la suite des Remontrances.

La Reine y répondit avec un air plus gai & plus libre qu'elle n'avoit accoûtumé. Elle dit aux Deputez qu'elle envoïeroit dès le lendemain au Parlement la Déclaration qu'on lui demandoit contre le Cardinal Mazarin & que pour ce qui regardoit Mr. le Prince elle feroit savoir sa volonté à la Compagnie, après qu'elle en auroit conferé avec Mr. le Duc d'Orleans. Cette Conference, qui se fit effectivement le soir même, produisit en aparence l'effet que l'on souhaitoit: car la Reine temoigna à Monsieur qu'elle se relâcheroit de ce qu'on lui demandoit à l'égard des Sous-Ministres, en cas qu'il le desirât veritablement. La verité est qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit résolue dès le matin, beaucoup moins sur les Remontrances du Parlement que sur la permission qu'elle en avoit reçuë de Breull. Nous nous en doutâmes Madame la Palatine & moi, parce que son changement parut justement au moment que nous venions d'aprendre que Marsac en étoit arrivé la nuit, & nous en sumes bientôt le détail, qui étoit que le Cardinal mandoit à la Reine qu'elle ne devoit pas balancer à éloigner les Sous-Ministres, & que ses ennemis la servoient

en

1651. en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit quelques jours après le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monsieur revint chez lui, triomphant dans son imagination.

La Reine envoia querir dès le lendemain les Deputez, pour leur commander de donner part de sa résolution au Parlement. Celle que Mr. le Prince prit le 21. de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un tel point que je ne puis vous l'exprimer, quoi qu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avois predit plusieurs fois. Il y vint sur les huit heures du matin accompagné de Mr. de la Rochefoucaut & de cinquante à soixante Gentilhommes. Comme il trouva la Compagnie assemblée pour la reception de deux Conseillers, il lui dit qu'il venoit se rejouïr avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des Ministres, mais que cet éloignement ne pouvoit être sûr que par un article qui fut inseré dans la Déclaration que la Reine avoit promis d'envoïer au Parlement. Mr. le Premier President lui répondit avec un ton fort doux, par le recit de ce qui s'étoit passé au Palais Roïal; & il ajouta qu'il ne seroit ni de la justice ni du respect que l'on devoit à la Reine, de lui demander tous les jours de nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisoit par elle-même; qu'elle avoit de plus la bonté d'en rendre le Parlement depositaire: qu'il eût été à souhaiter que Mr. le Prince eut témoigné la confiance qu'il y devoit prendre, en allant descendre au Palais Roïal, plûtôt qu'à celui de la Justice; qu'il ne pouvoit s'empêcher, à la place où il étoit, de lui faire paroitre son étonnement sur cette conduite. Mr. le Prince

ce répondit que la fâcheuse experience qu'il 1651.
avoit faite depuis peu dans sa prison devoit
empêcher qu'on ne trouvât étrange qu'il ne
s'exposât plus sans précaution; qu'il étoit de
notorieté publique que le Cardinal Mazarin
regnoit plus absolument que jamais dans le
Cabinet; que sur le tout il alloit de ce pas
conferer avec Monsieur sur ce sujet, &
qu'il suplioit la Compagnie de ne pas déliberer de ce qui le regardoit qu'en presence
de Son Altesse Roïale. Il alla ensuite chez
Monsieur, à qui il parla de son entrée au Parlement, comme d'une chose qui avoit été
concertée la veille à Rambouillet, où il est
vrai qu'ils s'étoient promenez tous deux pour
le moins deux ou trois heures. Ce qu'il y a
de merveilleux est que Monsieur dit à Madame au retour de cette conversation, que
Mr. le Prince étoit si effarouché, (il se servit de ce mot,) qu'il ne croïoit pas qu'il
put se resoudre à rentrer dans Paris que dix
ans après l'enterrement du Cardinal; & que
quand il eût entretenu Mr. le Prince qui vint
chez lui au sortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles: „ Mr. le Prince
„ ne vouloit pas revenir hier à Paris, il y
„ est aujourd'hui, & il faut pour la beauté de
„ l'Histoire que j'agisse avec lui comme s'il
„ y étoit venu de concert avec moi. Il me
„ dit à moi-même, que nous le resolumes
„ hier ensemble ". Vous remarquerez, s'il
vous plaît, que Mr. le Prince à qui j'ai parlé
de ce détail sept ou huit ans après, m'a assuré aussi qu'il avoit dit la veille à Monsieur,
qu'il viendroit au Parlement; qu'il aperçut à
son visage qu'il eût mieux aimé qu'il n'y fut
pas venu; mais qu'il ne s'y étoit point op-

posé,

1651. posé, & qu'il lui en témoigna même de la joie, quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables & je maintiens qu'ils sont plus prodigieux encore que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune autre passion les contradictoires.

Mr. le Prince retourna à St. Maur, Monsieur alla chez la Reine lui faire des excuses ou plûtôt lui donner des explications de la visite de Mr. le Prince. La Reine connut bien par l'embaras de Son Altesse Roïale, que sa conduite étoit plûtôt un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mepris, & qui ramene aussitôt après à la colere. Elle ne pût s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur même beaucoup plus qu'elle n'avoit projetté, & elle dit le soir à Madame la Palatine, qu'il étoit plus difficile qu'on ne croïoit de dissimuler avec ceux que l'on meprise. La Reine lui commanda en même temps de me dire de sa part qu'elle savoit que je n'en avois aucune dans ces infamies de Monsieur (ce fut son mot,) & qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avois donnée, de me déclarer contre Mr. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des Sous-Ministres il continuât à troubler la Cour. Monsieur qui crut qu'il satisferoit en quelque façon la Reine en agréant cette conduite, eut une joie extrême lors que je lui dis que je ne me pouvois défendre d'executer ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la Reine le lendemain, je l'assurai que si Mr. le Prince revenoit à Paris,

comme

comme on le disoit, accompagné & armé, 1651.
j'y marcherois au même état, & que pourvu qu'elle continuât de me permetre de parler & d'imprimer à mon ordinaire contre le Cardinal je lui repondois que je ne quiterois pas le pavé, & que je le tiendrois sous le titre, que le Cardinal & ses Créatures étant éloignez, il n'étoit pas juste que l'on continuât à se servir de leurs noms pour aneantir, en vûë de quelques interêts particuliers, l'Autorité Roïale. Je ne puis vous exprimer la satisfaction que la Reine me temoigna. Il lui échapa même de me dire,
„ Vous me disiez, il y a quelque temps,
„ que les hommes ne croïent jamais les au-
„ tres capables de ce qu'ils ne sont pas capa-
„ bles de faire eux-mêmes : que cela est vrai!
Je n'entendis pas en ce temps-là ce que cela signifioit. Bettet me l'expliqua depuis, parce que la Reine lui avoit fait le même discours, en se plaignant que les Sous-Ministres & particulierement le Tellier, qui n'étoit qu'à Chaville, préferoient la haine qu'ils avoient contre moi à son service, & lui mandoient tous les jours que je la trompois, que c'étoit moi qui faisois agir Monsieur comme il agissoit, & qu'elle verroit bientôt que je ne tiendrois pas le pavé, ou que je le tiendrois de concert avec le Prince. Tout ce que je viens de vous dire se passa du Vendredi 21. Juillet au Dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étois prêt de me mettre au lit, un billet de Madame la Palatine qui me mandoit qu'elle m'atendoit au bout du Pont-neuf. Je l'y trouvai dans un carosse de louage que le Chevalier de la Vieuville menoit. Elle n'eut que le temps de me dire que

1651. je me rendisse en diligence au Palais Roïal. Aussitôt que j'y fus arrivé, la Reine me dit avec un visage troublé, qu'elle venoit d'avoir avis certain que Mr. le Prince devoit aller le lendemain au Parlement, fort accompagné, demander l'Assemblée des Chambres & obliger la Compagnie à faire inserer dans la Déclaration contre le Cardinal l'exclusion des Sous-Ministres; „ de laquelle, ajouta-t-„ elle avec une colere qui me parut naturel-„ le, je ne me soucierois gueres, s'il n'y „ alloit que de leurs intérêts; mais vous „ voïez, continua-t-elle, qu'il n'y a point „ de fin aux prétentions de Mr. le Prince; „ & qu'il va à tout, si on ne trouve moïen „ de l'arrêter. Il vient d'arriver de St. Maur; „ & vous m'avourez que l'avis que l'on „ m'avoit donné de son dessein & sur lequel „ je vous ai mandé, étoit bon. Que fera „ Monsieur? que ferez-vous? " Je répondis à la Reine qu'elle savoit bien par les experiences passées qu'il seroit difficile que je lui répondisse de Monsieur: mais que je lui repondois que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occasion; & qu'en cas qu'il ne s'en acquitât pas, je ferois connoître à sa Majesté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais en mon particulier avec tous mes amis, & de m'y conduire d'une maniere qui la satisferoit. Je lui fis agréer même que si je ne pouvois obliger Monsieur à se déclarer pour elle, je fisse ce qui seroit en moi pour le persuader d'aller, au moins pour quelques jours, à Limours, sous le prétexte d'y prendre quelques remedes, ce qui feroit voir & au

Par-

Parlement & au Public, qu'il n'aprouvoit 1651.
pas la conduite de Mr. le Prince. Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la Reine, & elle eût hâte de m'envoïer chez Monsieur que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller & je leur rendis compte de ma legation. Monsieur chez qui le Prince étoit allé descendre en arrivant, avoit pris de lui-lui-même l'expedient que j'étois resolu de lui proposer, & il avoit répondu à Mr. le Prince qui le pressoit de se trouver au Palais, qu'il lui étoit impossible, & qu'il se trouvoit si mal, qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une sotise notable en cette occasion; car au lieu de faire valoir ce voïage à la Reine comme la suite de ce que je lui avois proposé à elle-même, je lui mandai simplement par Bertet qui m'atendoit au bout de la Ruë de Tournon, que je l'y avois trouvé resolu. Comme les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la Reine ne put s'imaginer que cette resolution de Monsieur se fût rencontrée par un pur hazard si justement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais Roïal. Elle retomba dans ses soupçons que je ne fusse de toutes les demarches de Monsieur. Celles que je fis dans la suite, lui donnerent du regret de cette injustice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La premiere fut que je me trouvai dès le lendemain Lundi 24. Juillet au Palais avec bon nombre de Noblesse & de gros Bourgeois. Mr. le Prince entra dans la Grand' Chambre & il demanda l'assemblée de la Compagnie. Le Premier President la refusa sans

1651. balancer, en lui disant qu'il ne la lui pouvoit accorder, tant qu'il n'auroit pas vû le Roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consommerent tout le temps de la Seance. On se leva, & Mr. le Prince retourna à St. Maur, d'où il envoïa Chavigni à Monsieur, lui faire des plaintes beaucoup plus fortes, & même plus aigres que celles qu'il lui avoit fait la veille; car j'ai oublié de vous dire que lors que Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avoit pas temoigné en être beaucoup fâché. Je ne sai ce qui l'obligea à changer de sentiment; mais je sai qu'il en changea & qu'il fit presser Monsieur par Chavigni de revenir à Paris, à un tel point qu'il l'y obligea. Il m'envoïa Jouï en montant en carosse pour me commander de dire à la Reine qu'elle verroit par l'évenement que ce retour étoit pour son service. Je m'aquitai fidellement de ma commission; mais comme Jouï m'avoit dit que Chavigni n'avoit persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de Mr. le Prince. j'aprehendois que la continuation de cette peur ne l'obligeât à expliquer dans la suite ce service qu'il promettoit à la Reine d'une maniere qui ne lui fut pas agreable; & je jugeai à propos par cette raison, de l'assurer du mien beaucoup plus fortement & plus positivement que celui de Monsieur. Elle le remarqua, & elle y prit confiance; ce qui ne manque presque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur qui alla descendre chez elle à son retour de Limours, & qui le lui vouloit faire paroître comme un effet de la passion

qu'il

qu'il avoit de menager & de moderer, 1651.
disoit-il, les emportemens de Mr. le Prince. Comme elle ne put le faire expliquer sur le détail de ce qu'il feroit dans cette vûë au Parlement le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset & du plus aigre: *Toûjours pour moi à l'avenir, toûjours contre moi pour le present.* Elle menaça ensuite; elle tonna après, Monsieur s'ébranla. Il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plûtôt arrivé que Madame lui dit tout ce que la fureur lui suggera. Je ne contribuai pas à lui cacher les abîmes que Madame lui faisoit voir ouverts. Ce dont Chavigni lui avoit fait plus d'horreur étoit la haine du peuple, qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroissoit le moins du monde ne pas convenir avec Mr. le Prince, dont tous les pas étoient directement contre le Cardinal. Madame qui n'ignoroit pas la délicatesse ou plûtôt la foiblesse qu'il avoit sur ce point, dont on lui faisoit des monstres à tous momens, lui proposa de faire en sorte que la Reine donnât de nouvelles esperances au Parlement & de la Déclaration contre le Cardinal & de la durée pour toujours de l'éloignement des Sous-Ministres. Monsieur ajouta: *Et de la sureté de Mr. le Prince.* Madame, à qui il avoit temoigné cent & cent fois qu'il n'aprehendoit rien tant au monde que son retour, s'emporta à ce mot, & elle lui représenta qu'il sembloit qu'il prit plaisir à agir incessamment & contre ses interêts & contre ses vûës. La conclusion fut qu'il étoit encore engagé pour cette fois, & qu'il en faloit sortir; & qu'après cette Assemblée à laquelle il n'avoit pu refu-

1651. ser à Mr. le Prince de se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, & que ce seroit à Mr. le Prince à demêler ses affaires comme il le jugeroit à propos. Il ajouta aussi que c'étoit à la Reine de faire dire de son côté au Parlement ce qui le pouvoit empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la Cour donnoit mille fois par jour en faveur du Mazarin. Madame fit savoir dès le soir à la Reine ce qui s'étoit passé entre elle, Monsieur & moi; & le Premier President, à qui elle envoïa sur l'heure Mr. de Brienne, lui manda qu'il seroit en effet à propos qu'elle envoïât le lendemain au matin une Lettre de cachet au Parlement par laquelle elle lui ordonnât de l'aller trouver sur les onze heures par Deputez, & qu'elle lui fit dire en sa presence par Mr. le Chancelier, qu'elle croïoit qu'ils dussent venir les jours passez chez Mr. le Chancelier pour y travailler à la Déclaration contre le Cardinal Mazarin; qu'elle ajoutât de sa bouche qu'elle avoit mandé les Deputez pour rendre le Parlement depositaire de la Parole Roïale qu'elle donnoit à Mr. le Prince, qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute sureté; qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire arrêter; que les Srs. le Tellier, Servien & Lionne étoient éloignez pour toujours & sans aucune esperance de retour. Voila ce que le Premier President envoïa à la Reine par écrit, en priant Mr. de Brienne de l'assurer, que, moïennant une Déclaration de cette nature, il obligeroit Mr. le Prince à se moderer. Il se servit de cette expression.

Le lendemain, qui fut le Mardi 26. Juillet, le Parlement s'assembla. Saintot Lieute-

te-

tenant des Ceremonies aporta la Lettre de cachet, Mr. le Premier Président alla au Palais Roïal avec douze Conseillers de chaque Chambre. Mr. le Chancelier parla comme je vous ai marqué, la Reine s'expliqua comme je viens de vous dire. Monsieur s'en alla à Limours, disant qu'il n'en pouvoit revenir que le Lundi d'après: & Mr. le Prince qui avoit enrichi & augmenté de beaucoup sa livrée, au lieu de retourner à St. Maur, marcha avec une nombreuse suite & même avec beaucoup de pompe, à l'Hôtel de Condé où il logea. 1651.

Je suis assuré qu'il y a déja quelque temps que vous me demandez le détail ou plûtôt le dedans de ce qui se passoit dans cette grande machine du parti de M. le Prince, dont les mouvemens vous ont paru, si je ne me trompe, assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisoient agir. Il m'est impossible de satisfaire votre desir sur ce fait, & parce qu'une infinité de circonstances en sont échapées à ma mémoire, & parce que je me souviens en général que la multitude des intérêts différents qui en agitoient le corps & les parties, embrouilloient si fort dans ce temps même les especes, que je n'y connoissois presque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, Mrs. de Nemours, de la Rochefoucaut & de Chavigny, formoient un chaos inexplicable d'intention & d'intrigues, non pas seulement distinctes, mais opposées. Je sai bien, que ceux qui étoient les plus engagez dans leur cause, confessoient qu'ils ne pouvoient en démêler la confusion. Je sai bien que Viole donnoit le

1651. dernier de ce mois de Juillet, dont il s'agit, à un de ses plus intimes amis, des raisons du voyage que Madame de Longueville fit le 18. à Montrond ; & que Croissy le 4. Août en donna d'autres directement contraires du même voyage, à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rapelle dans ma mémoire vingt circonstances de cette nature, qui ne me donnent de lumiere sur ce détail, que celle dont j'ai besoin pour vous assurer, que si j'entrois dans le particulier de tous les mouvemens que M. le Prince & ceux de son parti donnerent dans ces momens, je ne vous ferois, à proprement parler, qu'un craïon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'avanture, & que nous condamnions tous les soirs au hazard.

Comme la Fronde étoit plus unie, je suis persuadé que ceux du parti qui lui étoient contraires en pouvoient raisonner plus juste : je ne le suis pas moins, qu'ils ne laisseroient pas de s'égarer souvent, s'ils entreprenoient de suivre par un recit avec éxactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvemens. Je vous rends un compte fidèle de ce que je sai certainement. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort legérement, ce qui se passa à * St. Maur. On feroit des volumes de tout ce qui s'en disoit en ce temps-là ; & la seule résolution que Madame de Longueville y prit de se retirer en Berry avec Madame la Princesse, eût autant de

* Voïez les *Memoires de M. de la Roche foucaut*, dans la *Relation de ce qui se passa depuis la prison des Princes jusqu'à la Guerre de Guienne*.

de sens & d'interprétations différentes, qu'il 1651.
y eût d'hommes ou de femmes, à qui il plût d'en raisonner. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Je vous ai dit ci-dessus, que M. le Duc d'Orléeans avoit pris le parti de faire un second voyage à Limours. M. le Prince l'ayant sû, vint chez lui à 10. heures du soir, pour lui en faire sa plainte; & il l'obligea de mander à M. le Premier Président, qu'il se trouveroit le Lundi suivant à l'Assemblée des Chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foiblesse, & parce qu'il n'avoit pas la force de contredire en face M. le Prince, il fit le malade le Dimanche, & il envoya s'excuser pour le Lundi. M. le Prince fit trouver le Mardi au matin quelques Conseillers des Enquêtes dans la grand-Chambre, pour demander l'Assemblée. M. le Premier President s'en excusa sur l'absence de Monsieur. On murmura, on affecta de grossir à Monsieur ce murmure. Chavigny lui représenta M. le Prince dans toute sa pompe, & tenant le pavé avec une superbe livrée & une nombreuse suite. Monsieur crût qu'il se rendroit maître du Peuple, s'il ne venoit lui-même prendre sa part des crieries contre le Cardinal. Il aprit que le Dimanche au soir, les femmes avoient crié dans la rue S. Honoré à la portiére du Carosse du Roi; *Point de Mazarin*. Il sût que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le Cours; & qu'il alloit pour le moins aussi-bien accompagné que lui. Enfin il eût peur. Il revint le Mardi à Paris, & le Mecredi 2. d'Août au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis, & en très-

1651. grand nombre de bons Bourgeois. M. le Premier Président y fit le raport de tout ce qui s'étoit passé le 26. au Palais Royal; & il éxagera beaucoup la bonté que la Reine avoit euë de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de M. le Prince. Il lui demanda ensuite, s'il avoit vû le Roi? Il répondit, que non; qu'il n'y avoit aucune sûreté pour lui, & qu'il étoit averti de bon lieu, qu'il y avoit eu depuis peu des conférences secrettes pour l'arrêter; & qu'en temps & lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils. En prononçant ces dernieres paroles, il me regarda fiérement, & d'une maniére qui fit que tout le monde jetta en même tems les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole, en disant, qu'Ondedei devoit arriver ce soir-là à Paris, & qu'il revenoit de Breull; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet y faisoient des voyages continuels; que M. de Mercœur avoit épousé depuis peu la Mancini; que le * Maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en piéces les Régimens de Condé, de Conty, & d'Enguien; & que cet ordre étoit l'unique source qui les avoient empêchez de joindre l'Armée du Roi.

Après que M. le Prince eut cessé de parler, † M. le Premier Président dit, qu'il avoit peine de le voir en cette place, avant qu'il eût vû le Roi; & qu'il sembloit qu'il vou-

* Antoine d'Aumont de Rochebaron Duc & Pair & Maréchal de France, mort en 1669 en sa 68 année.

† Voïez les Memoires de M. Joly, Tome premier, p. 145.

voulût élever Autel contre Autel. M. le 1651.
Prince s'aigrit à ce mot, & marqua, en s'en justifiant, que ceux qui parloient contre lui, ne le faisoient que pour leurs intérêts particuliers. Le Premier Président repartit avec fierté, qu'il n'en avoit jamais eu, mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au Roi. Il exagera ensuite le malheur où l'Etat se pouvoit trouver, par la division de la Maison Roïale; & puis se tournant vers Monsieur le Prince, il lui dit d'un air pathétique; *Est-il possible, Monsieur, que vous n'ayez pas fremi vous-même, d'une sainte horreur, en faisant réflexion sur ce qui se passa Lundi dernier au Cours?* Mr. le Prince répondit qu'il en avoit été au desespoir, & que ce n'avoit été que par rencontre, dans laquelle il n'y avoit point eu de sa faute; parce qu'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le Roi au retour du bain, par un temps aussi froid qu'il faisoit. Il y eût à cet instant deux mal-entendus, qui faillirent à faire changer la carte, & à la tourner contre moi. Monsieur qui entendit un grand applaudissement à ce que Mr. le Prince venoit de dire, parce que l'on trouva qu'il s'étoit très-bien défendu à la vérité sur ce dernier article, qui de soi-même n'étoit pas trop favorable; Monsieur, dis-je, ne distingua pas, que l'applaudissement de la Compagnie n'alloit qu'à ce point. Il crût que le gros approuvoit ce qu'il avoit dit du péril de sa personne; il aprehenda d'être envelopé dans ce soupçon, & il s'avança lui-même pour s'en tirer, & dit, qu'il étoit vrai que les défiances de Mr. le Prince n'étoient pas sans fondement; que le mariage

1651. de Mr. de Mercœur étoit véritable, que l'on continuoit à avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le Premier Présìdent, qui vit que Monfieur appuyoit en quelque maniére ce que Mr. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même difcours par lequel il m'avoit défigné, crut qu'il m'avoit abandonné; & comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour Mr. le Prince que pour moi, quoi qu'il le fut mieux pour la Cour que pour lui; il fe tourna brufquement du côté gauche, en difant: *Votre avis, Monfieur le Doyen?* Il ne douta pas que dans une Délibération, dont la matiére étoit la fûreté de Mr. le Prince, il ne fe trouvât beaucoup de voix qui me noteroient. Je m'aperçûs d'abord du deffein qui m'embarraffa beaucoup, mais qui ne m'embarraffa pas long-temps; parce que je me fouvins de ce que Mr. de Guife * (*François*,) fit dans ce même Parlement, quand Mr. le Prince de Condé, † (*Louïs*,) y porta fa plainte contre ceux qui l'avoient porté fur le bord de l'échaffaut, fous le régne de François II. Il dit à la Compagnie, qu'il étoit prêt de fe dépouiller de la qualité de Prince du Sang, pour combattre ceux qui

* François de Lorraine, Grand-Maître, Grand-Chambellan & Grand-Veneur. Poltrot le tua en trahifon le 24. Fevrier 1563.

† Louïs de Bourbon premier du nom, feptième Fils de Charles de Bourbon Duc de Vendôme, né en 1530. C'eft à l'occafion de l'entreprife d'Amboife, qu'il fut emprifonné à Orleans par la faction de la Maifon de Guife; mais il fut abfous en Parlement en 1562, & tué au combat de Jarnac en 1569.

qui avoient été la cause de sa prison; & M. de Guise, qui étoit celui qu'il marqua, supplia le Parlement, de faire agréer à Mr. le Prince qu'il eut l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinois justement après la Grand-Chambre, j'eus le tems de faire cette réfléxion, qui étoit d'autant meilleure, que je jugeois bien que ce seroit proprement à moi à ouvrir les avis, parce que ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose, lors que l'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparez. Je ne me trompai pas dans ma vûë. Le Doyen exhorta Mr. le Prince à rendre ses devoirs au Roi; Broussel harangua contre le Mazarin. Charon effleura un peu la matiére; mais assez légérement pour me donner lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée, & pour dire dans mon opinion que je suppliois ces Messieurs qui avoient parlé avant moi, de me pardonner si je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait assez de réfléxion, au moins à mon sens, sur l'importance de cette Délibération; que la fureté de Mr. le Prince faisoit dans la conjoncture présente celle de l'Etat; que les doutes qui paroissoient sur ce sujet, donnoient des prétextes fâcheux dans toutes les circonstances. Je conclus à donner commission au Procureur Général, pour informer contre ceux qui avoient donné des Conseils pour arrêter Mr. le Prince. Il se mit à rire le premier, en m'entendant parler ainsi; presque toute la Compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort serieusement; en ajoûtant que j'étois sur le reste de celui de Mr. de Charon, qui alloit à ce qu'il fut fait

1651.

1651. regître des paroles de la Reine : que Mr. le Prince fut prié par toute la Compagnie d'aller voir le Roi, que Mr. de Mercœur fut mandé pour venir rendre compte le Lundi suivant à la Compagnie de son prétendu mariage : que les Arrêts rendus contre les Domestiques du Cardinal fussent éxécutez : qu'Ondedei fut pris au corps : & que Bertet, Brachet, l'Abbé Fouquet, & Silhon fussent assignez par devant Mrs. Broussel & Munier, pour repondre aux faits que Mr. le Procureur Général pourroit proposer contre eux. Il passa à cela de toutes les voix. Mr. le Prince qui témoigna en être très-satisfait, dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena dès l'après-dînée chez le Roi, & chez la Reine, desquels il fut reçû avec beaucoup de froideur ; & Mr. le Premier Président dit le soir à Mr. de Turenne, de qui je l'ai sû depuis, que si Mr. le Prince avoit sû jouër la balle qu'il lui avoit servi le matin, il avoit quinze sur la partie contre moi. Il est constant qu'il y eût deux ou trois momens dans cette Séance, où la plainte de Mr. le Prince donna à la Compagnie, & des impressions & des mouvemens qui me firent peur. Je changeai les uns, & j'éludai les autres, par le moyen que je viens de vous raconter, & qui confirme ce que je vous ai déja dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un instant dans ces Assemblées.

La Reine fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte qu'on avoit donnée au mariage de Mr. de Mercœur, qu'au contre-coup & plus important & plus essentiel, que l'on avoit porté à son autorité. Elle me com-

commanda de l'aller trouver. Elle me chargea de conjurer Monsieur en son nom, d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. 1651.
Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux, & elle me marqua visiblement, que ce qu'elle croyoit être plus personnel au Cardinal, étoit ce qui étoit & qui seroit toûjours le plus sensible à elle-même. Mr. le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit en lui écrivant, que c'étoit un bonheur que la Faction s'amusât à cette bagatelle; & qu'elle en devoit avoir de la joye; & d'autant plus, qu'il seroit très-volontiers caution que ces mouvemens ne seroient qu'un feu de paille qui passeroit dans quatre jours, & qui tourneroit en ridicule, parce que dans le fond on ne pouvoit rien faire de solide contre ce mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, quoi qu'avec peine; & elle consentit que Mr. de Mercœur vînt au Palais.

Ce qui se passa sur cette affaire le Lundi 7. Août, & le jour suivant, est de si peu de conséquence qu'il ne mérite pas votre attention. Je me contenterai de vous dire, que Mr. de Mercœur, répondit d'abord comme auroit fait *Jean Doucet*, dont il avoit effectivement toutes les maniéres; & qu'à force d'être harcelé il s'échauffa si bien, qu'il embarrassa cruellement Monsieur & Mr. le Prince, en soutenant au premier, qu'il l'avoit sollicité trois mois de suite à ce mariage; & au second qu'il y avoit consenti positivement & expressément. La plus grande partie de ces deux Séances se passa en négociations & en explications; & dans la fin de la dernière on lût la Déclaration contre le Cardinal, qui fut

1651. fut renvoyée à Mr. le Chancelier; parce qu'on n'y avoit pas inséré, que le Cardinal avoit empêché la Paix de Munster, & qu'il avoit fait faire au Roi le voyage & le Siège de Bourdeaux, contre l'avis de Mr. le Duc d'Orleans. On voulut aussi qu'elle portât, que l'une des causes pour laquelle il avoit fait arrêter Mr. le Prince, étoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage de Mr. de Mercœur avec Mademoiselle de Mancini.

La Reine outrée de la continuation de la conduite de Mr. le Prince, qui marchoit dans Paris avec une suite plus grande & plus magnifique que celle du Roi; & de celle de Monsieur, en qui elle trouvoit un changement continuel; la Reine, dis-je, presque au desespoir résolut de jouër à quitte ou à double. Mr. de Chateauneuf flatta en cela son inclination; elle y fut confirmée par une dépêche de Breull, laquelle jettoit feu & flammes. Elle dit clairement à Monsieur, qu'elle ne pouvoit plus demeurer dans l'état où elle étoit: qu'elle lui demandoit une déclaration positive, ou pour ou contre elle. Elle me somma en sa présence de lui tenir la parole que je lui avois donnée, de ne point balancer à éclater contre Mr. le Prince, s'il continuoit à agir comme il avoit commencé. Monsieur, voyant que je ne hésitois pas à prendre ce parti, auquel il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé, s'en fit honneur auprès de la Reine, & il crût la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit pas de sa personne, qu'il n'aimoit pas naturellement à exposer. Il lui donna une dou-

zaine

zaine de raisons, pour lui faire agréer qu'il 1651.
ne se trouvât plus au Parlement; & il lui insinua que ma présence, qui entraînoit la meilleure partie de sa Maison, feroit assez connoitre à la Compagnie & au Public sa pente & ses intentions. La Reine se consola assez aisément de son absence, quoi qu'elle fit semblant d'en être fachée. Elle connut en cette occasion, sans en pouvoir douter, que j'agissois sincérement pour son service; elle vit clairement que je ne balançois point, à tenir ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eût la bonté de me parler de la maniére qu'il me semble que je vous ai tantôt touchée; elle s'abaissa, mais sans feinte & de bon cœur, jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avoit euës de ma conduite, & de l'injustice qu'elle m'avoit faite, (ce fut son terme.) Elle voulut que je conférasse avec Mr. de Chateauneuf de la proposition qu'elle lui avoit faite de ne demeurer pas toûjours sur la défensive, comme elle avoit fait jusques-là, & d'attaquer M. le Prince dans le Parlement. Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition, après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la Reine à prendre en moi plus de confiance qu'elle n'y en avoit pris jusques-là. Les incertitudes de Monsieur l'avoient si fort effarouchée, qu'elle ne savoit quelquefois à qui s'en prendre; & les Sous-Ministres qui entretenoient toûjours un grand commerce avec elle, à la reserve de Lionne, qu'elle haïssoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'esprit, que Monsieur ne faisoit dans le fond quoi que ce soit que par mes mou-

1651. vemens. Elle en remarqua quelques-uns de si irreguliers & même si opposez à mes maximes qu'elle ne put me les attribuer ; & je sai qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos : „ Je ne suis pas la duppe du Coad-„ juteur ; mais je serois la vôtre, si je cro-„ yois ce que vous m'en mandez aujour-„ d'hui. " Bertet m'a dit, qu'il étoit présent lors qu'elle écrivit ce Billet ; il ne se ressouvenoit pas précisement sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout, & qu'elle se fut resoluë & par les conseils de M. de Châteauneuf, & par la permission qu'elle en reçût de Breuil, de pousser Mr. le Prince ; elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'aplication qu'elle n'avoit fait ; & en voici une marque. Elle mena Madame avec elle aux Carmelites, un jour de quelque solemnité de leur Ordre ; elle la prit au sortir de la Communion ; elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit ; & ce qu'elle lui demanda fût, si je la servois fidellement auprès de Monsieur ? Madame lui répondit sans aucun scrupule, qu'en tout ce qui ne regardoit pas le retour du Cardinal, je la servois non seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui aimoit & qui estimoit la véritable piété de Madame, ajoûta foi à son témoignage, & à un témoignage rendu dans cette circonstance. Il se trouva par bonheur que dès le lendemain j'eus occasion de m'expliquer à la Reine devant Monsieur ; ce que je fis sans balancer, & d'une maniére qui lui plût ; & ce qui la toucha encore plus que tout cela, fut que Monsieur, qui n'avoit

pas

pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoi qu'il y employât tous ses efforts; & la Reine attribua à mon industrie, ce que je croyois dès ce tems-là, & que j'ai toûjours crû depuis n'avoir été que l'effet de l'aprehension qu'il eut de se trouver dans une mêlée, qu'il avoit sujet de croire pouvoir être proche, & par l'emportement où il voyoit la Reine, & par le nouvel engagement que je venois de prendre avec elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec Mr. de Châteauneuf, par le commandement de la Reine. 1651.

Je l'allai trouver à Mont-rouge avec M. le Président de Bellievre, qui avoit écrit sous lui le Mémoire qu'il avoit proposé à la Reine d'envoyer au Parlement, & dont il est vrai que les caractéres paroissoient avoir moins d'encre que de fiel. M. de Châteauneuf qui n'avoit plus que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du Conseil, comme je vous l'ai déja dit ci-dessus, joignoit en cette rencontre à sa bile & à son humeur très-violente, une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodât avec la Cour, & ne troublât son nouvel emploi. Je crois que cette considération avoit encore aigri son stile. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le Président de Bellievre m'appuya; il en adoucit quelques termes; il y laissa toute la substance. Je le raportai à la Reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par

1651. moi à Monsieur, qui le trouva trop fort. Mr. le Premier Président, à qui il le communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais il y mit du sel, (ce fut l'expression dont il se servit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi jour.) Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les graces que la Maison de Condé avoit reçûes de la Cour; la plainte de la maniere dont M. le Prince s'étoit servi & conduit depuis sa liberté; la spécification de cette maniere; ses cabales dans les Provinces; le renfort des Garnisons qui étoient dans les places; la retraite de Madame de Longueville à Montrond; les Espagnols dans Stenay; les intelligences avec l'Archiduc; la séparation de ses troupes d'avec celles du Roi. Le commencement de cet Ecrit étoit orné d'une protestation solemnelle, de ne jamais rapeller le Cardinal Mazarin, & la fin, d'une exhortation aux Compagnies Souveraines, & à l'Hôtel de Ville de Paris, de se maintenir dans la fidélité.

Le Jeudi 17. d'Août sur les 10. heures du matin, cet Ecrit fut lû en presence du Roi & de la Reine, & de tous les Grands qui étoient à la Cour, à Messieurs du Parlement qui avoient été mandez par Députez au Palais Royal. L'après-dinée la même cérémonie se fit au même lieu à l'égard de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, & du Prevôt des Marchands.

Le Vendredi 18., le Prince fort accompagné se trouva à l'Assemblée des Chambres, qui se faisoit pour la reception d'un Conseiller. Il dit à la Compagnie, qu'il la sup-

supplioit de lui faire justice sur les impostures dont on l'avoit noirci dans l'esprit de la Reine; que s'il étoit coupable, il se soumettoit à être puni; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ses calomniateurs; que comme il avoit impatience de se justifier, il prioit la Compagnie de députer sans délai vers M. le Duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crût, que Monsieur ne pourroit pas tenir contre une semonce du Parlement. Il se trompa; & Menardeau & Doujat que l'on y envoya sur l'heure, raportérent pour toute réponse qu'il avoit été saigné, & qu'il ne savoit pas même quand sa santé lui permettroit d'assister à la Délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir de la Délibération. Il lui parla avec une hauteur respectueuse, qui ne laissa pas de faire peur à Monsieur, qui n'apréhendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince, comme fauteur couvert du Mazarin. Il laissa espérer à M. le Prince, qu'il pourroit se trouver le lendemain à l'Assemblée des Chambres. Je m'en doutai à midi, sur une parole que Monsieur laissa échapper. Je l'obligeai à changer de résolution, en lui faisant voir qu'il ne falloit plus après cela de menagement avec la Reine, & encore plus en lui insinuant sans affectation le péril de la commise & du choc, qui dans la conjoncture étoit inévitable. Cette idée lui saisit si fort son imagination, que M. le Prince & M. de Chavigny qui se relayérent tout le soir, ne pûrent l'obliger à se rendre aux instances qu'ils lui firent de se trouver le lendemain au Palais. Il est vrai que sur les on- 1651.

1651. ze heures, Goulas à force de le tourmenter lui fit ſigner un Billet, par lequel Monſieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'Ecrit que la Reine avoit fait lire aux Compagnies Souveraines, contre M. le Prince, particuliérement en ce qu'il l'accuſoit d'intelligence avec l'Eſpagne. Ce même Billet juſtifioit en quelque façon M. le Prince de ce que les Eſpagnols étoient encore dans Stenay, & de ce que les Troupes de M. le Prince n'avoient pas joint celles du Roi. Monſieur le ſigna, en ſe perſuadant en lui-même qu'il ne ſignoit rien; & il dit le lendemain à la Reine, qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une action où il étoit même de ſon ſervice, qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour ſe tenir en état de travailler à l'accommodement, lors qu'elle croiroit en avoir beſoin. La Reine qui étoit très ſatisfaite de ce qui s'étoit paſſé le matin du jour, dont Monſieur lui fit ce diſcours l'après-dinée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parût effectivement le ſoir, que cet Ecrit de Monſieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant point vû d'occaſion où elle en eût, ce me ſemble, plus de ſujet. Mais ce ne fut pas la premiere fois de ma vie, que je remarquai qu'on a une grande pente à ne ſe point aigrir dans les bons événemens. Voici celui que l'Aſſemblée des Chambres du Samedi 19. produiſit.

M. le Premier Preſident ayant fait la relation de ce qui s'étoit paſſé au Palais Royal le 17., & fait faire la lecture (*) de l'Ecrit

(*) M. le Prince accuſoit le Coadjuteur d'être l'Au-

crit que la Reine avoit donné aux Députez, M. le Prince prît la parole, en disant, qu'il étoit porteur d'un Billet de Monsieur le Duc d'Orleans, qui contenoit sa justification. Il ajoûta quelques paroles tendantes au même effet, & en concluant qu'il seroit très-obligé à la Compagnie, si elle vouloit supplier la Reine de nommer ses accusateurs. Il mit sur le Bureau le Billet de Monsieur, & un autre Ecrit beaucoup plus ample signé de lui-même. Cet Ecrit étoit une réponse fort belle à celui de la Reine; il marquoit sagement & modestement les services de feu Monsieur le Prince & les siens; il faisoit voir que ses établissemens n'etoient pas à comparer à ceux du Cardinal; il parloit de son instance contre les Sous-Ministres, comme d'une suite très-naturelle & très-nécessaire de l'éloignement de M. le Cardinal. Il répondit à ce qu'on lui avoit objecté de la retraitte de Madame sa femme & Madame de Longueville sa Sœur en Berry; que la seconde étoit dans les Carmelites de Bruges, & que la premiére demeuroit en celle de ses Maisons qui lui avoit été ordonnée pour séjour dans le tems de sa prison. Il soûtenoit, qu'il n'avoit tenu qu'à la Reine, que les Espagnols fussent sortis de Stenai, & que les Troupes qui étoient sous son nom, eussent joint l'Armée du Roi; & il allégua pour témoin de cette vérité, Monsieur le Duc d'Orléans. Il demanda justice contre ses calomniateurs. 1651.

 Et

l'Auteur de cet Ecrit, comme on le verra ci après: mais il l'avoit conseillé & aprouvé. Voiez *les Memoires de Joly* Tome I., pag. 150.

1651. Et sur ce que la Reine lui avoit reproché, qu'il l'avoit comme forcée au changement du Conseil qui avoit paru aussi-tôt après sa liberté, il répondit, qu'il n'avoit eû aucune part à cette mutation, que l'obstacle qu'il avoit aporté à la proposition que M. le Coadjuteur & M. de Montresor avoient faite, de faire prendre les armes au Peuple & d'ôter de force les Sceaux à M. le Premier President.

Aussi-tôt que l'on eût achevé la lecture de ces deux Ecrits, M. le Prince dit qu'il ne doutout pas, que je ne fusse l'auteur de celui qui avoit été écrit contre lui; & que c'étoit l'ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris & d'arracher de force les Sceaux à celui, à qui la Reine les avoit confiez. Je répondis à M. le Prince, que je croirois manquer au respect que je devois à Monsieur, si je disois seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'étoit passée en sa presence. M. le Prince repartit, que Messieurs de Beaufort & de la Rochefoucaut qui étoient presens, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit. Je lui dis, que je le suppliois très-humblement de me permettre, pour la raison que je venois d'alléguer, de ne reconnoître personne pour témoin que Monsieur, & pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant je pouvois assurer la Compagnie que je n'avois rien fait, ni rien dit dans cette rencontre, qui ne fut d'un homme de bien; & que sur tout personne ne me pouvoit ôter ni l'honneur, ni la satisfaction de n'avoir jamais été acusé d'avoir manqué à ma parole. Ces

der-

derniers mots ne furent rien moins que sages; ils sont à mon sens une des grandes imprudences que j'aye jamais faites. M. le Prince, quoi qu'animé par M. le Prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point; ce qui ne pût être en lui, qu'un effet de la grandeur de son courage & de son ame. Quoi que je fusse ce jour-là fort accompagné, il étoit sans comparaison beaucoup plus fort que moi; & il est constant, que si on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu incontestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine, & que tous mes amis payerent d'une grande audace, je ne remerciai du succès, que ceux qui m'y avoient assisté, & je ne songeai qu'à me trouver le lendemain au Palais en meilleur état. La Reine fût transportée de joye, que M. le Prince eût trouvé des gens qui lui eussent disputé le pavé. * Elle sentit jusques à la tendresse, l'injustice qu'elle m'avoit faite, quand elle m'avoit soupçonné d'être de concert avec lui. Elle me dit tout ce que la colere pouvoit inspirer contre son parti, & de plus tendre pour un homme qui faisoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les mesures. 1651.

* *La Reine*, dit *Mr. de la Rochefoucaut*, dans ses Memoires, *fut bien aise de voir naitre un nouveau sujet de division entre deux hommes, que dans son cœur elle haïssoit presqu'également. . . . . . . Néanmoins elle donnoit toutes les aparences de sa protection au Coadjuteur &c.*

1651. Elle ordonna au Maréchal d'Albret † de commander 30. Gens-d'Armes pour se poster où je souhaitterois. M. le Maréchal de Schomberg ‡ eût le même ordre pour autant de Chevaux-legers. Pradelle m'envoya le Chevalier Ravaz Capitaine aux Gardes qui étoit mon ami particulier, avec 40. hommes choisis entre les Sergens & les plus braves Soldats du Régiment. Annery, avec la Noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. Mrs. de Noir-moutier, de Fossense, de Châteaurenaut, de Montauban, de St. Auban, de Laigues, de Montaigu, d'Argenteuil, de Lamet, & de Sevigny se partagérent & les hommes, & les postes. Guerin, Brigaillier & l'Espinay, Officiers dans les Compagnies de la Ville, donnérent des rendez-vous à un très-grand nombre de bons Bourgeois, qui avoient tous des Pistolets & des Poignards sous leurs manteaux. Comme j'avois habitude chez les Buvetiers, je fis couler le soir dans les buvettes, quantité de gens à moi, par lesquels la Salle du Palais se trouvoit ainsi, même sans qu'on s'en apperçût, investie de toutes parts. Comme j'avois résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la Salle, en y entrant des Consignations par les grands degrez, j'avois mis dans une Chambre trente des Gentils-hommes du Vexin, qui devoient en cas de combat prendre en flanc, & par derriére le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la Quatrieme qui répondoient dans

† Cæsar Phebus, d'Albret mort en 1676.

‡ Charles de Schomberg Duc d'Halwin &c. mort en 1656.

dans la grande Salle, étoient pleines de grenades. Enfin, il est vrai que toutes mes mesures étoient si bien prises, & pour le dedans du Palais, & pour le dehors, où le Pont Notre-Dame, & le Pont St. Michel qui étoient passionnez pour moi, ne faisoient qu'attendre le signal, que suivant toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monsieur qui trembloit de frayeur, quoi qu'il fût fort à couvert dans sa Maison, voulut, selon sa loüable coûtume, se ménager à tout événement, des deux côtez. Il agréa que Ravaz, Beloy & Valois, qui étoient à lui, suivissent M. le Prince; & que le Vicomte d'Autel, le Marquis de la Sablonniére & celui de Genlis, qui étoient aussi ses Domestiques, vinssent avec moi. On eût tout le Dimanche, de part & d'autre, pour se préparer. 1651.

Le Lundi 21. d'Août, tous les Serviteurs de M. le Prince se trouvérent à 7. heures du matin chez lui; & mes amis se trouvérent chez moi entre 5. & 6. Il arriva, comme je montois en Carosse, une bagatelle qui ne mérite de vous être raportée, que parce qu'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le Marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi. Le Marquis de Canillac, homme de même caractére, y vint dans le même moment. Dès qu'il eût vû Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arriere, & en me disant: Je venois, Monsieur, pour vous assurer de mes services; mais il n'est pas juste que les deux

plus

1651. plus grands foux du Royaume soient du même parti. Je m'en vais à l'Hôtel de Condé; & vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y alla. J'arrivai au Palais un quart-d'heure avant M. le Prince, qui y vint extrémement accompagné. Je crois toutefois qu'il n'avoit pas tant de gens que moi; mais il avoit sans comparaison plus de gens de qualité, comme il étoit & naturel & juste. Je n'avois pas voulu que ceux qui étoient attachez à la Cour, & qui fussent venus de bon cœur avec moi, pour l'affaire de la Reine, s'y trouvassent; de peur qu'ils ne me donnassent quelque teinture, ou plûtôt quelque apparence de Mazarinisme: de sorte qu'à la réserve de trois ou quatre, qui, quoi qu'attachez à la Reine, passoient pour mes amis en particulier, je n'avois auprès de moi que la Noblesse Frondeuse. qui n'aprochoit pas en nombre de celle qui suivoit M. le Prince. Ce desavantage étoit à mon sens plus que suffisamment récompensé, & par le pouvoir que j'avois assurément beaucoup plus grand parmi le Peuple, & par les postes dont je m'étois assuré. Château-Briant qui étoit demeuré dans les ruës pour observer la marche de M. le Prince, m'étant venu dire en presence de beaucoup de gens, que M. le Prince seroit dans un demi-quart-d'heure au Palais, qu'il avoit pour le moins autant de monde que nous, mais que nous avions pris nos postes, ce qui nous étoit d'un grand avantage; je lui répondis: *Il n'y a certainement que la Salle du Palais où nous les pussions mieux prendre que M. le Prince.* Je sentis dans moi-même, en disant cette parole, qu'elle provenoit d'un mouvement de

hon-

honte que j'avois, de souffrir une com- 1651.
paraison d'un Prince avec moi. Ma réflé-
xion ne démentit point mon mouvement;
j'eusse fait plus sagement, si je l'eusse con-
servé plus long-temps comme vous l'al-
lez voir. Comme M. le Prince eût pris sa
place, il dit à la Compagnie, qu'il ne pou-
voit assez s'étonner de l'état où il trouvoit
le Palais: qu'il paroissoit plûtôt un Camp
qu'un Temple de Justice: qu'il y avoit des
postes pris, des gens commandez, des mots
de ralliement, & qu'il ne convenoit pas
qu'il se pût trouver dans le Royaume des
gens assez insolens, pour prétendre lui dis-
puter le pavé. Il répéta deux fois cette der-
niere parole. Je lui fis une profonde révé-
rence, & je dis que je suppliois très-hum-
blement son Altesse de me pardonner, si je
lui disois, que je ne croyois pas qu'il y eût
personne dans le Royaume, qui fut assez
insolent pour lui disputer le haut du pavé;
mais que j'étois persuadé, qu'il y en avoit
qui ne pouvoient & ne devoient, par leur
dignité, quitter le pavé qu'au Roi. M. le
Prince me répondit qu'il me le feroit bien
quitter. Je lui repartis, qu'il ne seroit pas
aisé. La Cohuë s'éleva à cet instant. Les jeu-
nes Conseillers de l'un & l'autre parti s'inte-
resserent dans ce commencement de contes-
tation, qui commençoit, comme vous vo-
yez, assez aigrement. Les Presidens se jet-
térent entre M. le Prince & moi; ils le con-
jurérent d'avoir égard au Temple de la Jus-
tice, & à la conservation de la Ville; ils le
suppliérent d'agréer que l'on fît sortir de la
Salle tout ce qu'il y avoit de Noblesse & de
gens armez. Il le trouva bon, & il pria
M.

1651. M. de la Rochefoucaut de l'aller dire de sa part à ses amis (ce fut le terme dont il se servit) il fut beau & modeste dans sa bouche; il n'y eût que l'événement qui empêcha qu'il ne fut ridicule dans la mienne; il ne l'en est pas moins dans ma pensée, & j'ai encore regret de ce qu'il dépara la premiére réponse que j'avois faite à Mr. le Prince touchant le pavé, qui étoit juste & raisonnable. Comme il eût prié M. de la Rochefoucaut de faire sortir ses amis, je me levai en disant imprudemment: *Je vais prier les miens de se retirer.* Le jeune d'Avaux, que vous voyez presentement le Président de Mesmes, & qui étoit dans ce temps-là dans les intérêts de M. le Prince, me dit; *Vous êtes donc armez?* Qui en doute? lui répondis-je; voilà une seconde sottise en un demi-quart-d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égaler en paroles à celui à qui il doit du respect, quoi qu'il s'y égale dans l'action; & il l'est aussi peu à un Ecclésiastique de confesser, qu'il est armé, même quand il l'est. Il y a des matiéres, sur lesquelles il est constant que le monde veut être trompé. Les actions justifient assez souvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils font contre leurs professions; je n'en ai jamais vû qui les justifient de ce qu'ils disent, qui y soit contraire.

Comme je sortois de la Grand-Chambre, je rencontrai dans le Parquet des Huissiers, M. de la Rochefoucaut qui rentroit. Je n'y fis point de réfléxion, & j'allai dans la Salle pour prier mes amis de se retirer. Je revins, après le leur avoir dit; & comme je mis le pied

pied sur la porte du Parquet, j'entendis une 1651.
fort grande rumeur de gens dans la Salle, qui crioient aux armes. Je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit ; je n'en eus pas le tems, je me sentis le cou pris entre les deux battans de la porte, que M. de la Rochefoucaut avoit fermée sur moi, en criant à Mrs. de Coligny & de Ricousse de me tuer. * Le premier se contenta de ne le pas croire; le second dit, qu'il n'en avoit point d'ordre de M. le Prince. Montresor qui étoit dans le Parquet des Huissiers avec un garçon de Paris nommé Noblet, qui m'étoit affectionné, soûtenoit un peu un des battans, qui ne laissoit pas de me presser extrémement. M. de Champlâtreux qui étoit accouru au bruit qui se faisoit dans la Salle, me voyant en cette extrémité, poussa avec vigueur M. de la Rochefoucaut. Il lui dit, que c'étoit une honte & une horreur qu'un assassinat de cette nature. Il ouvrit la porte, & il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand que je courus en cette occasion, comme vous l'allez voir après que je vous aurai dit ce qui la fit naître & cesser.

Deux ou trois criailleurs de la lie du Peuple du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivez dans la Salle, que comme j'en sortois, s'avisérent de crier en me voyant de loin: *Au Mazarin*. Beaucoup de gens du menu peuple, & Chavignac entr'autres, m'a-

* Cette action est fort déguisée & adoucie dans les *Memoires de M. de la Rochefoucaut*. M. Joly dans ses *Memoires* Tome I. pag. 155. la rapporte, à peu de choses près, comme le Cardinal de Retz.

1651. m'ayant fait civilité, lors que je passois, & m'ayant témoigné de la joye de l'adoucissement qui commençoit de paroître, deux Gardes de M. le Prince qui étoient aussi fort éloignez, s'avisérent de mettre l'épée à la main. Ceux qui étoient les plus proches de ces deux, criérent aux armes. Chacun les prît. Mes amis mirent l'épée & le poignard à la main; & par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards, ces pistolets demeurérent un moment sans action; & dans ce moment * Crenan qui commandoit la Compagnie des Gens-d'Armes de M. le Prince de Conty, mais qui étoit aussi de mes anciens amis, & qui se trouva par bonheur en presence avec M. de Laigues, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit: Que faisons-nous? Nous allons faire égorger M. le Prince & M. le Coadjuteur: *Schelme, qui ne remettra l'épée dans son fourreau.* Cette parole proférée par un des hommes du monde, dont la réputation pour la valeur étoit le mieux établie, fit que tout le monde sans exception suivit son exemple. Cet événement est peut-être un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre Siécle. La presence d'esprit & de cœur d'Argenteuil ne l'est guéres moins. Il se trouva par hazard fort près de moi, quand je fus pris par le cou dans la porte; & il eut assez de sang froid pour remarquer, que Peche, † un fameux séditieux du parti de M.

* Le Marquis de Crenan Capitaine des Gardes du Prince de Conty.

† Joly le qualifie de *Grand Clabaudeur de Mr. le Prince* & le nomme *Pech.* Mem. de Joly, pag. 157.

M. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main, disant : *Où est le Coadjuteur?* Argenteuil qui se trouva par bonheur près de moi; parce qu'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros; & de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait dans cette occasion, il feroit mieux d'observer & d'amuser Peche, qui n'avoit qu'a faire un demi tour à gauche, pour me donner du poignard dans les reins. Il éxécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui, & en me couvrant de son long manteau, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis qui me croyoient rentré dans la Grand-Chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux. Vous vous étonnerez peut-être de ce qu'ayant si bien pris mes précautions par tout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis & le Parquet des Huissiers, & les Lanternes; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois fait toute la réfléxion nécessaire, & que j'avois bien prevû les inconveniens de ce manquement; mais je n'y avois point trouvé de remede, parce que le seul que j'y pouvois aporter, qui étoit de les remplir de gens affidez, étoit impraticable, ou du moins n'étoit praticable, qu'en s'attirant d'autres inconveniens encore plus grands. Presque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi, avoit son emploi, & son emploi nécessaire, dans les differens postes qu'il étoit necessaire d'occuper. Il n'y eût eu rien de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou de bas étage dans

1651.

1651. ces sortes de lieux, où l'on ne laisse entrer dans l'ordre que des gens de condition. Si on les eût vû occupez par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de gens illustres que M. le Prince avoit avec lui, les indifférens du Parlement se fussent prévenus infailliblement contre un spectacle de cette nature. Il m'étoit important de laisser à ma conduite, tout l'air de défensive; & je préférai cet avantage à celui d'une plus grande sûreté. Il faillit à m'en coûter cher; car outre l'avanture de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, M. le Prince, avec lequel j'ai parlé depuis fort souvent de cette journée, m'a dit qu'il avoit fait son compte sur cette circonstance; & que si le bruit de la Salle eût duré encore un moment, il me sautoit à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvoit, ayant assurément dans les Lanternes beaucoup plus de gens que moi; mais je suis persuadé que la suite eût été funeste aux deux partis, & qu'il eût eu lui-même grande peine de s'en tirer. Je reprends la suite de mon recit.

Aussi-tôt que je fus rentré dans la Grand-Chambre, je dis à M. le Premier Président, que je devois la vie à M. son fils, qui fit effectivement, en cette occasion, tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il étoit, en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite & aux maximes de M. son Pere, attaché à M. le Prince jusques à la passion. Il étoit persuadé, quoi qu'à tort, que j'avois eu part dans les séditions qui s'étoient vingt fois faites contre M. son Pere dans le cours du Siege de Paris; rien ne l'obligeoit de prendre davantage de part au pé-

lui où j'étois, que la plûpart de Mrs. du Parlement qui demeuroient fort paisiblement dans leurs places. Il s'intéressa dans ma conservation jusqu'au point de s'être commis lui-même avec le Parti, qui au moins en cet endroit étoit le plus fort. Il y a peu d'actions plus belles; & j'en conserverai avec tendresse la mémoire jusques au Tombeau. J'en témoignai publiquement ma reconnoissance à M. le Premier Président, en rentrant dans la Grand-Chambre; & j'ajoûtai que M. de la Rochefoucaut avoit fait tout ce qui étoit en lui pour me faire assassiner. * Il me répondit ces propres paroles: *Traître, je me soucie peu de ce que tu deviennes.* Je lui repartis ces propres mots: *Tout beau, la Franchise notre ami*, (nous lui avions donné ce quolibet dans notre Parti) *vous êtes un poltron*, (je mentois, car il est assurément fort brave) *& je suis un Prêtre; le duel nous est défendu.* M. de Brissac qui étoit immédiatement au dessus de lui, le menaça de coups de bâton; il menaça M. de Brissac de coups d'éperon. Mrs. les Présidens qui crûrent avec raison, que ces dits & rédits étoient un commencement de querelle qui alloit passer au de-là des paroles, se jettérent entre nous. M. le Premier Président, qui avoit mandé un peu auparavant les Gens du Roi, se joignit à eux, pour conjurer pathétiquement M. le Prince par le sang 1651

* Le Duc répondit, à ce qu'il raconte lui-même dans ses Mémoires, *qu'il falloit que la peur lui eut ôté la liberté de juger*, &c. Voïez dans les Mémoires de la Rochefoucaut la Rélation de ce qui s'est passé depuis la prison des Princes.

1651. sang de S. Louïs, de ne point souffrir que le Temple qu'il avoit donné à la conservation de la Paix & à la protection de la Justice fut ensanglanté; & pour m'exhorter par mon sacré Caractére, à ne point contribuer aux massacres du Peuple, que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de ces Messieurs allassent dans la Grand-Salle, faire sortir ses serviteurs par le degré de la Ste. Chapelle; deux autres firent la même chose à l'égard de mes amis par le grand escalier, qui est à la main gauche, en sortant de la Salle. Dix heures sonnérent; la Compagnie se leva; & ainsi finit cette matinée, qui faillit à abîmer Paris.

Il me semble que vous me demandez, quel personnage jouoit M. de Beaufort dans cette dernière Scéne; & qu'après le rôle que vous lui avez vû dans les premières, vous vous étonnez du silence dans lequel il paroît comme enséveli depuis quelque tems. Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déja plus d'une fois dans cet Ouvrage, que l'on ne contente jamais personne, quand on prétend contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plûtôt Madame de Montbazon le lui mit, après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devoit & pouvoit ménager entre M. le Prince & la Reine; & il affecta même si fort l'aparence de ce ménagement, qu'il affecta de se trouver tout seul & sans être suivi de qui que ce soit, dans ces deux Assemblées du Parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même tout haut à la dernière, d'un ton de Caton qui ne lui convenoit pas: *Pour moi je ne suis qu'un*

qu'un Particulier qui ne me mêle de rien. Je 1651.
me tournai vers M. de Brissac & lui dis: *Il faut avoüer que M. d'Angoulême, & M. de Beaufort, ont une bonne conduite!* ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendît, & ne s'en prit à rire. Vous observerez, s'il vous plaît, que M. d'Angoulême * avoit plus de 90 ans, & qu'il ne bougeoit plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle, que parce qu'elle signifie, que tout homme que la fortune seule a fait homme public, devient presque toûjours avec un peu de tems un Particulier ridicule. On ne revient plus de cet état; & la bravoure de M. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion, depuis le retour de Mr. le Cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le pût relever de sa chute. Mais il est tems de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris dans le cours de la matinée, que je viens de vous décrire. La plûpart des Artisans avoient leurs Mousquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en priéres dans les Eglises; mais ce qui est encore vrai, c'est que Paris fut plus touché l'après-dînée, de la crainte de retomber dans le péril qu'il ne l'avoit été le matin de s'y voir. La tristesse parût universelle sur les visages de tous ceux, qui n'étoient pas tout-à-fait engagez à

* Charles de Valois fils naturel de Charles IX. Il étoit né le 28 Avril 1573. & mourut le 24. Sept. 1650. âgé de 77 ans, & demi. On ne peut comprendre comment M. de Retz s'est trompé ici.

1651. à l'un ou à l'autre des Partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par les mouvemens, trouva sa place dans les esprits de ceux même qui y avoient le plus de part. M. le Prince dit au Comte de Fiesque, au moins à ce que celui-ci raconta le soir publiquement: *Paris a failli aujourd'hui à être brûlé; quel feu de joye pour le Mazarin! Et ce sont ses deux plus capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer.* Je concevois de mon côté, que j'étois sur la pente du plus facheux & du plus dangereux précipice, où un particulier se fut jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir l'avantage sur M. le Prince, & ce mieux se fut terminé, s'il eût péri, à passer pour assassin du premier Prince du Sang, à être immanquablement desavoüé par la Reine, & à donner tout le fruit de mes peines & de mes périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner, en faveur de l'autorité Royale, tous les desordres qui passent jusqu'au dernier excès. Voila ce que mes amis, au moins les sages, me représentoient. Voila ce que je me représentois à moi-même. Mais quel moyen, quel remede, quel expédient pour se tirer d'un embarras, où l'on a eu raison de se jetter, & où l'engagement en fait une seconde, qui est pour le moins aussi forte que la premiére? Il plût à la Providence d'y donner ordre. Monsieur, accablé des cris de Paris, qui courut d'effroi au Palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur qui lui fit croire, qu'un mouvement aussi général que celui qui avoit failli d'arriver, ne s'arrêteroit pas au Palais; Monsieur, dis-je, fit promet-

tre

stre à M. le Prince qu'il n'iroit le lendemain 1651.
que lui sixiéme au Palais, pourvû que je m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevois pas ce parti: & parce que je manquerois, si je l'acceptois, au respect que je devois à M. le Prince, avec lequel je savois que je ne devois faire aucune comparaison, & parce que je n'y trouvois aucune sûreté pour moi; ce nombre de séditieux qui criailloient contre moi, n'ayant point de regles & ne reconnoissant point de Chef: que ce n'étoit que contre ces sortes de gens que j'étois armé: que je savois le respect que je devois à M. le Prince: qu'il y avoit si peu de compétence d'un Gentilhomme à lui, que 500. hommes étoient moins à lui qu'un laquais à moi. Monsieur, qui vit que je ne donnois pas dans sa proposition, & à qui Madame de Chevreuse, à laquelle il avoit envoyé Ornano pour la persuader, manda que j'avois raison; Monsieur, dis-je, alla trouver la Reine pour lui remontrer les grands inconveniens que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Comme de son naturel elle ne craignoit rien & prevoyoit peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monsieur; & d'autant moins qu'elle eût été ravie dans le fond, des extrémitez qu'elle s'imaginoit & possibles & proches; quand M. le Chancelier qui lui parla fortement, & les Bertets & les Brachets, qui étoient accablez de tristesse, & cachez dans les greniers du Palais Royal & qui aprêhendoient d'être égorgez dans une émotion générale, lui eurent fait connoître, que la perte de M. le

1651. Prince & la mienne, arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choses dans une confusion, que le seul nom de Mazarin pouvoit même rendre fatale à la Maison Royale; elle se laissa fléchir plûtôt aux larmes qu'aux raisons du Genre humain; & elle consentit de donner aux uns & aux autres un ordre du Roi, par lequel il leur seroit défendu d'aller au Palais. M. le Premier Président, qui ne doutoit pas que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on ne pouvoit dans la vérité lui imposer avec justice, parce que sa presence y étoit nécessaire, alla chez la Reine avec le Président de Nesmond. Il lui fit connoître, qu'il seroit contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister à un lieu, où il ne se trouvoit que pour demander à se justifier du crime qu'on lui imposoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit mettre entre un premier Prince du Sang dont la présence étoit de necessité dans cette conjoncture, & un Coadjuteur de Paris, qui n'y avoit jamais séance que par une grace assez ordinaire que le Parlement lui avoit faite. Il ajoûta, que la Reine devoit faire réfléxion, que rien ne le pouvoit obliger à parler ainsi que la force de son devoir; parce qu'il lui avoüoit ingénument, que la maniére dont j'avois reçû le petit service que son fils avoit essayé de me rendre le matin, (ce fut son terme) l'avoit touché si sensiblement, qu'il se faisoit une contrainte extrême à soi-même, en la priant, sur un sujet, qui peut-être ne me seroit pas fort agréable. La Reine se rendit à ses raisons, & aux instances de toutes les Dames de la Cour, qui, l'une par une raison, & l'autre

par

par une autre, apréhendoient le fracas presque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charost Capitaine des Gardes en quartier, pour me défendre au nom du Roi d'aller le lendemain au Palais. M. le Premier Président, que j'avois été voir & remercier le matin au lever du Parlement, me vint rendre ma visite, comme M. de Charost sortoit de chez moi. Il me conta fort sincérement le détail de qu'il venoit de dire à la Reine. Je l'en estimai, parce qu'il avoit raison, & je lui témoignai de plus, que j'en étois très-aise, parce qu'il me tiroit avec honneur d'un très-méchant pas. *Il est très-sage*, me répondit-il, *de le penser, & il est encore plus honnête de le dire.* Il m'embrassa tendrement, en disant cette dernière parole. Nous nous jurâmes amitié, je la tiendrai toute ma vie à sa famille avec tendresse & reconnoissance. 1651.

Le lendemain, qui fut le Mardi 22. Août, le Parlement s'assembla. On fit garder à tout hazard le Palais par deux Compagnies de Bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la Ville. M. le Prince demeura dans la quatrième des Enquêtes: parce qu'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une délibération, dans laquelle il demandoit, ou qu'on le justifiât, ou qu'on lui fit son procès. On ouvrit beaucoup de différens avis. Il passa à celui de M. le Premier Président, qui fut que tous les Ecrits, tant ceux de la Reine & de M. le Duc d'Orléans, que de M. le Prince, seroient portez au Roi, & à la Reine par les Députez; & que très-humbles Remontrances leur seroient faites sur l'importance de ces Ecrits: que la Reine seroit suppliée, de faire étouffer cette affaire: &

1651. que M. le Duc d'Orléans seroit prié de s'entremettre pour l'accommodement.

Comme M. le Prince sortoit de cette Assemblée, suivi d'une foule de peuple de ceux qui étoient à lui; je me trouvai tête pour tête devant son Carosse, assez près des Cordeliers, avec la Procession de la grande Confrairie que je conduisois. Comme elle est composée de 30. ou 40. Curez de Paris, & qu'elle est toûjours suivie de beaucoup de peuple, j'avois crû que je n'y avois pas besoin de mon escorte ordinaire; & j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six Gentils-hommes, qui étoient Mrs. de Fosseuse, de Lamet, de Querieux, de Chateau-briant & les Chevaliers d'Humieres & de Sevigné. Trois ou quatre de la populace qui suivoit M. le Prince, criérent *au Mazarin*, dès qu'ils me virent. M. le Prince, qui avoit, ce me semble, dans son Carosse Mrs. de la Rochefoucaut, de Rohan, & de Goncourt, en descendit aussitôt qu'il m'eut aperçu. * Il fit taire ceux de sa suite qui avoient commencé à crier; il se mit à genoux pour recevoir ma bénédiction. Je la lui donnai le Bonnet en tête; je l'ôtai aussi-tôt & lui fis une profonde révérence. Cette avanture est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre, qui ne le fut pas tant par l'événement; & c'est à mon sens, ce qui m'a coûté ma fortune, & qui a failli plusieurs fois à me coûter la vie.

La

* M. *de la Rochefoucaut* dans ses *Memoires* dit *que le peuple cria mille injures au Coadjuteur, & se préparent à le mettre en pieces, si M. le Prince n'eût fait descendre ses gens pour apaiser ce tumulte.*

La Reine fut si transportée de joye des obstacles que M. le Prince rencontroit dans ses desseins, & elle fut si satisfaite de l'honnêteté de mon procedé, que je puis dire avec vérité, que je fus pendant quelques jours en faveur. Elle ne pouvoit assez témoigner à son gré, à ceux qui l'aprochoient, la satisfaction qu'elle avoit de moi. Madame la Palatine étoit persuadée qu'elle parloit de cœur. Madame de Lesdiguiéres me dit, que Madame de Beauvais, qui étoit assez de ses amies, l'avoit assurée, que je faisois chemin dans son esprit. Ce qui me le persuada plus que tout le reste, fut que la Reine qui ne pouvoit souffrir que l'on donnât la moindre atteinte au Cardinal Mazarin, entra en raillerie & de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de lui. Bertet, je ne me souviens pas à propos de quoi, m'avoit dit quelques jours auparavant, que le pauvre Cardinal étoit quelquefois bien empêché; & je lui avois répondu: *Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, & vous verrez, si je le serai.* Il avoit trouvé cette sottise assez plaisante; & comme il étoit lui-même fort badin, il n'avoit pû s'empêcher de la dire à la Reine. Elle ne s'en fâcha pas, elle en rit de bon cœur; & cette circonstance sur laquelle Madame de Chevreuse, qui connoissoit parfaitement la Reine, fit beaucoup de réfléxion, joint à une parole qui lui fut raportée par Madame de Lesdiguiéres, lui fit naître une pensée que vous allez voir, après que je vous aurai rendu compte de cette parole.

1651

Madame de Carignan disoit un jour devant la Reine, que j'étois fort laid; & c'étoit

1651. peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'avoit point menti. La Reine lui répondit; *Il a les dents fort belles, & un homme n'est jamais laid avec cela.* Madame de Chevreuse ayant sû ce discours par Madame de Lesdiguiéres, à qui Madame de Niel l'avoit raporté, se ressouvint de ce qu'elle avoit ouï dire à la Reine en beaucoup d'occasions: que la seule beauté des hommes étoient les dents, parce que c'étoit l'unique qui fut d'usage. Essayons, me dit-elle, un soir que je me promenois avec elle dans le jardin de l'Hôtel de Chevreuse. Si vous voulez bien jouer votre personnage, je ne desespere de rien; faites seulement le rêveur quand vous êtes auprès de la Reine. Regardez continuellement ses mains; pestez contre le Cardinal; laissez-moi faire du reste. Nous concertâmes le détail & nous le jouâmes juste, comme nous l'avions concerté. Je demandai trois ou quatre audiences de suite à la Reine, à propos de rien. Je ne fournis à la conversation dans ces Audiences, que ce qui étoit bon pour l'obliger à chercher le sujet pour lequel je les lui avois demandées. Je suivis de point en point les avis de Madame de Chevreuse; je poussai l'inquiétude & l'emportement contre le Cardinal jusques à l'extravagance. La Reine qui étoit naturellement très-coquette, entendit ces airs; elle en parla à Madame de Chevreuse, qui fit la surprise & l'étonnée, mais qui ne la fit qu'autant qu'il falut pour mieux jouër son jeu, en faisant semblant de revenir de loin, & de faire, à cause de ce que la Reine lui en disoit, des réfléxions auxquelles elle n'auroit jamais pensé sans cela,

sur ce qu'elle avoit remarqué en arrivant à Paris, de mes emportemens contre le Cardinal. „ Il est vrai, Madame, disoit-elle à „ la Reine, Votre Majesté me fait ressouvenir de certaines circonstances qui se raportent assez à ce que vous dites. Le Coadjuteur me parloit des journées entiéres de toute la vie passée de Votre Majesté, avec une curiosité qui me surprenoit: parce qu'il entroit même dans le détail de mille choses, qui n'avoient aucun raport au tems présent. Ces conversations étoient les plus douces du monde, tant qu'il ne s'agissoit que de vous. Il n'étoit plus le même homme, s'il arrivoit par hazard que l'on nommât M. le Cardinal; il disoit même des rages de Votre Majesté; & puis tout d'un coup il se radoucissoit, mais jamais pour M. le Cardinal. Mais à propos, il faut que je rapelle dans ma mémoire la manie qui lui monta un jour dans la tête contre Bukingham; je ne m'en ressouviens pas précisément. Il ne pouvoit souffrir que je disse qu'il étoit fort honnête homme. Ce qui m'a toûjours empêché de faire réflexion sur mille & mille choses de cette nature que je vois d'une vûë, est l'attachement qu'il a pour ma fille. Ce n'est pas dans le fond, que cet attachement soit si grand qu'on le croit. Je voudrois bien que la pauvre créature n'en eut pas plus pour lui, qu'il en a pour elle. Sur le tout, je ne puis m'imaginer, Madame, que le Coadjuteur soit assez fou pour se mettre cette vision dans la fantaisie. 1651.

Voila une des conversations de Madame de Chevreuse avec la Reine. Il y en eut

vingt

1651. clair, quand même il y auroit eu quelque chose: qu'à son retour en France, après le Siege de Paris, la Reine dans les commencemens s'étoit tenuë si couverte avec elle, qu'elle n'avoit pû y rien pénétrer: que depuis qu'elle s'y étoit raccoûtumée, elle lui avoit vû dans des momens de certains airs, qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham: qu'en d'autres elle avoit remarqué des circonstances, qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entr'eux qu'une liaison intime d'esprit: que l'une des plus considérables étoit la maniére dont le Cardinal vivoit avec elle, peu galante & même rude; ce qui toutefois, ajouta Madame de Chevreuse, a deux faces, de l'humeur dont je connois la Reine. Buckingham me disoit autrefois, qu'il avoit aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois. C'est pourquoi, je ne sai qu'en juger. Voila comme Madame de Chevreuse me parloit. Je reviens à ma narration.

Je n'étois pas assez chatouillé de la figure que je faisois contre Mr. le Prince, quoi que je m'en tinsse très-honoré, pour ne pas concevoir dans toute leur étenduë les précipices du poste où j'étois. Où allons-nous, disois-je à M. de Belliévre, qui me paroissoit trop aise de ce que M. le Prince ne m'avoit pas dévoré, pour qui travaillons-nous? Je sai que nous sommes obligez de faire ce que nous faisons; je sai que nous ne pouvons mieux faire; mais nous devons-nous réjouïr d'une néceffité qui nous porte à un mieux, duquel il n'est pas possible que nous ne retombions bien-tôt dans le pis? Je vous entends,

ré-

répondit le Président de Belliévre, & je vous arrête en même tems, pour vous dire ce que j'ai appris de Cromwel, (M. de Belliévre l'avoit vû & connu en Angleterre.) Il me disoit un jour, que l'on ne montoit jamais si haut, que quand on ne sait où l'on va. Vous savez, dis-je à de Belliévre, que j'ai horreur pour Cromwel; mais quelque grand homme qu'on nous le prône, j'y ajoûte le mépris, s'il est de ce sentiment; il est d'un fou. Je ne vous raporte ce Dialogue, qui n'est rien en soi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a, à ne parler jamais des gens qui sont dans les grands postes. M. le Président de Belliévre en rentrant dans son Cabinet, où il y avoit force gens, dit cette parole comme une marque de l'injustice que l'on me faisoit, quand on disoit que mon ambition étoit sans mesure & sans bornes. Elle fut raportée au Protecteur qui s'en souvint avec aigreur dans une occasion dont je vous parlerai dans la suite, & qui dit à M. de Bordeaux, Ambassadeur de France en Angleterre: *Je ne connois qu'un homme au monde qui me méprise, qui est le Cardinal de Retz.* Cette opinion faillit à me coûter cher. Je reprends le fil de ma narration. 1651.

Monsieur, qui étoit très-aise de s'être tiré à si bon marché des embarras, que vous avez vû ci-dessus, ne songea qu'à les éviter pour l'avenir, & s'en alla le 26. à Limours, pour faire voir, dit-il à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que M. le Prince faisoit.

Le Lundi 28. & le lendemain, M. le Prince fit tous ses efforts au Parlement, pour obliger la Compagnie à presser la Reine, ou

1651. à le justifier, ou à donner des preuves de l'Ecrit, qu'elle avoit envoïé contre lui. Mais M. le Premier Président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération, jusques à ce que M. le Duc d'Orléans fut revenu; & comme il étoit persuadé qu'il ne reviendroit pas si-tôt, il consentit qu'il fût prié par la Compagnie de venir prendre sa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dinée du 29., accompagné de M. de Beaufort, pour l'en presser. Il n'y gagna rien; & Jouï vint à minuit de la part de Monsieur, pour me dire ce qui s'étoit passé dans leur conversation, & pour me commander d'en rendre compte à la Reine dès le lendemain.

Le lendemain qui fut le 30., M. le Prince vint au Palais, & il eut le plaisir de voir jouër à M. de Vendôme, l'un des plus ridicules personnages que l'on se puisse imaginer. Il demanda acte de la Déclaration qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas ouï parler depuis l'année 1648., de la recherche de Mademoiselle de Mancini, & vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. M. le Prince ayant demandé ensuite au Premier Président, si la Reine avoit répondu aux remontrances que la Compagnie lui avoit faites, sur ce qui le regardoit, on envoya querir les Gens du Roi. Ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de M. le Duc d'Orléans, qui étoit à Limours. M. le Prince se plaignit de ce délai, comme d'un déni de Justice. Beaucoup de voix s'élevérent, & M. le Premier Président fut obligé après beaucoup de résistance à faire la relation de

ce

ce qui s'étoit passé au Palais Royal le Samedi précédent, qui étoit le jour auquel il y avoit fait la remontrance. Il l'avoit portée avec une grande force ; & il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir & sentir à la Reine l'utilité, & même la nécessité de la réunion de la Maison Royale. Il finit par le raport qu'il en fit au Parlement, en disant, que la Reine l'avoit remis aussi bien que les Gens du Roi, au retour de M. le Duc d'Orléans. 1651.

M. le Président de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la Compagnie, pour l'inviter à venir prendre sa place, n'avoit raporté qu'une réponse fort ambiguë ; & ce qui marquoit encore davantage qu'il n'y viendroit pas, fut que M. de Beaufort, qui avoit accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avoit commandé de prier la Compagnie de sa part de ne le point attendre, ainsi qu'il avoit été résolu, pour consommer ce qui concernoit la Déclaration contre M. le Cardinal.

Le 31. M. le Prince vint encore au Palais, & y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit point encore fait de réponse aux remontrances. Il est vrai qu'elle avoit fait dire simplement, par M. le Chancelier aux Gens du Roi, qu'elle attendoit M. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours, à 5. heures du matin. Vous croyez sans doute, que cet envoi de Mr. de Brienne à Limours, fut pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne pas venir au Parlement, & pour l'y confirmer ; &

1651. vous aurez encore plus de sujet d'en être persuadée, quand je vous aurai dit, que la Reine m'avoit commandé la veille, de lui écrire de sa part, qu'elle étoit pénétrée d'une reconnoissance; (elle se servit de ce mot) qu'elle conserveroit toute sa vie, de ce qu'il avoit resisté aux dernieres instances de M. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plûtôt, le moment de la nuit dans lequel Metayer, Valet de Chambre du Cardinal, arriva avec une dépêche, qui portoit entre autres choses ces propres mots, à ce que j'ai sû depuis du Maréchal du Plessis, qui m'a dit les avoir vûs dans l'original: *Donnez, Madame, à Mr. le Prince, toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra: tout est bon pourvû que vous l'amusiez, & que vous l'empêchiez de prendre l'essort.* Ce qui est admirable, c'est que la Reine m'avoit dit à moi-même trois jours avant, qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur, que M. le Prince fût déja en Guyenne; pourvû, ajoûta-t-elle, que l'on ne crût pas que ce fut moi, qui l'eut poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé à vous dire, en une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les Histoires, & impénétrables à ceux-mêmes qui en sont les plus proches. Je me souviens qu'en ce tems-là, nous fîmes tout ce qui étoit en nous, Madame la Palatine & moi, pour démêler la cause de cette variation si prompte; que nous soupçonnâmes qu'elle étoit l'effet de quelque négociation soûterraine; & que nous crûmes depuis avoir pleinement éclairci, que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confir-

ma

ma dans cette opinion, fut que le 1. Septembre, la Reine fit dire en sa presence, par M. le Chancelier au Parlement, qu'elle avoit mandé au Palais Royal, que comme les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'avoient point eu de suite, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient point véritables; & le 4. M. le Prince déclara en pleine Assemblée des Chambres, que cette parole de la Reine n'étoit point une justification suffisante pour lui, puis qu'elle marquoit, qu'il y eût paru du crime, si la premiére accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un Arrêt en forme; & il s'étendit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parût véritablement, que le prétendu radoucissement de la Reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été de celui de Monsieur, il fit le même effet dans son esprit que s'il y eût eu un accommodement véritable. Il rentra dans le soupçon en répondant à Doujat & à Menardeau, qui avoient été députez du Parlement dès le 2. pour le prier d'y venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il n'y manqua pas effectivemant. Il me soûtint tout le soir du 3., qu'un changement si soudain n'avoit pû avoir d'autres causes qu'une négociation couverte. Il crût que la Reine, qui lui fit des sermens du contraire, le jouoit; & le 4. il appuya avec tant de chaleur la proposition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la Compagnie, qui n'allassent pas à faire de très-humbles remontrances à la Reine, pour 1651.

1651. obtenir une Déclaration d'innocence en bonne forme en faveur de M. le Prince, qui pût être enregîtrée avant la Majorité du Roi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la Majorité écheoit le 7. M. le Premier Président ayant dit en opinant qu'il étoit juste d'accorder cette Déclaration à M. le Prince, mais qu'il étoit aussi nécessaire qu'il rendit auparavant ses devoirs au Roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuses, qui demandoient la Déclaration contre le Cardinal.

Ces deux Déclarations furent aportées au Parlement le 5, avec une troisiéme pour la continuation du Parlement, mais seulement pour les affaires publiques.

Le 6. celle qui concernoit le Cardinal, & l'autre pour la continuation du Parlement furent publiées à l'Audience. Celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince, fut remise au jour de la Majorité, sous pretexte de la rendre plus authentique & plus solemnelle par la présence du Roi; mais en effet dans la vûë de se donner du tems, pour voir ce que l'éclat de la Majesté Royale, que l'on avoit projetté d'y faire paroître dans toute sa pompe, produiroit dans l'esprit du Peuple. Ce qui me le fait croire, c'est que Servien dit deux jours après à un homme de croyance, de qui je ne l'ai sû que plus de dix ans après, que si la Cour se fut bien servie de ce moment, elle auroit opprimé les Princes & les Frondeurs. Cette pensée étoit folle, & les gens qui eussent bien connu Paris, n'eussent pas été assurément de cette opinion.

M. le

M. le Prince, qui n'avoit pas plus de confiance à la Cour qu'aux Frondeurs, n'étoit pas mal fondé dans la défiance qu'il prit & des uns & des autres. Il ne voulut pas se trouver à la Cérémonie; il se contenta d'y envoyer M. le Prince de Conty, qui rendit une Lettre au Roi en son nom, par laquelle il supplioit S. M. de lui pardonner; que les calomnies & les complots de ses ennemis ne lui permettoient pas de se trouver au Palais; & il ajoutoit que le seul motif du respect qu'il avoit pour Elle l'en empêchoit. Cette derniere parole, qui sembloit marquer que sans la considération de ce respect, il y eut pû aller en sûreté, aigrit la Reine au delà de ce que j'en avois vû jusqu'à ce moment: & elle me dit le soir ces propres mots; *M. le Prince périra, ou je périrai.* Je n'étois pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion. Comme je ne laissai pas de lui représenter par un pur principe d'honnêteté, que l'expression de M. le Prince pouvoit avoir un autre sens & plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colére: *Voila une fausse générosité que je hais.* Ce qui est constant, c'est que la Lettre de M. le Prince au Roi étoit très-sage & très-mésurée. 1651.

M. le Prince après le voyage de Trie étoit revenu à Chantilly. Il y apprit que la Reine avoit déclaré les nouveaux Ministres le jour de la Majorité, qui fut le 7. du mois; & ce qui acheva de le résoudre de s'éloigner encore davantage de la Cour, fut l'avis qu'il eut dans le même moment par Chavigny, que Monsieur ne s'étoit pû empêcher de di-

1651. re en riant, à propos de cet établissement: *Celui-ci durera plus que celui du Jeudi Saint.* Il ne laissa pas de supposer dans la Lettre qu'il écrivit à Monsieur, pour se plaindre de ce même établissement, & pour lui rendre compte des raisons qui l'obligeoient à quiter la Cour; il ne laissa pas, dis-je, de supposer & sagement, que Monsieur partageoit l'offense avec lui. Monsieur qui étoit ravi dans le fond de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guére moins de se pouvoir, ou plûtôt de se vouloir persuader à soi-même, que M. le Prince étoit content de lui, & par conséquent la duppe du concert dont il avoit été avec la Reine, touchant la nomination des Ministres. Il crût que par cette raison il pouvoit fort bien demeurer avec lui à tout événement; & le foible qu'il avoit à tenir toûjours des deux côtez l'emporta, même plus loin & plus vîte qu'il n'avoit accoûtumé; car il eut tant de précipitation à faire paroître de l'amitié à M. le Prince au moment de son départ, qu'il ne garda plus aucunes mesures avec la Reine, & qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sous-main des fausses avances qu'il fit pour le rapeller. Il lui dépêcha un Gentil-homme pour le prier de l'attendre à Angerville. Il donna en même tems ordre à ce Gentilhomme de n'arriver à Angerville, que quand il sauroit que M. le Prince en seroit parti. Comme il se défioit de la Reine, il ne voulut pas lui faire confidence de cette méchante finesse, qu'il ne faisoit que pour persuader à M. le Prince, qu'il ne tenoit qu'à lui qu'il ne demeurât à la Cour.

La Reine qui sût l'envoi du Gentilhomme, & qui n'en sût pas le secret, crût qu'il n'avoit pas tenu à Monsieur, de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla. Je lui dis ingénument ce que j'en savois, qui étoit le vrai, quoi que Monsieur ne m'eût fait qu'un galimatias fort embarrassé & fort obscur. La Reine ne crût pas que je la trompasse; mais elle s'imagina que j'étois trompé, & que Chavigny s'étoit rendu maître de l'esprit de Monsieur, à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée; Monsieur haïssoit Chavigny plus que le Démon; & le seul principe de toute sa conduite, ne fut que sa timidité, qui cherchoit toûjour[illegible] se rassurer par des ménagemens, mêm[illegible]dicules, avec tous les partis. Mais avant [illegible]e d'entrer plus avant dans le détail de ce [illegible]cit, je crois qu'il est à propos de vous re[illegible]e compte d'un détail assez curieux, qu[illegible]ncerne M. de Chavigny, que vous ave[illegible]ja vû, & que vous verrez encore au [illegible]ns pour quelque tems sur le Théatr[illegible] 1651

Je [illegible] que je vous ai déja dit, que Monsi[illegible]voit été sur le point de demander son é[illegible]ement à la Reine, un peu après le ch[illegible]ement du Jeudi Saint, & qu'il ne cha[illegible] de sentiment, que sur ce que je lui rep[illegible]tai, qu'il étoit de son intérêt de laiss[illegible]s le Conseil un homme, qui étoit [illegible]apable que celui-là, d'éveiller & de [illegible]ir la division & la défiance entre ceux [illegible]a conduite desquels S. A. R. n'étoit pas [illegible]tente. Il se trouva par l'événement que

1651. ma vûë n'avoit pas été fausse; l'attachement qu'il avoit avec M. le Prince, contribua beaucoup à rendre toutes les démarches de son parti suspectes à la Reine, parce qu'elle ne pouvoit ignorer la haine envenimée que Chavigny avoit contre le Cardinal. Elle savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il avoit été l'instigateur principal de l'expulsion des trois Sous-Ministres. Le ressentiment qu'elle en eut, l'obligea de lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après son expulsion. Il s'en excusa, sous le prétexte de la maladie de sa mére; il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut plus assez dans Paris pour le maintenir, la Reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi; & elle me dit avec une aigreur inconcevable contre lui: *J'aurai la joye de le voir sur le pavé comme un laquais.* Elle lui fit dire par cette raison, par M. le Maréchal de Villeroi, le premier jour de l'établissement des nouveaux Ministres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excusa, sous le prétexte de ses affaires domestiques; il se retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du Roi à Paris, où vous verrez dans la suite qu'il joüa un triste & fâcheux personnage, qui lui coûta à la fin, & l'honneur & la vie. M. de la Rochefoucaut a dit très-sagement, qu'il n'y avoit rien de si nécessaire, que de savoir s'ennuyer.

Il faut encore, avant que de reprendre la suite de mon discours, que je fasse une

 1651.

autre digreſſion de ce qui ſe paſſa en ce tems-là, entre M. le Prince & M. de Turenne. Auſſi-tôt après que M. le Prince fut ſorti de Paris, pour aller à S. Maur, Mrs. de Bouillon & de Turenne s'y rendirent, & ils lui offrirent leurs ſervices publiquement, & en la même maniere que les autres qui paroiſſoient les plus engagez avec lui. M. le Prince m'a dit depuis, que la veille du jour qu'il quitta S. Maur, pour aller à Trie, d'où il ne revint plus à la Cour, M. de Turenne lui avoit encore promis ſi poſitivement de le ſervir, qu'il avoit même accepté un ordre ſigné de ſa main, par lequel il ordonnoit à la Mouſſaye qui commandoit pour lui dans Stenay, de lui remettre la Place entre les mains ; & que la premiere nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il alloit commander l'Armée du Roi. Je vous prie d'obſerver, que M. le Prince eſt l'homme que j'aye jamais connu, le moins capable d'une impoſture préméditée. Je n'ai jamais oſé faire expliquer à fond M. de Turenne ſur ce point ; mais ce que j'en ai pû tirer en lui en parlant indirectement, eſt qu'auſſitôt après la liberté de Mr. le Prince, il eût tous les ſujets du monde d'être mal-ſatisfait de ſon procédé à ſon égard : qu'il lui préféra en tout & par tout M. de Nemours, qui n'aprochoit pas de ſon mérite, & qui ne lui avoit pas rendu d'ailleurs à beaucoup près tant de ſervices : & que par cette conſidération, il s'étoit cru libre de ſes premiers engagemens. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que je n'ai jamais vû perſonne moins capable d'une vilainie que M. de Turenne.

Re-

1651. Reconnoissons encore de bonne foi, qu'il y a des points dans l'Histoire, inconcevables à ceux même qui se sont trouvez les plus proches des faits. Je reprens le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville, prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bourdeaux; & la Reine, qui eût été bien-aise, si elle eût suivi son inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçû une leçon contraire de Breull, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur, qui fortifié par les conseils de Chavigny, & persuadé d'ailleurs que la Cour entretenoit toûjours quelques négociations secretes avec M. le Prince, feignit à toute fin un grand empressement à faire que M. le Prince ne s'éloignât pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite, fut qu'une ouverture, qu'on attribuoit en ce tems-là à M. le Tellier, au moins dans le bruit du monde, lui fit croire qu'il jouoit à jeu sûr, & que cet empressement qui paroîtroit à rappeller M. son Cousin à la Cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans son Gouvernement, à quoi Monsieur prétendoit qu'il trouveroit son compte en toutes maniéres. Cette ouverture fut, que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurât paisible dans son Gouvernement, jusqu'à-ce qu'on eut assemblé les Etats Généraux. Cette proposition est de la nature de ces choses, dont il me semble que j'ai déja parlé quelquefois, qui ne s'entendent pas, parce qu'il est impossible de concevoir ce qui peut leur avoir don-

donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la Cour, soit par M. le Tellier, soit par un autre; & il ne l'est pas moins, qu'il n'y avoit rien au monde de plus contraire aux véritables intérêts de la Cour: parce que ce repos imaginaire de M. le Prince dans son Gouvernement, lui donnoit lieu d'y conserver, d'y fortifier, & d'y augmenter ses troupes, qui par la même proposition y devoient demeurer en quartier d'hyver. Monsieur la reçût avec une joye qui me surprit au dernier point, parce qu'il m'avoit dit plus de mille fois, que de l'humeur dont il connoissoit le Cardinal, susceptible de toutes négociations, il ne croyoit rien de plus opposé à ses intérêts de lui, Monsieur, que les interlocutoires entre M. le Prince & la Cour. En pouvoit-on trouver un plus dangereux sur ce fondement, auquel cette proposition donnoit lieu? Ce qui est merveilleux, fut que ce qui étoit assurément pernicieux, & à la Cour & à Monsieur, fut rejetté par M. le Prince; & que son destin le porta à préférer, & à ses inclinations, & à ses vûës ce caprice de ses amis & de ses serviteurs. Je ne sai de ce détail, que ce que Croissy, qui fut envoyé par Monsieur à Bourges, m'en a dit depuis à Rome; mais je suis persuadé qu'il m'en a dit la vérité; parce qu'il n'avoit aucun intérêt à me la déguiser. En voici le particulier. 1651.

M. le Prince, qui étoit par son inclination fort éloigné de la Guerre Civile, parût d'abord à Croissy très-bien disposé à recevoir les propositions qu'il lui portoit de la part de Mon-

1651. Monsieur, & avec d'autant plus de facilité; que les offres qu'on lui faisoit, le laissoient au moins pour très-long-tems, dans la liberté de choisir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il est très-difficile de se resoudre à refuser des propositions de cette nature, particuliérement quand elles arrivent justement dans les instans où l'on est pressé de prendre un parti, qui n'est pas de son inclination. Je vous ai déja dit, que celle de M. le Prince n'étoit pas à la Guerre Civile; & tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fussent aussi passez facilement, s'ils eussent pû convenir ensemble des propositions de son accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver son avantage particulier; personne ne se voyoit en état de le pouvoir, parce que personne n'avoit assez de croyance dans son esprit, pour exclurre les autres de la négociation. Ils conclurent tous la Guerre; parce qu'aucun d'eux ne crût pouvoir faire la Paix; & cette disposition générale se joignant à l'intérêt que Madame de Longueville trouvoit à être éloignée de M. son Mari, forma un obstacle invincible à l'accommodement. On ne connoît pas ce que c'est que le Parti, quand on s'imagine que le Chef en est le Maître. Son véritable service y est presque toûjours combattu par l'intérêt, même assez souvent imaginaire, des subalternes; & ce qui est encore plus fâcheux, est que quelquefois son honnêteté, & presque toûjours sa prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croissy me dit plusieurs fois, que le soûlévement & l'emportement des amis de M. le Prince, alla

en

En cette rencontre jusqu'au point de faire entr'eux un Traité à Montrond, où il étoit allé voir Madame sa sœur, par lequel ils s'obligeoient de l'abandonner ; & de former un tiers parti sous l'autorité de M. le Prince de Conty, au cas que M. le Prince s'accommodât avec la Cour, aux conditions que M. le Duc d'Orléans lui avoit fait proposer, par lui Croissy. J'aurois eu peine à ajouter foi à ce qu'il me disoit pourtant sur cela avec serment, vû la foiblesse & le ridicule de cette fanatique Faction, si ce que j'avois vû incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eût fourni un exemple assez pareil. J'ai oublié de vous dire en traitant cet endroit, que Madame de Longueville, cinq ou six jours après qu'elle fut revenuë de Stenay, me demanda en présence de M. de la Rochefoucaut, si en cas de rupture entre les deux freres, je ne me déclarerois point pour M. le Prince de Conty? La subdivision est ce qui perd presque tous les Partis, particuliérement quand elle est introduite par cette sorte de finesse, qui est directement opposée à la prudence, & c'est ce que les Italiens appellent, *Comedia in Comedia.* 1651.

Fin du second Tome.